PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

K.2 FICHES PATRIMOINE

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023
Modification n°1 approuvée par DCM le 15 décembre 2025

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Aubagne

FICHES PATRIMONIALES / TOME K2

Préambule 5

Code des communes 9

Liste des catégories 11

Mode d'emploi d'une fiche 13

Dispositions communes par catégorie

Dérivations du Canal de Marseille 19

Eléments bâtis remarquables 33

Annexes

Sources 45

Liste des éléments et ensembles protégés 49

Fiches patrimoniales par commune 89

Préambule

Auriol

Tome K2

Pour connaître les protections du patrimoine architectural, urbain et paysager édictées par le présent PLUi au titre de l'article L.151.19 du Code de l'urbanisme, il faut se référer :

- **au tome K2 annexé au Règlement du PLUi** ;
- **au Règlement graphique (planche graphique) du PLUi** qui localise les éléments et ensembles remarquables protégés ;
- **au Rapport de présentation du PLUi** qui justifie la protection des éléments et ensembles remarquables protégés.

Le Tome K2 est un document unique annexé au Règlement du PLUi du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui regroupe les dispositions de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager protégé au titre de l'article L.151.19 du Code de l'urbanisme.

Quand plusieurs dispositions se superposent sur le règlement graphique, les prescriptions relatives aux "éléments remarquables" (échelle de la parcelle) priment sur les règles de l'article 9 des zones UA1 et UA2 (échelle du tissu).

Auriol

Codes des communes

Communes	Codes
Aubagne	ABG
Auriol	ARL
Belcodène	BCD
Cadolive	CDL
Cuges-les-Pins	CLP
La Bouilladisse	LBD
La Destrousse	LDT
La Penne-sur-Huveaune	LPH
Peypin	PPN
Roquevaire	RQV
Saint-Savournin	SSV
Saint-Zacharie	SZE

La Destrousse

Liste des catégories

Catégories	Code
Immeubles remarquables (structures multi-étages)	**I+type**
Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	IA
Bastide / château	IB
Lieu de sociabilité (Cercle républicain, association...)	IC
Maison de village	ID
Équipement public (école, piscine...)	IE
Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	IF
Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	IG
Patrimoine de l'hôtellerie (relais de poste...)	IH
Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	II
Patrimoine de l'agriculture (ferme, grange, laiterie, coopérative...)	IK
Immeuble d'habitation	IL
Patrimoine militaire (château)	IM
Patrimoine du pastoralisme (bergerie)	IN
Habitat ouvrier	IO
Hôtel particulier/ Maison de maître	IP
Patrimoine de la santé et de l'assistance	IS
Patrimoine de la viticulture (cave coopérative)	IU
Villa	IV
Immeuble avec passage voûté	IZ
Ouvrage d'art remarquable (ouvrage technique)	**O+type**
Escaliers, rampe, grand mur de clôture, mur de soutènement, garde-corps	OE
Patrimoine ferroviaire (pont, plateforme)	OF
Four industriel (chaux, ciment, céramique, cade...)	OI
Patrimoine militaire (bunker, redoute, bastion...)	OM
Pont (viaduc, passerelle)	OP
Restanque	OR
Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne, cascade)	OY
Glacière	OZ
Petite construction remarquable (ce qui peut être démonté et déplacé)	**P+type**
Aire de foulage/battage	PA
Architecture commémorative (monument aux morts...)	PC
Cheminée industrielle	PI
Fontaine, bassin, lavoir	PJ
Architecture funéraire	PT

Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	PV
Patrimoine de l'énergie éolienne et de la meunerie (moulin)	PX
Édicule (horloge, lampadaire, table d'orientation...)	PZ
Élément de décor remarquable	**D+type**
Devanture, façade	DD
Frise, bas-relief	DF
Art rustique - Rocaille	DR
Menuiserie (Porte, fenêtre, volet...)	DM
Sculpture	DS
Ferronnerie (Garde-corps, marquise...) Tout élément de façade en fer forgé	DG
Décor de cinéma	DC
Voirie remarquable	**V+type**
Rue en escalier	VE
Canal de Marseille	**CM**

Saint-Zacharie

Mode d'emploi d'une fiche

Certains des éléments ou ensembles bâtis du patrimoine local font également l'objet d'une fiche annexée au présent règlement.
Cette fiche fait connaître les principales caractéristiques de l'élément ou de l'ensemble bâti, énonce des prescriptions particulières à celui-ci, et aide à le localiser.

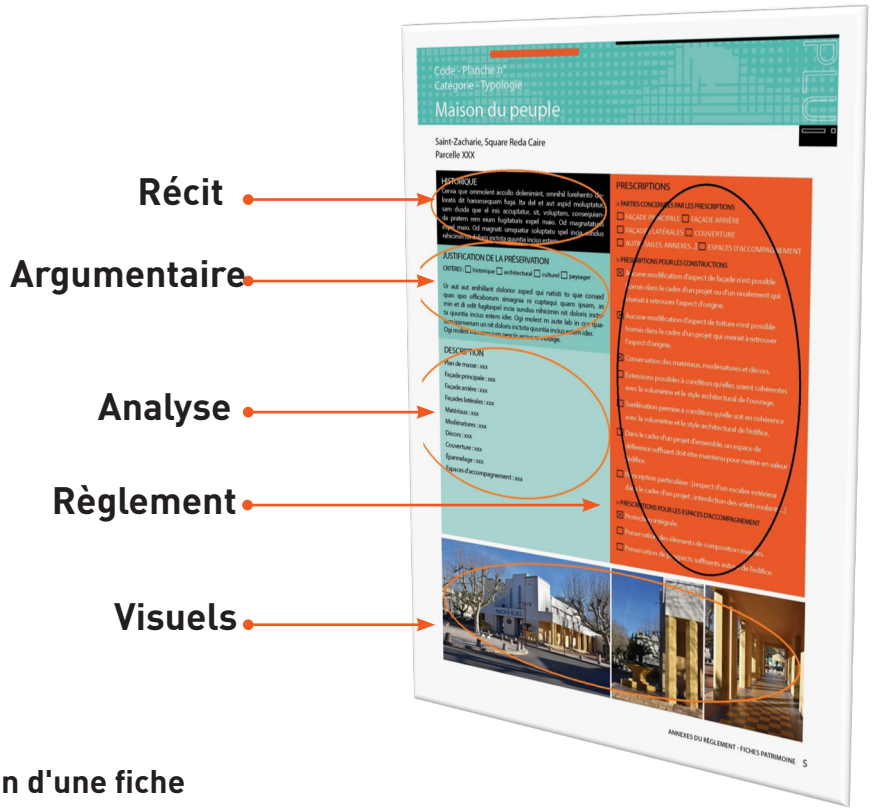

P
DC
CM
E
S
LE
FP

Décomposition d'une fiche

Chaque fiche comporte :

- le code de l'élément ou de l'ensemble bâti protégé et le numéro de la planche graphique sur laquelle il figure ;
- le nom de l'élément ou de l'ensemble bâti protégé ;
- le type auquel l'élément ou de l'ensemble bâti protégé se rapporte ;
- l'adresse postale et/ou le quartier ;
- un historique ;
- une justification de la préservation ;
- une description synthétique ;
- des prescriptions applicables particulières.

Dans la fiche, les blocs Historique, Description et Justification de la préservation sont dépourvus de caractère contraignant et réglementaire, seule la rubrique Prescriptions a une valeur réglementaire.

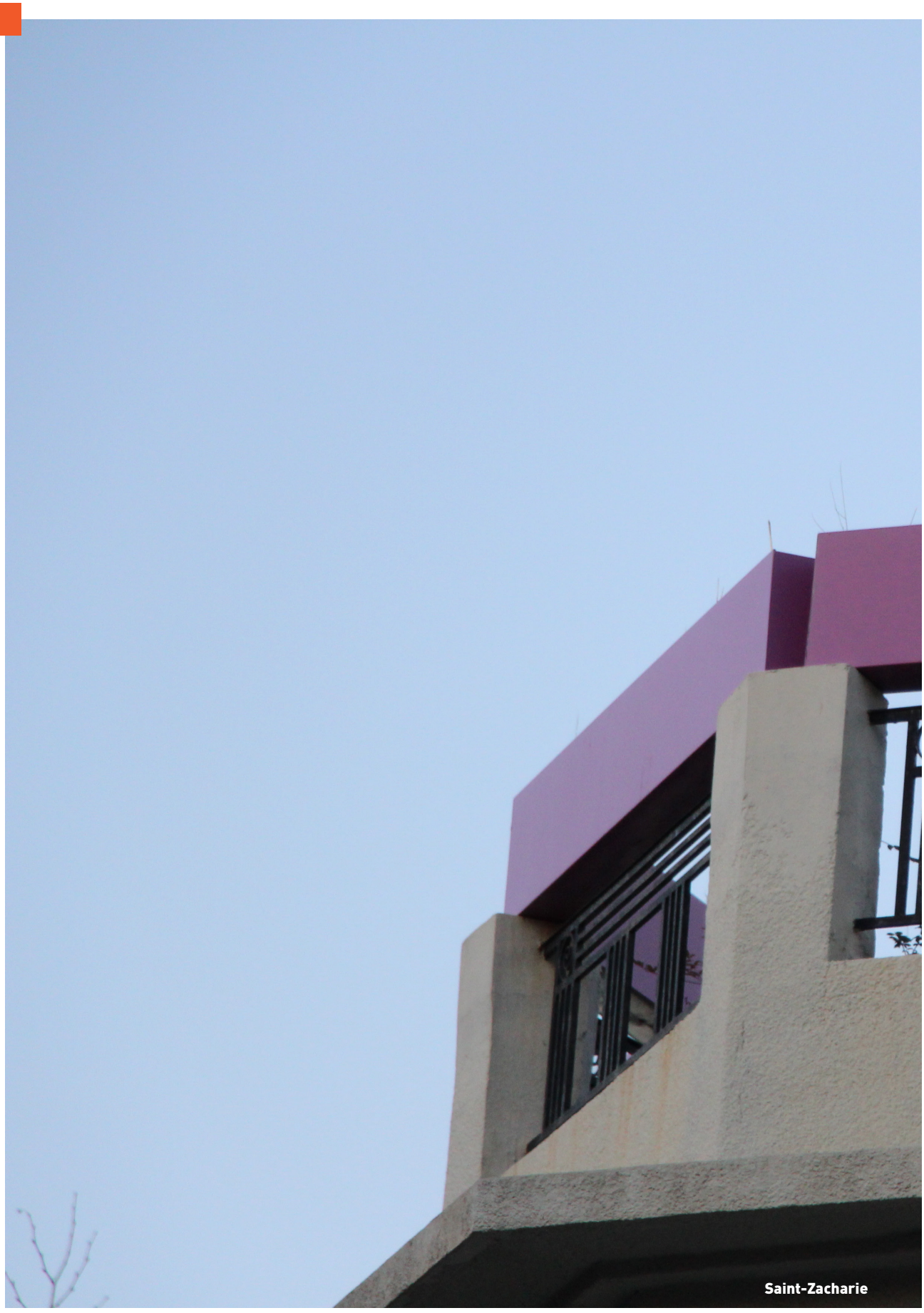

Saint-Zacharie

Rubrique Prescriptions : espaces d'accompagnement

Certains éléments bâtis remarquables sont protégés avec leur espace d'accompagnement. Il s'agit d'espaces verts (jardin, parc ou boisement indissociable d'un ancien domaine bastidaire ou d'un couvent, écrin de verdure nécessaire à la qualité du cadre paysager autour d'un hôtel particulier ou d'une villa) ou d'espaces ouverts (terrains libres de toute construction, cœur d'îlot).

Figurés sur le règlement graphique par une trame, ces espaces font l'objet de prescriptions générales applicables à l'ensemble des catégories d'espaces verts protégés et de prescriptions particulières classées selon trois catégories de protection :

P1 – "Protection intégrale"

L'intégrité du jardin/parc/boisement devra être préservée, la construction et son jardin/parc/boisement constituant un ensemble, un tout. Seuls les travaux et aménagements nécessaires à l'entretien des arbres et à la sécurité des biens et des personnes sont autorisés sous réserve de ne pas compromettre le caractère paysager du site.

P2 – "Préservation des éléments majeurs"

La structuration paysagère du cœur d'îlot/jardin/parc (espace ouvert, tracé, composition axiale avec une allée d'arbres, plateforme, aménagement en restanque, voûtes, terrasses, plateformes...) et les éléments de décor fondamentaux (parterre, bassin, fontaine, élément de décor, fabrique, rocaille, calade...) devront être préservés. La coupe d'arbres est admise à condition de compenser par des arbres en qualité (essence et développement à terme) et quantité équivalentes. L'installation d'aires de jeux et de terrains de sport est autorisée.

P3 – "Déférence due à l'édifice"

Toute nouvelle construction sur la parcelle ou toute recomposition ou réduction du jardin/parc/boisement ne devra pas compromettre la mise en valeur de la construction protégée : mise à distance suffisante des nouveaux bâtiments, maintien de transparences.

P

DC

CM

E

S

LE

FP

Dispositions communes

Aubagne

Dérivations du Canal de Marseille

P

DC

CM

E

S

LE

FP

Dérivations du Canal de Marseille

Au-delà de sa fonction première d'alimentation en eau potable qu'il convient d'assurer, le PLUi identifie les dérivations du canal de Marseille comme des éléments architecturaux à préserver pour leur intérêt fonctionnel (irrigation, lutte contre les incendies...) et leur intérêt qualitatif (présence de biodiversité, source de fraîcheur, agrément de promenade...) mais aussi pour leurs valeurs historique, constructive, culturelle et paysagère.

Trois dérivations ont identifiées au règlement graphique sous la dénomination CM et, à ce titre, elles font l'objet de prescriptions et de recommandations dans des fiches qui leur sont dédiées ci-après. Ces fiches aident aussi à les localiser et présentent leurs caractéristiques principales.

Il s'agit de la déviation valentine-Montredon-section de La Milière (branche sud du canal de Marseille, via le réservoir de Saint Barnabé) et de la dérivation Camoins-Aubagne.

P

DC

CM

E

S

LE

FP

Dérivations du Canal de Marseille

Dérivations du Canal de Marseille	Code
Dérivations Valentine-Montredon - Section de la Millière	CM-2 CM-3
Dérivation Camoins-Aubagne	CM-1

La Penne-sur-Huveaune

Code **n° de la planche**	CM-2 et CM-3 47-48-49-50-52 et 47-51
Dérivation	Valentine-Montredon - section de la Millière
Historique	En 1838 le gouvernement donne à la Ville de Marseille l'autorisation de prendre 5,75 m3 /s d'eau dans la Durance et c'est l'ingénieur De Montricher qui est chargé d'établir un canal de Saint-Christophe au plateau de Longchamp. Dès 1846 le ministère de l'intérieur examine une demande de concession d'eau pour Aubagne, La Penne et Gémenos avec le soutien actif du Marquis Antoine-François-Xavier de Barthélemy. L'eau arrive à Marseille en 1849, le conseil municipal d'Aubagne délibère en 1861 et un décret d'autorisation de prolonger le canal de Marseille vers Aubagne intervient en 1864, allouant 1m3/s à cette branche ; C'est par l'aqueduc de La Thuilière que le canal entre dans la commune d'Aubagne et de là progresse jusqu'à La Demande à travers tunnels et autres aqueducs. Les travaux s'achèvent en 1873 parallèlement à ceux de la branche de La Penne puisque c'est à cette date qu'est inauguré l'aqueduc de Candolle. La dérivation Valentine-Montredon (23 kilomètres de long) avait pour principale fonction l'irrigation agricole et industrielle. Avec l'évolution urbaine, l'agriculture et l'industrie diminuent fortement entraînant une baisse de 95% des abonnements en eau brute, soulevant ainsi l'intérêt économique de rester en eau. Comme ces dérivations ont perdu leur fonction première, elles sont aujourd'hui perçues par les riverains comme des linéaires à l'abandon. Elles recèlent pourtant toutes des potentiels à l'échelle des quartiers et de la ville. C'est à ce titre, que le canal de Marseille et ses dérivations sont repérés et préservés au titre de l'article L.151-19
Justification	Cette séquence doit être préservée pour : • Son fort potentiel patrimonial, social, paysager et écologique. • Son nombre d'édifices qui lui sont liés, de génie hydraulique et d'ouvrages d'art. • Sa valeur fonctionnelle : possibilités de liaisons et d'équipements verts entre quartiers et équipements, gestion du pluvial.

Code **n° de la planche**	CM-2 et CM-3 47-48-49-50-52 et 47-51
Objectifs	Les objectifs sont de deux ordres 1. **<u>Sections où l'eau à ciel ouvert est encore visible :</u>** • donner la priorité au maintien en l'état; • préserver l'accessibilité et la continuité des cheminements dans les différentes sections concernées; • préserver et valoriser avec développement de la multiplicité des usages de l'eau; ➤ *Intérêt fonctionnel : potentiel pour l'alimentation en eau des fontaines et des stations d'épuration pour l'eau potable, pour l'arrosage des espaces verts publics, des jardins familiaux et partagés, et pour la défense incendie* ➤ *Intérêt qualitatif: élément de paysage, source de fraîcheur, agrément ludique, balades...* 2. **<u>Sections où l'eau n'est plus visible (section busée/abandonnée) :</u>** • préserver l'accessibilité et la continuité des cheminements dans les différentes sections concernées; • protéger les vues et les éléments remarquables; • maintenir les vues depuis les sites où le canal a été aménagé, souvent en balcon sur la ville et sur la mer. Dans les deux cas, il conviendra de sauvegarder le patrimoine bâti par des protections, des préconisations et de le valoriser par des équipements publics: le canal représente, en effet, une opportunité pour développer des projets en relation avec le tissu urbain traversé. Deux types de patrimoine sont repérés: le patrimoine directement lié au fonctionnement du canal (les ponts, les murs, les cabanons, les vannes, les maisons élévatoires) et le patrimoine industriel associé au canal (minoteries du XIX' siècle).

Code **n° de la planche**	CM-2 et CM-3 47-48-49-50-52 et 47-51
Prescriptions spécifiques	• Les caractéristiques originelles de l'ouvrage et le patrimoine bâti lié au fonctionnement de la dérivation doivent être préservés et valorisés. • Toute construction faisant obstacle au fonctionnement de la dérivation ou interrompant la continuité de l'ouvrage est interdite. • Les clôtures de propriété qui mettraient en péril la continuité du linéaire sont interdites. • Les constructions sont implantées au-delà des marges de recul qui s'étendent de part et d'autre du canal, sur une profondeur de 4 mètres qui est mesurée à partir des piédroits maçonnés du canal. • Les rigoles d'arrosages seront à conserver et ne pourront être recouvertes que par des dispoditifs démontables
Recommandations	• Préserver une continuité d'usage en mode doux ; • Maintenir l'accessibilité ; • Favoriser la poursuite des aménagements confortant l'accès au GR2013 très utilisé, en lisère du Parc National des Calanques. • Rendre lisible son inscription dans la globalité du parcours. • Traiter les limites avec les parcelles privées par des haies vives/ arbustes, autant que possible.
Patrimoine lié	Aqueduc de La Candolle/ « Les « Arcades » Rigoles d'arrosage

La Penne-sur-Huveaune

Code **n° de la planche**	CM-1 42-43-44-45-46
Dérivation	Camoins-Aubagne
Historique	En 1838 le gouvernement donne à la Ville de Marseille l'autorisation de prendre 5,75 m3 /s d'eau dans la Durance et c'est l'ingénieur De Montricher qui est chargé d'établir un canal de Saint-Christophe au plateau de Longchamp. Dès 1846 le ministère de l'intérieur examine une demande de concession d'eau pour Aubagne, La Penne et Gémenos avec le soutien actif du Marquis Antoine-François-Xavier de Barthélemy. L'eau arrive à Marseille en 1849, le conseil municipal d'Aubagne délibère en 1861 et un décret d'autorisation de prolonger le canal de Marseille vers Aubagne intervient en 1864, allouant 1m3/s à cette branche ; C'est par l'aqueduc de La Thuilière que le canal entre dans la commune d'Aubagne et de là progresse jusqu'à La Demande à travers tunnels et autres aqueducs. La dérivation de Camoins-Aubagne du canal de Marseille, achemine l'eau brute de la Durance sur 13,4 km, depuis le bassin de partage de la Marionne jusqu'au quartier de la Demande à Aubagne. Comme ces dérivations ont perdu leur fonction première, elles sont aujourd'hui perçues par les riverains comme des linéaires à l'abandon. Elles recèlent pourtant toutes des potentiels à l'échelle des quartiers et de la ville. C'est à ce titre, que le canal de Marseille et ses dérivations sont repérés et préservés au titre de l'article L.151-19
Justification	Cette séquence doit être préservée pour : • Son fort potentiel patrimonial, social, paysager et écologique. • Son nombre d'édifices qui lui sont liés, de génie hydraulique et d'ouvrages d'art. • Sa valeur fonctionnelle : possibilités de liaisons et d'équipements verts entre quartiers et équipements, gestion du pluvial.

Code **n° de la planche**	CM-1 42-43-44-45-46
Objectifs	Les objectifs sont de deux ordres 1. **<u>Sections où l'eau à ciel ouvert est encore visible :</u>** • donner la priorité au maintien en l'état; • préserver l'accessibilité et la continuité des cheminements dans les différentes sections concernées; • préserver et valoriser avec développement de la multiplicité des usages de l'eau; • maintenir la présence de l'eau afin de pérenniser un paysage original et spécifique de Marseille que la construction du canal a fait apparaître au x1xe siècle et qui tend à disparaître. ➤ *Intérêt fonctionnel : potentiel pour l'alimentation en eau des fontaines et des stations d'épuration pour l'eau potable, pour l'arrosage des espaces verts publics, des jardins familiaux et partagés, et pour la défense incendie* ➤ *Intérêt qualitatif: élément de paysage, source de fraîcheur, agrément ludique, balades...* 2. **<u>Sections où l'eau n'est plus visible (section busée/abandonnée) :</u>** • préserver l'accessibilité et la continuité des cheminements dans les différentes sections concernées; • protéger les vues et les éléments remarquables; • maintenir les vues depuis les sites où le canal a été aménagé, souvent en balcon sur la ville et sur la mer. Dans les deux cas, il conviendra de sauvegarder le patrimoine bâti par des protections, des préconisations et de le valoriser par des équipements publics: le canal représente, en effet, une opportunité pour développer des projets en relation avec le tissu urbain traversé. Deux types de patrimoine sont repérés: le patrimoine directement lié au fonctionnement du canal (les ponts, les murs, les cabanons, les vannes, les maisons élévatoires) et le patrimoine industriel associé au canal (minoteries du XIX' siècle).

Code **n° de la planche**	CM-1 42-43-44-45-46
Prescriptions spécifiques	• Les caractéristiques originelles de l'ouvrage et le patrimoine bâti lié au fonctionnement de la dérivation doivent être préservés et valorisés. • Toute construction faisant obstacle au fonctionnement de la dérivation ou interrompant la continuité de l'ouvrage est interdite. • Les clôtures de propriété qui mettraient en péril la continuité du linéaire sont interdites. • Les constructions sont implantées au-delà des marges de recul qui s'étendent de part et d'autre du canal, sur une profondeur de 4 mètres qui est mesurée à partir des piédroits maçonnés du canal.
Recommandations	• Préserver une continuité d'usage en mode doux ; • Maintenir l'accessibilité ; • Traiter les limites avec les parcelles privées par des haies vives/arbustes, autant que possible ; • Encourager le réaménagement des espaces extérieurs des grands ensembles ; • Favoriser des accès directs sur le linéaire de la dérivation du canal ; • Rendre lisible son inscription dans la globalité du parcours. Pour les sections en eau : • Préserver et renforcer la limite végétale entre la dérivation et les constructions ; • Appliquer la Charte des principes de gestion écologique (aménagement des rives avec des matériaux neutres (sables, graviers, stabilisés, bois), sans désherbant chimique ni pesticide ou toute matière nocive à la qualité de l'eau
Patrimoine lié	Aqueduc de Beynet Aqueduc des Lignières Aqueduc des Lignières-Eoures

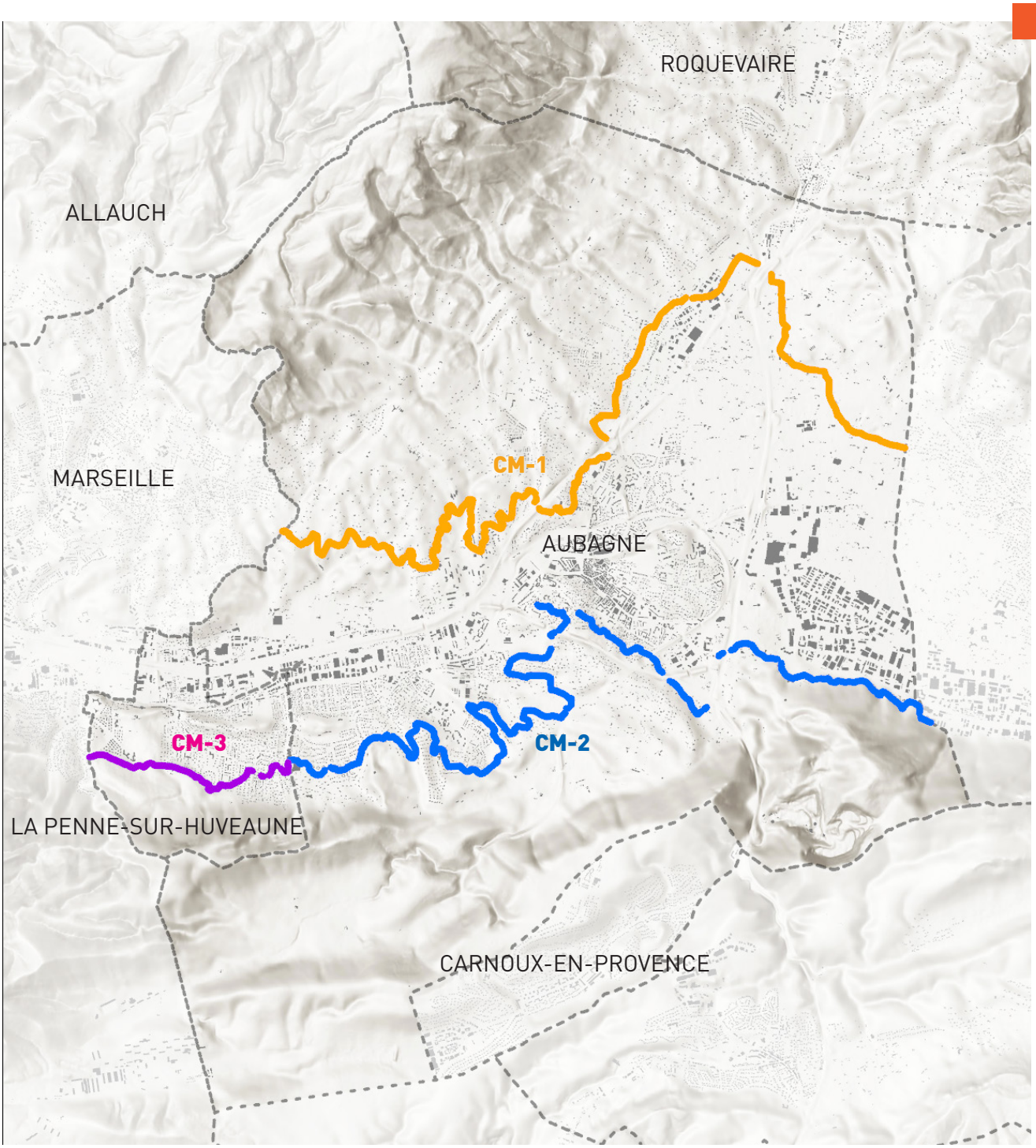
ROQUEVAIRE
ALLAUCH
MARSEILLE
CM-1
AUBAGNE
CM-3
CM-2
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE
CARNOUX-EN-PROVENCE

Roquevaire

Éléments bâtis remarquables

P

DC

CM

E

S

LE

FP

Eléments remarquables

Les éléments remarquables recouvrent plusieurs types d'édifices : édifices monumentaux, repères historiques, bâtiments particulièrement représentatifs de la ville, constructions singulières et exceptionnelles en matière de traitement, de matériaux ou de décoration, édicules, éléments de paysage.

Ces éléments sont identifiés aux documents graphiques par un pictogramme ponctuel et répondent au code de la commune suivi du code élément bâti isolé remarquable, lettres qui précisent la catégorie (IB = Bastide/château - Patrimoine bastidaire ; IV = Villa) et d'un numéro de classement.

Les "éléments remarquables" protégés et identifiés sur le règlement graphique sont soumis :
- aux prescriptions qui sont détaillées ci-après ;
- et, le cas échéant, à des prescriptions spécifiques qui sont précisées dans la fiche qui leur est dédiée ci-après.

En cas de contradiction entre les règles de la zone concernée, les prescriptions communes et les prescriptions spécifiques, ce sont les secondes qui priment.

Prescriptions communes à tous les "éléments remarquables"

- Tous travaux non soumis à un permis de construire sur ces éléments doivent être précédés d'une déclaration préalable.

- La démolition de tout ou partie d'une construction est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir et peut être admise à condition :
  - que cette construction ne présente pas ou plus les caractéristiques principales qui ont conduit à la protection de la séquence architecturale remarquable concernée ;
  - ou que cette démolition soit rendue nécessaire par l'état de dégradation irrémédiable d'une partie ou de la totalité de la construction.

- Les travaux sur les "éléments remarquables" doivent contribuer à la préservation des caractéristiques esthétiques (modénature, décor...), architecturales (composition, ordonnancement, matériaux, menuiseries, toitures...) et historiques structurantes desdits éléments.

- Peuvent être interdites ou admises sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, les constructions ou ouvrages à modifier qui, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou leur aspect extérieur, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, à la valorisation du patrimoine ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Prescriptions propres aux "immeubles remarquables" IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IS, IU, IV, IZ"

Ci-après, l'appellation "construction protégée" fait référence à ces "immeubles remarquables".

Dispositions générales

a) L'ensemble des dispositions suivantes ne fait pas obstacle à la réalisation d'extensions de conception architecturale contemporaine, dès lors que sont mis en valeur les éléments d'intérêt de la construction initiale.

b) Sauf à accroître la conformité de la construction, les travaux sur les constructions existantes (autres que les réhabilitations importantes, les extensions et les démolitions-reconstructions) doivent :

- respecter la volumétrie générale de la construction existante, l'ordonnancement (rythmes verticaux et horizontaux) et les éléments de composition de ses façades (proportions des ouvertures notamment) ainsi que la cohérence et la qualité architecturale d'ensemble ;
- restaurer ou remplacer en respectant leurs caractéristiques (dimensions, proportions, profils...), les éléments décoratifs maçonnés, les menuiseries et les ferronneries de la construction existante dès lors qu'ils représentent des composantes fortes de la construction et de l'alignement bâti dans lequel cette dernière s'inscrit.

Soubassement

a) En cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière, les soubassements doivent être conservés ou restaurés selon les caractéristiques d'origine.

b) Le cas échéant, le soubassement en pierre froide doit être conservé pour créer et protéger le pied de façade sur une hauteur suffisante d'au moins 50 centimètres.

Devantures commerciales

a) Sont interdits les commerces de rez-de-chaussée sans aucune vitrine.

b) Lorsque la fermeture de la devanture commerciale est réalisée sous forme de rideau, celui-ci est de type ajouré.

c) Les portes et porches d'immeubles peuvent être utilisés comme accès à un commerce à condition de conserver ou de retrouver leur vocation d'accès et de passage.

d) L'installation de commerces dans les porches d'immeuble est interdit.

e) Les couleurs et les éclairages des devantures commerciales sont les plus discrets possibles.

f) Les différents éléments qui composent les devantures commerciales doivent être conservés, mis en valeur ou restaurés dans les formes et matériaux correspondant à la typologie de l'immeuble : bandeau filant, linteau, chaîne d'angle, cintre, encadrement des portes, corniches, décors sculptés, sculpture d'angle, portes...

Bâches, stores-banne et fermetures

a) Les bâches et les stores-bannes ne doivent pas nuire à la lecture de la façade.

b) Les éléments de fermeture (volets repliables, stores à enroulement, grilles extensibles...) doivent s'harmoniser avec l'architecture de l'immeuble, et doivent être invisibles en position d'ouverture.

c) Sont interdits :
- les volets roulants galvanisés ;
- les stores continus sur plusieurs travées de devanture ;
- les matières brillantes et/ou d'aspect plastique.

Enseignes

a) Sont autorisées :
- les enseignes en bandeau en lettres peintes, découpées lorsque le matériau s'y prête (bois, acier, contre-plaqué) ou détachées en saillie. Ces enseignes peuvent comporter un éclairage incorporé indirect (spots extérieurs ou rampes) aussi discret que possible et en nombre limité qui illumine le bandeau ;
- les enseignes en potence ;
- les enseignes en caisson opaque en drapeau.

b) Les enseignes ne doivent pas nuire à la composition de la façade de l'immeuble, rester discrètes et être positionnées en fonction de la composition de la devanture commerciale.

c) Les enseignes sont posées à une hauteur minimum de 3 mètres au-dessus du trottoir et elles ne doivent pas dépasser le niveau des appuis de baies du premier niveau, sauf dans le cas de la composition d'une devanture sur entresol.

d) Les enseignes ne doivent pas être posées sur des éléments décoratifs (piliers d'angle, impostes de la porte d'entrée, grilles, rampes, garde-corps de balcon, sculptures...).

Façades

a) Les façades doivent faire l'objet d'un traitement en harmonie avec les constructions avoisinantes (matériaux, couleurs...).

b) Les façades des constructions d'angle, les murs pignons et les retours de façade doivent recevoir un traitement de qualité, homogène et continue, en harmonie avec celui de la façade principale.

Composition verticale

a) En cas de création de niveaux supplémentaires ou de modification de la hauteur des niveaux existants, la subdivision des baies d'origine est interdite.

b) La hauteur des niveaux courants doit être en harmonie avec les hauteurs de niveaux courants observées sur les constructions avoisinantes.

c) En cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière, la façade doit se terminer par un traitement du couronnement (corniche, passée de toiture, égout de toiture).

Gouttières et descentes d'eaux pluviales et usées

a) Les descentes d'eau doivent être positionnées en fonction de la composition de la façade, si possible en limite de celle-ci.

b) En cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière, les gouttières et descentes d'eaux pluviales doivent conserver les caractéristiques d'origine.

Matériaux et coloris

a) Le choix des matériaux (nature, aspect, couleur) doit se faire de façon à assurer une harmonie, notamment chromatique, avec l'aspect des constructions avoisinantes.

b) Les matériaux qui portent atteinte au caractère architectural de la construction sont déposés si des travaux modificatifs interviennent sur celle-ci.

c) Les enduits doivent être d'un aspect lisse ou gadigeonnés et d'une teinte mate et unie. Une finition talochée gratté fin est obligatoire.

d) Les couleurs des revêtements (tels que les enduits) en accompagnement des façades en pierre sont aussi proches que possible de la couleur de la pierre existante.

e) Les revêtements tels que les enduits et les peintures sont interdits sur :
- les éléments d'architecture et les décors ;
- les appareils en pierre de taille ou en brique ;
- les soubassements en pierre froide.

f) Sont interdits :
- la mise à nu et le rejointement des moellons de pierre ;
- les matériaux, enduits, modénatures, rejointoiement et coloris fantaisistes ;
- les matériaux simulant la pierre de taille dits rustiques (jetés, écrasés, au rouleau...) sauf dans le cas d'art rustique (rocailles) ;
- les enduits de type tyrolien sauf s'ils correspondent à la typologie et à l'époque de construction du bâti ;
- les matériaux d'habillage et de parement extérieur venant en surépaisseur de matière par rapport au nu du mur existant avant réfection d'enduit, comme les isolations par l'extérieur.

g) Les pignons « à pierres vues » existants peuvent faire l'objet d'un enduit isolant à condition que son épaisseur soit adaptée aux modénatures de raccordement (comme les chaînes d'angle) et aux rives latérales de toiture.

h) Les immeubles isolés (c'est-à-dire non mitoyens) et les immeubles d'angle reçoivent la même couleur sur toutes leurs façades.

i) Les couleurs des menuiseries, serrureries, badigeons, passées de toiture... sont choisies de manière :
- à s'harmoniser avec la couleur de la façade ;
- et à être d'une couleur différente de celle des tons de bois.

Percements et menuiseries

Percements

a) En cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière :
- les percements doivent être conservés ou restaurés selon les caractéristiques d'origine (proportions, cadres...) ;
- et l'adaptation des percements pour correspondre à des dimensions de menuiseries standardisées est interdite.

Menuiseries

a) En cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière, les menuiseries doivent conserver les caractéristiques d'origine (proportions, nombre de vantaux, présence d'imposte...) :
- si possible, avec les verres anciens et leurs petits bois ;
- à défaut, avec un redécoupage des clairs de vitre plus hauts que larges et adaptés à la proportion et à la forme de la baie et à la typologie de la façade ;

b) Les systèmes à enroulement et les volets roulants sont interdits.

c) Le type et le coloris des fermetures doivent être homogènes pour une même façade et ils doivent être en harmonie avec les différents éléments du décor.

d) La couleur doit rester discrète afin que les menuiseries ne s'imposent pas dans la composition de la façade.

e) Sont interdits :
- les matériaux d'aspect brillant ou aluminé ou plastique ;
- le bois laissé brut, excepté sur les portes anciennes en bois noble (noyer, chêne).

Portes

a) Les autres portes sont d'une couleur plus foncée que celle des volets (aspect mat ou satiné).

b) Le cas échéant, les impostes sont conservées et restaurées, y compris leur système d'ouverture. Les parties vitrées sont maintenues et les vitrages restent transparents.

c) Sont interdites :
- la peinture sur les portes anciennes en bois noble (noyer, chêne) ;
- les grilles devant une porte pleine ;
- les portes dont le décor général est sans rapport avec l'architecture de l'immeuble.

Fenêtres

a) En cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière :
- l'installation de double vitrage est admise à condition que des petits bois fins soient intégrés dans le vitrage mais non collés ;
- les portes-fenêtres et les fenêtres sont d'une couleur complémentaire à celles des volets et de la porte d'entrée ;
- la pose de volets roulants en tableau ou en applique est interdite ;
- les persiennes et volets ainsi que leurs ferrures sont conservés ou restaurés selon les caractéristiques d'origine.

b) Sont interdits :
- les fenêtres coulissantes sur des baies plus hautes que larges ;
- les coffres de volet roulant en sous-face de linteau ou en applique sauf si c'est une disposition d'origine, avec lambrequin, bois, métal repoussé ou tôle ajourée ;
- les vitres fumées ou opaques.

Toiture et couronnement

Couronnement, corniche et passée de toiture

a) En cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière, les couronnements, corniches et passées de toiture doivent être conservés ou restaurés selon les caractéristiques d'origine.

b) Sont interdites :
- la pose de garde-corps en bord d'une couverture en tuile ;
- des rehausses de couverture, soit à partir de la corniche soit à partir du chevron.

Toiture

a) En cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière :
- la forme de la toiture ne doit pas être modifiée ;
- les différents éléments qui composent la toiture sont conservés ou restaurés selon les caractéristiques d'origine (passées de toiture, rives de toit, croupe, croupette...) ;

- les ouvertures anciennes (ciel de toit, mitron, verrière...) sont conservées et restaurées.

b) Sont interdits les matériaux d'aspect aluminé, brillant ou réfléchissant.
Cette disposition concerne aussi les menuiseries prenant place sur les toitures.

c) Les terrasses encaissées en toiture (dites "tropéziennes") sont interdites.

d) La création de terrasses complètes ou partielles sur une toiture de tuiles en place est interdite.

e) La couverture doit dominer sur les ouvertures de toiture.

f) Les fenêtres de toit sont admises à condition :
- qu'elles ne soient pas vues depuis l'espace public ;
- et qu'elles soient disposées dans l'axe des travées de façade ;
- et que la forme de chaque ouverture soit rectangulaire avec la longueur dans le sens de la pente ;
- et qu'elles soient transparentes et planes ;
- et qu'il n'y en ait pas plus de deux par corps de bâtiment.

g) Les matériaux utilisés pour les toitures doivent correspondre aux matériaux d'origine, la tuile ronde (ou tuile canal), l'ardoise, le zinc ou le cuivre. S'ils ont disparu, en cas de travaux sur la construction protégée et sauf à accroître la conformité de cette dernière, ils seront restaurés selon les caractéristiques d'origine.

h) Les tuiles mouchetées, panachées, noires, ardoisées ou trop claires sont interdites.

Installations techniques

Pour les édifices protégés au titre des «immeubles remarquables» en application de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, en raison de leurs qualités architecturales et/ou de leur importance patrimoniale, sont interdits, car susceptibles d'entraver leur préservation, en application de l'article L.111-16 du même Code :
- les matériaux d'isolation thermique des parois opaques des constructions et, notamment, le bois et les végétaux en façade ou en toiture ;
- les portes, portes-fenêtres et volets isolants définis par un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme
- les systèmes de production d'énergie à partir de sources renouvelables lorsqu'ils ne correspondent pas aux besoins de la consommation domestique des occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée ; ils doivent alors ne pas nuire à l'esthétique architecturale de l'immeuble tant en façade qu'en toiture ;
- les équipements de récupération des eaux de pluie, lorsqu'ils ne correspondent pas aux besoins de la consommation domestique des occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée ; ils doivent alors ne pas nuire à l'esthétique architecturale de l'immeuble tant en façade qu'en toiture;
- les pompes à chaleur ;
- les brises-soleil.

En façade

a) Les installations techniques* :
- ne doivent pas être installées en saillie des façades donnant sur un espace public ou privé ouvert au public ;
- peuvent être encastrées dans la façade, sans saillie par rapport au nu de la façade, à condition d'être intégrés à la construction ou dissimulés.

b) En cas de travaux sur la construction protégée, les installations techniques* :
- doivent être dans la tonalité proche de la toiture ou d'un élément constitutif de la valeur patrimoniale de la toiture (verrière, ciel de toit...) ;
- et ne doivent pas cacher ou endommager des éléments patrimoniaux (ciel de toit, crête de toit, épi de faîtage...).

En toiture

a) Les machineries diverses (sorties de ventilation mécanique contrôlée, climatisation, extracteurs d'air ou de fumée, canalisations et cheminées techniques) doivent être intégrées de manière harmonieuse au volume de la couverture, de manière à ne pas être vues depuis l'espace public.

b) En cas de travaux sur la toiture de la construction protégée, à l'exception des éventuelles antennes et cheminées, aucune superstructure n'est autorisée au-dessus de la couverture.

c) Les antennes et cheminées (et cheminées factices dissimulant une installation) doivent être traitées de manière harmonieuse avec le volume de la couverture, peu visibles depuis l'espace public, et limitées à une hauteur maximale de 1,5 mètre ; les cheminées factices ne doivent pas excéder la hauteur des cheminées environnantes.

d) Les projecteurs d'éclairage ne doivent pas être vus depuis l'espace public.

e) Les paraboles sont intégrées au mieux, tant par le choix des matériaux que de la couleur, à l'élément de patrimoine architectural à protéger (tonalité proche).

Aubagne

Sources

Références bibliographiques :

L'exploitation dans le bassin minier de Provence : quartiers, puits et galeries
J. Autran, T. Lochard et R. Monteau, travaux de l'Observatoire Hommes-Milieux du Bassin Minier de Provence, TOHM2

Le Pays et les mineurs du bassin de Provence
J. le Dantec, Club Cartophile Aubagnais, 2008

Auriol en Provence, Tome1, Origines et fief médiéval
B. Carpentier, Edition Caractères, 2006

Auriol en Provence, Tome2, Emancipation sociale et description architecturale
B. Carpentier, Edition Caractères, 2007

Le Patrimoine d'Auriol - Patrimoine auriolais et agencements communaux cahier n°10
B. Mouren, ASPA, 2014

Du hameau des Olives à Cadolive d'aujourd'hui...Naissance d'un village
Mairie de Cadolive,

La preuve par neuf
F. Pelissier, Collection Villes et Villages, 2002.

Entre Aubagne et la Barque-Fuveau, la voie ferrée du lignite
J. le Dantec et J-C. Chaussedent, Club Cartophile Marseillais et Club Cartophile Aubagnais, 2009

Le massif de la Sainte-Baume et la production de glace naturelle
Y. Nedonsel, Le monde Alpin et Rhodanien, Revue régionale d'ethnologie, 1981

Archives municipales d'Aubagne

sites internet :

http://www.voixdupatrimoine.net
https://histoire-patrimoine-hm.skyrock.com/
https://www.petit-patrimoine.com/
https://asphcr13.blogspot.com/
https://www.provence7.com/
https://clochers.org/
http://bolcodenis.free.fr/
https://fr.calameo.com/
https://www.wikizero.com/fr/Canal_de_Marseille
http://www.inventaires-ferroviaires.fr/
https://auxmortspatrimoine.blogspot.com/p/les-differents-types-de-monuments.html

Contributions :

CAUE 13
- Fiches-conseils en centre-ancien

AGAM
Association des Amis du Vieil Aubagne
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Auriolais - ASPA
Association Cugistoria
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique et Culturel de la commune de Roquevaire - ASPHCR

Crédits des photographies figurant sur les fiches

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile • Ville d'Aubagne • Association ASPHCR • Association ASPA • Association Cugistoria •

Autres photographies : Google Maps

Aubagne

Liste des éléments protégés

au titre de l'article L. 151.19 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ABG-DC1	DC - Décor de cinéma	41	FERME D'ANGELE	Vallon de Marcellin
•	ABG-DC2	DC - Décor de cinéma	41	MAISON DE PANTURLE	Barres de Saint-Esprit
-	ABG-DD1	DD - Devanture, façade	45	FACADE ANCIENNE BOULANGERIE PATSSE-RIE «PAIN PHENIX»	Angle rue Marceau (18) et rue Jeu de Ballon
-	ABG-DD10	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18E SIECLE	14 boulevard Jean Jaurès
-	ABG-DD11	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18E SIECLE	12 boulevard Jean Jaurès
-	ABG-DD12	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18E SIECLE	56 rue de la République
-	ABG-DD13	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DE LA FIN 17E/DU DEBUT 18E SIECLE	Angle rue Vivandière et rue Torte
-	ABG-DD14	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE DES ANNEES 1920-1930	5 avenue Loulou Delfieu
-	ABG-DD15	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE DE STYLE ECLECTIQUE	5 rue de la République
-	ABG-DD16	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DE 20È SIECLE	13 Cours Foch
-	ABG-DD17	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 20È SIECLE	2 Cours Beaumond
-	ABG-DD18	DD - Devanture, façade	45	FACADE MAISON FALLEN	Avenue Fallen
-	ABG-DD19	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18È SIECLE	9 place de Guin
-	ABG-DD2	DD - Devanture, façade	45	FACADE DECORATIVE LA PORCHETTA	7 rue de la République

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
-	ABG-DD20	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18E SIECLE	8 boulevard Jean Jaurès
-	ABG-DD21	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18E SIECLE	4 rue Frédéric Mistral
-	ABG-DD22	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18E SIECLE	3 place Jean-Baptiste Chaulan
-	ABG-DD23	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE OU NAQUIT MARCEL PAGNOL	16 Cours Barthélémy
-	ABG-DD24	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 20È SIECLE	10 et 12 Cours Voltaire
-	ABG-DD25	DD - Devanture, façade	45	FACADE IMMEUBLE BOURGEOIS DU 20È SIECLE	14 Cours Voltaire
-	ABG-DD3	DD - Devanture, façade	45	FACADE ENSEIGNE SANTON PEYRON	11 Rue Frédéric Mistral
-	ABG-DD4	DD - Devanture, façade	49	FACADE MAISON LOUIS RIGAUD	15 avenue de Verdun
-	ABG-DD5	DD - Devanture, façade	45	FACADE DE L'OFFICE DE TOURISME INTER-COMMUNAL	8 Cours Barthélemy
-	ABG-DD6	DD - Devanture, façade	45	FACADE VILLA LES CEDRES - ECOLE GAI-MARD	rue du Lieutenant Flandi
-	ABG-DD7	DD - Devanture, façade	45	FACADE COMMERCE ANCIEN BOURGUI-GNON	15 Rue de la République
-	ABG-DD8	DD - Devanture, façade	45	IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18E SIECLE	11 boulevard Jean Jaurès
-	ABG-DD9	DD - Devanture, façade	45	IMMEUBLE BOURGEOIS DU 18E SIECLE	6 boulevard Jean Jaurès
•	ABG-DF1	DF - Frise	45	FRESQUE DECORATIVE «FARANDOLE»	Place Saint-Jean

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ABG-DF2	DF - Frise	49	FRESQUE «LOU RAVI»	2, boulevard Emile Combes
•	ABG-DF3	DF - Frise	45	BAS RELIEF ARMOIRIES VILLE D'AUBAGNE	305, avenue Marcel Pagnol
•	ABG-DF4	DF - Frise	45	DECORS CERAMIQUE BOCCA	13 avenue Loulou Delfieu
•	ABG-DF5	DF - Frise	45	MOSAIQUE LES LAVANDIERES	Place de la Halle de la Poissonnerie
•	ABG-DS1	DS - Sculpture	45	PILIERS EXTERIEURS DES ATELIERS THERESE NEVEU	4 Cour de Clastre
•	ABG-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	45	HOTEL DE VILLE	Boulevard Jean Jaurès
•	ABG-IA2	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	45	TOUR DE L'HORLOGE	Rue Christine
•	ABG-IA3	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	45	HOTEL DES POSTES D'EUGENE CHIRIE	Rue de la Poste et rue Joseph Lafond
•	ABG-IA4	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	49	CONSERVATOIRE	4 Cours Beaumond
•	ABG-IB1	IB - Bastide / château	44	BASTIDE LA ROYANTE	340 impasse de la Royante
•	ABG-IB10	IB - Bastide / château	48	BASTIDE DE LA PEYRONNE	CD2
•	ABG-IB11	IB - Bastide / château	41	JAS DE FONTAINEBLEAU	1955 chemin de la Font de Mai
•	ABG-IB12	IB - Bastide / château	46	BASTIDE DU GRAND LENCHE	2800 Route de Géménos
•	ABG-IB14	IB - Bastide / château	49	CHATEAU VERNET	54 chemin du Bois Sauvaire
•	ABG-IB16	IB - Bastide / château	45	CHÂTEAU DE LIGNIERES	Promenade Pierre Blancard - service de l'équipement

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ABG-IB17	IB - Bastide / château	48	CHATEAU LES LAURIERS	670 Chemin de la Pérussonne
•	ABG-IB18	IB - Bastide / château	52	CHATEAU MAGNAN	Camp de Lambert
•	ABG-IB19	IB - Bastide / château	52	CHATEAU DE FENESTRELLE	2220 chemin de Carpiagne
•	ABG-IB2	IB - Bastide / château	48	CHATEAU DES CRESSAUDS	Les Creissauds
•	ABG-IB20	IB - Bastide / château	48	BASTIDE LES TILLEULS	360 Chemin de la Pérussonne
•	ABG-IB21	IB - Bastide / château	43	BASTIDE LA NAPOLLONE	120 chemin de Lascours
•	ABG-IB22	IB - Bastide / château	43	CHATEAU LA GAUTHIERE	140 Chemin de la Gauthière
•	ABG-IB23	IB - Bastide / château	46	BASTIDE LA MARTELLE	Chemin de l'Avelanède
•	ABG-IB24	IB - Bastide / château	45	BASTIDE COPELLO	avenue Roger Salengro
•	ABG-IB25	IB - Bastide / château	42	BASTIDE LA D'ORLEANS	990 traverse Galinier
•	ABG-IB26	IB - Bastide / château	42	BASTIDE LA JOINVILLE	Ravins des Romans
•	ABG-IB27	IB - Bastide / château	46	BASTIDE LA BEAUMONE	2135 route de Gemenos
•	ABG-IB28	IB - Bastide / château	42	BASTIDE BLEUE	221 Chemin des Boyer
•	ABG-IB3	IB - Bastide / château	41	DOMAINE DE LA FONT DE MAI	740, chemin de la Font de Mai
•	ABG-IB4	IB - Bastide / château	45	BASTIDE FOLIE «LA MOROCHITA»	895 route d'Eoures
•	ABG-IB5	IB - Bastide / château	38	CHATEAU ET CHAPELLE FAVARY	1465 chemin de Lascours
•	ABG-IB6	IB - Bastide / château	44	BASTIDE LA BONNE JEANNE	Chemin de la Bonne Jeanne
•	ABG-IB7	IB - Bastide / château	51	BASTIDE LA GELADE	Camp militaire de Carpiagne
•	ABG-IB8	IB - Bastide / château	45	BASTIDE DE LA DEMANDE	Quartier Viénot
•	ABG-IB9	IB - Bastide / château	48	BASTIDE CHATEAU BLANC	Le Charrel
•	ABG-IC1	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, asso-ciation...)	45	HALLES DE LA POISSONNERIE	Rue Rastègue

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ABG-IC2	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, asso-ciation...)	45	ANCIENNES HALLES	Boulevard Jean Jaurès
•	ABG-IE1	IE - Équipement public (école, piscine...)	49	ANCIENNE ECOLE DES GARCONS	7 boulevard Lakanal
•	ABG-IE2	IE - Équipement public (école, piscine...)	48	PISCINE ALAIN BERNARD	RN8 - quartier Le Charrel
•	ABG-IE3	IE - Équipement public (école, piscine...)	45	THEATRE COMOEDIA	13 Cours Foch
•	ABG-IE4	IE - Équipement public (école, piscine...)	43	ECOLE NAPOLLON BEAUDINARD ST PIERRE	2475 route de Beaudinard
•	ABG-IF1	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	38	PONT DE L'ETOILE - GARE	R.N 96
•	ABG-IF1	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	38	PONT DE L'ETOILE - GARE ET ABRI VOYA-GEUR	R.N 96
•	ABG-IF2	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	45	GARE D'AUBAGNE	Square Marcel Soulat
•	ABG-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	45	EGLISE SAINT-SAUVEUR	1 cour de Clastre
•	ABG-IG2	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	45	CLOCHER DU COUVENT DES OBSERVANTINS	Place de l'Observance
•	ABG-IG3	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	45	CHAPELLE SAINT-JEROME	4 rue Jean-Jacques Rousseau
•	ABG-IG4	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	45	CHAPELLE DE L'OEUVRE DE JEUNESSE SAINT-LOUIS DE GONZAGUE	245 chemin de Riquet

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ABG-IG5	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	48	EGLISE SAINT-JEAN-MARIE VIANNEY	Camp Major
•	ABG-IG6	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	43	EGLISE DE SAINT-PIERRE LES AUBAGNE	Saint-Pierre Lès Aubagne
•	ABG-IG7	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	43	CHAPELLE NOTRE DAME DES NEIGES DE BEAUDINARD	Beaudinard
•	ABG-II1	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	45	POTERIE RAVEL	8 avenue des Goums
•	ABG-II2	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	49	FABRIQUE SICARD	2 boulevard Emile Combes
•	ABG-II3	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	45	ANCIENNE MINOTERIE	10 avenue Roger Salengro
•	ABG-II4	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	48	BATIMENT CIRCULAIRE	D8 - Camp-Major
•	ABG-IK1	IK - Patrimoine de l'agriculture (ferme, grange, laiterie, coopérative...)	46	FERME DE L'AVELANEDE	1855 Route de Gémenos
•	ABG-IK2	IK - Patrimoine de l'agriculture (ferme, grange, laiterie, coopérative...)	49	COUR CARREE DU HAMEAU DES GARGUES	Hameau des Gargues
•	ABG-IL1	IL - Immeuble d'habitation	45	HBM DU PIN-VERT	Avenue Roger Salengro
•	ABG-IM1	IM - Patrimoine militaire (château)	45	PORTE GACHIOU	Rue Gachiou
•	ABG-IM2	IM - Patrimoine militaire (château)	45	REMPARTS	Chemin d'Entrecasteaux

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ABG-IO1	IO - Habitat ouvrier	45	LOGEMENTS OUVRIERS	Les Passons -Le long de la Place du Souvenir Français
•	ABG-IP1	IP - Hôtel particulier/ Maison de maître	45	HOTEL DE BAUSSET	3 rue Laget
•	ABG-IP2	IP - Hôtel particulier/ Maison de maître	45	HOTEL JEAN-MARIE DE BRUXELLES	16-18 rue de la République
•	ABG-IV1	IV - Villa	45	CASTEL JEANNE D'ARC	94 chemin du Petit Canedel
•	ABG-IV2	IV - Villa	45	VILLA BARTHELEMY	12 avenue Jeanne d'Arc
•	ABG-IV3	IV - Villa	45	VILLA EDMEE	Avenue Roger Salengro
•	ABG-IV4	IV - Villa	48	VILLA SANTAMARIA OU SANTA MARIA	1059 D8N et Chemin du Charrel
-	ABG-IZ1	IZ - Immeuble avec passage voûté	45	ESCALIER ET PASSAGE PLACE DE GUIN	Place de Guin
•	ABG-OY1	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	44	AQUEDUC DE BEYNET - DERIVATION «CAMOINS-AUBAGNE»	Chemin de la Barre
•	ABG-OY2	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	44	AQUEDUC - DERIVATION «CAMOINS-AUBAGNE»	Chemin de la Thuilière
•	ABG-OY3	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	45	AQUEDUC LIGNIERES-EOURES	Route d'Eoures
•	ABG-PC1	PC - Architecture commémorative (monument aux morts...)	45	MONUMENT AUX MORTS	Cimetière des Passons
-	ABG-PI1	PI - Cheminée industrielle	45	CHEMINEE ISNARD	50 avenue Roger Salengro
-	ABG-PI2	PI - Cheminée industrielle	49	CHEMINEE EBE	365 chemin de Saint-Joseph
-	ABG-PI3	PI - Cheminée industrielle	47	CHEMINEE GEMOLINI	D8 - Camp-Major

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ABG-PJ1	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	45	FONTAINE DU LION	Place du Lion
•	ABG-PJ2	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	45	FONTAINE DU DOCTEUR JEAN-LOUIS BAR-THELEMY	Place de Guin
•	ABG-PJ3	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	45	FONTAINE DE JEAN-BAPTISTE CHAULAN	Place Chaulan
•	ABG-PT1	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE PIERRE BLANCARD	Cimetière des Passons
•	ABG-PT10	PT - Architecture funéraire	45	MONUMENT ABBE JEAN-JACQUES BARTHE-LEMY	Cimetière des Passons
•	ABG-PT11	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE LA FAMILLE LIEUTAUD	Cimetière des Passons
•	ABG-PT12	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE FELIX BEAUMOND	Cimetière des Passons
•	ABG-PT2	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE L'AMIRAL GANTEAUME	Cimetière des Passons
•	ABG-PT3	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE THERESE NEVEU	Cimetière des Passons
•	ABG-PT4	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE LA FAMILLE GALLIAN	Cimetière des Passons
•	ABG-PT5	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE LA FAMILLE BERNABO	Cimetière des Passons
•	ABG-PT6	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE LA FAMILLE ANZALONE	Cimetière des Passons
•	ABG-PT7	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DU DOCTEUR JOSEPH FALLEN	Cimetière des Passons
•	ABG-PT8	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE MARIA NEGREL	Cimetière des Passons
•	ABG-PT9	PT - Architecture funéraire	45	TOMBE DE LOUIS SICARD	Cimetière des Passons

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ABG-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	45	SAINTE-BARBE	Angle des rues Hoche et de l'Egalité
•	ABG-PV2	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	45	VIERGE CORNIERE	Angle rue Vivandière et boulevard Jean Jaurès
•	ABG-PV3	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	33	LA CROIX DU GARLABAN	Sommet du Garlaban
•	ABG-PV4	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	49	ORATOIRE SAINT-ETIENNE	390 chemin des Espillières
•	ABG-PZ1	PZ - Édicule (horloge, lam-padaire...)	45	HORLOGE DE LA PLACE PASTEUR	Place Pasteur
-	ABG-VE1	VE - Rue en escalier	45	ESCALIERS QUART TOURNANT RUE DE L'ECHELLE	Rue de l'Echelle
-	ABG-VE2	VE - Rue en escalier	45	TERRASSE ET ESCALIER DE LA TOUR DE L'HORLOGE	rue Christine
-	ARL-DD2	DD - Devanture, façade	29	FACADE	7 rue Augustine Dupuy
-	ARL-DD3	DD - Devanture, façade	29	FACADE	16 Rue Grande
-	ARL-DD4	DD - Devanture, façade	29	FACADE	21 rue de la Coulette
-	ARL-DM1	DM - Menuiserie (porte, fenêtre, volet)	29	PORTE	4 rue Augustine Dupuy
-	ARL-DM2	DM - Menuiserie (porte, fenêtre, volet)	23	PORTE + IMPOSTE NOTAIRE	20 place d'Amont

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ARL-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	23	TOUR DE L'HORLOGE	Rue Paroisse
•	ARL-IA2	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	29	TOUR DE L'HORLOGE «BRIQUET»	Place Sainte Barbe
•	ARL-IB1	IB - Bastide / château	23	CHATEAU SAINT-PIERRE	D 45a
•	ARL-IB2	IB - Bastide / château	28	MAISON DELESTANG	PONT DE JOUX- RN 96
•	ARL-IB3	IB - Bastide / château	29	CHATEAU PERRIER	RD 45 - Route de la Ste Baume
•	ARL-IB4	IB - Bastide / château	23	CHATEAU DE LA BARDELINE	Rue Jean Maffre
•	ARL-IB5	IB - Bastide / château	29	CHATEAU MEDIEVAL	Rue de la canière
•	ARL-IB6	IB - Bastide / château	23	MANOIR DU CLOS	Chemin du Clos
•	ARL-IC1	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, association...)	29	CERCLE DE L'UNION DES ARTS	Cours du 4 Septembre
•	ARL-IE1	IE - Équipement public (école, piscine...)	23	MUSEE MARTIN DUBY	Rue Augustine Dupuy
•	ARL-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	23	EGLISE SAINT-PIERRE	4 chemin de Saint-Pierre
•	ARL-IG2	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	23	CHAPELLE SAINTE-CATHERINE	Place Marius Pascaud - Rue de la Cave
•	ARL-IG3	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	29	CHAPELLE NOTRE DAME DE BON VOYAGE	Quartier la Glaçière - Impasse Notre Dame

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ARL-IG4	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	23	CHAPELLE SAINTE-CROIX	Chemin de la Chapelle
•	ARL-IG5	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	24	CHAPELLE NOTRE DAME DE L'OLIVIER	MOULIN DE REDON - Montée des Ecoles - Esplanade D et M Roubaud
•	ARL-II1	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	23	MOULIN DE LA PAROISSE	23 rue de la Paroisse
•	ARL-II2	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	23	LA BOUCHONNERIE	24 chemin de Saint-Pierre
•	ARL-II3	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	23	FILATURE PUDENT	33 Chemin de Saint-Pierre
•	ARL-II4	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	28	USINE A PLATRE RAVEL	PONT DE JOUX - RD 560
•	ARL-II6	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	23	FOULERIE BRUNET	Route des Boyers
•	ARL-II7	II - Patrimoine de l'industrie (nef, hangar, puits ...)	28	MOULIN DELESTANG	Chemin de Saint-Claude
-	ARL-IZ1	IZ - Immeuble avec passage voûté	23	PASSAGE VOUTE SOUS UN IMMEUBLE	Rue Augustine Dupuy/ Place d'Amont
-	ARL-IZ2	IZ - Immeuble avec passage voûté	23	PASSAGE VOUTE SOUS UN IMMEUBLE	Rue de la Paroisse/ Rue Salomon
•	ARL-OI1	OI - Four industriel (chaux, ciment, céramique, cade...	15	FOUR A ADE	Vallon de Cougourde, quartier de Sauveclare
-	ARL-OP1	OP - Pont (viaduc, passerelle)	29	PONT DES CAPUCINS	Rue du Docteur Félix Long
-	ARL-OP2	OP - Pont (viaduc, passerelle)	29	PONT NOTRE DAME	Place de la Libération

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
-	ARL-OP3	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	29	PASSERELLES ET QUAIS DES BERGES DE L'HUVEAUNE	Quai de l'huveaune
-	ARL-OP4	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	28	PONT SAINT-CLAUDE	PONT DE JOUX - Chemin du Pont de Saint-Claude
-	ARL-OP5	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	28	PONT DU MOULIN	PONT DE JOUX
-	ARL-OP6	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	29	PONT DE L'ARENIER	Rue de l'Arénier
-	ARL-OP7	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	28	PONT DE LA PLATRERIE RAVEL	PONT DE JOUX - RD 560
-	ARL-OP8	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	28	PONT	Quartier Saint-Claude (entre la maison Delestang et le pont Saint-Claude)
•	ARL-OY1	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	24	NORIA SAINT-PIERRE	Traverse de l'Avé
•	ARL-OZ1	OZ - Glacière	37	GLACIERE DES ENCANAUX	Les Encanaux
•	ARL-PC1	PC - Architecture commémorative (monument aux morts...)	29	MONUMENT AUX MORTS	Cours de Verdun
-	ARL-PI1	PI - Cheminée industrielle	23	CHEMINEE DE LA FABRIQUE DE BOISSONS GAZEUSES SAMAT	Chemin de Saint-Pierre
-	ARL-PI2	PI - Cheminée industrielle	23	CHEMINEE DE LA FOULERIE BRUNET	Route des Boyers
•	ARL-PJ1	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	23	FONTAINE DES DEUX JUMELLES	Rue de la Paroisse

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ARL-PJ10	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	23	PETITE FONTAINE DES GORGUES	21 rue des Gorgues
•	ARL-PJ11	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE PASCAU	Rue Marius Pascau
•	ARL-PJ12	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE VERDUN	Cours Verdun
•	ARL-PJ13	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE DU CLOS	Rue du Clos
•	ARL-PJ2	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	23	FONTAINE DES GORGUES	Rue des Gorgues
•	ARL-PJ3	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	23	FONTAINE RAMBOT	Rue Augustine Dupuy
•	ARL-PJ4	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE DU FOUR NEUF	9 rue du Four Neuf
•	ARL-PJ5	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE SAINTE-BARBE	Place Sainte-Barbe
•	ARL-PJ6	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE DE LA CROIX	Avenue Ravel Timothée
•	ARL-PJ7	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE DE LA TUILIERE	Avenue Ravel Timothée
•	ARL-PJ8	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE DE L'ARENIER	Rue de l'Arénier
•	ARL-PJ9	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	29	FONTAINE RUE BASSE	Rue Basse
•	ARL-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	28	ORATOIRE SAINT-JACQUES LE MAJEUR	Chemin de Pédéguien -(Après le 699)

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ARL-PV10	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	28	ORATOIRE SAINT-CLAUDE	PONT DE JOUX - D560 près du pôle culturel Moulin Saint-Claude
•	ARL-PV11	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	29	ORATOIRE SAINT-ELOI	Angle du chemin de Saint-Francet et du chemin du Braou
•	ARL-PV12	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	23	ORATOIRE SAINT-BARTHELEMY	Chemin de Saint-Barthélémy
•	ARL-PV14	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	23	ORATOIRE SAINT-EUTROPE	Place Charles Adrien
•	ARL-PV15	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	29	ORATOIRE SAINT-FRANTOIS DE LA COLOMBE	Lieu-dit La Colombe-Carrefour chemin Marseillais et chemin de Saint-Francet
•	ARL-PV2	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	23	ORATOIRE SAINT-MARC	Carrefour avenue des Lavandières et Route des Boyers
•	ARL-PV3	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	23	ORATOIRE SAINT-PIERRE	Quartier Saint-Pierre-Croisement de la D45 et D45a
•	ARL-PV4	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	23	ORATOIRE SAINT-LAURENT	688 av des Lavandières-Quartier Saint-Laurent
•	ARL-PV5	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	36	ORATOIRE SAINTE-MADELEINE	Quartier du Plan des Moines-Carrefour chemin des Marseillais/chemin de la Reiraille

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	ARL-PV6	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	29	ORATOIRE NOTRE-DAME DE LA BANNE	Quartier de la Banne
•	ARL-PV7	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	23	ORATOIRE DES TROIS ROIS	Rond-point la Bardeline/Chemin de Saint-Pierre-(à l'entrée du lotissement les Adrechs)
•	ARL-PV9	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	23	ORATOIRE SAINT-BERNARD	Carrefour de la rue Sainte-Croix et campagne Buisson
•	ARL-PX6	PX - Patrimoine de l'énergie éolienne et de la meunerie (moulin)	28	MOULIN DU VALLON	PONT DE JOUX -RD 56
-	ARL-VE1	VE - Rue en escalier	23	RUE EN ESCALIER	Rue des 4 Coins
•	CDL-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	12	HOTEL DE VILLE	1 Place du Comte Armand
•	CDL-IF2	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	12	ANCIENNE GARE	LA REYNE - route du Stade, Résidence Chante Coucou
•	CDL-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	12	EGLISE SAINT-LAZARE	Place de l'Eglise
•	CDL-IO1	IO - Habitat ouvrier	12	MAISONS OUVRIÈRES	SAINT-JOSEPH - Chemin de Calas à La Bouilladisse
-	CDL-IZ1	IZ - Immeuble avec passage voûté	12	PASSAGE VOUTÉ SOUS IMMEUBLE	15-17 rue de la Bastide- Place des Ecoles
-	CDL-IZ2	IZ - Immeuble avec passage voûté	12	PASSAGE VOUTE SOUS IMMEUBLE	15-17 rue de la Bastide-Place des Ecoles

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	CDL-OI1	OI - Four industriel (chaux, ciment, céramique, cade...)	12	FOUR À CHAUX X 2	SAINT-JOSEPH
-	CDL-OP1	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	12	PONT ROUTIER	Ancien chemin de Gréasque
-	CDL-OP2	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	12	PONT ROUTIER	Ancien chemin de Gréasque
•	CDL-PJ1	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	12	FONTAINE	Place de la Fontaine
•	CDL-PJ2	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	12	LAVOIR	Rue du Lavoir
-	CLP-DD1	DD - Devanture, façade	58	FACADE	Place Lucius Cal
-	CLP-DD2	DD - Devanture, façade	58	FACADE	39 RD8n
-	CLP-DD3	DD - Devanture, façade	58	FACADE	97 RD8n
-	CLP-DD4	DD - Devanture, façade	58	FACADE	Place de la Libération
•	CLP-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	58	TOUR DE L'HORLOGE	Rue de l'Horloge
•	CLP-IA2	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	58	ANCIENNE MAIRIE ET SA FONTAINE	Place de la Libération
•	CLP-IB1	IB - Bastide / château	58	CHATEAU DES GLANDEVES	rue Glandèves
•	CLP-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	58	CHAPELLE DES PENITENTS	Rue de l'Horloge

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	CLP-IG2	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	58	EGLISE SAINT-ANTOINE	Boulevard Gambetta
•	CLP-IG3	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	58	CHAPELLE SAINT-ANTOINE DE PADOUE	Chemin Sainte-Madeleine
•	CLP-IG4	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)		CHAPELLE SAINTE-MADELEINE	Chemin Sainte-Madeleine
•	CLP-IN1	IN - Patrimoine du pastoralisme (bergerie)	56	JAS DE FREDERIC	
•	CLP-IU1	IU - Patrimoine de la viticulture (cave coopérative)	58	ANCIENNE CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE	Boulevard Gambetta
-	CLP-OE1	OE - Escaliers, rampe, grand mur de clôture, mur de soutènement	58	MURETS	Chemin de la Ribassee
•	CLP-OI1	OI - Four industriel (chaux, ciment, céramique, cade...)	56	FOUR A CADE	«Le Poulet»
-	CLP-OP1	OP - Pont (viaduc, passerelle)	58	PETIT PONT DE LA FEUTRIERE	Chemin de la Feutrière
•	CLP-PA1	PA - Aire de foulage/battage	58	AIRE DE FOULAGE DE COUDOUNE	Chemin de la Ribassee
•	CLP-PA5	PA - Aire de foulage/battage	58	AIRE DE FOULAGE DEU PORTELET	Rue du Portelet
•	CLP-PA7	PA - Aire de foulage/battage	58	AIRE DE FOULAGE DE FEFE	Traverse des Aubins
•	CLP-PJ1	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	58	LAVOIR TAILLE DANS LA ROCHE	Place de la Libération

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	CLP-PJ2	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	58	FONTAINE MOUSSUE	Place de la Libération
•	CLP-PJ3	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	58	FONTAINE DE LA TOURRE	Angle RD8n/Boulevard Gambetta
•	CLP-PJ4	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	58	FONTAINE VICTOR HUGO	42 rue victor hugo
•	CLP-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	57	ORATOIRE SAINT-MARC	Angle chemin des Favelouns/Chemin du Puits Saint-Marc
•	CLP-PV2	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	58	ORATOIRE SAINT-PONS OU SAINT-JOSEPH	Traverse de l'Oratoire
•	CLP-PV3	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	58	ORATOIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE	Angle chemin de Valcros/Chemin Puits Saint-Marc
•	CLP-PV4	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	58	ORATOIRE DE LA VIERGE MARIE	Rue du Docteur Gastinel
•	CLP-PV5	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	62	ORATOIRE NOTRE-DAME DES GRACES	Angle du Chemin Notre-Dame/Chemin Sainte-Catherine
•	CLP-PV6	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	58	ORATOIRE SAINT-DOMINIQUE	Chemin du Cimetière
•	CLP-PV7	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	58	ORATOIRE NOTRE-DAME DU SAINT-ROSAIRE	Chemin Sainte-Catherine

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	CLP-PV8	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	58	ORATOIRE SAINT-ELOI	RD8N
•	CLP-PV9	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	58	ORATOIRE SAINTE-MADELEINE	Chemin de Sainte-Madeleine
•	CLP-PX1	PX - Patrimoine de l'énergie éolienne et de la meunerie (moulin)	58	MOULIN A HUILE	Boulevard Chanoine Bonifay
•	LBD-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	14	LA 1ERE MAIRIE	LES ROQUETTES-La Chapelle - Le Cabaret
•	LBD-IA2	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	13	LOGEMENTS/PARVIS/MAIRIE	Place de la Libération
•	LBD-IB1	IB - Bastide / château	8	MAISON BOURDEAU	LE PIGEONNIER
•	LBD-IB2	IB - Bastide / château	14	ANCIENNE MAISON ROUGE ET SON CABANON	LES ROQUETTES-Chemin de Coutran
•	LBD-IB3	IB - Bastide / château	14	LA MALVESINE ET ALLEE DE PLATANES	LES ROQUETTES-CD 45E
•	LBD-IB4	IB - Bastide / château	13	MAISON GALLO ET JARDIN	Avenue de la Libération
•	LBD-IB5	IB - Bastide / château	13	CHATEAU DE VERCLOS	LE VIEUX BOUILLADISSE-Le Verclos
•	LBD-IB6	IB - Bastide / château	14	DOMAINE DE TOURNON, LE PARC ET LES ALLEES	LES ROQUETTES-Chemin de Trets
•	LBD-ID1	ID - Maison de village	13	PETITE MAISON JAUNE	LE VIEUX BOUILLADISSE
•	LBD-ID2	ID - Maison de village	13	ANCIENNE MAISON CLOSE	LE VIEUX BOUILLADISSE
•	LBD-ID3	ID - Maison de village	13	MAISON DE VILLAGE ART DECO	Avenue Marcel Long

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	LBD-IE1	IE - Équipement public (école, piscine...)	8	L'ÉCOLE DES HAMEAUX	LE PIGEONNIER-Les Cadets des Isnards
•	LBD-IE2	IE - Équipement public (école, piscine...)	14	ECOLE ANCIENNE MAIRIE	Avenue de la Gare/Chemin des Négrels
•	LBD-IF1	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	14	LA GARE	Avenue de la Gare
•	LBD-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	13	EGLISE ET SON PRESBYTÈRE	Place Notre Dame
•	LBD-IG2	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	14	LA CHAPELLE DES FRÈRES NEGREL	Chemin des Négrel
•	LBD-IK1	IN - Patrimoine du pastoralisme (bergerie)	8	LE CABANON	LE PIGEONNIER - Les Cadets
•	LBD-IK2	IN - Patrimoine du pastoralisme (bergerie)	14	CABANON GASTALDI	PINCHINIER
•	LBD-IK3	IN - Patrimoine du pastoralisme (bergerie)	15	CABANON DE PAGHATI	PINCHINIER - Adret de Pinchinier
•	LBD-IK4	IN - Patrimoine du pastoralisme (bergerie)	15	CABANON DE MANGE GARI	PLAN REDON - Chemin des Playes
•	LBD-IL1	IL - Immeuble d'habitation	14	LA TOUR	LES BOYERS -Chemin de la Tour
•	LBD-IL3	IL - Immeuble d'habitation	14	MAISON DE PIERRE NID ST GEORGES	La Malvesine
•	LBD-OE1	OE - Escaliers, rampe, grand mur de clôture, mur de soutènement	15	LA BASCULE	PINCHINIER-Ubac du Pinchinier

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
-	LBD-OF1	OF - Patrimoine ferroviaire (pont, plateforme)	14	LA PASSERELLE	Chemin de la Passerelle
•	LBD-OI1	OI - Four industriel (chaux, ciment, céramique, cade...)	14	FOUR A CHAUX	LE PIGEONNIER-Avenue de la Sainte-Baume
-	LBD-OP1	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	14	PONT LA MALVESINE	La Malvesine
-	LBD-OR1	OR - Restanque	8	LES RESTANQUES	LES GORGUETTES-Chemin du réservoir
-	LBD-OR2	OR - Restanque	8	LES RESTANQUES - LE PIGEONNIER	LE PIGEONNIER-Les cadets
-	LBD-OR3	OR - Restanque	15	LES RESTANQUES - PINCHINIER	PINCHINIER
•	LBD-PA1	PA - Aire de foulage/bat-tage	13	AIRE DE BATTAGE	LES BATTIERS
•	LBD-PA2	PA - Aire de foulage/bat-tage	14	AIRE DE BATTAGE	LE PIGEONNIER-Chemin du Cercle
•	LBD-PA3	PA - Aire de foulage/bat-tage	14	AIRE DE BATTAGE	LES BOYERS
•	LBD-PC1	PC - Architecture commé-morative (monument aux morts...)	14	MONUMENT AUX MORTS	LES GORGUETTES-Chemin du Cimetière
•	LBD-PC2	PC - Architecture commé-morative (monument aux morts...)	13	STELLE SLIMAN	LES GORGUETTES
•	LBD-PC3	PC - Architecture commé-morative (monument aux morts...)	13	MONUMENTS AUX MORTS - 1939-1945 - GUERRE D'ALGERIE	Boulevard Francis Capuano
-	LBD-PI1	PI - Cheminée industrielle	13	CHEMINÉE MOULIN À HUILE	Avenue de la Libération
•	LBD-PJ1	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	13	RÉSERVOIR D'EAU POTABLE	Les Gisclans

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	LBD-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	8	ORATOIRE	LE PIGEONNIER-Chemin Valla de Rigon
•	LBD-PV2	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	14	ORATOIRE	LES BOYERS
•	LBD-PV3	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	22	ORATOIRE	LES ROQUETTES-CD 45E
•	LBD-PV4	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	14	ORATOIRE CHAPELLE DES FRÈRES NEGREL	Chemin des Négrel
•	LDT-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	22	HOTEL DE VILLE	Place de la Mairie
•	LDT-IB1	IB - Bastide / château	28	CHATEAU BRION ET SON PARC	Chemin du Vallat de Rafeu - Quartier du Laouvas
•	LDT-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	22	EGLISE PRIMITIVE SAINT-PIERRE-ES-LIENS	Carreirade de Pierresca
•	LDT-II1	II - Patrimoine de l'indus-trie (nef, hangar, puits ...)	22	FOUR A TUILES	Quartier la Tuilerie
•	LDT-II2	II - Patrimoine de l'indus-trie (nef, hangar, puits ...)	22	LA VERRERIE	Quartier la Verrerie
•	LDT-IU1	IU - Patrimoine de la viti-culture (cave coopérative)	22	CAVE COOPÉRATIVE	RD 96
•	LDT-IV1	IV - Villa	22	VILLA "BELLEVUE"	Avenue de la Doulia
-	LDT-OP1	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	22	PONT A DOUBLE ARCHES	RD96 - Chemin du Laouvas

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	LDT-OY1	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	22	NORIA	Chemin du Grand Pré
•	LDT-OY2	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	22	NORIA	Chemin du Grand Pré
•	LDT-OY3	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	22	BASSIN EN PIERRE	RD 96
•	LDT-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	22	ORATOIRE DE MADEMOISELLE LOUISE	Chemin du Laouvas
•	LPH-DF1	DF - Frise	47	FRISE DE LA MAISON BONANSEA	Boulevard Claude Antonetti
•	LPH-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	47	HÔTEL DE VILLE	14 boulevard de la Gare
•	LPH-IA2	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	47	TOUR DE L'HORLOGE	Traverse des Bastides et Montée Charles Paya
•	LPH-IB1	IB - Bastide / château	47	BASTIDE DE LA CANDOLLE	Chemin de la grande Candolle
•	LPH-IB2	IB - Bastide / château	47	PIGEONNIER DU DOMAINE DE LA CANDOLLE	Chemin du Patiare
•	LPH-IB3	IB - Bastide / château	47	JAS DU DOMAINE DE LA CANDOLLE	Chemin du Patiare
•	LPH-IB4	IB - Bastide / château	47	BASTIDE TATTONI	Allée des Cyprès
•	LPH-IF1	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	47	GARE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	Chemin Noël Robion

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	LPH-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	47	EGLISE SAINT-LAURENT	14 boulevard de la Gare et Place Jean Jaurès
•	LPH-IG2	OP - Pont (viaduc, passerelle)	47	PENSIONNAT DE JEUNES FILLES	70 boulevard Voltaire et montée Malik Oussekine
•	LPH-IH1	IH - Patrimoine de l'hôtellerie (relais de poste...)	47	MAISON BEAUSSIER - HABITATIONS - RELAIS DE POSTE	D8N - Boulevard Voltaire
•	LPH-IK1	IK - Patrimoine de l'agriculture (ferme, grange, laiterie, coopérative...)	47	GRANGE BÉRANGER	19 boulevard Claude Antonetti
•	LPH-IK2	IK - Patrimoine de l'agriculture (ferme, grange, laiterie, coopérative...)	47	FERME - LAITERIE FABRE	Boulevard Jean-Jacques Rousseau
•	LPH-IV1	IV - Villa	47	VILLA LA FAVORITE	11 boulevard de la Gare
•	LPH-IV2	IV - Villa	47	VILLA DES MARSEILLAIS	5 boulevard de la Gare
•	LPH-IV3	IV - Villa	47	VILLA LA MASCOTTE/ BASTIDE LONDICHE	Chemin Raymond Retord et Impasse Valentin
•	LPH-IV4	IV - Villa	47	VILLA AU FRONTON PIGNON CINTRÉ	24 boulevard Jean-Jacques Rousseau et Allée de la Pinède
•	LPH-IV5	IV - Villa	51	VILLA RAINE	14 allée Raine prolongé
•	LPH-OI1	OI - Four industriel (chaux, ciment, céramique, cade...)	51	FOUR À CHAUX AUGUSTE VINCENT	Quartier Bouquier
•	LPH-OY1	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	47	PONT-AQUEDUC DE LA CANDOLLE	Chemin des Arcades et chemin Raymond Retord/ camin Raimond Retor

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	LPH-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	47	CROIX DE MISSION / CALVAIRE	Chemin de la grande Candolle
•	PPN-IB1	IB - Bastide / château	13	CHÂTEAU ROQUE FORCADE	RD 8
•	PPN-IC1	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, asso-ciation...)	21	CERCLE MIRABEAU	2 rue du Collet
•	PPN-IC2	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, asso-ciation...)	21	CENTRE SOCIO-CULTUREL	Avenue de la République
•	PPN-IF1	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	12	CENTRE DE CRIBLAGE ET DE TRANSBOR-DEMENT	Z.A Valdonne
•	PPN-IF2	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	12	ANCIENNE GARE 4È CLASSE VALDONNE-PEYPIN	Valdonne - D 46A
•	PPN-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	21	EGLISE SAINT-MARTIN	1 rue de l'Eglise
•	PPN-II1	II - Patrimoine de l'indus-trie (nef, hangar, puits ...)	12	CIMENTERIE VICAT	Z.A Valdonne
•	PPN-IM1	IM - Patrimoine militaire (château)	21	LE CASTELLAS	Montée du Castellas
-	PPN-OE1	OE - Escaliers, rampe, grand mur de clôture, mur de soutènement	12	MUR DE SOUTENEMENT	RD46 A
-	PPN-OP1	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	12	PONT AUBERGE NEUVE	Près du puits Armand - Auberge Neuve
•	PPN-PC1	PC - Architecture commé-morative (monument aux morts...)	13	MONUMENT DES MAQUISARDS	Chemin de Pichauris à Gardanne, D46a

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	PPN-PJ1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	21	FONTAINE DE LA REPUBLIQUE	Angle de la rue de la République
•	PPN-PJ2	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	21	FONTAINE DE LA PLACE	Place Julien Louis
-	RQV-DD1	DD - Devanture, façade	35	DEVANTURE ET VOLETS	2 Place Basseron
-	RQV-DD2	DD - Devanture, façade	35	DEVANTURE ET VOLETS	8 rue du Cours
-	RQV-DD3	DD - Devanture, façade	35	FACADE	Place de l'ancienne mairie
-	RQV-DD4	DD - Devanture, façade	35	FACADE	18 Avenue des Alliés
-	RQV-DD5	DD - Devanture, façade	35	FRISE MAISON JOSEPH TREMELLAT PEPI-NIERISTE	1 avenue Georges Clémenceau
•	RQV-DF1	DF - Frise	35	FRISE D. JACQUI «LA MURALE»	Avenue du Repos
-	RQV-DM1	DM - Mensuiserie (Porte, fenêtre, volet)	35	PORTE NEO-CLASSIQUE	17 rue Longue
-	RQV-DM2	DM - Mensuiserie (Porte, fenêtre, volet)	35	PORTE 18EME	8 rue du Maréchal Foch
-	RQV-DM3	DM - Mensuiserie (Porte, fenêtre, volet)	35	PORTE	10 rue du Maréchal Foch
•	RQV-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	35	LE CLOCHER DU SARRET	Place de l'Horloge
•	RQV-IA2	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	35	ANCIEN HÔTEL DE VILLE	Place de l'Hôtel de Ville

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLANCHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	RQV-IB1	IB - Bastide / château	35	RUINES DU CHATEAU	
•	RQV-IB2	IB - Bastide / château	35	CHATEAU JEAN	Avenue du Montvin
•	RQV-IB3	IB - Bastide / château	34	BASTIDE VALMEJANE	Chemin de Valmejane
•	RQV-IB4	IB - Bastide / château	35	BASTIDE ROUSSEAU	LA GARDY - Chemin de la Garde
•	RQV-IC1	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, association...)	35	ANCIEN CERCLE DU PROGRES	Rue nationale et traverse du Pont
•	RQV-IC2	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, association...)	35	CINEMA ART DECORATIF	Rue Rolland
•	RQV-IC3	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, association...)	35	SALLE MONSEIGNEUR FABRE	34 avenue des Alliés
•	RQV-IC4	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, association...)	35	SALLE SAINT-VINCENT	Avenue Pierre Cochereau
•	RQV-IC5	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, association...)	35	MUSEE RENE VERRIER	433 Route de Saint-Vincent
•	RQV-IF1	IF - Patrimoine ferroviaire (gare, halte ferroviaire)	35	ANCIENNE GARE	Avenue Georges Clémenceau
•	RQV-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	35	EGLISE SAINT-VINCENT	6 Place de l'Eglise
•	RQV-IG2	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	35	L'OEUVRE JEAN-JOSEPH ALLEMAND	Traverse Saint-Charles

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	RQV-IG3	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	39	EGLISE NOTRE-DAME DE L'ETOILE	PONT DE L'ETOILE- 13 avenue du Général de Gaulle
•	RQV-IG4	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	34	EGLISE SAINT-JEAN	LASCOURS - Montée de l'église
•	RQV-IG5	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presbytère, pensionnat)	39	ASSOCIATION DIOCESAINE	13 D96
•	RQV-IH1	IH - Patrimoine de l'hôtellerie (relais de poste...)	35	ANCIENNE AUBERGE DU «CHEVAL BLANC»	1 rue de l'Eglise
•	RQV-IL1	IL - Immeuble d'habitation	35	LA MAISON BATEAU OU DE L'AMIRAL	Rue du pont
•	RQV-IL2	IL - Immeuble d'habitation	35	IMMEUBLE «LE REGAIN»	18 route de Saint-Vincent
•	RQV-IL3	IL - Immeuble d'habitation	39	«LA MAISON DE CELLE QUI PEINT» D. JACQUI	12 chemin de Pont de l'Etoile
•	RQV-IL4	IL - Immeuble d'habitation	35	LA MAISON BONAPARTE	Place de l'Hôtel de Ville
•	RQV-IP1	IP - Hôtel particulier/ Maison de maître	35	HOTEL PARTICULIER DE CABRE	Traverse du Pont et rue du Pont
•	RQV-IP2	IP - Hôtel particulier/ Maison de maître	35	HOTEL PARTICULIER DU MARQUIS DE FLOTTE	3 rue Longue
•	RQV-IP3	IP - Hôtel particulier/ Maison de maître	35	MAISON ANTIGNANE	rue du docteur arnaud
•	RQV-IP4	IP - Hôtel particulier/ Maison de maître	35	MAISON LOMBARD	43 rue du Pond de Garnière
•	RQV-IP5	IP - Hôtel particulier/ Maison de maître	35	HOTEL PARTICULIER	8 Avenue Georges Clémenceau

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
-	RQV-OE1	OE - Escaliers, rampe, grand mur de clôture, mur de soutènement	35	GARDE-CORPS	Place de l'Hôtel de Ville
-	RQV-OE2	OE - Escaliers, rampe, grand mur de clôture, mur de soutènement	35	GARDE-CORPS	16 Avenue des Alliés
-	RQV-OE3	OE - Escaliers, rampe, grand mur de clôture, mur de soutènement	35	GARDE-CORPS	4 Avenue des Alliés
-	RQV-OP1	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	35	PONT NAPOLEON	Rue du Pont
-	RQV-OP2	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	35	PONT ROLLAND	Avenue des Alliés
-	RQV-OP3	OP - Pont (viaduc, passe-relle)	35	PASSERELLE METALLIQUE	Cours Négrel-Féraud
•	RQV-OY1	OY - Patrimoine hydraulique (aqueduc, rigole d'arrosage, citerne)	35	TUNNEL DOUBLE VOUTE	Rue du Docteur Arnaud
•	RQV-PC1	PC - Architecture commémorative (monument aux morts...)	35	MONUMENT AUX MORTS	Avenue des Alliés, square de Verdun
•	RQV-PC2	PC - Architecture commémorative (monument aux morts...)	34	MONUMENT AUX MORTS	LASCOURS - Rue Bartoméu
-	RQV-PI1	PI - Cheminée industrielle	28	CHEMINEE	Route de Saint-Vincent
-	RQV-PI2	PI - Cheminée industrielle	28	CHEMINEE	Route de Saint-Vincent
•	RQV-PJ1	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	35	FONTAINE PLACE BASSERON	Place Basseron

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	RQV-PJ2	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	35	FONTAINE NOTRE-DAME	Place de l'Hôtel de Ville
•	RQV-PJ3	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	35	LAVOIRS SAINTE-ANNE	Avenue Sainte-Anne
•	RQV-PJ3	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	35	LAVOIRS SAINTE-ANNE	Avenue Sainte-Anne
•	RQV-PJ4	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	35	FONTAINE NEGREL-FERAUD	Cours Négrel Féraud
•	RQV-PJ5	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	39	LAVOIR DU RIOU	Chemin du lavoir de Riou
•	RQV-PJ6	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	34	FONTAINE	LASCOURS - Place de l'Aire
•	RQV-PJ7	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	34	LAVOIR	LASCOURS - croisement rue du Lavoir et Passage de la partido
•	RQV-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	35	ORATOIRE SAINTE-ANNE	La placette
•	RQV-PV2	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	35	ORATOIRE NOTRE-DAME	Avenue des Alliés-Parking Mairie
•	RQV-PV3	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	39	ORATOIRE SAINT-ANTOINE	LA TUILIERE-350 Chemin du Lavoir de Riou
•	RQV-PV4	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	28	ORATOIRE SAINT-VINCENT	Rue Auguste Fabre - RN96
•	RQV-PV5	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	35	ORATOIRE SAINT-DOMINIQUE	Rue Saint-Dominique

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	RQV-PV6	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	39	ORATOIRE SAINT-ETIENNE	Impasse Saint-Jean
•	RQV-PV7	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	39	ORATOIRE DE SAUCETTE	Chemin de Saucette
•	RQV-PV8	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	35	CHRIST AU CALVAIRE	Le Calvaire
•	RQV-PV9	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	34	CROIX DE MISSION	LASCOURS - Rue du Coq
•	RQV-PZ1	PZ - Édicule (horloge, lam-padaire...)	35	TABLE D'ORIENTATION	Au pied du clocher du Sarret-Rue du Calvaire
-	SSV-DD1	DD - Devanture, façade	6	FACADE CERCLE DES AMIS REUNIS	5 rue de la Tour
•	SSV-IB1	IB - Bastide / château	5	DOMAINE DU CHATEAU	Chemin du château
•	SSV-IB2	IB - Bastide / château	5	RUINES DU CASTELLAS	LE CASTELLAS
•	SSV-IB3	IB - Bastide / château	6	RUINES SUR L'ORAISON	ORAISON
•	SSV-IC1	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, asso-ciation...)	5	CERCLE PHILARMONIQUE	Montée de la Servy
•	SSV-IE1	IE - Équipement public (école, piscine...)	6	ANCIENNE ÉCOLE	LA VALENTINE - Rue de la Fontaine
•	SSV-IE2	IE - Équipement public (école, piscine...)	5	ANCIENNE ECOLE	Grand'Rue

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	SSV-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	5	EGLISE SAINT-SAVOURNIN	18 Montée de la Servy
•	SSV-IG2	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	6	CHAPELLE SAINT-JEAN BOSCO	LA VALENTINE - Rue de la Fontaine
•	SSV-IG3	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	5	PRIEURE NOTRE DAME DE L'ETOILE	18, Montée de la Servy
•	SSV-II1	II - Patrimoine de l'indus-trie (nef, hangar, puits ...)	6	PUITS LÉONIE	Chemin du Puits Germain
•	SSV-IO1	IO - Habitat ouvrier	5	LOGEMENTS OUVRIERS	LE COLLET BLANC-Impasse des Mineurs
-	SSV-IZ1	IZ - Immeuble avec pas-sage voûté	5	PASSAGE VOUTE	20 Grand'Rue
-	SSV-IZ2	IZ - Immeuble avec pas-sage voûté	5	PASSAGE VOUTE	Rue du Jardin
-	SSV-IZ3	IZ - Immeuble avec pas-sage voûté	5	PASSAGE VOUTE	6 Grand'Rue
-	SSV-IZ4	IZ - Immeuble avec pas-sage voûté	5	PASSAGE VOUTE	Montée de la Servy
•	SSV-OI1	OI - Four industriel (chaux, ciment, céramique, cade...)	6	FOUR À CHAUX	Près de la RD46a
•	SSV-PC1	PC - Architecture comme-morative (monument aux morts...)	5	MONUMENT AUX MORTS	Grand'Rue

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	SSV-PC2	PC - Architecture commémorative (monument aux morts...)	6	MONUMENT AUX MORTS	LA VALENTINE - Rue de la Fontaine
•	SSV-PC3	PC - Architecture commémorative (monument aux morts...)	6	MONUMENT DE LA SECURITE SOCIALE MINIERE	D46a
•	SSV-PJ1	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	5	FONTAINE	Place de la Servy
•	SSV-PJ2	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	12	LAVOIR	LA VALENTINE - Rue du Lavoir
•	SSV-PJ3	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	6	FONTAINE	LA VALENTINE - Rue de la Fontaine
•	SSV-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	5	NICHE VOTIVE	11, avenue de Gensiny
•	SSV-PV2	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	5	CROIX	LE CASTELLAS
•	SSV-PV3	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	5	CROIX CONTRE LA RD 7	MONTIERE ET GROS VALLAT - Rue de Saint-Savournin
•	SSV-PV4	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	5	CROIX	PUITS GERMAIN - Chemin de l'Ortolan
•	SSV-PV5	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	5	NICHE VOTIVE	8 Grand'Rue
-	SSV-VE1	VE - Rue en escalier	5	SÉRIE DE DEGRÉS	Grand'Rue

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
-	SZE-DD1	DD - Devanture,façade	25	FACADE ORNEE DE MASCARONS EN TERRE CUITE	2 rue Palissy
-	SZE-DD2	DD - Devanture,façade	25	FACADE ORDONNANCEE	12 rue Jean Jaurès
-	SZE-DD3	DD - Devanture,façade	25	FACADE DU CENTRAL BAR	26 rue Jean Jaurès
•	SZE-IA1	IA - Édifice civil (maison commune, hôtel-de-ville, beffroi...)	25	HOTEL DE VILLE	1 cours Louis Blanc
•	SZE-IC1	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, asso-ciation...)	25	CERCLE REPUBLICAIN DU 21 SEPTEMBRE	3 cours Louis Blanc
•	SZE-IC2	IC - Lieu de sociabilité (Cercle républicain, asso-ciation...)	25	MAISON DU PEUPLE	Square Reda Caire
•	SZE-IE1	IE - Équipement public (école, piscine...)	25	LA POSTE	Place de la Victoire
•	SZE-IG1	IG - Patrimoine religieux (église, chapelle, presby-tère, pensionnat)	18	CHAPELLE D'ORGNON	ORGNON
•	SZE-IK1	IK - Patrimoine de l'agri-culture (ferme, grange, laiterie, coopérative...)	25	DOMAINE MONTVERT	Montvert - RD 560
•	SZE-IK2	IK - Patrimoine de l'agri-culture (ferme, grange, laiterie, coopérative...)	17	FERME	Chemin de Saint Victor Cantissier ouest
•	SZE-IL1	IL - Immeuble d'habitation	25	IMMEUBLE «LES FAUVETTES»	Boulevard Martyrs de la Résistance
•	SZE-IL2	IL - Immeuble d'habitation	25	MAISON DE STYLE ART DECO	Boulevard Martyrs de la Résistance

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	SZE-IL3	IL - Immeuble d'habitation	25	MAISON REDA CAIRE	Boulevard Martyrs de la Résistance
•	SZE-IV1	IV - Villa	25	VILLA ART DECO	Angle boulevard de la Libération/ Place de la Victoire
•	SZE-OI1	OI - Four industriel (chaux, ciment, céramique, cade...)	25	FOURS A CERAMIQUE	Boulevard des Fours
•	SZE-PC1	PC - Architecture commé-morative (monument aux morts...)	17	MONUMENT AUX MORTS	Cours Louis Blanc
•	SZE-PJ1	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE LE LION D'OR	Place du Lion d'Or
•	SZE-PJ10	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE DE LA GRANDE USINE	Boulevard de la Grande Usine
•	SZE-PJ11	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE PALISSY	Avenue Frédéric Mistral
•	SZE-PJ12	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE LOUIS BLANC	Cours Louis Blanc
•	SZE-PJ13	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE ROUTE DU PLAN D'AUPS	D480 Route du Plan d'Aups
•	SZE-PJ14	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	17	FONTAINE RUE DU LION	Rue du Lion
•	SZE-PJ15	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE HOCHE	Rue Hoche
•	SZE-PJ2	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE DU 4 SEPTEMBRE	Place du 4 septembre
•	SZE-PJ3	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE PLACE DREO	Place Dréo
•	SZE-PJ4	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE DE LA MAINTENANCE	Place de la Maintenance

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	SZE-PJ5	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE LA MARIANNE	Place Ledru Rollin
•	SZE-PJ6	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE DE L'EGLISE	Place de l'Eglise
•	SZE-PJ7	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE MARCEAU	Cours Marceau
•	SZE-PJ8	PJ - Fontaine, bassin, lavoir	25	FONTAINE DE LA CERAMIQUE	Place de la Céramique
•	SZE-PJ9	PI - Cheminée industrielle	25	FONTAINE GASTON DE SAPORTA	Avenue Gaston de Saporta
•	SZE-PV1	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	25	ORATOIRE SAINT-ROCH	Place du 4 Septembre
•	SZE-PV10	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	32	ORATOIRE SAINT-LAZARE	ORGNON - D480-Route du Plan d'Aups
•	SZE-PV2	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	17	ORATOIRE SAINT-ANTOINE	Chemin de Saint-Antoine
•	SZE-PV3	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	17	ORATOIRE SAINT-VICTOR	D85-Route de Trets
•	SZE-PV4	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	17	ORATOIRE SAINT-BERNARD	Chemin de la Bernarde
•	SZE-PV5	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	25	CROIX DE MISSION	Avenue Frédéric Mistral

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

ELEMENTS REMARQUABLES

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLAN-CHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	SZE-PV6	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	25	ORATOIRE SAINT-PIERRE	D480-Route du Plan d'Aups (Chemin des Nayes)
•	SZE-PV7	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	32	ORATOIRE SAINT-JACQUES LE MAJEUR	D 480
•	SZE-PV8	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	25	ORATOIRE SAINTE-MARTHE	D480-Route du Plan d'Aups
•	SZE-PV9	PV - Architecture votive (croix de mission, oratoire, calvaire...)	25	ORATOIRE SAINTE-MADELEINE	D480-Route du Plan d'Aups (La Maraboutine)

"-" : Eléments sans fiche détaillée, ils sont toutefois identifiés sur le règlement graphique et sont soumis aux prescriptions figurant dans les dispositions communes.

CANAL DE MARSEILLE

FICHE	IDENTIFIANT SIG	CATEGORIE	N° PLANCHE	DESCRIPTION ELEMENT	ADRESSE
•	CM - 1	CM - Canal de Marseille		Dérivation Camoins - Aubagne	
•	CM - 2	CM - Canal de Marseille		Dérivations Valentine-Montredon - Section de la Millière	
•	CM - 3	CM - Canal de Marseille		Dérivations Valentine-Montredon - Section de la Millière	

Belcodène

Les Boyers - La Bouilladisse

Fiches patrimoniales par commune

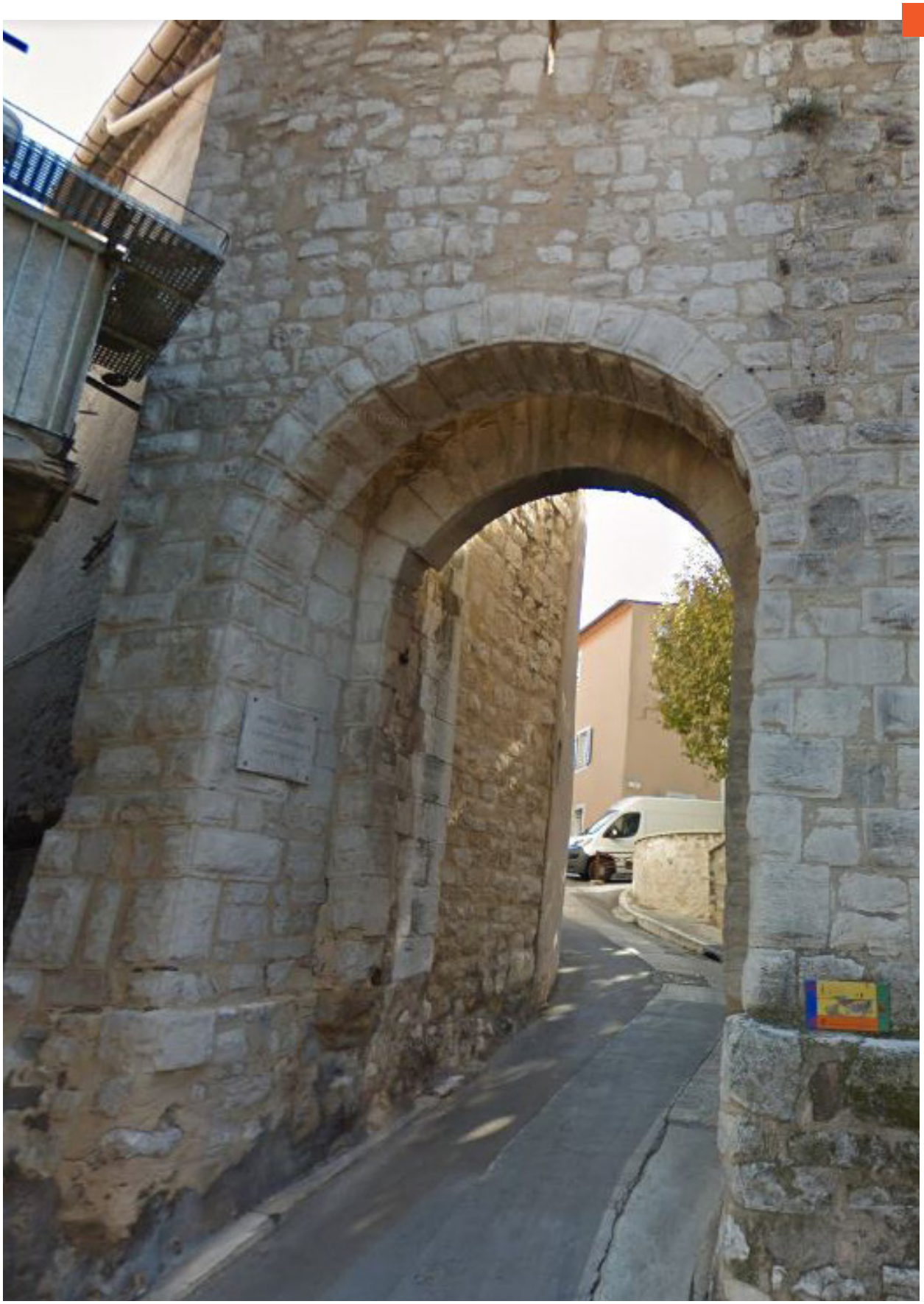

Aubagne

FERME D'ANGELE

Vallon de Marcellin
Parcelle(s) : CE 3

HISTORIQUE

Ancienne ferme en ruine de la Douloire, reconstruite et agrandie d'une remise et d'une chambre pour accueillir le tournage en 1934 du film de Pagnol "Angèle", inspiré de Jean Giono (Un de Baumugnes) avec les acteurs Fernandel, Orane Demazis, Henri Poupon et Edouard Delmont. La reconstruction a été réalisée par le maçon de LaTreille et ami d'enfance de M. Pagnol : Marius Brouquier.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Décor de cinéma pour le film "Angèle". Il témoigne des premiers décors conçus dans un espace naturel pour les tournages effectués en extérieur.

DESCRIPTION

Ferme traditionnelle provençale restaurée lors du tournage et aménagée pour laisser place à la caméra avec laquelle les scènes intérieures étaient filmées, en témoigne encore un trou arrondi en bas du mur, côté citerne. Autre "souvenir" de ce tournage, le puits d'Angèle en bordure du sentier creusé et maçonné à cette occasion mais il n'a finalement pas servi. L'édifice, orné d'une génoise, est construit en moellons dont il reste quelques murs.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect n'est possible.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la construction sur laquelle se trouve l'élément de décor, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de celui-ci.

☐ Dans le cas d'un projet de rénovation-reconstruction, conservation sur place.

☐ Dans le cas d'un projet qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité ou dépose et conservation.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

MAISON DE PANTURLE

Barres de Saint-Esprit
Parcelle(s) : CE 1

HISTORIQUE

Ruines du village fictif d'Aubignane, construit pour le tournage en 1937 du film de Marcel Pagnol "Regain", d'après le roman de Giono avec les acteurs Fernandel, Gabriel Gabrio et Orane Demazis. Les décors ont été construits par le maçon de La Treille et ami d'enfance de M. Pagnol : Marius Brouquier.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Décor de cinéma pour le film Regain, témoignant des premiers décors conçus dans un espace naturel pour les tournages effectués en extérieur.

DESCRIPTION

Maison principale du village reconstitué à l'image de Redortiers (Alpes de Haute-Provence) où se situe l'intrigue. L'édifice est le seul à avoir été construit accroché au rocher, en moellons, sable et ciment. Les autres éléments du décor (église, boulangerie, forge, puits...), disparus aujourd'hui étaient pour la plupart réalisées en cannisses enduites de plâtre et consolidées à la base avec des pierres.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect n'est possible.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la construction sur laquelle se trouve l'élément de décor, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de celui-ci.

☐ Dans le cas d'un projet de rénovation-reconstruction, conservation sur place.

☐ Dans le cas d'un projet qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité ou dépose et conservation.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FRESQUE DECORATIVE "FARANDOLE"

Place Saint-Jean
Parcelle(s) : AE 301

HISTORIQUE

Commande publique de la Ville d'Aubagne pour décorer la place Saint-Jean. Bas-relief réalisé par Gino Vaglini chez Procéram en 1970. La famille Vaglini a fui l'Italie faschiste au début du XXe siècle pour s'installer à Aubagne puis fonder un atelier (les frères Gino et Fernand) à Roquefort-la-Bédoule en 1972.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Témoin important dans l'espace public du travail de production de Procéram et du talent artistique de G. Vaglini. Rappel des symboles traditionnels qui accompagnent la fête de la Saint-Jean le 24 juin : le saut au-dessus du feu, la farandole sur la musique des tambourinaïres, la sonnerie des trompettes de la saint-Jean, le vendeur de rossignols (jouet provençal).

DESCRIPTION

Bas-relief en argile et émaux polychromes, composé de 99 plaques modelées de 30 x 40 cm pesant 8kg chacune et formant une fresque décorative d'1m50 de haut et 4m50 de long. Les personnages y sont représentés sans perspective dans un style influencé par Dellepiane ou Elzéard Rougier. Dans le registre inférieur en terre chamottée flammée brute, les symboles traditionnels de la Provence : rameaux d'oliviers et de pins, gargoulettes, trompettes de la Saint-Jean.ditionnels de la Provence : rameaux d'oliviers et de pins, gargoulettes, trompettes de la Saint-Jean.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect n'est possible.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la construction sur laquelle se trouve l'élément de décor, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de celui-ci.

☐ Dans le cas d'un projet de rénovation-reconstruction, conservation sur place.

☐ Dans le cas d'un projet qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité ou dépose et conservation.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FRESQUE "LOU RAVI"

2, boulevard Emile Combes
Parcelle(s) : AH 167

HISTORIQUE

Le Ravi est le santon le plus important de la crèche après Jésus, Marie et Joseph. On dit qu'il porte bonheur en le plaçant en premier dans la crèche, il lève les bras dans un geste d'étonnement et de joie. Il a été choisi par Théo Sicard pour illustrer une affiche touristique d'Aubagne à la demande du Syndicat d'initiative. Théo a été le spécialiste dans la famille du décor au santon naïf.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Témoin du travail d'illustrateur de Théo Sicard, fils de Louis Sicard fondateur de la Faïencerie.

DESCRIPTION

Composition murale en carreaux emaillés représentant Lou Ravi selon un dessin de Théo Sicard.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect n'est possible.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la construction sur laquelle se trouve l'élément de décor, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de celui-ci.

☐ Dans le cas d'un projet de rénovation-reconstruction, conservation sur place.

☐ Dans le cas d'un projet qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité ou dépose et conservation.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

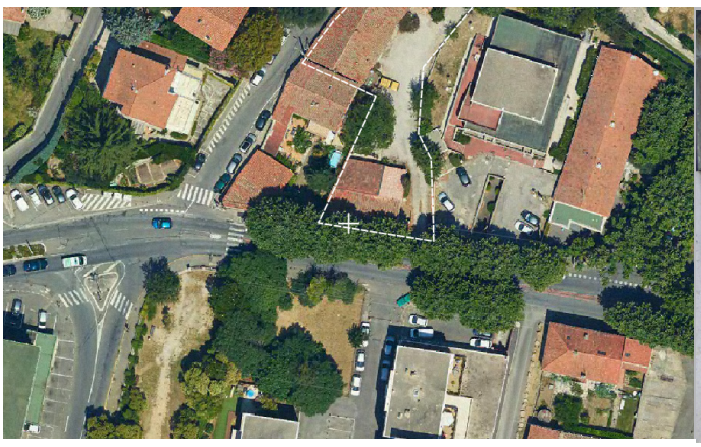

BAS RELIEF ARMOIRIES VILLE D'AUBAGNE

305, avenue Marcel Pagnol
Parcelle(s) : AH 167

HISTORIQUE

Commande publique de la Ville d'Aubagne pour signaler le bâtiment des anciens Services Techniques. Bas-relief réalisé par Gino Vaglini chez Procéram en 1970. La famille Vaglini a fui l'Italie faschiste au début du XXe siècle pour s'installer en Provence et fonder l'atelier du Gibaou à Roquefort-la-Bédoule.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Témoin important dans l'espace public du travail de production de Procéram et du talent artistique de G. Vaglini, reconnu meilleur ouvrier de France.

DESCRIPTION

Bas-relief en terre chamottée brute, cuisson pleine flamme. Thème des travaux publics : Les armes de la Ville sont surmontées d'une grue, sur le côté une équerre et un rapporteur.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect n'est possible.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la construction sur laquelle se trouve l'élément de décor, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de celui-ci.

☐ Dans le cas d'un projet de rénovation-reconstruction, conservation sur place.

☐ Dans le cas d'un projet qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité ou dépose et conservation.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

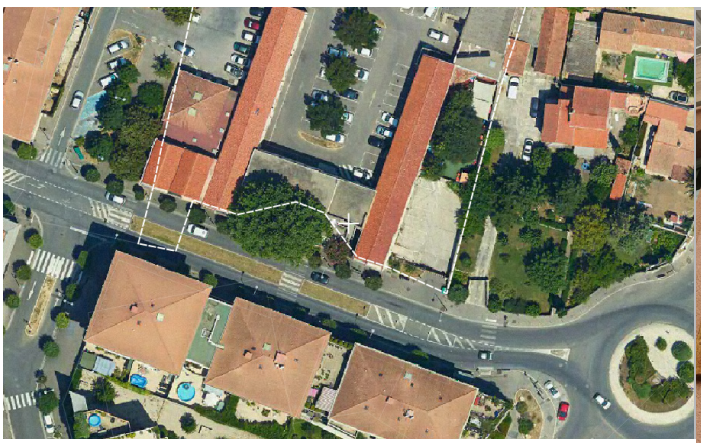

DECORS CERAMIQUE BOCCA

13 avenue Loulou Delfieu
Parcelle(s) : AI 23

HISTORIQUE

La façade de cette maison de ville est ornée de quatre panneaux de carreaux émaillés créés en 1910 par les frères Louis et Charles Bocca. Issus d'une famille italienne qui émigra à Aubagne en 1867, ils y ouvrirent un atelier de carreaux de faïence, frises et cabochons.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

De style Art-Nouveau, ces panneaux offrent un décor à l'esthétique naturaliste caractéristique de cette période et un témoignage in situ de plus en plus rare des productions de céramique destinées à l'architecture.

DESCRIPTION

La façade est ornée de quatre panneaux de faïence et dans la partie supérieure d'une frise au décor naturaliste : paysage évoquant l'Italie, pays d'origine des artistes, fleurs, rinceaux végétaux...

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect n'est possible.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la construction sur laquelle se trouve l'élément de décor, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de celui-ci.

☒ Dans le cas d'un projet de rénovation-reconstruction, conservation sur place.

☒ Dans le cas d'un projet qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité ou dépose et conservation.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

MOSAIQUE LES LAVANDIERES

Place de la Halle de la Poissonnerie
Parcelle(s) : AD 207

HISTORIQUE

Réalisé par Vaglini dans le cadre d'une opération de réhabilitation du centre ancien en 1983. La famille Vaglini a fui l'Italie fasciste au début du XXe siècle pour s'installer à Aubagne puis fonder un atelier (les frères Gino et Fernand) à Roquefort-la-Bédoule en 1972.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Le décor offre un témoignage in situ de plus en plus rare des productions de céramique destinées à l'ornementation des façades.

DESCRIPTION

Mosaïque de carreaux émaillés colorés figurant les lavandières, témoignant de l'existence du lavoir public Sainte-Rose près des halles. Cette mosaïque a été installée par les Frères Vaglini lors des travaux de réhabilitation des Halles menés par l'architecte Pierre Ollivier.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect n'est possible.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la construction sur laquelle se trouve l'élément de décor, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de celui-ci.

☐ Dans le cas d'un projet de rénovation-reconstruction, conservation sur place.

☐ Dans le cas d'un projet qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité ou dépose et conservation.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

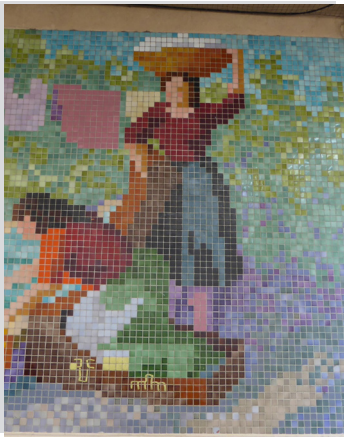

ABG-DS1 - Planche n°45

ELEMENT DE DECOR REMARQUABLE - SCULPTURE

PILIERS DES ATELIERS THERESE NEVEU - PETIT MONDE DE MARCEL PAGNOL

4 Cour de Clastre
Parcelle(s) : AD 285

HISTORIQUE

Commande de la Communauté de villes du Pays d'Aubagne pour l'ouverture des Ateliers Thérèse Neveu en 1995. Cinq piliers du déambulatoire extérieur sont ornés de chapiteaux qui représentent la naissance du monde et ont été réalisés par le sculpteur Dominique Bajard, lauréat parmi huit autres projets. Dominique Bajard né en 1953, vit au Vivier Montchal dans la Loire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Œuvre poétique et sensuelle, témoin de la volonté de la Ville d'Aubagne d'associer art et commande publique tout en mettant en avant son identité liée à l'argile.

DESCRIPTION

Cinq chapiteaux sculptés en céramique avec cinq thèmes différents : la nuit, le jour, l'aube, le jardin d'Eden, l'aurore. "Aubagne m'évoque l'aube d'un jour sur le mont Garlaban et la jarre qui fit sa prospérité" dixit D. Bajard.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect n'est possible.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la construction sur laquelle se trouve l'élément de décor, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de celui-ci.

☒ Dans le cas d'un projet de rénovation-reconstruction, conservation sur place.

☒ Dans le cas d'un projet qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité ou dépose et conservation.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ABG-IA1 - Planche n° 45
IMMEUBLE REMARQUABLE - EDIFICE CIVIL
HOTEL DE VILLE

Boulevard Jean Jaurès
Parcelle(s) : AD 186

HISTORIQUE

Cette ancienne maison acquise par le commune en 1828 pour y établir l'Hôtel de Ville fut réaménagée en 1933, sous la municipalité de Marius Boyer, par l'architecte Henri Lyon dans un style Art-Déco finissant.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Exemple d'architecture "Art-Déco".

DESCRIPTION

La façade sur rue est structurée autour d'une avancée inscrite entre un grand balcon arrondi soutenu par des consoles qui occupe trois des cinq travées et une dalle de béton en saillie qui prend naissance sous la corniche d'attique à modillons carrés et forme une casquette. Le rez-de-chaussée a été remanié dans les années 1970.
A l'intérieur est à noter la rampe de l'escalier d'honneur en fer forgé et cuivre, marquée des letre A et V formant les armes de la Ville d'Aubagne.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

TOUR DE L'HORLOGE

Rue Christine
Parcelle(s) : AD 252

HISTORIQUE

L'horloge fut construite, sur les plans de l'architecte communal Ziano, en 1900 dans le cadre du programme d'assainissement des vieux quartiers populeux d'Aubagne, grâce à la démolition en 1898 d'immeubles insalubres et d'une ancienne tour des remparts qui portait l'horloge publique. Cette nouvelle tour de l'horloge fut conçue pour être visible de tous les quartiers de la ville et entourée d'un jardin public.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Exemple du goût éclectique caractéristique des constructions publiques du début du 20e siècle.

DESCRIPTION

La tour est construite avec les matériaux locaux. La base de la tour est en maçonnerie ordinaire de moellons venant du vallon de la Bédoule. Les façades de la tour sont en briques des usines d'Aubagne, posées au mortier fin et rejointoyées au fer. Les contreforts, angles, bandeaux, mâchicoulis, créneaux, couronne, encadrement des briques et des fenêtres et de la porte d'entrée sont en maçonnerie de pierres de tailles issues des carrières de Rognes. Le campanile en fer forgé abrite une cloche fondue en 1825 par l'atelier Baudouin et Durand de Marseille.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

HOTEL DES POSTES D'EUGENE CHIRIE

Rue de la Poste et rue Joseph Lafond
Parcelle(s) : AB 114

HISTORIQUE

Eugène Chirié (1902-1984) fut, entre-autres, architecte régional des PTT. Il construisit une dizaine d'édifices postaux, selon un schéma directeur bien précis mis en place par l'Etat après la seconde guerre mondiale en France à destination des villes moyennes. L'Hôtel des Postes d'Aubagne (1948-1955) accueille outre les service du courrier, les équipements téléphoniques et le logement du receveur, selon un schéma récurrent.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Cet Hôtel des Postes servit de modèle à celui de Tarascon, son jumeau. Exemple d'édifice postal avec une architecture dédiée et de la production céramique de l'usine Procéram

DESCRIPTION

Le bâtiment possède un plan en L : il est constitué par deux ailes rectangulaires d'un étage sur RDC et sous-sol partiel, disposées perpendiculairement l'une par rapport à l'autre et se développant le long de la rue de La Poste et la rue Joseph Lafond.
La première est légèrement infléchie.
Elles sont couvertes de toits-terrasses. Les deux parois sont lisses et nues, percées de baies en bandeaux (triplets de baies) et soulignées et raccordées par une corniche saillante qui forme un auvent dans l'angle. Les soubassements sont nus. L'angle du bâtiment est traité en rotonde.
Un bas-relief en céramique représentant un écusson aux armes de la Ville flanqué d'arbrisseaux et de deux santons modelés par Marc Chatelier vers 1950 est placé en haut de l'arrondi.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

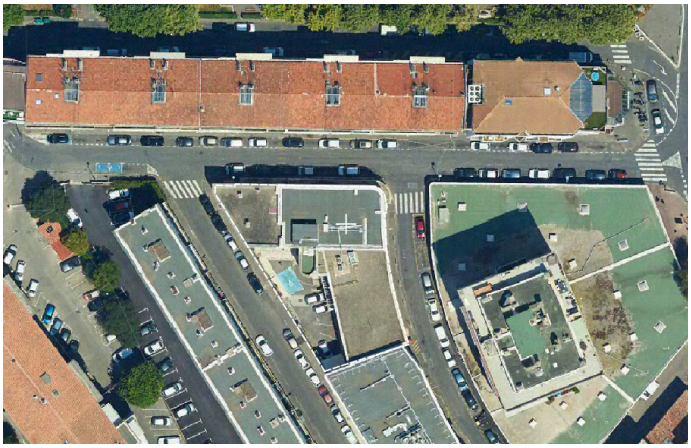

CONSERVATOIRE

4, Cours Beaumond
Parcelle(s) : CM 243

HISTORIQUE

Couvent des religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie qui arrivèrent le 29 octobre 1835 pour venir travailler à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles de la paroisse, elles firent construire « le bel établissement du cours Beaumond » en 1860 qui accueillait des filles de 6 à 15 ans. Les religieuses quittèrent le couvent le 31 août 1903 qui fut racheté par la commune pour y aménager la première école maternelle d'Aubagne.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecure communautaire du 19e siècle

DESCRIPTION

Edifice sobre à la façade ordonnancée présentant un rez-de-chaussée sur cave élevé de 2 étages et 5 travées. Il offre un haut soubassement. La vocation d'éducation de la communauté religieuse a guidé l'adaptation du bâti à la parcelle en offrant une petite cour clôturée à l'avant avec les dépendances (caves, appentis...) accessible par le portail d'entrée et une lage cour à l'arrière pour les enfants. On note tout de même un caractère monumental affirmé par la présence d'un escalier double en fer à cheval convergeant vers la porte d'entrée de l'édifice. La façade est flanquée de deux pilastres monumentaux aux angles et la partie supérieure soulignée par une corniche dissimulant le chéneau d'évacuation des eaux de pluie.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Le coeur d'ilôt est à conserver.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE LA ROYANTE

340 impasse de la Royante
Parcelle(s) : BZ 797-BZ 798-BZ800

HISTORIQUE

La bastide construite sous la Monarchie de Juillet fut acquise en 1857 par Fortuné Broquier, avocat à Marseille et proche de hauts fonctionnaires de la Couronne. Sa composition architecturale correspond à celle de la bastide traditionnelle. L'édifice comprend une chapelle privée remarquable sous le titulature de Saint Catherine de Sienne de style néo-gothique, réalisée autour de 1870

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Symétrique, la façade principale a cinq travées est soulignée par des pilastres d'angle et de bandeaux.
Elle est surmontée d'un large fronton brisé percé d'un oculus.
La chapelle se situe dans une aile perpendiculaire au corps de logis. La nef est composée de deux travées et couverte de voûtes d'ogive appuyées sur des colonettes engagées à chapiteau corinthien. Chacune des travées est ornée de deux statues des évangélistes. Le choeur se termine par une abside à pan coupé, éclairée par cinq vitraux très colorés.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : La bastide, l'écurie, le parc, les bosquets et le cèdre bleu sont à protéger

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

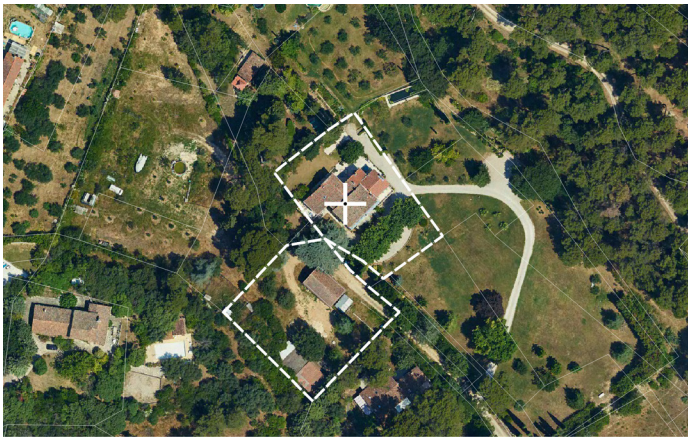

BASTIDE DE LA PEYRONNE

CD2
Parcelle(s) : BY 515

HISTORIQUE

La bastide, édifiée au 18e siècle par Antoine Peyron, faisait partie d'un domaine d'une grande superficie. Il fut morcelé progressivement par le passage du chemin de fer et des réseaux routiers aux 19e et 20e siècles. Le bâtiment se trouve aujourd'hui en bordure du CD2.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La bastide traditionnelle (R+2) est remarquable pour son chaînage d'angle harpé, son grand développé de façade (7 travées) percée de nombreuses baies en arc segmentaire et sa génoise à trois rangs. Elle possède une toiture à deux versants et deux croupes.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

JAS DE FONTAINEBLEAU

1955 Chemin de la Font de Mai
Parcelle(s) : CE 12

HISTORIQUE

Située sur un ancien chemin de transhumance, cette propriété de près de 15 hectares était au 18e siècle un jas (bergerie) qui appartenait à un bourgeois, propriétaire rentier aux Camoins, émigré à la Révolution. La famille du marchand et orfèvre Barbaroux-Alliès en fit sa maison de villégiature en 1876. Elle construisit une maison de maître et une chapelle et transforme le corps existant en maison d'habitation pour le jardinier.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La maison de maître se développe sur deux niveaux au parti pris horizontal. Elle présente une façade sobre symétrique, à 5 travées, marquée dans sa partie centrale par une légère avancée où se concentre le décor (décroché de la toiture typique des toitures marseillaises avec poiçon sur le faîtage, lanterne, plaque décorative... La toiture est ornée d'une génoise à 3 rangs.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : toutes les dépendances sont à préserver ainsi que le jardin

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE DU GRAND LENCHE

2800, route de Gémenos
Parcelle(s) : CT 1712

HISTORIQUE

Située dans le quartier des Joncquiers, cette propriété a été acquise par la famille Lenche de Marseille en 1580 puis en 1659 par Antoine Barthélémy, bisaïeul de l'abbé Jean-Jacques Barthélémy (premier académicien aubagnais). Cette bastide, date du 17e s. Des inscriptions romaines ont été scellées au 18e s dans les murs de la maison et témoignent de la population primitive du territoire d'Aubagne.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Maison de campagne traditionnelle du 17e siècle, architecture sobre où le décor se concentre au niveau de la porte d'entrée. La toiture à 4 pentes est soulignée d'une génoise à 3 rangs rappelant la fortune de la famille.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU VERNET

54, chemin du Bois Sauvaire
Parcelle(s) : CZ 22

HISTORIQUE

Bastide du 18e siècle appartenant à la noblesse locale les familles Jourdan puis Sauvaire-Jourdan, Vernet et de Rochemonteix (20e siècle)

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecture du 18e siècle

DESCRIPTION

Maison de campagne traditionnelle aggrandie en fonction de l'évolution de la taille de la famille et des activités agricoles qui y étaient menées. Présence de plusieurs corps de batisse et d'une chapelle.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

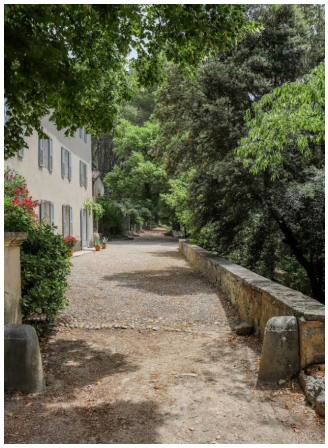

CHÂTEAU DES LIGNIERES

Promenade Pierre Blancard - service de l'équipement
Parcelle(s) : AL 280

HISTORIQUE

Il a appartenu en 1840 à Hilarion Pascal, ingénieur des Ponts et Chaussées qui oeuvra aux travaux des ports de la Joliette, du Frioul, de Cassis et de La Ciotat et sera transmis à ses héritiers jusqu'à la 2e Guerre mondiale, pendant laquelle il est réquisitionné par les Allemands puis par les troupes françaises jusqu'en 1946.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager

Propriété rurale de près de 10 hectares au début du 20e siècle, En 1957, la propriété est vendue au Service des Domaines pour permettre l'implantation d'un collège d'enseignement technique (Centre Sully puis des Lignières) et la construction de l'autoroute A501. Après le transfert du centre d'apprentissage au tout nouveau lycée professionnel Gustave Eiffel, la Direction Départementale de l'Equipement s'y insalle à partir de 1976.

DESCRIPTION

Bâtiment imposant situé dans une position dominante à l'extrémité est du centre-ville. Elevé à l'origine de 2 étages sur rez-de-chaussée, il a été surélevé lors de sa transformation en collège d'enseignement technique. La façade symétrique présente 5 travées. Le décor en gypserie est particulièrement riche sur la travée centrale et sur les encadrements des baies à crossettes. L'étage noble est marqué par un balcon au garde-corps très ouvragé, surmonté d'un fronton circulaire entrecoupé. Deux pilastres aux chapiteaux stylisés encadrent la porte-fenêtre.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

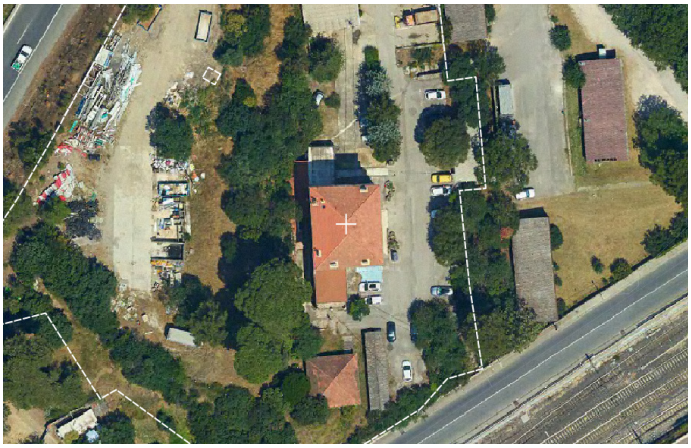

CHATEAU LES LAURIERS

670, Chemin de la Pérussonne
Parcelle(s) : DH 751

HISTORIQUE

Maison de maître construite en 1908 par le négociant marseillais Marius Rimbaud, agrandie en 1912 par son fils.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecture éclectique de la Belle-Epoque

DESCRIPTION

Maison de campagne élevée de 2 étages sur rez-de-chaussée. Façade ordonnancée classique ouverte de 4 fenêtres à chaque niveau, flanquée de petites tourelles d'angle en encorbellement. Le décor est concentré sur la partie supérieure des tourelles dotées d'une toiture en débord, il est composé de petites baies en arc brisé, le tout rappelant l'architecure gothique

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les tourelles ne seront pas dénaturés ainsi que la séquence architecturale.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU MAGNAN

Camp de Lambert
Parcelle(s) : DE 250

HISTORIQUE

Les terres de Camp de Lambert à vocation agricole on appartenu à la noblesse provençale : au baron de Cauvet de Marignane au 17e siècle puis à François Capus (Conseiller de Louis XIV). Le domaine est ensuite morcelé avant d'être acheté en 1845 par Durbec puis la famille Magnan qui agrandit la bastide et l'embellit en 1896.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La bastide est composée de trois corps de bâtiment. Le plus ancien au milieu (R+1) est flanqué des deux autres légèrement en avancée (R+2). Ces derniers sont dotés d'une toiture en débord, à 4 pentes pour celui de gauche et 2 pentes pour celui de droite. Entre les équerres des chevrons du bâtiment de gauche, on peut observer encore des décors peints. Les façades sont ornées d'une riche modénature en ciment mouluré qui participe à l'unification des 3 corps de bâtisse, quelques cabochons de faïence ornent le corps central. La Bastide ouvre au sud sur une large terrasse, la propriété conserve encore son bassin d'agrément et des dépendances.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les modénatures (cabochons céramique, moulures ciment...), le jardin, les dépendances ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU DE FENESTRELLE

2220 Chemin de Carpiagne
Parcelle(s) : DE 224

HISTORIQUE

Les terres de Fenestrelles ont été occupées dès l'Antiquité (villa gallo-romaine). . Plusieurs grandes familles de la noblesse provençale se succèdent entre le 15e et le 18e siècles : les Bausset et Cabre, puis les Capus (Conseiller de Louis XIV)... Le domaine est ensuite morcelé avant d'être peu à peu reconstitué par la famille Corréard-Magnan au 19e siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique☒ architectural ☐culturel☐ paysager
Au Moyen-âge, les terres fertiles appartenant à l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et les bâtisses isolées ont été utilisées comme lazaret. Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Composé de plusieurs corps de bâtisse à usage de bergerie, maison de maître, logement de méger, cave, four à pain, puits... qui finiront par être réunis au 19e et aux 20e siècles. Aujourd'hui, les bâtiments témoignent encore de cet usage, ils sont organisés autour d'une cour dans laquelle on accède par un grand porche. La porte principale de la maison, qui concentre l'ornementation, ouvre toujours sur une carreirade, ancien chemin de quartier qui joignait la Fenestrelles à la Pérussonne. Elle conserve son encadrement d'origine (17e siècle) en pierre de taille sculpté avec dans sa partie supérieure une corniche à triglyphes et métopes surmonté d'un fronton et un emmarchement en pierre de Cassis. La tour abritait le puits de la bastide.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

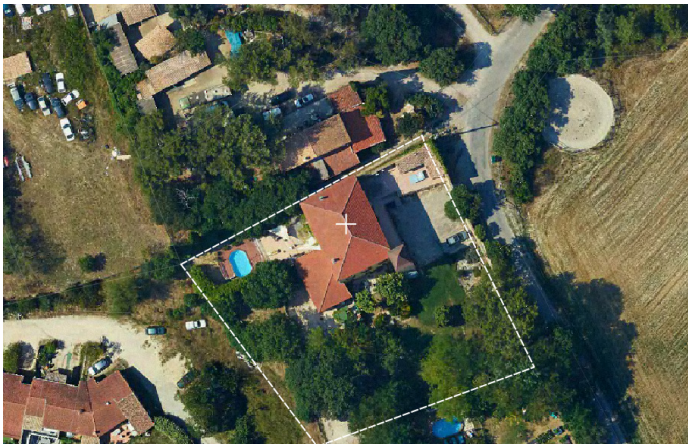

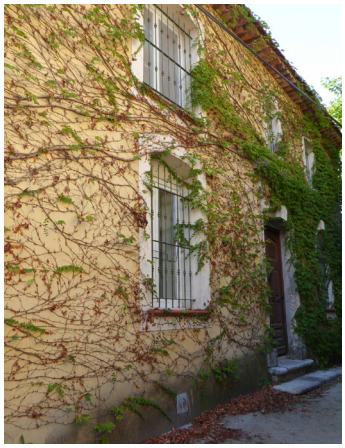

CHATEAU DES CREISSAUDS

Les Creissauds
Parcelle(s) : DT 313

HISTORIQUE

Henri Saver, négociant marseillais fit l'acquisition du Château des Creissauds pour y aménager une résidence secondaire en 1900. Il fit bâtir une grande demeure de style éclectique sur les restes de l'édifice du 18e siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple d'architecture du début du 20e siècle

DESCRIPTION

Le bâtiment est remarquable (5 travées, R+3) avec un grand fronton-pignon dit aussi fronton en enroulement, orné de volutes et de denticules exagérés, Il est doté de deux tourelles d'angle en surplomb sur cul de lamp et surmontées d'un toit en poivrière (tuiles vernissées). L'édifice présente de nombreux autes ornements : des épis de faîtage, des cadres de baie plats, des tableaux moulurés sur les trumeaux, des corniches intermédiaires, un perron et de grandes souches de cheminée.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les éléments de modénature, terrain d'assiettes du parc et bosquets d'arbres ne seront pas dénaturés. Pas d'extension d'annexes possibles.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE "LES TILLEULS"

360 Chemin de la Pérussonne
Parcelle(s) : BS 221

HISTORIQUE

Maison de maître de style composite influencé par l'Art Nouveau, construite sur l'emplacement d'anciennes vignes, par un commerçant marseillais Louis Lefevre en 1897. Il complète l'aménagement de sa propriété d'une maison de gardien en 1906.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecture éclectique de la Belle-Epoque

DESCRIPTION

Maison caractéristique du style éclectique en vogue à la fin du XIXe siècle avec puits, bassin, jardin d'agrément, allée arborée. R +2 avc un soubassement en pierres. Utilisation de la brique pour rehausser le décor de la façade, les chainage d'angle, les encadrements des ouvertures. Entrée par une porte-fenêtre avec escalier central et perron protégé d'un garde-corps. Mise en scène de la maison en fond de parcelle : le bâtiment apparait au bout d'une allée arborée. Des carreaux de céramique ornent la partie supérieure de la façade.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les modénatures (cabochons céramique, moulures ciment...), le jardin, les dépendances ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE "LA NAPOLLONE"

120 Chemin de Lascours
Parcelle(s) : CM 2153

HISTORIQUE

Propriété de la famille Napollon originaire du Cap-Corse, notables de Marseille, qui fit construire la bastide actuelle à la fin du 17e siècle. C'est tout un hameau qui s'organise sur les terres familiales entre le 16e et le 17e siècle. La propriété est détenue ensuite en 1889 par Félix Sauvaire-Jourdan et son épouse Rose de Roux, qu'ils transmirent à leur fille Madeleine, baronne de Slane.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La Bastide présente une façade ordonnancée, R+2 et 7 travées. Des oculi éclairent le dernier étage. Le bâtiment profite de la déclivité du terrain et s'appuie sur une haute terrasse sur cave. Une chapelle, un bassin d'agrément se trouvent à l'avant de la bastide tandis que des dépendances des communs sont rejetées à l'arrière desservies par une cour et un portail secondaire. Un grand portail en fer forgé portant le blason familial donne accès depuis la route de Roquevaire à la grande allée menant à la bastide.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière :La chapelle, le bassin d'égrément, les dépendances, le portail et ses piliers ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

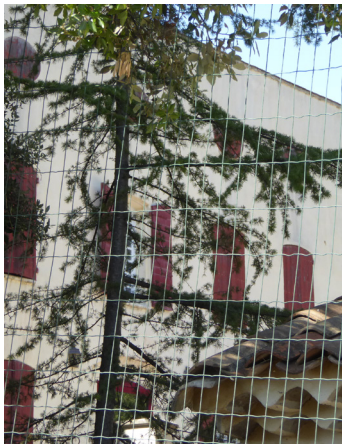

CHATEAU "LA GAUTHIERE"

140 Chemin de la Gauthière
Parcelle(s) : CO 1015

HISTORIQUE

Il a pour origine la présence du Couvent de l'Huveaune construit pour les Cisterciennes au début du 13e s. Au 17e s, il est acquis par les de Gautier, famille de la noblesse provençale puis transmis aux époux Delanglade vers 1860 qui réalisent d'importantes transformations à la bastide. En 1978, l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux, implante au domaine un établissement de service d'aide par le travail.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Le domaine a subi de profonde transformation mais reste quasiment intacte la bastide réaménagée au 19e siècle par les époux Delanglade. La façade ordonnancée d'inspiration classique présente un rez-de-chaussée élevé de 2 niveaux et une riche modénature que permet l'utilisation d'un nouveau matériau : le ciment. Les encadrements de fenêtres et de porte sont moulurés et agrementés dans la partie centrale du linteau d'une agrafe différente à chaque niveau. La porte d'entrée est surmonté d'un fronton triangulaire. Aux angles côté sud, des pilastres cannelés arrondis portent les bustes des propriétaires à gauche madame et à droite Monsieur ainsi qu'une cornique tronquée. Il reste du bâtiment le plus ancien une cave à l'élévation monumentale encore visible à l'intérieur.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les modénatures ne sront pas dénaturées (moulures, les bustes...)

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

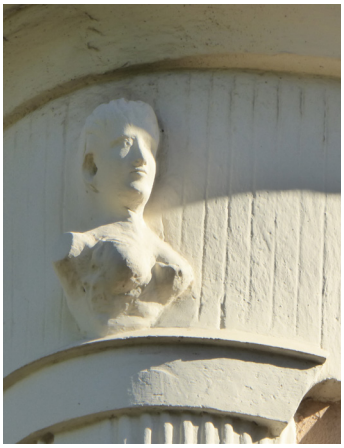

BASTIDE "LA MARTELLE"

Chemin de l'Avelanède
Parcelle(s) : CT 528

HISTORIQUE

Propriété de Léandre de Martel, annobli par Louis XIV en 1687 en récompense de faits d'armes. Cette maison de campagne passa dans les mains de plusieurs négociants marseillais dont la famille Trabaub, jusqu'à son acquisition au sortir de la Seconde Guerre mondiale par la famille Ebé, industriels d'origine italienne établis à Aubagne spécialisés dans les bois de construction et le façonnage d'emballages divers en bois.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique☒ architectural ☐culturel ☐paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La bastide présente une façade ordonnancée, lrez-de-chaussée est élevé d'un étage et présente traditionnellement 5 travées. Tous les éléments de modénature sont en ciment mouluré, les encadrements, les consoles des appuis de fenêtres et les chainages d'angle portent une polychromie peinte sur chaque élément en relief. La partie centrale est marquée à l'étage noble par d'un balcon à balustres. Une corniche dissimulant le cheneau d'évacuation des eaux de pluie court sous la toiture. A l'arrière de la bastide une cour fermée par un porche conserve sa calade, Sous la maison une cave monumentale conserve les éléments liés à l'activité agricole du domaine et notamment des cuves.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Tous les éléments de modénature ne seront pas dénaturés (moulures, bustes...) ainsi que le parc, les sculptures, le portail et ses piliers...

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

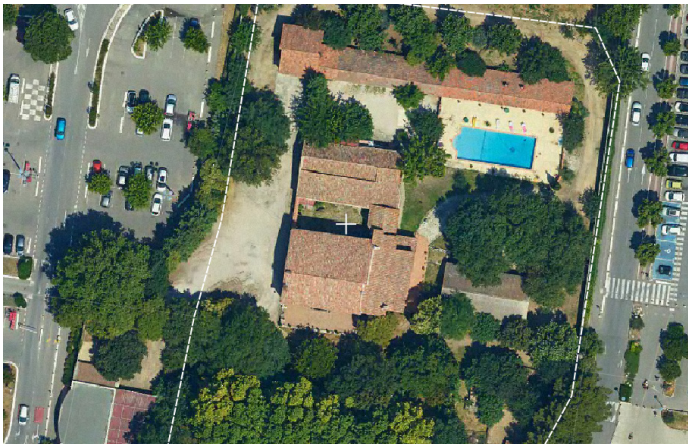

BASTIDE COPELLO

avenue Roger Salengro
Parcelle(s) : AL 290

HISTORIQUE

Bastide du 18e siècle, propriété acquise par la famille Copello en 1874. En 1880, une tannerie et ses bassins furent construits dans la propriété et en activité pendant une vingtaine d'années.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La bastide présente une façade ordonnancée, R+2 et 5 travées. Une génoise à 3 rangs souligné par un bandeau court sous la toiture. L'étage noble est marqué par la présence d'un balcon sur console et garde-corps en fer forgé qui surmonte la porte d'entrée à 2 battants assymétriques et imposte avec sa grille. LA façade est ouverte égalemement d'une porte de remise au rez-de chaussée. La propriété conserve encore une volière et en fond de parcelle, les bâtiments et bassins d'une tannerie.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Tous les éléments de modénature, les dépendances ne seront pas dénaturées ainsi que l'alignement d'arbre à l'entrée.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

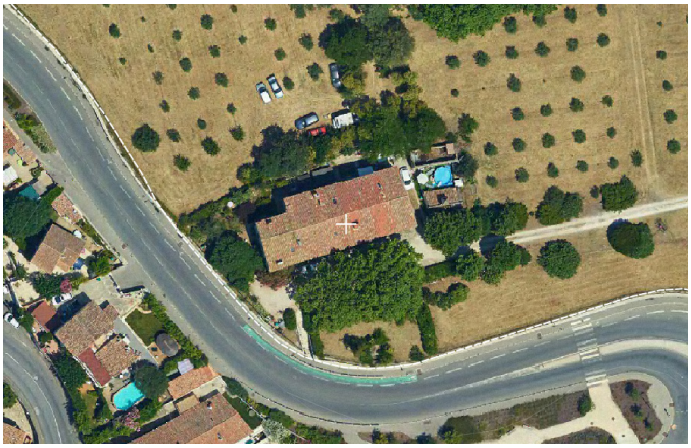

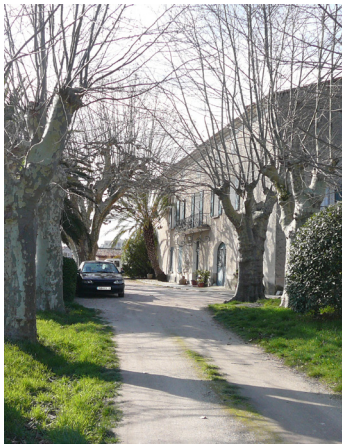

BASTIDE LA D'ORLEANS

990, traverse Galinier
Parcelle(s) : CM 13

HISTORIQUE

Propriété acquise par la famille Durrand, négociants marseillais, dès le 18e siècle. La bastide est construite en 1885 par Augustin Durrand de Picard à la tête de la distillerie fondée place de Sébastopol à Marseille en 1835. Après plusieurs morcèlement la propriété arrive par succession dans la famille Galinier en 1913.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La maison, posée sur une haute terrasse ombragée de platanes, domine dans un large belvédère le vallon. De plan carré, le bâtiment doté d'une toiture à 4 pentes est d'un style simple, le décor en bossage est rejeté aux angles. Il offre la modénature traditionnelle des bastides marseillaises du XVIIIe siècle mais sa monumentalité est révélatrice du rêve d'ostentation de son propriétaire, un rêve que l'on veut montrer. La façade à 5 travées développe 3 niveaux sur un soubassement cachant un chai en sous-sol d'une hauteur exceptionnelle dont certains indices au sol laissent à penser une origine de construction antérieure. Le jardin est agrémenté d'une fontaine monumentale, de plusieurs sources, d'un petit édicule en rocaille dissimulant un puits, un grand bassin d'alimentation en eau, des cultures et de 3 oratoires.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Tous les éléments de modénature, les dépendances, les oratoires, les fontaines ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE LA JOINVILLE

Ravins des Romans
Parcelle(s) : CN 2341

HISTORIQUE

Connue sur le cadastre Napoléonien sous le nom de Mellan, représentée par Pierre Mellan (1754-1830), propriétaire ménager. Elle fut transmise par succession à Roubaud de Masin distillateur marseillais. Cette bastide passa ensuite dans les mains de Gabriel Jean-Baptiste Benjamin Roubaud, marchand de grain aubagnais, lequel l'a revendu en 1953 à Aimé Grégoire Knipping qui avait une fonderie à Marseille.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Maison de campagne du 17e siècle à la façade ordonnancée sobre. Elevée de 2 niveaux sur rez-de-chaussée, elle présente les 5 travées traditionnelles. Sous le débors de la toiture à 4 pentes court une génoise à 3 rangs. Le bâtiment s'ouvre à l'est sur une large terrasse ombragée où est présent un bassin d'agrément avec sa cascade en rocaille qui recueille les eaux captives d'une mine d'eau visible grâce à deux puits dans la propriété. La bastide d'origine a été flanquée au fil des siècles suivants de bâtiments annexes.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Tous les éléments de modénature, les dépendances, le bassin et sa cascade ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

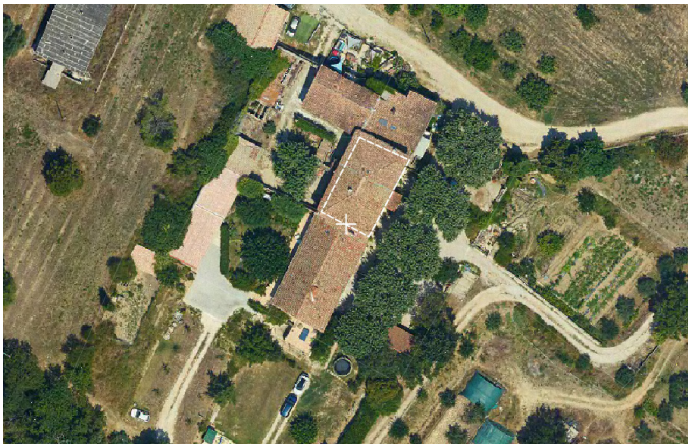

BASTIDE LA BEAUMONE

2135 Route de Gémenos
Parcelle(s) : CS 356

HISTORIQUE

Domaine du 18e siècle ayant appartenu à Hyppolite Garcin, receveur de Brignoles et à ses descendants jusqu'au milieu du 19e siècle. Il est acheté par un notaire d'Aubagne Nicolas Guirand en 1842.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Bastide composée de 3 corps de bâtiment. Le corps central est élevé de 2 niveaux sur rez-de-chaussée surmontés d'une toiture à 4 pentes, 3 oculi éclairent le dernier étage. Les corps latéraux sont élevés de deux niveaux et présentent une toiture terrasse ornée de deux pots à feux à chaque angle. La porte d'entrée présente un encadrement en pierre de taille surmonté d'un fronton.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE BLEUE

221 Chemin des Boyer
Parcelle(s) : CM 2081

HISTORIQUE

Grande propriété agricole de la famille Imbert qui lui donna son nom (l'Imberte) au début du 19e s. Propriété ensuite du notaire César Couret qui publia en 1860 une "*Histoire d'Aubagne*". Le domaine passa aux mains d'un avocat marseillais Nicolas Estier (président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, chevalier de la Légion d'Honneur), qui réalisa d'importants travaux en 1879 à la bastide et lui donne son aspect actuel.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La bastide est formée d'un corps principal (R+2) et flanqué d'un corps latéral construit en 1922 qui concentre toute l'originalité du bâti. Le corps principal présente 7 travées sur les 2 premiers niveaux tandis que le dernier, au-dessus d'une corniche à modillons, se réduit à 3 travées surmontées d'un front triagulaire. Les modénatures (encadrement, bandeaux d'appui...) utilisent le ciment moulé. Le corps latéral présente deux niveaux et une riche modénature en ciment moulé d'inspiration néogothique. Le rez-de-chaussée est surmonté d'une grande terrasse avec un garde-corps à balustre sur laquelle s'ouvre un petit édicule polygonal probablement un jardin d'hiver. Des dépendances et une bassin d'agrément complètent le domaine.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les éléments de modénature, les dépendances, le portail et ses piliers, l'alignement d'arbre, le jardin et le bassin ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

DOMAINE DE LA FONT DE MAI

740, chemin de la Font de Mai
Parcelle(s) : CH 136

HISTORIQUE

Le domaine de cent hectares est aménagé au 17e siècle. Il est la propriété sur neuf générations de la famille Arnaud, ménagers cultivateurs, et caractéristique de la ferme provençale, construite en plusieurs étapes selon les besoins de la famille.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple de patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Le corps de ferme est exposé au sud, posé sur la roche permettant une assise solide et un développement de la construction dans le sens de la pente. Il présente des volumes complexes compartimentés dans le sens de la longueur et dans la hauteur, d'une surface totale de 1 312m² au 19e siècle. Les murs sont en appareil de moellon non appareillés recouvert d'un enduit. La ferme conserve ses dépendances : four à pain, volière, pigeonier, loges à cochon, étables, moulin à huile, pressoirs et cuve à vin, aire de battage du blé. Plusieurs puits et citerne alimentaitent en eau la propriété.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les éléments de modénature, terrain d'assiettes du parc et bosquets d'arbres ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE "LA MOROCHITA"

895 route d'Eoures
Parcelle(s) : AX 26

HISTORIQUE

La propriété est née de la réunion en 1710 de deux domaines. Après différents propriétaires, le domaine est racheté en 1911 par l'Argentine Louise Tondina qui lui donne son nom actuel : Morochita « la petite brune ». Elle agrandit le domaine qui s'étend alors sur 16 hectares et lui donne son aspect actuel après moultes travaux. En 1921, les Martini acquièrent la propriété et la vendent par lots. La Ville d'Aubagne l'achète en 2004.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple de patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La maison et les communs présentent une surface au sol de plus de 358 m2. La toiture à 4 pentes en tuiles canal, larges débords supportés par des consoles en bois. En 1914, deux éléments sont ajoutés : la tour au nord et l'avant-corps polygonal. L'ensemble concentre l'ornementation : agrafes moulurées aux ouvertures, consoles marquée soutenant le balcon en bois et le décor de lambrequins, le mascaron. La tour : terrasse ouverte en belvédère, garde-corps en claustra d'argile. A l'entrée, auvent à tuiles écailles polychromes vernissées, flanqué de gargouilles en forme de dragons. Frise de mosaïque de carreaux émaillés à motifs floraux sous la toiture, interrompue au niveau de la porte d'entrée par l'initiale de la Morochita en lettre d'or sur fond bleu. La grande terrasse, à l'est, bordée d'une balustrade (balustres carrées en poire), escalier à double rampe. Cette balustrade est ornée de lampadaires art nouveau au décor d'oranger.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Le domaine conserve la maison du gardien et celle du jardinier, un très grand bassin desservi par l'eau du canal d'Aubagne, un château d'eau, plusieurs puits à préserver

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

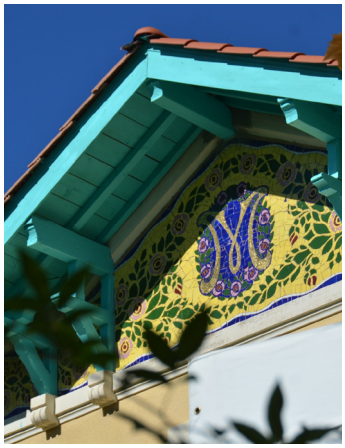

CHATEAU ❶ ET CHAPELLE ❷ FAVARY

1465 chemin de Lascours
Parcelle(s) : CN 1014

HISTORIQUE

Le vaste domaine agricole a appartenu successivement aux familles d'Albert, de Seigneuret et à compter de 1810 Barbarin. C'est Adolphe Barbarin qui fait construire la maison de maître entre 1860 et 1862 au milieu du grand parc boisé de 3,7 hectares dans une position dominante. La chapelle n'est édifiée qu'en 1878.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La composition symétrique de la façade principale à sept travées est soulignée par des chainage d'angle et des bandeaux. Les corps latéraux surmontés chacun d'un fronton pignon interrompu encadrent un corps principal en léger retrait. L'ornementation est très simple : chainage d'angle en pierre de taille, cadres moulurés à arcs angulaires tronqués pour les baies flanquant la porte d'entrée et les oculi du dernier étage, une niche centrée abritant une Vierge posée sur une corbeille, des garde-corps en fonte pour les portes-fenêtres du rez-de-chaussée.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE LA BONNE JEANNE

Chemin de la Bonne Jeanne
Parcelle(s) : BZ 762

HISTORIQUE

Ancienne exploitation agricole de 6 hectares transformée en orphelinat en mémoire de Jeanne Borel, épouse Savon en 1918. L'orphelinat est devenu maison de santé spécialisée et un centre de cure et de rééducation respiratoire. Elle était destinée aux jeunes filles anémiées ou convalescentes et gérée par les Soeurs de la Présentation de Tours.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine hospitalier

DESCRIPTION

Œuvre de l'architecte et professeur à l'école des Beaux-arts, Martin-Perrault. La grange est transformée en chapelle dont la Sainte patronne est Jeanne d'Arc (très beau vitrail à l'intérieur de Jeanne d'Arc dont le visage représente Mme Savon) le portail est orné d'un tympan au décor en céramique signé de Louis Sicard et représentant l'Agneau pascal.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE LA GELADE

Camp militaire de Carpiagne
Parcelle(s) : DI 144

HISTORIQUE

Ancienne exploitation agricole qui comptait plus de 130 hectares au début du 19e siècle. Elle a appartenu à différentes familles de négociants marseillais avant de devenir la propriété du magistrat et juge Alfred Rostan d'Ancezune en 1865. Elle comprend une maison de maître avec tour belvédère, une ferme bergerie et une chapelle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Maison de maître traditionnelle dotée d'une toiture à 4 pentes, remaniée au 19e siècle posée sur une haute terrasse compensant la déclivité du terrain. Elle est formée d'un corps principal de plan rectangulaire (R+1, 5 travées) flanqué d'une tour formant belvédère. Sa vaste terrasse de carreaux rouges forme une cour avec une entrée principale mise en scène derrière une longue allée de pins. Une bergerie, une volière, des dépendances et une chapelle complètent le domaine.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les dépendances, la chapelle et le jardin seront préservés

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE DE LA DEMANDE

Quartier Viénot
Parcelle(s) : BY 126

HISTORIQUE

Propriété de la famille de Bausset pendant près de deux siècles, acquisition par Rose Demandolx puis par les frères Richard qui réaliseront au milieu du 19e s, les principaux travaux d'aménagement. L'aspect actuel de la bastide est dû à l'architecte marseillais Bérengier puis en 1933, à l'architecte Tabuteau. Réquisitions allemandes en 1942 et françaises en 1944 avant d'accueillir définitivement en 1963 la Légion Etrangère.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

La bastide du 19e siècle, entre cour et jardin, est formée d'un coprs principal de plan rectangulaire irrégulier constitué d'un corps principal à deux travées encadré par deux ailes à trois travées chacune, et flanqué de deux pavillons en retour d'équerre formant une cour en U. La façade antérieure, équilibrée, de style néo-classique, domine une large terrasse clôturée par une balustrade et surplombe la route. Elle est remarquable pour son grand développé, le fronton en arc brisé et le toit en pavillon du corps principal (couverture d'ardoises, deux lucarnes cerclées de zinc).

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

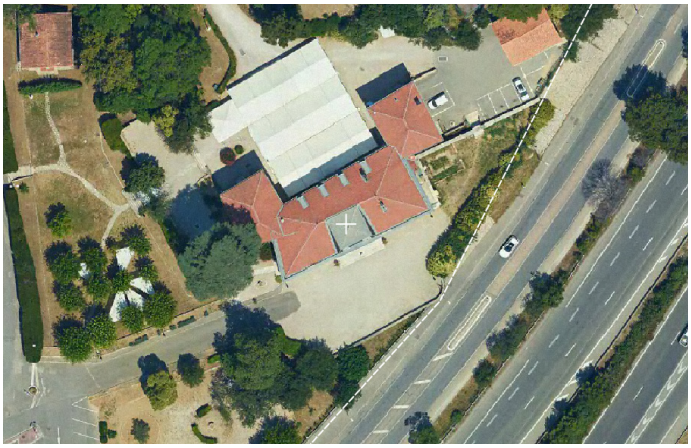

BASTIDE CHATEAU BLANC

Le Charrel
Parcelle(s) : DE 405

HISTORIQUE

Bastide du 18e siècle appartenant à Antoine Charrel puis à la famille Reynaud de Trets qui abrite aujourd'hui la maison de quartier.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple du patrimoine bastidaire

DESCRIPTION

Bâtiment traditionnel sur 2 niveaux, façade de très sobre, lisse et nue, à cinq travées, pilastres d'angle plats, baies encadrées de moulures plates et surmontées de clefs, toit à deux versants et deux croupes.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

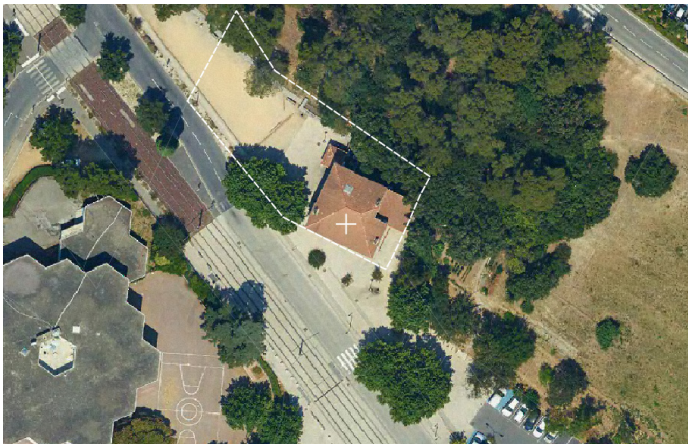

HALLES DE LA POISSONNERIE

Rue Rastègue
Parcelle(s) : AD 207

HISTORIQUE

Construite au 15e siècle lors du deuxième agrandissement de la ville sur des terres situées en dehors des remparts, la halle servait à la vente du poisson à proximité de la Platea Macelli où le boucher communal tenait son abattoir et son étal. Cette halle fut agrandie en 1684 afin de placer au même endroit le marché aux poissons et à la viande.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecture du 17e siècle

DESCRIPTION

Les quatres colonnes et pilastres à chapiteaux toscans sont en pierre de la Couronne. Une mosaïque en carreaux céramique réalisée par les frères Vaglini représente des Lavandières.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ANCIENNES HALLES

Boulevard Jean Jaurès
Parcelle(s) : AE 334

HISTORIQUE

Le marché couvert de la ville fut construit en 1908 sur le site de l'ancien hôpital de la ville démoli en 1907. Au premier étage, il accueillit jusqu'en 1958 un prétoire de justice de paix (mise en place dans chaque canton en 1790) ainsi qu'une salle de réunion pour les sociétés de secours mutuels. Le décor en cabochon et panneaux de carreaux émaillés de syle Art-Nouveau des frères Bocca est remarquable.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architectures des Halles de la Belle époque

DESCRIPTION

Grand bâtiment à l'architecure metallique dressé par l'architecte de la commune Taurel. Il offre une grande nef dont la hauteur sous voûte était portée à 7 m. Les façades étaient formées d'arceaux en fer reposant sur des colonnes en fonte enserrant des grandes verrières. Le décor reposant sur un mélange des matérieux : pierre de Cassis pour les socles, les seuils, les briques pour les chaînes d'angle alternant avec la pierre d'Arles. S'ajoutent à l'ornementation les cabochons et panneaux de céramique portant la date et l'identification des lieux.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ANCIENNE ECOLE DES GARCONS

7, boulevard Lakanal
Parcelle(s) : AH 182

HISTORIQUE

Joseph Pagnol, le père de Marcel Pagnol, fut nommé à l'école Lakanal le 1er janvier 1889 et resta en poste jusqu'en 1897. La cloche de l'école est conservée aux Archives municipales d'Aubagne. De cette époque subsistent les bâtiments, le grand préau qui sont consacrés aujourd'hui à l'Université du Son et de l'Image mais aussi la maison du directeur qui accueille aujourd'hui le CEFEDEM.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecture scolaire du milieu du 19e siècle et du lien d'Aubagne avec Marcel Pagnol.

DESCRIPTION

Ecole de garçon, construite en 1849, dont on relève le caractère monumental caractéristique de l'architecture scolaire du 19e siècle qui doit impressionner l'élève.. Cette architecture normative et réglementaire répond aux impératifs de santé et de moralité (séparation des entrées maîtres et élèves, séparation des sexes, différenciation des espaces fonctionnels...). Le rez-de-chaussée réservé à l'enseignement et l'étage à celui des enseignants d'alors les Frères de la Doctrine chrétiennes. L'école sera agrandie en 1877 et doté d'un préau et d'une cour arborée puis en 1931 pour accueillir dans de meilleures conditions le cours complémentaire de garçons.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Tous les éléments de modénature, la séquence architecturale des façades, les portails d'entrée et leurs piliers ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

PISCINE ALAIN BERNARD

RN8 - quartier Le Charrel
Parcelle(s) : BR 211

HISTORIQUE

La piscine Tournesol est un modèle iconique de piscine issu d'un programme national de construction "les 1000 piscines", de type industriel lancé en 1969. 183 bâtiments de ce type en France ont été bâtis entre 1975 et 1980. Celle d'Aubagne a été ouverte le 10 mai 1975.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin d'un style de construction issu d'un programme national, dont certains exmplaires ont été labellisé "Patrimoine du XXe siècle".

DESCRIPTION

Piscine dite "tournesol", œuvre de l'architecte Bernard Schoeller et de l'ingénieur Thémis Constantinidis. Cette architecture est composée d'une coupole de 6 m de haut portée par 36 arcs en acier entre lesquels sont enchassés des coques en polyester (les tuiles) percées de hublots. Cette coupole s'ouvre à 120 ° grâce aux 12 arcs escamotables. Elle abrite un bassin de 25m x 10m.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

THEATRE COMOEDIA

13 Cours Foch
Parcelle(s) : AB 88

HISTORIQUE

Cinéma-Théâtre construit en 1925 sur les plans des architectes Huot et Boet pour le compte de trois Aubagnais (Eugène Bérenger, entrepreneur, Armand Arati, menuisier et André Jayne). Inauguré le 11 novembre 1925. Il a été réhabilité par la Ville en 1986.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecture du spectacle, style Art-Déco

DESCRIPTION

Bâtiment de quatre niveaux, construit sur une parcelle en longueur. Façade sobre de style art Déco, entrée d'origine sur la traverse des Coquières. Deux panneaux de carreaux de céramique dans la partie supérieure des façades est et nord, identifient le lieu "Comoedia".

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ECOLE NAPOLLON BEAUDINARD ST-PIERRE

2475 route de Beaudinard
Parcelle(s) : CN 2672

HISTORIQUE

Nouvellle construction d'école décidée en conseil municipal en 1893, inaugurée le 20 avril 1909 pour satisfaire les nouveaux besoins des quartiers de Napollon, Beaudinard et Saint-Pierre-lès-Aubagne suite aux différentes lois sur l'instruction publique rendant l'école gratuite, laïque et surtout obligatoire jusqu'à 13 ans.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoigne de l'architecture scolaire déveoppé au début 20e siècle

DESCRIPTION

Inscription Ecole de Beaudinard - Napollon - Saint-Pierre-lès-Aubagne en façade. Bâtiment scolaire traditionnel de l'architecture des écoles laïques dites Jules Ferry. Les genres sont séparés : garçons à gauche et filles à droite. Le caractère monumental adopté pour représenter et transmettre les valeurs de la République.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ABG-IF1 - Planche n° 38

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE FERROVIAIRE

PONT DE L'ETOILE - GARE ❶ ET ABRI VOYAGEUR ❷

R.N 96

Parcelle(s) : CN 2671/2672

HISTORIQUE

Ouverte à partir de 1868, la ligne d'Aubagne à la Barque fonctionne jusqu'en 1939. Parmi la dizaine de gares de passage, celle de Pont-de-l'Étoile conserve encore son bâtiment d'accueil et un abri voyageur.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager

Témoignage du patrimoine ferroviaire

DESCRIPTION

Gare de passage dite "latérale" car les bâtiments sont parallèles à la voie. Sont encore conservés le bâtiment voyageur (2 travées sur 2 niveaux) et un abri de l'autre côté des rails. Le premier est conçu selon un programme normatif fonctionnel : l'accueil des voyageurs au rez-de-chaussée, logement sur place au 1er étage.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

GARE D'AUBAGNE

Square Marcel Soulat
Parcelle(s) : AL 325

HISTORIQUE

La gare d'Aubagne a été inaugurée le 27 octobre 1858 après des travaux dont l'exécution a été votée par le conseil municipal le 28 janvier 1838. Gare intermédiaire sur la ligne Marseille-Toulon.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage du patrimoine ferroviaire

DESCRIPTION

Gare de passage dite "latérale" car les bâtiments sont parallèles à la voie. Sont encore conservé le bâtiment voyageur et un abri. Le premier est conçu selon un programme normatif fonctionnel : l'accueil des voyageurs au rez-de-chaussée, logement sur place au 1er étage. Il est composé d'un corps central de 5 travées sur deux niveaux, flanqué de deux ailes latérales. L'horloge est l'unique ornement de la façade sur rue tandis que celle sur voie est agrémentée d'une grande marquise.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

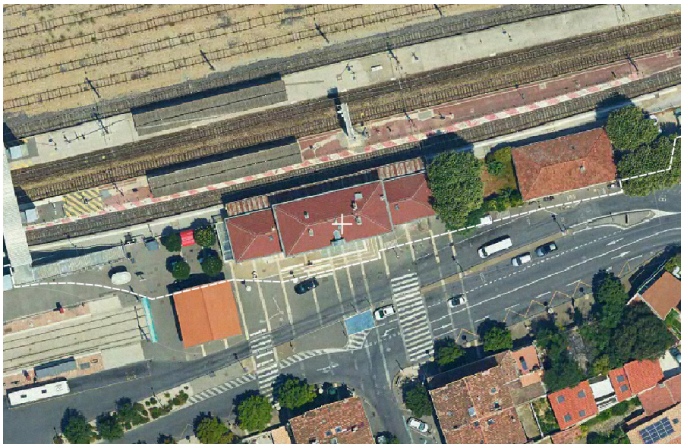

EGLISE SAINT-SAUVEUR

1 Cour de Clastre
Parcelle(s) : AD 294

HISTORIQUE

L'Eglise paroissiale d'Aubagne est construite au 11e siècle puis remaniée aux 14e et 17e siècles. La façade est dressée en 1900 par l'architecte marseillais Louis Bérengier et réalisée en ciment de la Valentine par la Compagnie générale des Céramiques de Marseille.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Témoignage des décors de façade en ciment.

DESCRIPTION

La façade percée d'un oculus est très dépouillée marquée par deux contreforts massifs et une ornementation à base de lésènes (bandes lombardes stylisées) soulignant le fronton. Une verticalité équilibrée par un bandeau marqué de forts modillons. Le portail sobre est souligné par des voussures en plein cintre et un linteau orné de rinceaux interrompus par une croix.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ABG-IG 2- Planche n°45

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

CLOCHER DU COUVENT DES OBSERVANTINS

Place de l'Observance

Parcelle(s) : AE 403

HISTORIQUE

Le clocher triangulaire est le dernier témoignage du couvent des Observantins qui s'implantèrent à Aubagne à partir de 1613. Les recherches et les comparaisons stylistiques de Georges Salacroup sur l'inventaire des clochers triangulaires dans le sud de la France et l'Italie piémontaise ont permis de situer la date de construction de ce clocher dans la deuxième moitié du 17e siècle, autour de 1680.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Témoignage rare de clocher triangulaire

DESCRIPTION

La structure épurée du clocher mêle les lignes géométriques à la douceur des courbes, caractéristiques de l'architecture classico baroque rencontrée dans la seconte moitié du 17e siècle. Le clocher est constitué par trois épais murs en moellon à la base et en pierres de taille à l'étage noble. Les angles sont dotés de doubles pilastres corniers coiffés de chapiteaux d'un ordre dorique-romain très épuré proche du Toscan. Les murs sont dotés de trois ouvertures plein cintre et deux cloches ornent encore celles des faces sud et nord-ouest.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHAPELLE SAINT-JEROME

4 rue Jean-Jacques Rousseau
Parcelle(s) : AE 403

HISTORIQUE

La première pierre du couvent fut posée le 12 mai 1613, seuls subsistent le clocher triangulaire et la chapelle Saint-Jérôme. Il comprenait une église conventuelle (ND d'Espérance) achevée en 1645, flanquée au nord par une chapelle (ND de Bon Secours) . En 1834, la chapelle dite des Filles de Marie (aujourd'hui Saint-Jérôme) est construite le long du mur sud de l'église sur l'emplacement de l'ancien cimetière des Observantins.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage de l'architecture du 17e siècle et du couvent des Observantins

DESCRIPTION

La chapelle possède une façade sobre marquée uniquement par une porte d'entrée à double battant, à l'encadrement en pierre de taille (en pierre froide pour le soubassement). L'impose en fer forgé est monogrammée. L'édifice est composé d'une nef unique, à 4 travées, surmontées de voutes d'arêtes, séparées par des arcs doubleaux. La première travée à l'entrée est marquée par la présence d'une vaste tribune.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ABG-IG 4- Planche n°45

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

OEUVRE DE JEUNESSE SAINT-LOUIS DE GONZAGUE

245 chemin de Riquet
Parcelle(s) : AE 22

HISTORIQUE

Chapelle néo-classique construite entre 1843 et 1846 simple et peu ornementée. Elle témoigne du souci du Clergé d'offrir aux jeunes Aubagnais une éducation spirituelle par l'intermédiaire de la création d'un patronnage de garçons. Actuellement Collège et Lycée Sainte-Marie.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecure religieuse du 19e siècle

DESCRIPTION

La façade sobre est striée de lignes de refends et ouverte d'un porche très simple et d'une baie centrée surmontée par un fronton brisé soutenu par deux petites consoles.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE SAINT JEAN-MARIE VIANNEY

Camp-Major
Parcelle(s) : BR 2

HISTORIQUE

Eglise paroissiale de Camp Major, quartier créé à partir du morcellement des propriétés de La Deydière et de Reynaud de Trets. Doté d'une école communale, le quartier s'agrandit avec la construction en 1925 du premier lotissement de maisons individuelles d'Aubagne, décomposé en petites parcelles séparées par des rues orthogonales. L'église fut construite sur une ancienne aire à blé grâce à un don privé entre 1927 et 1929.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoigne de l'architecture religieuse du 20e siècle et particulièrement du style Art Déco

DESCRIPTION

Son plan est basilical - une nef et deux bas-côtés furent ajoutés en 1936. Elle comprend quatre travées. Le chevet est polygonal à cinq pans. La corniche est soutenue par des corbeaux arrondis. La façade de style composite (mélange d'art roman et d'Art-Déco) est ouverte d'un porche en arc plein cintre et de deux oculus latéraux surmontés chacun d'un triplet rampant de baies très étroites et surmontées d'une corniche en ciment crénelée qui épouse la forme du grand crucifix qui occupe le pignon. Le clocher ajouré d'abat-sons, et flanqué aux angles de colonnes superposées aux chapiteaux schématiques est lui aussi surmonté d'un double couronnement crénelé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

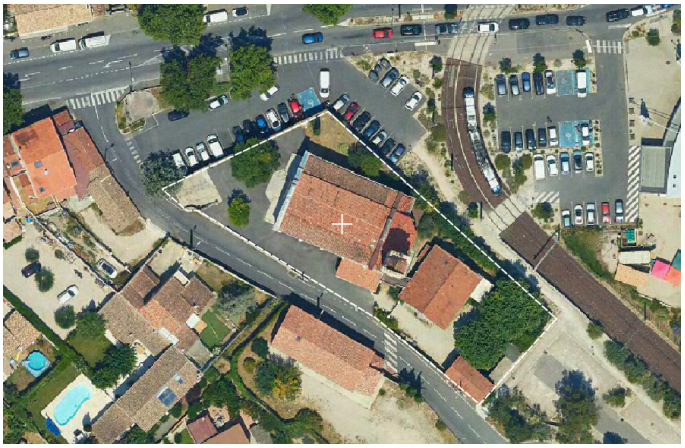

EGLISE DE SAINT-PIERRE LES AUBAGNE

Saint-Pierre Lès Aubagne
Parcelle(s) : CP 71

HISTORIQUE

Attestée dès l'an 1005 par la charte n°17 du Cartulaire de Saint-Victor, cet édifice fut l'église primitive d'Aubagne avant le regroupement de la populaiton d'Aubagne sur son site actuel. Jamais abandonnée, l'église fut reconstruite en 1868.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'architecure religieuse du 19e siècle

DESCRIPTION

De style néo-classique très sobre, son plan est basilical - nef flanquée de collatéraux, terminée par un chevet plat - Elle est surmontée par un campanile carré dont le dôme étagé est orné d'une statue de la Vierge. La façade est encadrée par des pilastres d'angle, percée d'une rosace, ouverte d'un porche plein cintre orné d'une fronton brisé denticulé et surmontée d'un grand fronton triangulaire surbaissé aux rampants saillants.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

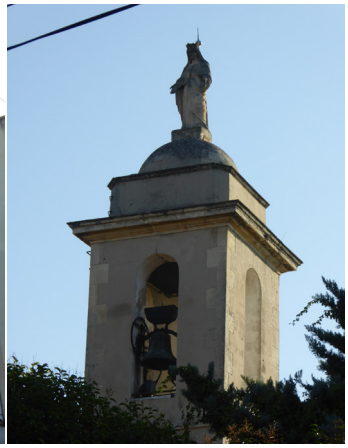

ABG-IG 7- Planche n°43

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

CHAPELLE NOTRE DAME DES NEIGES DE BEAUDINARD

Beaudinard

Parcelle(s) : CM 243

HISTORIQUE

Cette église fut édifiée en 1646 sous le vocable primitif de Notre-Dame de Bon Secours puis en 1667 Notre-Dame des Neiges.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Témoin de l'architecure religieuse du 17e siècle

DESCRIPTION

Très simple, peu d'ouvertures, petit chevet en cul-de-four, petit clocher mur. Sa façade orné de pilastres d'angle est organisée autour de la niche qui abrite la statue de la Vierge surmonté d'un fronton brisé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

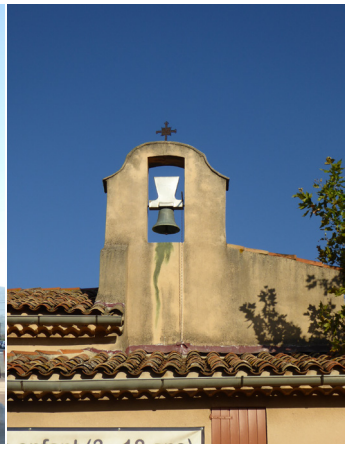

POTERIE RAVEL

8 avenue des Goums
Parcelle(s) : AK 23

HISTORIQUE

Manufacture familiale fondée en 1837, dont aujourd'hui, la 5ème génération est en place. Depuis plus de 180 ans, l'entreprise maîtrise dans ses carrières et ses deux manufactures, toutes les étapes de fabrication, depuis l'extraction de l'argile en passant par le tournage, le moulage, la cuisson et la finition. Elle fabrique encore aujourd'hui des articles en terre cuite.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Exemple rare du patrimoine industriel lié à l'argile sur la commune

DESCRIPTION

Ensemble de bâtiments industriels du 19e siècle d'une superficie de plus de 6 000m² dédiés à toutes les étapes de production de poterie. La cheminée en briques, de section carrée et les anciens bâtiments sont encore bien préservés. Des plaques identifiant le site et les espaces sont encores présentes en façade.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : La cheminée ne sera pas dénaturée

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

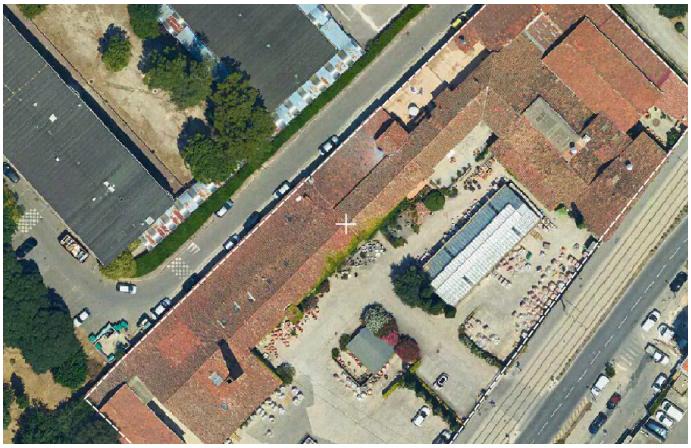

FABRIQUE SICARD

2 boulevard Emile Combes
Parcelle(s) : AH 167

HISTORIQUE

La fabrique accueilla successivement Aubert jusqu'en 1906 ou 1910, les frères Barielle jusqu'en 1914, Albert de la Poussardière de 1918 à 1922. Louis Sicard loue ensuite la fabrique de Charles Remuzat. Il en fait l'acquisition en 1926 et se constitue en SARL avec ses enfants. Elle possède encore aujourd'hui son ancien four à bois et sa cheminée. Depuis 1972, la famille Amy perpétue encore et toujours la production de faïence.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Cet établissement constitue aujourd'hui l'un des rares témoins de l'une des principales activités économique du 19e siècle à Aubagne.

DESCRIPTION

Usine du 2e quart du 19e siècle. Cheminée et four à bois avec inscription à l'intérieur datant de 1880.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : La cheminée ne sera pas dénaturée

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ANCIENNE MINOTERIE

10 avenue Roger Salengro
Parcelle(s) : AM 87

HISTORIQUE

La minoterie fut édifiée en 1850, aujourd'hui bâtiment abritant l'Ecole de Céramique de Provence

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Morceau d'histoire et symbole du labeur, l'ensemble est un élément totémique, un élément signal.

DESCRIPTION

Les façades sont constituées en appareil de blocaille (moellons concassés et irréguliers) et les cadres des baies sont en brique en arc segmentaire (chaînes harpées). La cheminée en brique est de section circulaire.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BATIMENT CIRCULAIRE

D8 - Camp-Major
Parcelle(s) : AW 446

HISTORIQUE

Ancien bâtiment administratif de l'usine de peinture CAMI-GMC, entreprise efondée en 1918 (circa 1970-1975). Ce bâtiment est représentatif du mouvement moderne.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
La construction est remarquable pour sa conception et sa forme atypique. C'est un élément totémique, un élément-signal.

DESCRIPTION

Un plan libre, le découpage en porte-à-faux qui montre un dénudement formel standardisé, une ossature métallique, de grandes baies en bandeau, un mur en rideau courbe sur tout le pourtour du bâtiment.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

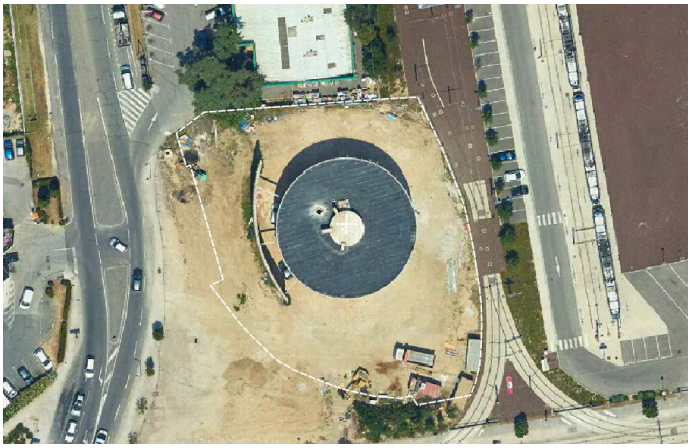

FERME DE L'AVELANEDE

1855 Route de Gémenos
Parcelle(s) : CS 915

HISTORIQUE

Propriété ayant appartenu à un négociant aubagnais Etienne Daignan au début du 19e siècle puis par succession à la famille Monier dont André, Maire d'Aubagne entre 1871 et 1876. Bâtiment construit en 1886.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine architecturale agricole

DESCRIPTION

Bâtiment de ferme présentant trois niveaux, construit en moellons bruts, ouvert sur sa façade sud de petites embrasures rectangulaires aux encadrements en briques rouges. La façade pignon porte les ouvertures les plus importantes (fenière ?) et la porte d'entrée est surmontée de sculptures sur cul-de-lampe.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les éléments de modénature, les dépendances, ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

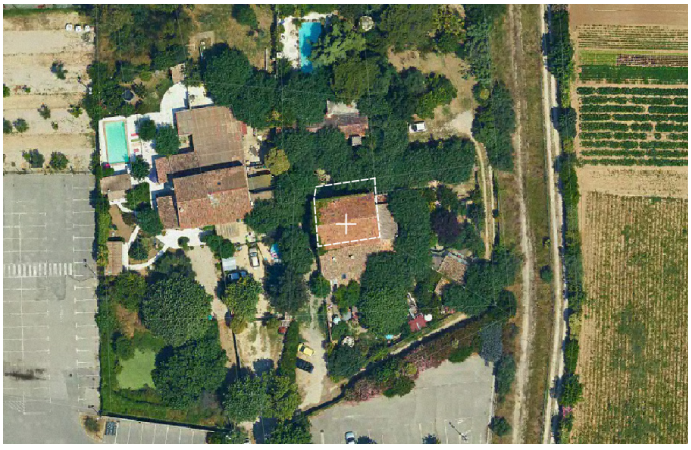

COUR CARREE DU HAMEAU DES GARGUES

Hameau des Gargues
Parcelle(s) : BL 125

HISTORIQUE

Le bastidon et les corps de ferme attenants organisés autour d'une cour témoignent du patrimoine agricole de la commune.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine agricole de la commune

DESCRIPTION

Ensemble de bâtiments agricole composé d'un corps principal et de dépendances.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

HBM DU PIN-VERT

Avenue Roger Salengro
Parcelle(s) : AM 499

HISTORIQUE

Habitation à bon Marché construit en 1928 par l'architecte marseillais Gaston Castel (1886-1971). Architecte en chef du département des BDR (1922-1941), professeur à l'école des Beaux-arts de Marseille (1926-1952). Adepte d'une approche architecturale et ornementale. Acquisition de la propriété Maurel (1929) pour la construction de 6 petits immeubles entre 1936 et 1938 et l'aménagement de jardins ouvriers.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐paysager

Exemple d'habitat collectif réalisé par Gaston Castel, œuvre puisant dans l'Art Déco.

DESCRIPTION

Cité-jardin composée de 6 petits bâtiments de style art-Déco de 4 niveaux (96 logements) alignés perpendiculairement à la route départementale. Les façades intérieures, sobres, sont ornées de petits balcons, une rosace orne la travée accueillant la cage d'escalier.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

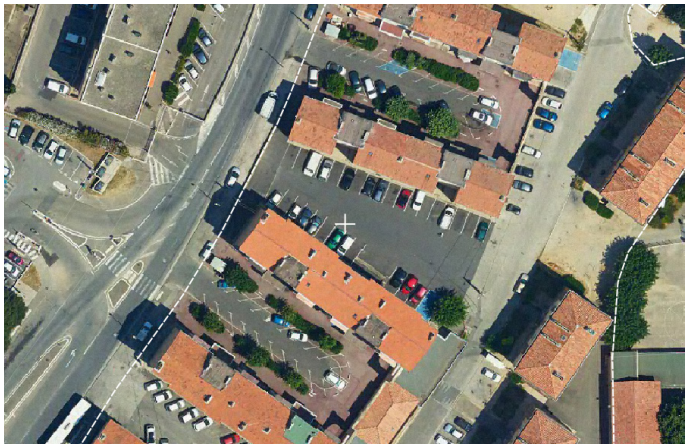

PORTE GACHIOU

Rue Gachiou
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Elle faisait partie des sept entrées de l'enceinte médiévale. Elle fut édifiée en 1363. Nommée également "Porte royale", c'était l'entrée principale de la "Ville haute" avec la Porte Saint-Michel, toutes deux formant un axe de traverse nord-est/sud-ouest. C'est la seule porte conservée dans le tissu urbain (le portalet de Gachiou fut démoli en 1898)

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine défensif

DESCRIPTION

Porte principale de la ville, en plein cintre, conservant encore les gonds des lourdes portes à 2 battants et dans sa partie supérieure le passage de la herse. La maçonnerie est en pierres de taille.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

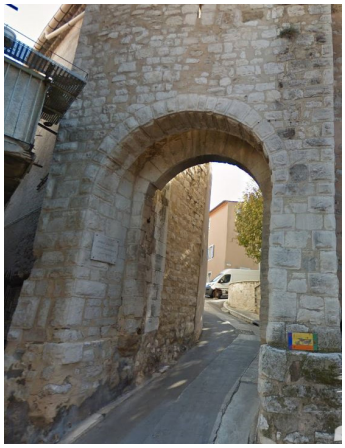

REMPARTS

Chemin d'Entrecasteaux
Parcelle(s) : AD 288

HISTORIQUE

Enceinte médiévale de la ville construite au 12e siècle et remaniée au 14e siècle. La tour de Clastre se détache encore des remparts.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine défensif

DESCRIPTION

Courtine des remparts percée de meurtrières et exécutée en moellons équarris en assises très régulières témoignant de la construction du 12e siècle. La partie remaniée au 14e siècle présente des moellons plus grossiers.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LOGEMENTS OUVRIERS

Les passons - Le long de la place du souvenir Français
Parcelle(s) : AO 114

HISTORIQUE

Destinées aux ouvriers d'une même usine et à leur famille, elles sont mises à disposition par le patron de l'usine. Ces logements se trouvent à proximité afin de maintenir sur place une population ouvrière et d'installer les ouvriers au plus près de leur lieu de travail.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Cet ensemble bâti unifome est aujourd'hui intégré au tissu urbain. Ces maisons ouvrières sont le témoignage d'une identité collective malgré la disparition des grandes usines.

DESCRIPTION

Sur un parcellaire étroit, immeubles de logements mitoyens de plan rectangulaire à l'alignement sur rue.
R+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

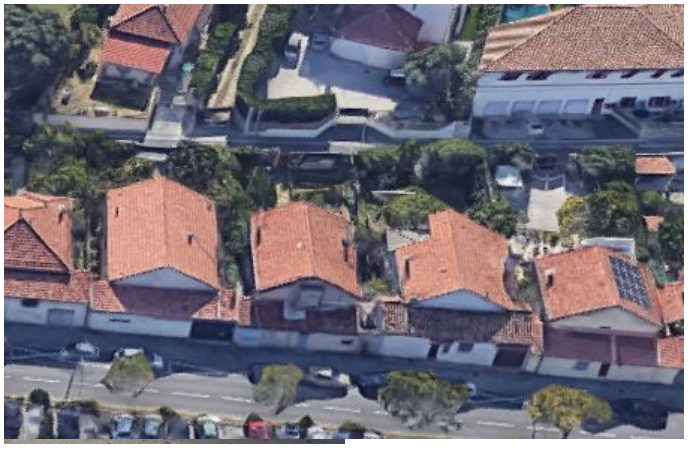

HOTEL DE BAUSSET

3 rue Laget
Parcelle(s) : AD 39

HISTORIQUE

Bâti entre 1515 et 1525 par la famille de Bausset également propriétaire du domaine de La Demande. Après la Révolution, le tanneur Félix Aufren rachète l'immeuble qui passera à la famille Monier, par un jeu d'alliances. Il appartient depuis 1986 à un bailleur social. L'Hôtel de Bausset, aussi connu sous le nom de maison du complot, se remarque par sa particularité architecturale.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Cette maison est le seul et timide témoin de l'architecture renaissance dans la ville d'Aubagne. Deux fenêtres sculptées du XVIe siècle. Mais c'est aussi dans ce petit bâtiment de la rue Laget qu'a eu lieu une discussion décisive dans l'histoire de France. Ce type de décor trouve son inspiration dans les réalisations de Francesco Laurana, sculpteur italien qui travailla en Provence à la cour du roi René.

DESCRIPTION

Façade étroite à une travée richement ornée. A chacun de ses niveaux, elle comporte une seule pièce éclairée d'une fenêtre à meneaux à décor de première Renaissance provençale. Chaque baie est marquée des deux côtés par un pilastre historié, coiffé d'une chapiteau supportant un fronton à coquille. L'ornementation est différente à chacun des niveaux et sur chaque côté des fenêtres (fleurs stylisées, rosaces, têtes d'angelots, perles). Les colonnettes à l'intérieur des encadrements sont de tradition gothique.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les deux fenêtres XVIe s ne seront pas dénaturées.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

HOTEL JEAN-MARIE DE BRUXELLES

16-18 rue de la République
Parcelle(s) : AI 48/ AI 327

HISTORIQUE

Immeuble bourgeois surnommé "Hôtel des Royalistes" fut construit vers 1675 à la demande d'un notable marseillais, Jean-Marie de Bruxelles. L'édifice abrita pendant la Révolution une auberge où se réunissaient les tenants de la Monarchie d'où son nom.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Témoin de l'architecture du 17e siècle développé par l'architecte Pierre Puget sous le nom d'"Ordre nouveau"

DESCRIPTION

Immeuble remanié pour créer une RDC commercial et partagé en deux fonds distincts. La façade s'élève sur quatre niveaux et la taille des baies est décroissante depuis l'étage noble. Elle est animée par des bandeaux bombés ornés de rinceaux schématisés. L'étage noble est percé de hautes portes-fenêtres agrémentées de petits garde-corps en fer forgé. L'ordre colossal est marqué par deux pilastres toscans qui unissent les troisième et quatrième niveaux où s'ouvrent de simples fenêtres. Les encadrements des baies sont ourlés de crossettes et surmontés d'une agrafe. La frise d'attique est constituée de triglyphes ornées de gouttes et de métopes sculptés (alternance de fleurs stylisées et de rosaces) et surmontée d'un entablement à modillons.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : les façades et devantures des parcelles AI48 et AI327 seront à traiter en un ensemble homogène.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CASTEL JEANNE D'ARC

94 chemin du Petit Canedel
Parcelle(s) : AI 80

HISTORIQUE

Cette belle demeure de style éclectique influencé par l'Art Nouveau a été construite en 1916 par l'architecte marseillais Martin Perault pour un greffier de justice de paix Louis Pourchet.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple d'architecture privée de la Belle Epoque.

DESCRIPTION

Edifice remarquable pour la qualité de ses matériaux et de ses modénatures. Toits à larges débords, avant-toits soutenus par des pannes et jambes de force, tuiles marseillaises vernissées, garde-corps à balustres, baies en arc outrepassé, terrasses, épis et crêtes de faîtage en terre cuite.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

VILLA BARTHELEMY

12 avenue Jeanne d'Arc
Parcelle(s) : AB 48

HISTORIQUE

Villa construite en 1866 pour le Comte Léon de Barthélémy, conseiller général, selon les plans de l'architecte géomètre aubagnais Henri Rostan.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple d'architecture privée suburbaine

DESCRIPTION

L'édifice aux lignes parfaitement symétriques est construit selon un plan barlong et composé d'un corps central flanqué de deux ailes en légère avancée. Une terrasse marque le point central de la façade qui s'élève sur deux niveaux. Le parti horizontal de la villa est renforcé par la présence d'un toit terrasse orné d'une balustrade. La villa se situe au coeur d'un parc à l'anglaise.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Le parc sera conservé.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

VILLA EDMEE

Avenue Roger Salengro
Parcelle(s) : AL 54

HISTORIQUE

Maison de maître de style composite influencé par l'Art Nouveau (circa 1910-1920).

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager
Exemple de maison de maître de style Art Nouveau

DESCRIPTION

Villa R+1 dont les parois sont en appareil de moellons hexagonaux. Façade antérieure encadrée de pilastres d'angle plats en pierre calcaire et recoupée par une corniche intermédiaire. Façade percée de grandes baies au RDC et de doublets de baie en arc segmentaire à l'étage, animée d'un balcon à encorbellement centré reposant sur des consoles, un fronton soutenu par trois consoles et des cadres de baies plats. Le toit en pavillon est surbaissé (souches de cheminées en brique, épi de faîtage en terre cuite). Beau mur de clôture avec un appareil de moellons hexagonaux et beau portail en grille de fer forgé, parois en quart de cercle adossées à des piliers.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

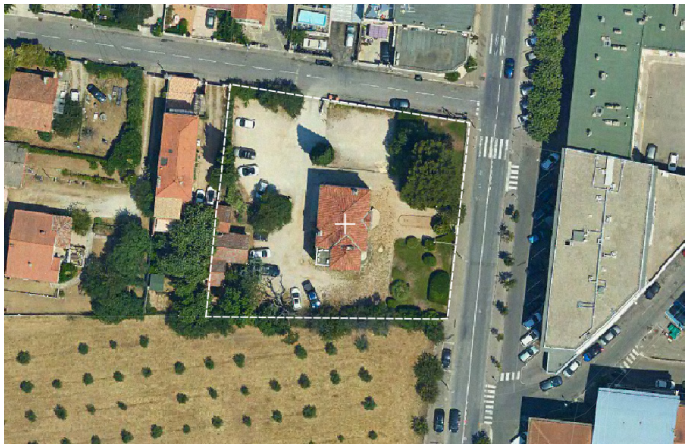

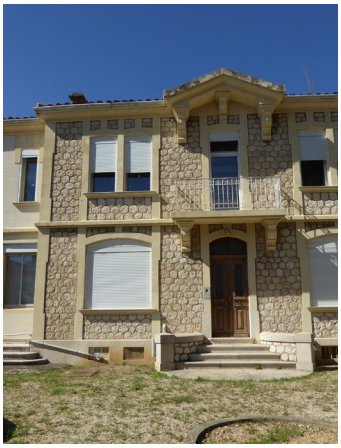

VILLA SANTAMARIA OU SANTA MARIA

1059 D8N et Chemin du Charrel
Parcelle(s) : BR 442

HISTORIQUE

Propriété acquise en 1885 par Anne Marie et Virginie Santa Maria (père : Jean Antoine sculpteur corse). Elles donneront leur nom de famille à l'impasse et à la villa qui sera construite en 1889 puis fera l'objet d'agrandissements en 1897 et 1917.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Exemple d'architecture privée de la Belle Epoque.

DESCRIPTION

Petit castel construit en 1897, selon les matériaux en vogue à l'époque : ciment, modénature soulignée en briques rouges, tour rappelant l'architecture médiévale. Entrée monumentale avec portail en fer forgé, présence d'une cloche sur le porche.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

OUVRAGE D'ART REMARQUABLE - PATRIMOINE HYDRAULIQUE

AQUEDUC DE BEYNET - DÉRIVATION "CAMOINS-AUBAGNE"

Chemin de la Barre
Parcelle(s) : EB 32

HISTORIQUE

Cet aqueduc fut construit vers 1866 afin de conduire l'eau de la Durance sur les terres agricoles de la Commune. Il franchit le vallon de Thuilière.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin des ouvrages d'art du canal de Marseille, branche d'Aubagne

DESCRIPTION

Il se compose de 6 arches en plein cintre de 10 mètres d'ouverture, supportées par des piles de 3.40 mètres d'épaisseur à leur base. La hauteur totale depuis le fond du vallon jusqu'au dessus du parapet est de 20 mètres. Long de 110 mètres, c'est l'ourage le plus important de la dérivation.. Utilisation de plusieurs matériaux : pierre, béton et briques pour les arches et le décor des piliers.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ABG-OY2 - Planche n°44

OUVRAGE D'ART REMARQUABLE - PATRIMOINE HYDRAULIQUE

AQUEDUC DERIVATION "CAMOINS-AUBAGNE"

Chemin de la Thuilière

Parcelle(s) : DO 20

HISTORIQUE

Cet aqueduc fut construit vers 1866 afin de conduire l'eau de la Durance sur les terres agricoles de la Commune.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Témoin des ouvrages d'art du canal de Marseille, branche d'Aubagne

DESCRIPTION

Il se compose de 6 arches en plein cintre. Utilisation de plusieurs matériaux : pierre, béton et briques pour les arches et le décor des piliers.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

AQUEDUC DES LIGNIERES-EOURES

Route d'Eoures
Parcelle(s) : DO 20

HISTORIQUE

Cet aqueduc fut construit vers 1866 afin de conduire l'eau de la Durance sur les terres agricoles de la Commune. Il franchit le vallon et le ruisseau des Lignières.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin des ouvrages d'art du canal de Marseille, branche d'Aubagne

DESCRIPTION

Il se compose de 3 arches en plein cintre. Utilisation de plusieurs matériaux : pierre, béton et briques pour les arches et le décor des piliers.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

MONUMENT AUX MORTS

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

Monument élevé grâce à une souscription publique par le Comité du Monument funéraire, à la mémoire des combattants d'Aubagne, à la demande des mères et des épouses de soldats aubagnais morts qui ne pouvaient pas avoir de concessions perpétuelles. La cérémonie d'inauguration eut lieu le 11/11/1922.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Monument mémoriel

DESCRIPTION

Il se compose d'un bloc rectangulaire surmonté d'une croix, l'ensemble surplombe un caveau renfermant 32 corps. Un bas-relief en pierre de Lavoux (2m10 haut.) représente des soldats agonisants sur un champ de bataille levant les yeux vers le ciel implorant la grâce divine tandis que le Christ apparaît dans les nuages. Terminé le 30.03.1922 à Paris. Sculpteur: Arthur Joseph Gueniot statuaire dinannais (1866-1951)

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DU LION

Place du Lion
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Fontaine construite en 1864 dans le cadre de l'aménagement de cette petite place. Son nom rappelle le petit lion qui ornait une fontaine adossée dans une rue voisine et qui a disparu. Un lion serrant dans ses pattes les armes de la Ville, en pierre de Tavel, fut sculpté et posé en 2003 à nouveau sur la fontaine.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage du patrimoine architectural lié à l'eau

DESCRIPTION

Fontaine isolée, ornée d'un lion en pierre de Tavel, surmontant un piedestal et une vasque circulaire en pierre de Cassis.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DU DOCTEUR J-L BARTHELEMY

Place de Guin
Parcelle(s) : Voirie

HISTORIQUE

La fontaine fut construite en 1897 au point d'arrivée des eaux de la source des Lignières (achetée en 1682 par la commune). Depuis 1897, un buste en bronze, sculpté par le statuaire marseillais Aldebert, honore la mémoire de l'histoirien d'Aubagne le docteur Barthélemy (1810-1890). Volé par les Allemands en 1943, il a été remplacé par une copie du sculpteur Henri Fondeville en 1971.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage du patrimoine architectural lié à l'eau

DESCRIPTION

Fontaine adossée. Buste en pierre posé sur un piedestal portant les inscriptions commémoratives. Deux mascarons distribuent l'eau de la source des Lignières dans une vasque semi-circulaire en pierre de Cassis.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DE JEAN-BAPTISTE CHAULAN

Place Chaulan
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Au 17e siècle, une extension de la ville est nommée ville neuve. Quand une place publique fut aménagée au milieu du 18e, une fontaine baroque fut construite. Altérée par le vent, la statue de l'enlèvement de Proserpine par Pluton fut remplacée par le buste de J-B Chaulan, bienfaiteur de la Commune. En 1974, la grande vasque fut démolie pour laisser place à deux petites conques qui ont disparu aujourd'hui.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage du patrimoine architectural lié à l'eau

DESCRIPTION

Fontaine isolée dont il ne subsiste que le piédestal surmonté de le buste en pierre du bronzet de Jean-Baptiste Chaulan, dû au sculpteur marseillais Jules Comte.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE PIERRE BLANCARD

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

(Marseille 20 avril 1741 - Aubagne 19 mars 1826) Astronome et hydrographe, officier de la marine marchande de Marseille, il effectua une dizaine de voyage aux Antilles et en Chine. Il ramena lors d'un de ses voyages quelques plants de Chrysanthèmes. Le Chrysanthème est "la fleur d'or", emblème du Japon. De par sa forme et la perfection de ses pétales, elle est un symbole solaire associé aux idées de longévité et d'immortalité.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Personnalité : importateur du Chrysanthème en France

DESCRIPTION

Carré 1 tombe n°19. Tombeau situé dans le carré le plus ancien du cimetière (1ère moitié du 19e siècle). Tombe couverte d'une dalle et d'une stèle portant l'identité du défunt. "A cause d'une fleur on se souvient de lui". Le médaillon qui représente Pierre Blancard a été réalisé par Raymond Amy, céramiste aubagnais, et inauguré le 11 novembre 1988.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

MONUMENT ABBE J-JACQUES BARTHELEMY

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

Le Conseil Municipal d'Aubagne décida en 1823 l'érection d'un monument destiné à honorer le premier académicien d'Aubagne : l'Abbé Jean-Jacques Barthélemy, illustrant dans la ville, l'un des principaux programmes du XIXème siècle : la glorification des célébrités locales et nationales. Le buste d'origine de l'abbé a été remplacé par une copie exécutée par Antoine Musante, peintre, sculpteur et céramiste aubagnais.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Monument dédié au 1er académicien aubagnais.

DESCRIPTION

Le monument néo-classique, de plus de 5 m de haut et près de 3 m de diamètre, prit l'appellation usuelle de « Fontaine Barthélemy » car il était constitué d'un édicule célébrant l'abbé et d'une fontaine. Deux grandes vasques demi-circulaires en marbre blanc des Pyrénées aux rebords arrondis composaient cette fontaine isolée dont la structure centrale portait de chaque côté un mufle de lion en bronze. Au dessus, deux inscriptions étaient gravées. L'une, rédigée en latin par le secrétaire général de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, louait les valeurs morales de l'abbé tandis que l'autre, située au revers de l'édifice, écrite en français, énumérait les principaux acteurs de la commande et de la construction du monument. Une niche constituée de deux pilastres d'ordre toscan supportait une profonde arcade en plein cintre, ornée d'une inscription : J.J BARTHELEMY NE EN MDCCXVI.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE LA FAMILLE LIEUTAUD

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

La famille Lieutaud a fait plusieurs dons à la Ville d'Aubagne en 1962 pour perpétuer son souvenir et celui de son unique fils Louis Philippe Mort pour la France le 14/08/1918 à peine âgé de 19 ans. Un don permettait chaque année à un jeune Aubagnais qui se mariait le jour de la saint Louis le 25 août de recevoir une somme d'argent. 25 couples ont bénéficé de la générosité de cette famille de médecins.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Personnalité et architecture

DESCRIPTION

Carré 6 tombe n°642. Tombeau imposant à la riche iconographie, symmbolique forte pour pérenniser la mémoire d'un fils chéri Mort pour le France en 1918. La croix monumentale fait le lien entre le monde des homme et l'univers céleste de Dieu. A sa base, l'ange est le messager de Dieu, l'exécuteur de la volonté divine. Les bras étendus et les ailes déployées, il prend sous sa protection le défunt fils qui apparait dans un portrait à l'intérieur d'une couronne de laurier et de chêne symbole de gloire et d'immortalité. A ses pied est déposé le coussin, attribut du sommeil éternel sur lequel repose le drapeau.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE FELIX BEAUMOND

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

(1795-1851). Nommé notaire royal à Cuges en 1821. En 1831, il est élu Maire d'Aubagne et le restera jusqu'en 1843. Il fut à l'origine de deux projets de grande envergure : le cours Beaumond (10/02/1835) et le détournement du lit de l'Huveaune (1838-1842) qui permit la réalisation du cours Foch et du cours Barthélemy. Chevalier de la Légion d'Honneur, à 48 ans, il se retire à Toulon. A son décès, il est inhumé au cimetière des Passons.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Personnalité : Maire d'Aubagne instigateur du détournement du lit de l'Huveaune

DESCRIPTION

Carré 1 tombe n°8. Tombeau situé dans la partie la plus ancienne du cimetière, avec un caveau surélevé qui a remplacé celui originel. Décor caractéristique de la 1ère moitié du 20e siècle. Stèle au fronton triangulaire surmonté de la croix et portant l'identité de la famille.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

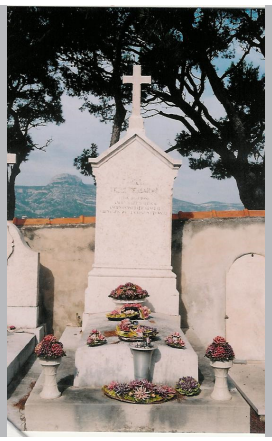

TOMBE DE L'AMIRAL GANTEAUME

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

Honoré Ganteaume (La Ciotat 13 avril 1755 - Aubagne 28 septembre 1818) Amiral, comte d'Empire, Préfet maritime de Toulon et conseiller d'état. Le 19 mai 1798, il participe à l'expédition de Napoléon Bonaparte en Égypte. Lors des 100 jours, il resta du côté des Bourbons. Retiré à Aubagne dans le quartier qui porte aujourd'hui le nom de Général

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Personnalité : Amiral qui ramena d'Egypte Napoléon Bonaparte.

DESCRIPTION

Carré 1 sans numero. Située dans la partie la plus ancienne du cimetière (1ère moitié du 19e siècle), sa tombe est propriété de la Ville d'Aubagne depuis 1868. L'ancre et la chaîne en bronze ont été posées en 1988 à la demande du Syndicat d'Initiative.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE THERESE NEVEU

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

Thérèse Neveu (Aubagne 4 février 1866 – Aubagne 12 juillet 1946), sœur de Louis Sicard. En 1889, elle épouse Louis Neveu, sacristain. Le couple s'installe à la Cour de Clastre. Elle décide de façonner des santons. Elle a travaillé 54 ans dans son atelier, et elle reçut en 1904 une lettre d'admiration de Mistral.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Personnalité : 1ère femme santonnière qui développa la technique de la cuisson du santon pour le rendre moins fragile.

DESCRIPTION

Carré 6, tombe n°537. Caveau de famille, surélevé. La stèle porte des éléments d'identité des défunts : des portraits et un santon la Margarido, premier santon créé par Thérèse Neveu.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE LA FAMILLE GALLIAN

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

Tombeau de Pierre Gallian président de l'Entente Aubagnaise décédé le 4 avril 1979. Statue d'André Verdilhan

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Présence d'une œuvre (Douleur) du sculpteur Verdilhan

DESCRIPTION

Carré 5 tombe n°627. Concession achetée le 30 novembre 1917. Caveau surélevé orné d'une sculpture représentant une Orante stylisée, signée André Verdilhan. La stèle porte l'identité de la famille. André Alexandre Verdilhan (1881-1963), peintre et sculpteur marseillais. A notamment réalisé le Monument aux héros et victime de la mer derrière le Palais du Pharo à Marseille.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE LA FAMILLE BERNABO

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO136

HISTORIQUE

Ingénieur des chemins de fer, mort le 19 février 1889. Propriétaire de Castel Margot, château construit pour son épouse sur les hauteurs d'Aubagne le long de la route d'Eoures et détruit par un incendie en 1980.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Qualité architecturale et vitraux

DESCRIPTION

Carré 2 tombe n°286. Concession achetée le 4 mars 1889. Tombeau caractéristique de la fin du 19e siècle présentant une chapelle neo-classique au riche décor orné de vitraux bleus dans le lanternon et de vitraux représentant des saints dans la partie inférieure. La coupole est surmonté par une Vierge en prière, placée suffisamment haute pour que le monument funéraire puisse être vu de la bastide de Castel Margot.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE LA FAMILLE ANZALONE

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

Tombeau de la famille Anzalone, commerçant droguiste marseillais.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Présence d'une œuvre du sculpteur Botinelly

DESCRIPTION

Carré 9 tombe n°1076. Tombeau avec caveau surélevé. Décor caractéristique de la 1ère moitié du 20e siècle. Piédestal soutenant la statue. Une pleureuse voilée avec un bouquet de roses à la main, symbolise l'amour. Oeuvre signée de Louis Botinelly (1883-1962) qui a réalisé entre autres le bas-relief « la loi et la Justice protégeant le Droit », dans le salon d'honneur de l'annexe du Palais de Justice de Marseille, les statues de Jeanne d'Arc (1943) et du Christ devant l'Eglise des Réformés, les statues des quatre évangélistes à l'intérieur de la Major de Marseille.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DU DOCTEUR JOSEPH FALLEN

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

(Aubagne 3 mars 1863 - 13 janvier 1934) Docteur en médecine, il ouvre un cabinet à Roquevaire et se dévoue lors de l'épidémie de variole à Aubagne en 1906. Il s'installe trois ans plus tard à Aubagne. Il était médecin chef à l'hôpital d'Aubagne pendant la 1ère Guerre mondiale. Il fit construire sa maison qui accueillit aussi son cabinet à l'angle de la traverse des Coquières et de l'av. Fallen. Il fut Capoulié du Félibrige de 1919 à 1922.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
personnalité : Capoulié du Félibrige

DESCRIPTION

Carré 2 tombe n°177. Tombeau avec un caveau surélevé. Décor caractéristique de la 1ère moitié du 20e siècle. Stèle au fronton triangulaire surmonté de la croix et portant l'identité de la famille. Sculpture pérennisant la mémoire du défunt posé sur le caveau : le livre symbole des écrits du Dr Fallen avec une inscription en provençal.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE MARIA NEGREL

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

Maria Negrel (16 juin 1870-9 février 1954). Sage femme et chapelière, elle a réalisé 4045 accouchements . Elle a eu la Légion d'honneur en 1952 .

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Personnalité : Accoucheuse de Marcel Pagnol, sculpture en marbre

DESCRIPTION

Carré 5 tomne n°654. Concession achetée le 6 juin 1919 . Très belle statue en marbre d'une allégorie de la douleur.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

TOMBE DE LOUIS SICARD

Cimetière des Passons
Parcelle(s) : AO 136

HISTORIQUE

Louis Sicard (19 janvier 1871-26 juin 1946) Il a inventé la cigale en céramique en 1895 et mis au point un émail sans plomb . "Il avait tapé dans l'œil de la reine Victoria" (avec un bout d'argile) , on a dit de lui qu'il avait du printemps dans les doigts. Sculpteur, céramiste, conteur, chroniqueur au journal marseillais La Sartan. Frère de Thérèse Neveu.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Personnalité : Créateur de La Cigale, symbole provençal. Céramiste sculpteur

DESCRIPTION

Carré 8 tombe n°1002

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

SAINTE-BARBE

Angle des rues Hoche et de l'Egalité
Parcelle(s) : AE 242

HISTORIQUE

Installées pour la plupart entre le 17e et le 19e siècles, les statues religieuses d'angle au croisement des rues étaient assimilées à des oratoires urbains. En période d'épidémie, les habitants se réunissaient sous les Vierges protectrices et les saints thaumaturges pour prier ou assister à des bénédictions collectives.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Cet oratoire témoigne d'une certaine forme de dévotion populaire.

DESCRIPTION

Modeste édicule, couronné d'un baldaquin en forme de mitre. La sainte est représentée avec l'attribut de son martyr à ses pieds, une tour.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

VIERGE CORNIERE

Angle rue Vivandière et boulevard Jean Jaurès
Parcelle(s) : AD 182

HISTORIQUE

Installées pour la plupart entre le 17e et le 19e siècles, les statues religieuses d'angle au croisement des rues étaient assimilées à des oratoires urbains. En période d'épidémie, les habitants se réunissaient sous les Vierges protectrices et les saints thaumaturges pour prier ou assister à des bénédictions collectives.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Cet oratoire témoigne d'une certaine forme de dévotion populaire.

DESCRIPTION

La statue est placée dans une niche d'angle encadrée par deux pilastres supportant un fronton brisé. Elle est posée sur un cul de lampe et couronnée d'une sphère.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

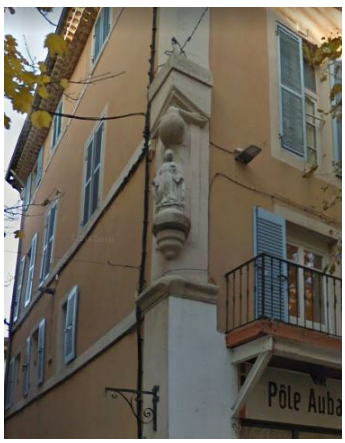

LA CROIX DU GARLABAN

Sommet du Garlaban
Parcelle(s) : CK 4

HISTORIQUE

La croix marque l'emplacement d'une ancienne chapelle au sommet du Garlaban. Elle fut installée en 1826 à l'initiative de la paroisse de Saint-Pierre-lès-Aubagne lors d'un grand pélerinae qui réunit plus de 2000 chrétiens de la vallée de l'Huveaune. A l'origine en bois de chêne, puis en bois de mélèze (1851), la croix fut réalisée en ciment armé en 1928 par l'abbé Pourtal propriétaire de Garlaban.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Cette croix témoigne de la ferveur de la population, elle est un marqueur identitaire important de la Ville d'Aubagne.

DESCRIPTION

Ciment béton armé. Mesure 5,50m de haut. A proximité, la table d'orientation en pierre de lave (Chamalières) offerte par la municipalité en 1987.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-ETIENNE

390 chemin des Espillières
Parcelle(s) : AS 148

HISTORIQUE
Oratoire dédié à Saint-Etienne érigé en 1884

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Cet oratoire témoigne d'une certaine forme de dévotion populaire.

DESCRIPTION
Oratoire érigé contre le mur d'une propriété. Statue exécutée par l'atelier Neveu. Le saint revêtu de la chasuble tient dans sa main la palme du martyr et à ses pieds sont amonclées les pierres symbolisant le suplice qu'il a subi.

PRESCRIPTIONS
☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

HORLOGE DE LA PLACE PASTEUR

Place Pasteur
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Candélabre qui remplaça en 1923 la fontaine de l'Obélisque qui ornait la place, carrefour des principaux axes routiers, traversant la ville. Cet édicule fut doté en 1948 d'une horloge qui donna ensuite son surnom à la place.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Marqueur identitaire du centre-ville d'Aubagne et témoin des production des établissements Durennes.

DESCRIPTION

Candélabre à quatre branches en fonte des Etablissements Durenne, mis en place en 1923 sur le carrefour et doté en 1948 d'une horloge.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

Auriol

ARL-IA1 - Planche n°23

IMMEUBLE REMARQUABLE - EDIFICE CIVIL

TOUR DE L'HORLOGE

Rue Paroisse

Parcelle(s) : AC 139

HISTORIQUE

Tour de l'ancienne porte ouest de la ville médiévale fortifiée, construite en 1322 ou 1376, elle était prise dans le rempart dont il subsiste des vestiges côté Nord. Cette tour, porte principale de la ville, a été surélevée de 12 mètres et transformée en beffroi en 1564, avec l'ajout d'une horloge et d'un jacquemart.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Porte du premier rempart, appelée jadis porte d'Amont avant l'agrandissement de la ville hors enceinte. Sous la voûte, subsiste un volet en bois fermant un abri pour la balance communale destinée à contrôler les poids. Cette tour constitue un témoignage de l'architecture de fortification médiévale.

DESCRIPTION

Edifice quadrangulaire, appareillé en moellons, encadré de chaînes harpées, percé d'un passage de forme ogivale à claveaux, surmonté de deux meurtrières, d'une corniche intermédiaire, d'un cadran d'horloge, d'un clocheton et fronton surbaissé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ARL-IA2 - Planche n°29

IMMEUBLE REMARQUABLE - EDIFICE CIVIL

TOUR DE L'HORLOGE "BRIQUET"

Place Sainte-Barbe

Parcelle(s) : AC 32

HISTORIQUE

Tour édifiée en 1766 pour recevoir la vieille horloge de l'Hôtel de Ville attribuée à ce quartier, par délibération du 15 janvier 1767. Les travaux de construction de la tour, de réparation et installation de l'horloge ont été financés par trois riches habitants du lieu, les sieurs Barthélémy, Briquet et Gorse.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Elle doit son nom à l'un des mécènes qui a offert l'horloge aux habitants du quartier de Sainte-Barbe qui se plaignaient de ne pas entendre les heures sonnées par l'horloge de l'hôtel de ville. Elle égraine encore aujourd'hui les heures de la place, face à la fontaine.

DESCRIPTION

Concée entre deux bâtis, tour carré surmontée d'un campanile à volutes en fer forgé.

Façade principale, côté sud, enduit et dtriée de ligne à refends, percée d'une porte précédée d'un seuil à degrés en pierre froide. Cadran ourlé de moulures, deux petites ouvertures au centre de la façade.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU SAINT-PIERRE

D45a
Parcelle(s) : KB 44

HISTORIQUE

Batisse de style néoclassique, construite sur le site au riche passé antique et médiéval. Certainement construite par Louis Alphonse Joseph Guiran (monogramme de la porte ouest) propriétaire des lieux en 1850, Le chateau est racheté par la commune en 2003 et deviendra la salle des mariages et des spectacles sont organisés en plein air dans son parc depuis mai 2008.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Construit sur des parcelles d'une église paraissant sur le cadastre napoléonien en 1835, tombée en ruine, le château est racheté par la commune en 2003 et deviendra salle des mariages. Des spectacles sont organisés en plein air dans son parc depuis mai 2008.

DESCRIPTION

Edifice de plan carré, toiture à quatre pans, tuiles rondes, R+2.
Face à l'allée arborée, façade nue et lisse, striée de refends, ordonnancée à trois travées, précédée d'un perron, porte d'entrée à deux vantaux , piedroits, larmier sur consoles travaillées, panneau décoratif sur tympan.
Façade nord, de composition libre comprend trois ouvertures.
Façade Ouest, ordonnancée à cinq travées, quatre travées pour la façade Sud.
Annexe comprenant une verrière flanqué de deux ailes sur bâtiment longiligne.
Jardin d'agrément, fontaine, allée arborée.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

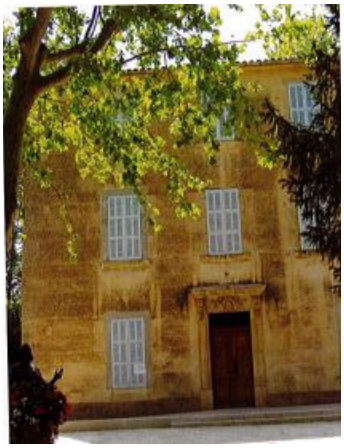

ARL-IB2 - Planche n°28
IMMEUBLE REMARQUABLE - BASTIDE/CHATEAU

MAISON DELESTANG

PONT DE JOUX - RN 96
Parcelle(s) : HL 196

HISTORIQUE

Plusieurs propriétaires de cette papeterie se succèdent jusqu'en 1840 où paraissent les noms de César Delestang et Jean-Jacques Ravel. En 1845, les Delestang deviennent les seuls propriétaires et le resteront jusqu'en 1970.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Aujourd'hui, vendue et divisée en nombreux appartements, cette demeure fut celle des Delestang alors propriétaires de la papeterie du Loriot, alors située sur la gauche.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, toit à quatre versants, croupes, tuiles rondes.
Façade Sud, ordonnancée à six travées, enduit strié de lignes à refends, organisée autour d'une porte d'entrée à imposte, piédroit mouluré à fronton surbaissé interrompu par claveau, baies rectangulaires et encadrements,corniches intermédiaires, soubassement, chaînage d'angle harpé.
Façade Ouest ordonnancée à quatre travées et la façade Nord à six travées, fronton triangulaire percé d'un oculus.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU PERRIER

RD 45 - Route de la Sainte-Baume
Parcelle(s) : HL 196

HISTORIQUE

Quartier de Vède, lieu dit le Pujol, ancienne propriété Sirvan au bord du CD 45A de la Sainte Baume.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Aujourd'hui, vendue et divisée en nombreux appartements, cette demeure fut celle des Delestang alors propriétaires de la papeterie du Loriot, alors située sur la gauche.

DESCRIPTION

L'édifice principal, de forme rectangulaire, façade ordonnancée à 5 travées, porte d'entrée précédée d'un seuil à emmarchement sous larmier, toiture à 4 pans. R+2
Plusieurs dépendances dont une ancienne chapelle et une tour.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : La chapelle, la tour, les murets et les accès en pierre sont à préserver, de même pour l'oratoire Saint-Pierre et Saint-Paul

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU DE LA BARDELINE

Boulevard Jean Maffre
Parcelle(s) : KB 44

HISTORIQUE

Le château appartenait à la famille Laget de Bardelin. Joseph Laget fut notaire royal de 1572 à 1590. La famille de Monseigneur Guigou, Evêque d'Angoulème posséda le domaine jusqu'en 1896, date d'acquisition de la famille Bouvetier. Puis en 1936, le domaine et légué au clergé qui le laisse à l'abandon. La commune l'acquiert dans les années 1970.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Le quartier de la Bardeline doit son nom aux Laget de Bardelin. Aujourd'hui, propriété de la commune, le château de la Bardeline héberge en ses locaux, la cité de la jeunesse inaugurée en mai 2008.

DESCRIPTION

Bâiment en L composé d'un corps de logis rectangulaire, toiture à deux versants, tuiles rondes, cantonnée d'une haute tour carrée en poivrière à la toiture en zinc, deux ouvertures dont une porte d'accès à une terrasse et d'une aile moins élevée, ordonnancée, une travée, toiture plate, dépendances.
Façades nues et lisses, enduit. Façade Sud asymétrique à trois travées en étage percées de baies arquées et quatre ouvertures en RDC avec portes d'entrée non centrées.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

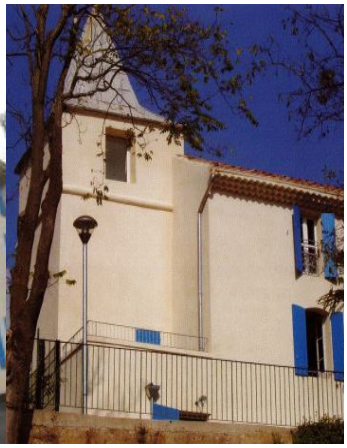

CHATEAU MEDIEVAL

Rue de la Canière
Parcelle(s) : AC 614

HISTORIQUE

Le château est cité en 1001, assiégé par le viguier Pons de Lanchac en 1383, il est maltraité par les impériaux en 1524 et le Duc d'Epernon l'anéanti en 1593. Il sera reconstruit en 1599. Il est abandonné quelques années plus tard, vendu à la Commune comme biens nationaux en 1792 puis à des particuliers.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Deux tours du château médiéval sont encore visibles, une tour carrée dite Tour Magne (ou Mane) et une tour ronde. Ces vestiges n'en constituent pas moins un témoignage de l'architecture militaire médiévale.

DESCRIPTION

Tours ronde et carrée, appareillage de moellons et vestiges de murs d'enceinte.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ **Prescription particulière :** Les éléments subsistants de l'ouvrage médiéval, notamment les deux tours, devront conserver leur composition et leurs matériaux. Seuls sont autorisés des aménagements permettant leur mise en valeur.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

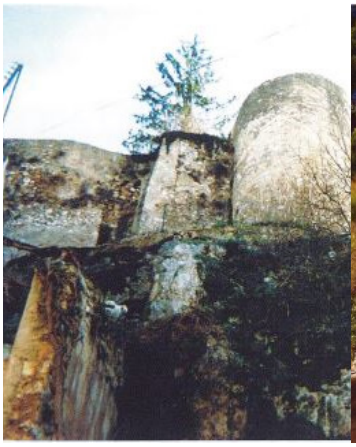

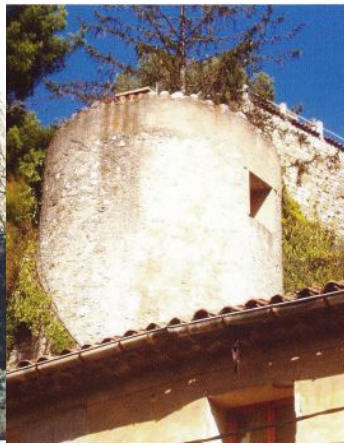

MANOIR DU CLOS

Chemin du Clos
Parcelle(s) : AB 62 / AB 64

HISTORIQUE

Maison de maître édifiée au milieu du XIXè s.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
La valeur architecturale et paysagère de l'édifice est conservée

DESCRIPTION

Edifice de forme trapézoïdale, toiture à deux versants en tuiles rondes et toitures à deux versant et croupes en ardoise.
Façade principale, nue et lisse, ordonnancée à trois travées, corniche intermédiaire, larmiers à ressaut, chaînage d'angle à refends.
Terrasse à balustrades sur verrière en arc surbaissé, pignon triangulaire à deux ouvertures, chaînage d'angle à refends, tourelle à croupes, meurtrière et petit oculus.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : La composition de l'entrée (clôture en arc plein cintre, pilier à bandes de briquettes alternées, le portail) ainsi que le parc ne seront pas dénaturés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CERCLE DE L'UNION DES ARTS

Cours du 4 Septembre
Parcelle(s) : AB 151

HISTORIQUE

Fondé en 1863 par des notables et artisans auriolais, il fut transféré dans ce local en 1886. La dernière assemblée générale remonte à 1944 (lors de l'occupation, les Allemands y avaient installé leur quartier général). Le Cercle continuera jusqu'en 2002, avec la seule activité de débit de boissons, et deviendra "l'Espace Séniors" en 2004.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Le cercle avait pour buts de "se livrer à l'art musical et de s'y procurer des distractions honnêtes, cultiver ses connaissances, les perfectionner par la lecture", il était doté d'une riche bibliothèque aujourd'hui entreposée en mairie.

DESCRIPTION

Façade nue et lisse striée de refends, protégée par une marquise à armature métallique à volutes.
Porte d'entrée centrale, deux battants, imposte vitrée , grille de protection en fer forgé travaillé, plaque gravée en marbre "Cercle de l'Union des Arts" et trois fenêtres à volets persiennés, encadrement de baies.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

MUSEE MARTIN DUBY

Rue Augustine Dupuy
Parcelle(s) : AC 139

HISTORIQUE

Construit vers 1555 pour servir de loge à grains, devint en 1689 après travaux, des halles qui servaient de marché couvert. En 1759, la bâtisse est modifiée et accueille l'hôtel de ville ; reconstruit en 1812, avec l'apparence actuelle, la mairie y tient son conseil jusqu'en 1969. La rue fut baptisée en 1971 « rue Augustine Dupuy » en l'honneur d'une sage-femme, qui a donné naissance à nombre d'auriolais de la fin XIXème au début XXème.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Situé près de la tour de l'horloge, cet édifice aux multiples destinations marque le paysage auriolais.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, toiture à une pente et croupes sous frise denticulée.
La façade principale est organisée autour d'un escalier à deux volées tournantes se rejoignant sur un palier.
Baies vitrées à impostes en arc plein cintre sur piedroit et à l'étage reliées par un balcon au garde-corps en fer forgé sobre.
En RDC, la porte en bois est moulurée à imposte vitrée, heurtoir et poignée en métal est encadré par deux fenêtres avec grilles de protection.
le RDC et les soubassement sont en pierre de blocaille apparentes.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : maintien de la galerie à arcades et son escalier à double volées.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE SAINT-PIERRE

4 chemin de Saint-Pierre
Parcelle(s) : AB 36

HISTORIQUE

La construction de l'église commença en 1855 d'après les plans de l'architecte Gentet. La première pierre de l'édifice fut posée le 4 mai 1856 par l'évêque de Marseille. En 1857, le gros oeuvre est achevé. La bénédiction d'inauguration se déroule le 19 décembre 1858 sous la direction de l'Abbé Mille. Détail original, le fronton affiche la devise républicaine "Liberté - Egalité - Fraternité" inscrite en 1880 par le maire M. Baux.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Erigée sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale Notre-Dame-des-trois-Ombres (XVIIè siècle) et de l'antique église Sainte-Marie (XI-XIIè siècles) et empiète sur l'ancien cimetière.

DESCRIPTION

Eglise de style néo-classique, nef unique encadrée par deux bas-côtés moins élevés, chevet à abside et clocher carré.
Façade Ouest à deux niveaux séparés par une frise denticulée, présente deux rangs de colonnes superposées de style toscan au 1er étage, organisée autour d'un porche rectangulaire, inscription sur linteau, entablement sur consoles, bossage à refends aux angles, soubassement en pierre froide.
Oculus vitraillé, colonnes de style ionique au sommet et fronton surbaissé denticulé au 2ème.
Façade Sud, porche rectangulaire, entablement sur consoles ouvragées, inscription sur linteau, frise denticulée, encadré de deux pilastres.
Pierres de Cassis et de Beaucaire.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

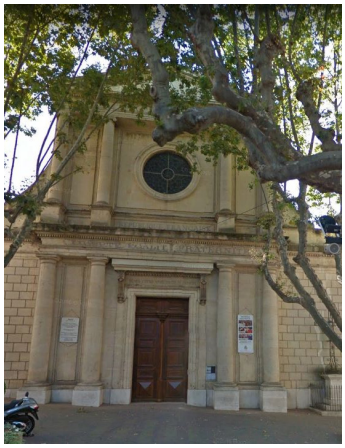

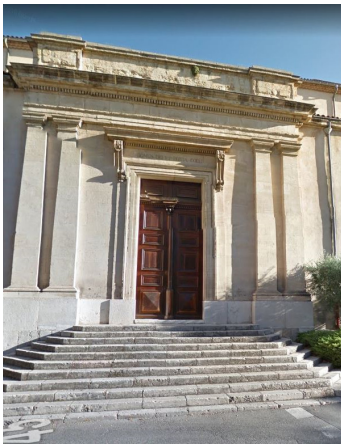

CHAPELLE SAINTE-CATHERINE

Place Marius Pascaud - Rue de la Cave
Parcelle(s) : AB 37

HISTORIQUE

La compagnie "des frères associés" (ex confrérie des Pénitents blancs) achète les 14 mai 1819 le terrain et construit sa nouvelle chapelle bénite le 23 octobre 1821 sous le nom de Notre Dame de Pitié puis de Sainte Catherine.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Désacralisée, la chapelle est rachetée par la commune en septembre 2021 pour lui affecter une nouvelle destination.

DESCRIPTION

Edifice à nef unique prolongé par un chevet à abside.
Façade principale ouverte d'un porche cintré surmonté d'une statue placée dans une niche coiffée d'un oculus vitraillé. Fronton triangulaire au dessus duquel trône un clocheton réalisé en briquettes, fronton triangulaire.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE BON VOYAGE

Quartier la Glaçière - Impasse Notre Dame
Parcelle(s) : LV 88

HISTORIQUE

Construite en 1582-83, c'est en 1830 qu'apparaît l'expression Notre Dame de Bon Voyage (antérieurement appelée Notre Dame la plus luncho (la lointaine)), dû au rassemblement des fidèles se préparant au pèlerinage vers le sanctuaire de la Sainte-Baume. Ruinée et saccagée à la Révolution, reconstruite en 1852 par les soins du curé Bringier. Le 10 mai 1997, une nouvelle cloche est posée, puis restaurée en 1998.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Chapelle qui marque le paysage de l'impasse.

DESCRIPTION

Chapelle de pélerinage de forme trapézoïdale, toiture à deux versants, tuiles rondes.
Façade principale, lisse, chaînage d'angle à refends, organisée autour d'un portail, emmarchement en pierre froide, tablette sur console surmonté d'un fronton entrecoupé d'un clocheton pyramidal.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHAPELLE SAINTE-CROIX

Chemin de la Chapelle
Parcelle(s) : AS 23

HISTORIQUE

Située au sommet d'une barre rocheuse, elle veille sur la ville d'Auriol. Déclarée achevée le 23 avril 1559, elle fut partiellement démolie au cours de l'hiver 1793 puis reconstruite en 1832. Elle est restaurée sur l'initiative de l'abbé Cadiot en 1960, puis en 2011 par la municipalité.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Chapelle qui marque le paysage de la commune. Les 14 stations du chemin de Croix, représentant les 14 épisodes de Jésus sur la Croix, sont érigées depuis la rue Sainte Croix.

DESCRIPTION

Nef unique, toit à deux versants, tuiles rondes.
Façade principale, nue et lisse, croix côté droit, ouverte d'un porche rectangulaire, claveau, surmonté d'une ouverture plein cintre, grille de protection en fer forgé, fronton en forme de vague coiffé d'un clocheton à fronton par enroulement.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

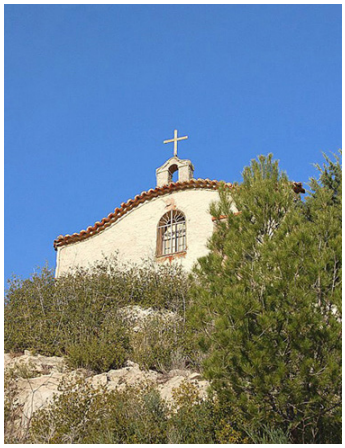

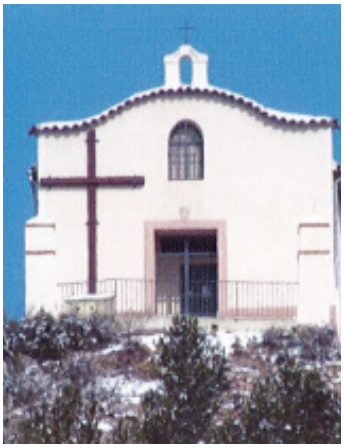

CHAPELLE NOTRE-DAME DE L'OLIVIER

MOULIN DE REDON - Montée des Ecoles - Esplanade D et M Roubaud
Parcelle(s) : KR 87

HISTORIQUE

le 23 avril 1993, une association "Les Amis de la Chapelle" est créée en vue de construire une chapelle. La première pierre de la chapelle est posée en 1996. Elle est bénite par Mgr. Bernard Panafieu le 21 mars 1999.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

La chapelle Notre-dame de l'Olivier a été construite grâce au travail et au dévouement des membres de l'association qui organise, chaque année, le 2ème dimanche de septembre, la célèbre fête du boudin et de la saucisse.

DESCRIPTION

Edifice à nef unique prolongé par un chevet à abside, toiture à deux versants, croupes.
Façade principale, sobre, ouverte d'une porte en arc plein cintre, voussure du portail surmonté d'un clocheton à fronton triangulaire. Perron et emmarchement.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

MOULIN DE LA PAROISSE

23 Rue de la Paroisse
Parcelle(s) : AC 657

HISTORIQUE

Propriété des abbés de Saint-Victor en 1354, puis vendu à la communauté en 1531, cédé ensuite aux enchères à M. De Rémuzat qui achètera aussi le moulin St-Claude en 1822. Revente des deux moulins en 1896. Jusqu'en 1950, M. Brunet fabriquait le tapioca Jean-Louis. En 1998, le moulin redeviendra communal, il abrite depuis la maison sociale.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Construit sur le grand Beal faisant tourner 2 rodets à puits, il fut équipé, début 1900, d'une turbine pour produire de l'électricité pour des maisons du quartier. Aux multiples usages et propriétaires, il fait partie intégrante de la vie sociale auriolaise.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, toiture à deux versants, tuiles rondes, deux rangs de génoise.

Façade principale, face Sud, nue et lisse, enduite, à trois travées, percée de baies en arc segmentaire présentant au centre une porte cochère en bois, deux battants, en arc plein cintre, chambranle harpé présentant d'un côté la fontaine des jumelles et une ouverture carrée et grille de protection en fer forgé, chaînage d'angle harpé en pierre, croix de chaînage.

Façade Est, de composition libre, six ouverture de tailles différentes protégées par une grille, chambranle harpé en pierre pour deux d'entre-elles, croix de chaînage.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

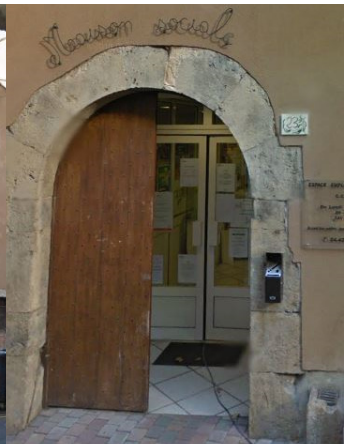

LA BOUCHONNERIE

24 Chemin de Saint-Pierre
Parcelle(s) : KD 186

HISTORIQUE

Située quartier saint-Pierre, elle succède à l'usine de "tannerie Honorat", de 1895 à 1924, sous le nom de "Bouchonnerie Provençale". On peut voir encore le nom "les bouchons" sur la plaque de l'ancienne habitation qui fait référence à son activité passée.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Situé près du cours d'eau, source d'énergie, qui a généré de façon récurrente pléthores d'activités qui ont participé à « l'âge d'or » qui a duré pendant les XVIIIe et XIXe siècles. Le bâtiment reste dans la commune le témoin observable d'un passé laborieux.La roue à aubes est encore en place.

DESCRIPTION

Ancien bâtiment industriel, tout en longueur, de forme rectangulaire.
L'édifice a subit plusieurs dénaturations.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : La plaque décorative en céramique sera à conserver

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LA FILATURE PUDENT

33 Chemin de Saint-Pierre
Parcelle(s) : KE 120

HISTORIQUE

La filature de coton de Paul Pudent est signalée en 1896, elle a été précédée par la filature Mathieu signalée de 1891 à 1895 dans l'indicateur Marseillais. En 1904, elle a été remplacée par la fabrique de chaises pliantes Brunet. Celle-ci poursuivit ses activités jusqu'en 1956.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Installé le long du béal, source d'énergie, qui a généré de façon récurrente pléthores d'activités qui ont participé à « l'âge d'or » qui a duré pendant les XVIIIe et XIXe siècles. Le bâtiment reste dans la commune le témoin observable d'un passé laborieux. Aujourd'hui transformé en habitations.

DESCRIPTION

Edifice de forme rectangulaire et deux bâtiments accolés à l'Est, toiture à deux versants, tuiles rondes, deux rangs de génoise.
Façade Ouest, RDC surélevé, ordonnancée à 4 travées aux étages; baies rectangulaires et garde-coprs en fer forgé à volutes.
Façade Sud, façade ordonnancée rythmée d'ouvertures rectangulaires et quatre portes.
Les façades Est sont ordonnancées, l'une à trois travées et l'autre à une travée, balconnet en fer forgé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ARL-II4 - Planche n°28

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE DE L'INDUSTRIE

USINE A PLATRE RAVEL

PONT DE JOUX - RD560

Parcelle(s) : EZ 1

HISTORIQUE

En 1863, César Delestang cède à Toussaint et Vincent Ravel, à titre de bail, un moulin à plâtre. Le mécanisme fonctionne au moyen d'une grande roue hydraulique alimentée par le béal. La matière première vient d'une carrière souterraine de gypse exploitée à la Rouveirolle. L'usine à plâtre cessera toute activité en 1924.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Installé le long du béal, source d'énergie, qui a généré de façon récurrente pléthores d'activités qui ont participé à « l'âge d'or » qui a duré pendant les XVIIIe et XIXe siècles. Le bâtiment reste dans la commune le témoin observable d'un passé laborieux.

DESCRIPTION

Bâtiment industriel abandonné, à l'état de ruines, investi par la végétation.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

MOULIN PLUMIER

Rue des Ecoles
Parcelle(s) : AC 617

HISTORIQUE

M. Plumier en 1890 achète l'ensemble de la propriété comprenant une tannerie et une papeterie. Une cheminée porte les initiales HP (Honoré Plumier). La scierie était la principale activité où travaillaient 20-25 personnes en permanence. Dans les années 30, début de l'activité céramique jusque dans les années 60. En 2001, la commune d'Auriol achète les locaux.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Entièrement restauré, l'espace Plumier abrite désormais la bibliothèque municipale Marie-Rose Poggio, l'office de tourisme, la police municipale, les restos du coeurs et trois salles pour les associations. Inauguration le 26 octobre 2013.

DESCRIPTION

Ancien édifice industriel, tout en longueur (appareil à moellons enduit), flanqué bâtiments plus bas (plus récents, parpaings), toitures à deux pans, tuiles rondes, deux rangs de génoise, deux cheminées de sections circulaires en brique.

Façade Sud, rue Martinet, composition libre de baies (bâtiment ancien) et ordonnancée à trois travées (bâtiment récent).

Façade Nord, ouvertures rectangulaires, carrées, d'autres à arc segmentaire.différentes protégées par une grille, chambranle harpé en pierre pour deux d'entre-elles, croix de chaînage.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

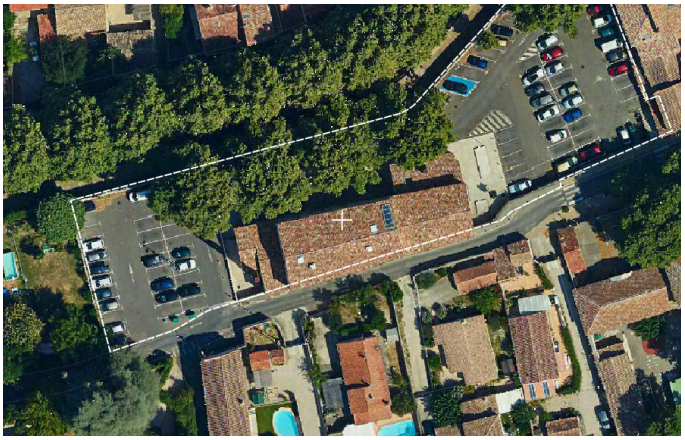

ARL-II7 - Planche n°28

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE DE L'INDUSTRIE

MOULIN DELESTANG

Chemin de Saint-Claude

Parcelle(s) : EZ 76

HISTORIQUE

Connu sous le nom de Moulin des Blancs, ce moulin à farine auquel on accédait par le chemin de la Gaffe (blochauss entre RD96 et Huveaune) existait déjà en 1265. Cédé par l'Abbaye de Saint victor à la communauté d'Auriol en 1535, il devient propriété des familles Robe Alexandre (1790-1830) puis Delestang (1840-1970). De 1637 à 1789 se succèdent 4 propriétaires.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Ce bâtiment qui a succédé à ce moulin a abrité une minoterie pendant près de huit siècles. Une reclave, située juste en aval et un béal sur la rive gauche existaient déjà pour mettre en action ce moulin.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, toiture à quatre versants, croupe, double rangs de génoises.

Façade principale, en appareil à moellons, ordonnancée à cinq travées, percée de baies rectangulaires aux étages, de deux portes cochères, porche sous arcades, claveaux, chaînage d'angle harpé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

FOUR A CADE

Vallon de la Cougourde - Quartier de Sauveclare
Parcelle(s) : AL 90

HISTORIQUE

Pendant près d'un siècle, dans des fours de pierres sèches apparentés aux bories (les enguentières), les enguentiés ont extrait par combustion incomplète du bois de genèvrier Oxycèdre un goudron (huile de cade) utilisé par les éleveurs, les vétérinaires et les savonniers. Le dernier four à cade s'est éteint à Riboux en 1955.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Le four du vallon de Cougourde recensé dans l'ouvrage Forme Cade, Four à Poix dans la Provence Littorale, de Laurent Porte (édition : Les Alpes de Lumière - 2013), a exceptionnellement conservé sa jarre en pierre réfractaire.

DESCRIPTION

Construction en pierre sèche (évent compris) avec foyer (jarre ovoïde) en pierre réfractaire.

PRESCRIPTIONS

☐ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
Préservation de la zone d'implantation dégagée de manière à ne pas compromettre la visibilité du four

En cas de rénovation ou restauration les matériaux utilisés devront être identiques à ceux d'origine

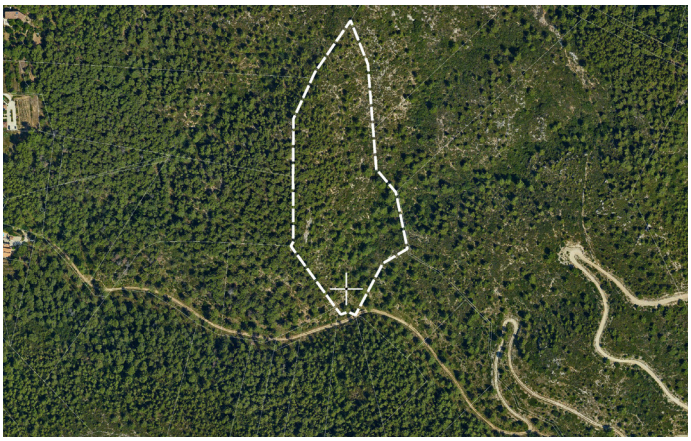

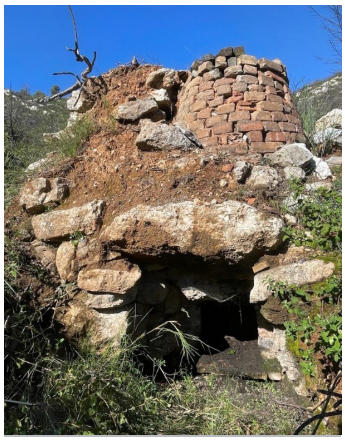

NORIA SAINT PIERRE

Traverse de l'Avé
Parcelle(s) : KX 21

HISTORIQUE

Système de récupération d'eau des nappes phréatiques situées le long de l'Huveaune ou de la Vède. Elles étaient actionnées par une bête de somme puis plus tard par divers types de pompes. En 1942, sept norias fonctionnaient à l'électricité.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Ouvrage caractéristique de collecte et redistribution des eaux pour l'irrigation des cultures, témoigne de l'évolution du paysage agricole au XIXè s. On en dénombrerait une cinquantaine entre Auriol et Saint-Zacharie, mais celle-ci visible depuis la route, est la plus évocatrice.

DESCRIPTION

Puits en moellon appareillé à joints vifs à l'extérieur et briques à l'intérieur contenant une chaîne à godets, mécanisme en fer.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

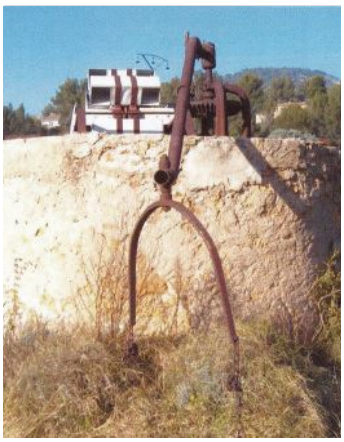

GLACIERE DES ENCANAUX

Les Encanaux
Parcelle(s) : DL 51

HISTORIQUE

La glacière des Encanaux est dite «d'exploitation». Le cours de la Vède, était détourné pour inonder des champs plats proches de la glacière, qui faisaient office de bassins de rétention et de congélation. L'eau congelait sur une grande surface et une faible épaisseur. Après plusieurs jours de gelée, la glace était sciée et acheminée vers le puits, où elle était stockée jusqu'à deux ans.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Inventées par les Romains et redécouvertes sous le règne d'Henri III, les glacières permettaient de stocker la glace récupérée l'hiver. Cet ancien puits à glace a été construit en 1698. A l'abandon elle est vendue en 1717 et rénovée en 2013. Elle est située au départ de nombreuses randonnées en forêt et impressionne par ses dimensions et la qualité de sa conception.

DESCRIPTION

Construction circulaire autrefois surmonté d'une voûte, murs en pierre de taille appareillées.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

MONUMENT AUX MORTS

Cours de Verdun
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Le Cours de Verdun (ou Petit Cours) s'appelait autrefois Place du Pont. Le monument aux morts fut construit en 1921 sur l'emplacement d'une ancienne fontaine, déplacée quelques mètre plus loin, dont il a gardé les quatre canons d'écoulement de l'eau.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager

L'ouvrage demeure, à plusieurs titres, un témoin historique, qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art ou, tout simplement, de l'histoire de la commune.

DESCRIPTION

Délimitée par une clôture, Victoire vêtue d'une tunique, placée sur un piédestal bas et carré orné de croix de guerre aux angles lissés, présentant, les bras ouverts, deux couronnes mortuaires ; le socle porte l'inscription "A la mémoire glorieuse des enfants d'Auriol 1914-1918".

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DES JUMELLES

Rue de la Paroisse
Parcelle(s) : AC 657

HISTORIQUE

Adossée au moulin à farine municipal, c'est la première fontaine installée en 1714. Elle était alimentée par l'eau potable captée quartier Saint-Pierre. En 1784 on installe 2 têtes de femmes de marbre blanc et 2 canons en fonte. La fontaine prend alors le nom de fontaine des 2 jumelles.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine murale à bassin polylobé surmonté d'un tableau en arc circulaire segmenté et volutes, décoré de deux têtes de femmes en marbre blanc et deux becs en fonte, reposoirs.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

PETITE FONTAINE DES GORGUES

21 rue des Gorgues
Parcelle(s) : AC 193

HISTORIQUE

Petite brone-fontaine de la ville haute alimentées à partie de 1894 par le bélier.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Borne-fontaine en arc plein cintre (fonte ?) , un bec, un bassin.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE PASCAU

Rue Marius Pascau
Parcelle(s) : AB 160

HISTORIQUE

La borne fontaine de la Marius Pascau (ancienne rue du Pont) coule toujours. Sa création date vraisemblablement de la fin du XIXè s, période d'installation de bornes-fontaines à Auriol.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Petite borne fontaine en arc plein cintre, appareil de béton, pierres et galets, réceptacle carré, reposoir.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ARL-PJ 12- Planche n°29
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - FONTAINE

FONTAINE VERDUN

Cours Verdun
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

La fontaine du Cours Verdun rappelle celle jadis à la place du monument aux morts. Elle a été reculée de trois mètres et modifiée le 13 juillet 2010.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine publique à bassin circulaire sur piedouche, reposoir, pilier trapézoïdal, chapiteau ionique, sphère sur amortissement.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DU CLOS

Rue du Clos
Parcelle(s) : AB 279

HISTORIQUE

Après les travaux de reconstruction des conduites d'eau de la commune en 1868, la fontaine du Clos (1873) compte parmi les nouvelles fontaines d'Auriol de l'époque.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine publique adossée à bassin rectangulaire en pierre sur socle, reposoir, dosseret en arc plein cintre avec inscription "1873", bec en fer. Support de brosse/savon mural en fer.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DES GORGUES

Rue des Gorgues
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Mise en place après l'installation du bélier de l'Hôtel de ville en 1894.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine intégrée dans un mur en pierres de blocaille jointoyé, un bassin carré sur socle, dosseret en arc plein cintre, un bec.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE RAMBOT

Rue Augustine Dupuy
Parcelle(s) : AC 139

HISTORIQUE

Prévue pour 1715, c'est en 1726 que le sieur Rambot, sculpteur de la Ville d'Aix exécute sa décoration. Les sculptures de la fontaine sont surmontées du loriot, effigie de la ville. Les deux volées d'escaliers de part et d'autre de la fontaine sont construites en 1824. Les rampes en fer forgé et le loriot sont mis en place la même année.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine murale à bassin arqué, margelle cintrée, surmonté d'un tableau sculpté d'un bas-relief représentant le loriot (armoiries de la ville), de trois têtes et trois becs, reposoirs, inscrits dans un arc surbaissé.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DU FOUR NEUF

9 Rue du Four Neuf
Parcelle(s) : AC 306

HISTORIQUE

Placée par pure complaisance à l'angle de la maison du sieur Guiton. Dans les années 1860, la fontaine est refaite en position reculée pour ne pas gêner la circulation dans la Grand'Rue. Elle porte aujourd'hui la date de 1865.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine composée d'un bassin de forme ovoïde posé sur socle de pierre dure, reposoirs et d'un dosseret en arc plein cintre, deux becs.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE SAINTE-BARBE

Place Sainte-Barbe
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

En 1722 la fontaine est en place. Des fuites sont à déplorer et ce n'est qu'en 1766 que la nouvelle fontaine voit le jour. D'après les dessins du maître menuisier Claude Bosq, le maître maçon de Trets Pierre Mallet réalise la fontaine monumentale. La statue de Sainte-Barbe sera posée en 1767 au sommet de la pile.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine publique à bassin à bords festonnés, reposoirs, pilier hexagonal, statue de sainte-Barbe (sainte patronne des mineurs et des artificiers) posée sur abaque pyramidale.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

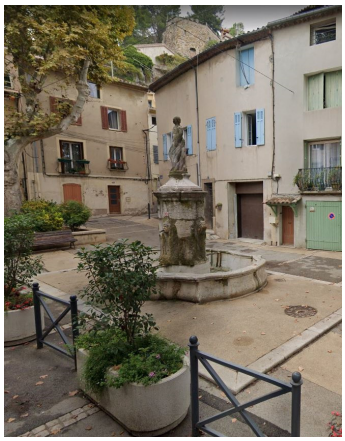

FONTAINE DE LA CROIX

Avenue Ravel Timothée
Parcelle(s) : AC 475

HISTORIQUE

L'avenue Ravel présente deux fontaines : la fontaine de la Tuilière érigée vers 1850 et la fontaine de la Croix (1875) dont la vasque vient de l'ancienne fontaine Cachèli de la rue Etroite. La Croix est l'ancien lieu de rendez-vous des convois mortuaires venant de l'extérieur. En 1875, une conduite d'eau est percée de la fontaine de la Tuilière pour alimenter la fontaine de la croix.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine murale composée d'un bassin de forme ovoïde posé sur socle, reposoirs et d'un dosseret rectangulaire, chapiteau pyramidal posé sur abaque rectangulaire, un bec.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

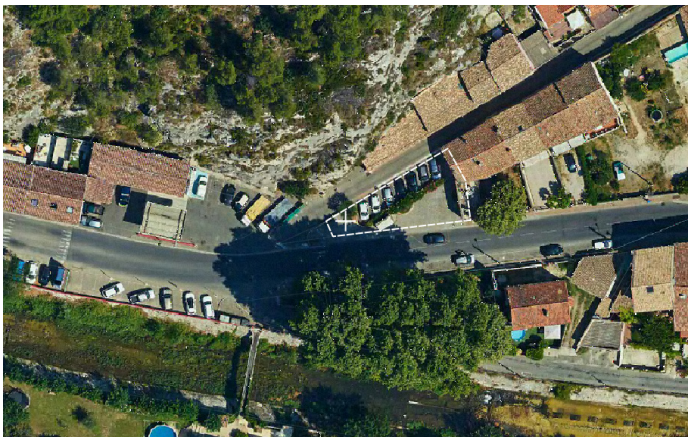

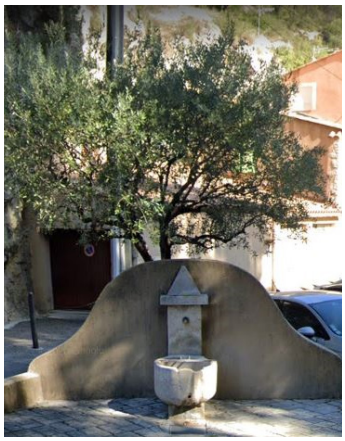

FONTAINE DE LA TUILIERE

Avenue Ravel Timothée
Parcelle(s) : AC 486

HISTORIQUE

L'avenue Timothée Ravel présente deux fontaines : la fontaine de la Tuilière érigée vers 1850 et la fontaine de la Croix (1875) dont la vasque vient de l'ancienne fontaine Cachèli de la rue Etroite. En 1875, une conduite d'eau est percée de la fontaine de la Tuilière pour alimenter la fontaine de la croix

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine murale composée d'un bassin de forme ovoïde posé sur socle, reposoirs, d'un dosseret calcairisé, un bec.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

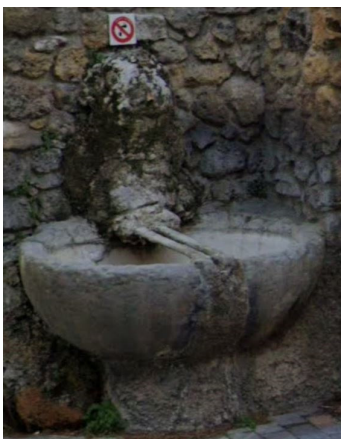

ARL-PJ8 - Planche n°29
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - FONTAINE

FONTAINE DE L'ARENIER

Rue de l'Arénier
Parcelle(s) : AC 774

HISTORIQUE
Fontaine érigée entre 1860 et 1875.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION
Fontaine murale composée d'un bassin de forme rectangulaire posé sur socle, reposoir, d'un dosseret en arc convexe, un bec.

PRESCRIPTIONS
☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE RUE BASSE

Rue Basse
Parcelle(s) : AC 413

HISTORIQUE

La fontaine fait partie des quatre fontaines qui ont été ajoutées dans la partie basse de la ville lors des travaux des années 1860.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Petite borne fontaine, en arc plein cintre cerné de briquettes, reposoirs, un bec.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

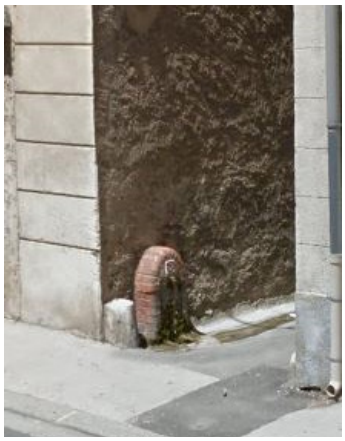

ORATOIRE SAINT-JACQUES LE MAJEUR

Chemin de pédéguien
Parcelle(s) : LP 17

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Cet oratoire est reconstruit au printemps 1999 et béni par le Père Frantz Caminzind, curé d'Auriol le 27 juin 1999.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût en pierre de taille jointoyée.

La niche, en arc plein cintre, claveaux, posée sur un entablement, statue en bois, grille de protection. Un second entablement la sépare d'un toit à deux pentes et tuiles faîtières surmontées d'une croix en fer.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

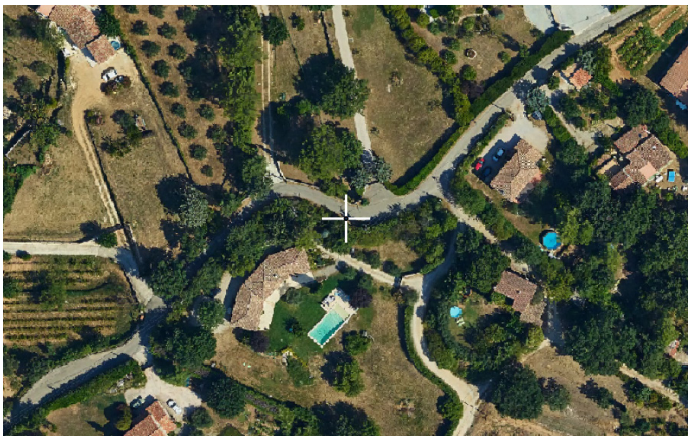

ORATOIRE SAINT-CLAUDE

PONT DE JOUX - D560 près du pôle culturel Moulin Saint-Claude
Parcelle(s) : EY 18

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint (Saint-Joseph, Sainte-Marie Madeleine...)

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Pilier carré en maçonnerie, percé d'une niche en arc plein cintre. Un toit pyramidal, une croix et un bénitier complètent la structure.

La statue de Saint-Claude est protégée par une grille.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

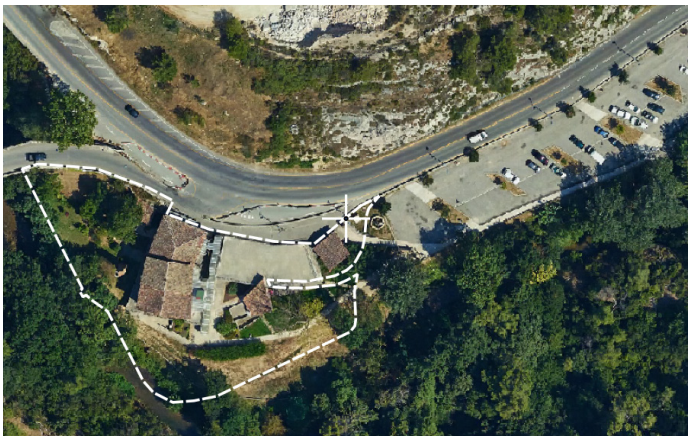

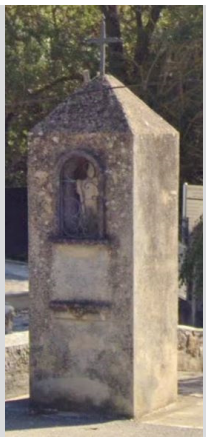

ORATOIRE SAINT-ELOI

Angle du Chemin de Saint-Francet et du chemin du Braou
Parcelle(s) : LI 135

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint (Saint-Joseph, Sainte-Marie Madeleine...) - Construit par les charretiers de la Saont-Eloi en l'an 2000.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Construit en gros appareil, sans joint apparent, l'oratoire présente sur un fût rectangulaire, une niche en arc plein cintre repose sur un entablement, protégée par un toit à deux pentes avec tuiles faîtières et une grille de protection. Une croix trilobée surmonte l'ensemble.
A l'endroit destiné d'habitude au bénitier, a été placée l'inscription "Sant-Eloi 2000", date de sa construction.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

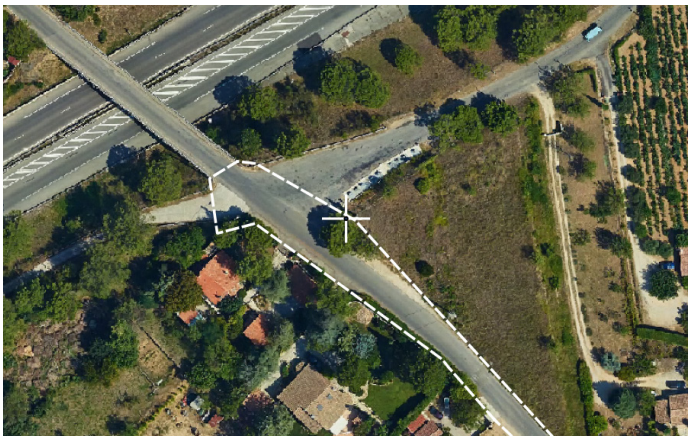

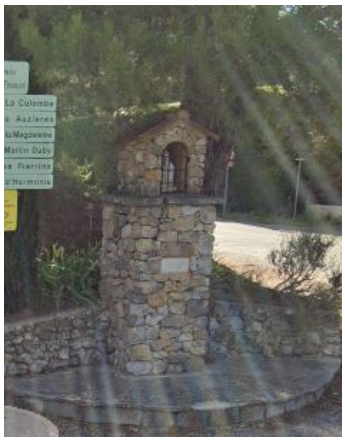

ORATOIRE SAINT-BARTHELEMY

Chemin de Saint-Barthélémy
Parcelle(s) : AD 87

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Cet oratoire a été restauré en 1935 et 1992. Une céramique composée de 6 carreaux émaillés représentant l'éponyme a été peinte à la main par Michèle Fedi-Storaï de l'atelier de l'Observance à Aubagne le 19 septembre 1992.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

D'une hauteur de 2.10m, l'édifice est un massif pilier en maçonnerie, crépi, carré et percé d'une petite niche carrée surmontée d'un toit pyramidal.

Une petite corniche en briques rouges sépare le corps de l'ouvrage du toit. Une croix de fer achève le faîte.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-EUTROPE

Place Charles Adrien
Parcelle(s) : AB 286

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Il y avait au XVIIIè s, dans le quartier Saint-Eutrope, une chapelle qui fut démolie pour l'élargissement du chemin de Saint-Pierre. Elle fut remplacée par un oratoire qui, à son tour, fut renversé fin XIXè s, pour la même raison. L'oratoire rejoignit sa place actuelle en 2012.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

En façade et en hauteur, dans un abri présentant un socle et une couverture à petits lambrequins et croix au-dessus, est posée la statue de 60 cm de hauteur du saint, en terre cuite.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

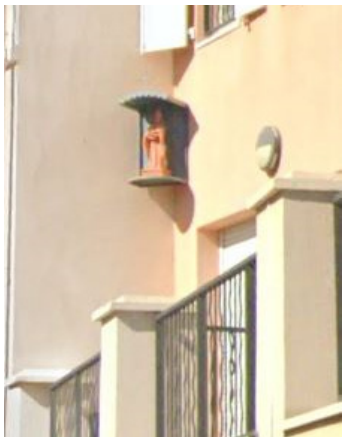

ORATOIRE ST-FRANCOIS DE LA COLOMBE

Lieu-dit La Colombe - Carrefour chemin Marseillais et chemin de Saint-Francet
Parcelle(s) : LD 54

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Cet oratoire a été restauré en 2005. La niche protégée par une grille de fer, abritait une statue de Saint François, aujourd'hui détruite.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Le pilier carré a conservé son bénitier. Sur un fût rectangulaire, niche cintrée posée sur entablement flanquée de deux petits pilastres plats. L'intérieur conserve des traces de peinture bleue. Fronton triangulaire orné d'une croix moulurée, toiture à deux pentes.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-MARC

Carrefour avenue des Lavandières et route des Boyers
Parcelle(s) : KL 1

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Cet oratoire a été restauré par les Frères Brunet en 1936. On y a remis une croix, une grille et la statue de Saint-Marc en 1939. Une récente rénovation est l'oeuvre de M. Payan.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Réalisé en pierres locales jointoyées, l'oratoire présente un pilier carré portant une niche cintrée surbaissée, protégée par un toit pyramidal. La statue est protégée par une grille.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-PIERRE

Quartier Saint-Pierre - Croisement de la D45 et D45a
Parcelle(s) : KM 1

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Cet oratoire est logé dans le mur ouest de l'ancienne ferme Margier. La niche abrite une copie de la statue de Saint-Pierre, conservée jusqu'en 1969 dans l'église d'Auriol.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

La niche en plein cintre est constituée de claveaux en pierre de taille. Placée à 1.20m du sol, elle présente un petit entablement en saillie. Elle est surmontée d'une croix en pierre.

Dans le mur, entre le sol et la niche, se trouve un bénitier.

Au sol, deux chasses-roues protègent l'ensemble.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-LAURENT

Quartier Saint-Laurent - 688, avenue des Lavandières
Parcelle(s) : KN 5

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Sous la niche de cet oratoire, une plaque porte la date de 1856. En 1989 la niche était vide. Lors d'une restauration, en 1994, une statue de plâtre a été placée dans la niche et l'oratoire a été crépi en rose.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Réalisés en maçonnerie, le pilier et la niche, carrés, se confondent sous une corniche de briques beiges qui supporte un toit pyramidal, surmonté d'une croix de fer forgé à pointes en forme de fleurs de lys. Au pied, une jardinière maçonnée rappelle un possible agenouilloir.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINTE-MADELEINE

Quartier du Plan-des-Moines - Carrefour chemin des Marseillais/chemin de la Reiraille
Parcelle(s) : LM 1

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire et sont consacrés à un saint. L'oratoire s'appuie sur un ancien mur de clôture bordant l'ancien chemin Marseillais. Il aurait été élevé par la volonté du roi Louis XIII à l'occasion de la naissance du futur roi Louis XIV. Depuis l'agrandissement de la route, il est au centre de l'axe et sert de rond-point. La statue de Sainte Madeleine est l'oeuvre du sculpteur Francis Carli.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Construit sur une base d'appareils en tuf de l'Huveaune, il est recouvert d'enduit.

Sur un fût carré et contrefort à droite, chaînage d'angle, la niche cintrée, posée sur entablement est constituée de pierres de taille. Elle conserve sa grille de protection. Le toit pyramidal est surmonté d'une croix en fer.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE NOTRE-DAME DE LA BANNE

Quartier de la Banne
Parcelle(s) : LV 25

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Admirable monument en pierres de Cassis. Après un accident de voiture, les deux passagers ne sont que légèrement blessés. Le chauffeur fit alors construire cet oratoire sur les lieux de l'accident. Il a été inauguré et béni le 15 août 1961.

DESCRIPTION

La niche en plein cintre abrite une statue de la Vierge à l'Enfant avec un loriot posé dans la main gauche.

La base est surmontée d'un pilier carré séparé de la niche par un entablement à peine saillant en briques rouges. Toiture à deux versants, tuiles rondes.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE DES TROIS ROIS

Rond-point la Bardeline/Chemin de Saint-Pierre - (à l'entrée du lotissement les Adrechs)
Parcelle(s) : KE 122

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Déjà cité dans les archives en 1668. Restauré en 2002. La niche contient les 3 Rois Mages en argile, réalisés par M.Chave, santonnier à Aubagne.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES :☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Le pilier est constitué de pierres du pays jointoyées.

Au pied, deux marches forment un agenouilloir.

La niche, en plein cintre et à fond plat, est posée sur un entablement débordant constitué de pierres plates. Fermée par une grille en fer forgé, elle abrite les Rois Mages.

Le toit à deux pentes est couvert de tuiles et surmonté d'une croix de fer dont les pointes prennent la forme d'un trèfle à trois feuilles.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

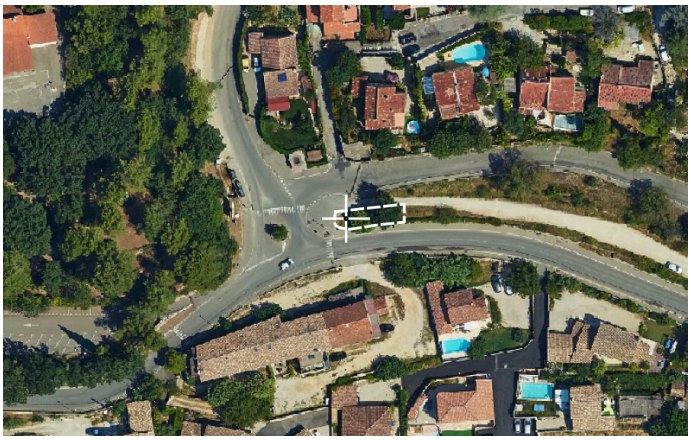

ORATOIRE SAINT-BERNARD

Carrefour de la rue Sainte-Croix et campagne Buisson
Parcelle(s) : KA 246

HISTORIQUE

Construit en même temps que la chapelle Sainte-Croix en 1559, c'est le premier des quatorze stations du chemin de Croix, restauré en 2005. A l'origine, ces stations étaient représentées par des tableaux peints. Une délibération des archives municipales indique "réparation aux tableaux placés dans les stations du chemin de la Sainte Croix le 18 mai 1744".

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

D'une hauteur de 2.90m, l'édifice est contruit en moellons, pilier carré avec niche et cintre surbaissé sur corniche.

Il présente un entablement imposant sur lequel se trouve une niche encadrée de pierres taillées, toit pyramidal.

Sur le pilier, face sud, les vestiges d'un bénitier en plâtre.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

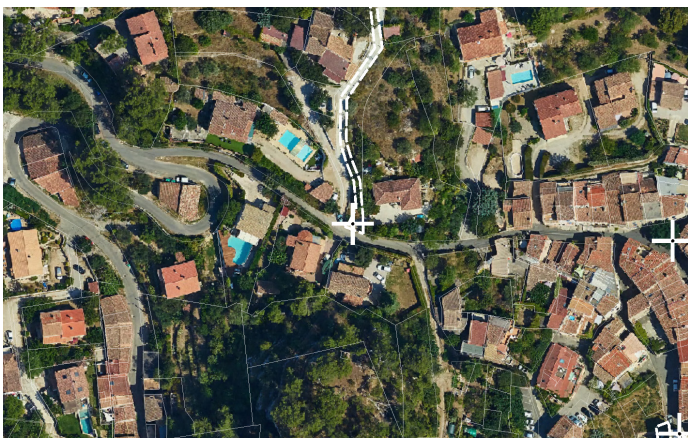

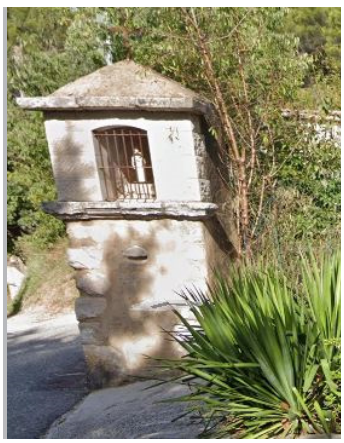

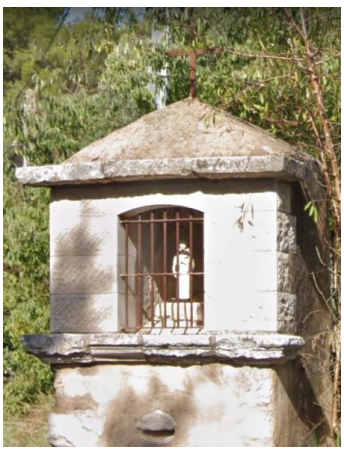

ARL-PX 6 - Planche n°28
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - PATRIMOINE DE L'ENERGIE EOLIENNE ET MEUNERIE
MOULIN DU VALLON

PONT DE JOUX - RD56
Parcelle(s) : EZ 27

HISTORIQUE
Grand bâtiment en ruine, il fut martinet à cuivre depuis le milieu du XVIIIe siècle jusque vers 1850. Plusieurs industries s'y sont succédées. Un rapport d'incendie de 1860 nous apprend que s'y trouvaient une filature de coton et un moulin à plâtre.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage d'un passé industriel.

DESCRIPTION
RUINES

PRESCRIPTIONS
☐ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
Des modifications sont possibles si elles répondent à une mise en sécurité du bâtiment ou du site.

Cadolive

HOTEL DE VILLE

1 place du Comte Armand
Parcelle(s) : AM 151

HISTORIQUE

L'imposant hôtel de ville est construit en 1902, sur ses propres fonds, par Albert Armand, le premier maire qui est aussi propriétaire des mines de Valdonne.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Léonce Muller fut l'un des grands architectes de la Ville de Marseille pendant La Belle Époque. Il construisit beaucoup de beaux immeubles de logements mais aussi des équipements notamment l'Hôtel de ville de Cadolive (1902).

DESCRIPTION

Ensemble de bâtiment organisé autour d'un corps principal de planrectangulaire, toiture à quatre pans, croupes.
Façade principale nue et lisse à cinq travées marquée par deux colonnes d'ordre ionique à chapiteau toscan surmontée d'un fronton entrecoupé, tympan orné d'un médaillon, corniche de couronnement doublé avec mention "R" et "F", couronnement formé d'une balustrade aveugle.
La façade est percée de 2 fenêtres arquées, tablettes sur consoles et 2 baies arquées à imposte et seuils à degrés en pierre froide, cadre vitruvien des baies et cartouche.
La porte d'entrée, en bois, deux battants à imposte est surmontée d'un cartouche ouvragé avec lettrage "RF" entrelaçé, précédé d'un petit perron et seuil à degré.
Soubassement en pierre froide, chaînes harpées d'encoignure.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐

Prescription particulière : [respect d'un escalier extérieur dans le cadre d'un projet ; interdiction des volets roulants...]

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

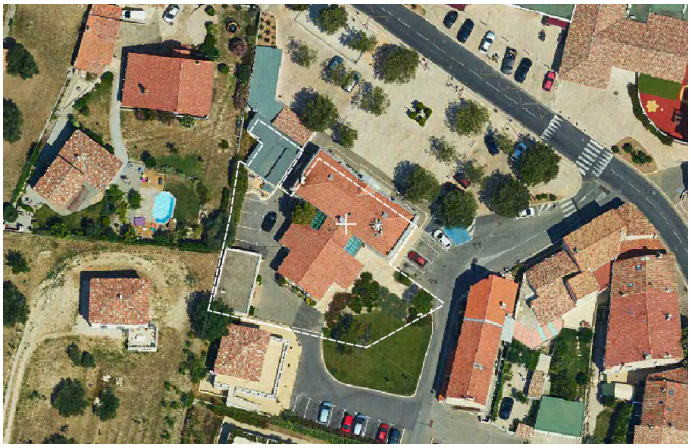

ANCIENNE GARE

LA REYNE - Route du Stade
Parcelle(s) : AH 232

HISTORIQUE

Ancienne gare de 4ème classe "Cadolive-Saint-Savournin" dite "Bastide Rose" qui desservait le puits Germain puis le puits Léonie.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Transformée en habitation, cette ancienne gare en a conservé toutes les caractéristiques architecturales.

DESCRIPTION

Edifice de plan retangulaire, toiture à deux pans.
A l'Est, façade principale ordonnancée à 3 travées, percée au RDC de trois baies arquées et trois fenêtres à l'étage, ecadrement à claveau, chainage d'angle simple.
A l'Ouest, façade ordonnancée, trois fenêtres arquées à l'étage, une porte et deux fenêtres, soubassement en pierre de blocaille.
R+1 + comble
enduit, tuiles à emboîtement.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : [respect d'un escalier extérieur dans le cadre d'un projet ; interdiction des volets roulants...]

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE SAINT-LAZARE

Place de l'Eglise
Parcelle(s) : AK 58

HISTORIQUE

L'église, d'abord chapelle de secours construite en 1851, fut érigée en prieuré dès 1854. Elle est dévolue à Saint-Lazare. Son clocher est surmonté d'un campanile original. L'horloge a été remplacée en 1908. l'Eglise Saint Lazare entièrement rénovée a été inaugurée en octobre 2011 par Monseigneur Pontier, archevêque de Marseille assisté par le Père Sébastien Marie.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Cet édifice de style néo-classique, sobre, bien visible depuis la route participe à l'identité paysagère de la commune.

DESCRIPTION

Eglise à nef unique flanquée d'un presbytère et cantonnée par un campanile carré surmonté d'un cadran d'horloge.
Façade nue et lisse, organisée autour d'une porte à encadrement, surmonté d'un fronton triangulaire denticulé sur console au-dessus duquel se trouve une statue de la Vierge à l'Enfant placée dans une niche en arc plein cintre coiffée par un oculus.
Grand fronton brisé aux rampants saillants.
Chaînage et corniche en pierre de taille, seuil à degré pavé de pierre froide.
.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : [respect d'un escalier extérieur dans le cadre d'un projet ; interdiction des volets roulants...]

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

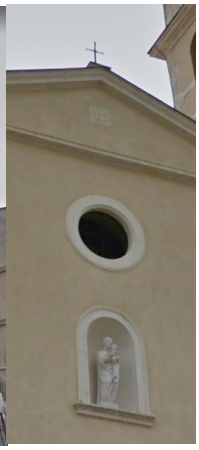

MAISONS OUVRIERES X3

SAINT-JOSEPH - Chemin de Calas à La Bouilladisse
Parcelle(s) : AC 7

HISTORIQUE

Destinées aux ouvriers d'une même usine et à leur famille, elles sont mises à disposition par le patron de l'usine. Ces logements se trouvent à proximité afin de maintenir sur place une population ouvrière et d'installer les ouvriers au plus près de leur lieu de travail.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Cet ensemble bâti unifome est aujourd'hui intégré au tissu urbain. Ces maisons ouvrières sont le témoignage d'une identité collective malgré la disparition de l'exploitation charbonnière.

DESCRIPTION

Maisons doubles mitoyennes plus une, de dimensions identiques, tuiles plates et croupes.

Façades triples en pignon percé de triplets, de deux fenêtre à l'étage et une baie en arc plein cintre, d'une porte au rez-de-chaussée donnant sur un porche et escalier, doublets pour deux d'entre-elles, une seule fenêtre pour l'autre.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

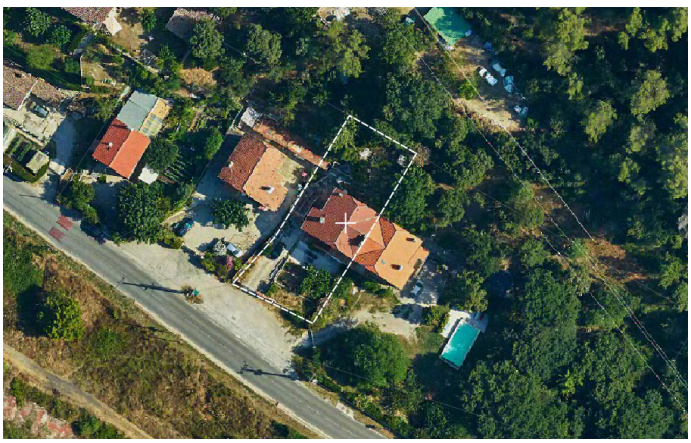

FOURS A CHAUX X 2

SAINT-JOSEPH
Parcelle(s) : AD 11

HISTORIQUE

Entre le XVIIe siècle et le début du XIXe siècle, les fours à chaux ("chaufours" ou "chaudières") ont permis de pratiquer la calcination des pierres calcaires pour les transformer en chaux. Ce matériau, nécessaire à la préparation du mortier, était aussi utilisé pour l'amendement des sols trop argileux ou dans certaines industries.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
La commune de Cadolive est animée d'une forte tradition minière. Les fours à chaux ou chaufours représentent des vestiges du bassin minier.

DESCRIPTION

❶❷Constructions circulaires en pierre

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE

Place de la Fontaine
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

L'eau de la fontaine alimente le village en eau potable depuis 1867.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
La fontaine est un élément du paysage urbain.

DESCRIPTION

Fontaine publique constituée d'un bassin circulaire, surmonté d'un amortissement pyramidal /Matériaux : pierre dure
Fontaine à bassin circulaire posé sur un seuil carrelé.
Pilier rectangulaire, quatre canons ornés de volutes, coiffé d'une abaque pyramidale

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

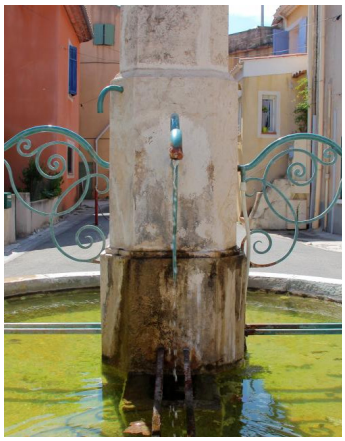

LAVOIR

Rue du Lavoir
Parcelle(s) : AI 71

HISTORIQUE

Construction du premier lavoir en 1894. Ce Lavoir était alimenté par une source naturelle qui prend sa naissance sur les hauteurs du village.
Il fut restauré en 2007

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du quotidien

DESCRIPTION

Edifice de plan rectangulaire, toiture deux pans, tuiles rondes.
Deux bassins rectangulaires (lavage et rinçage), banc de lavoir en pierre froide, potence en acier et poutre en bois (stockage du linge). Charpente composée d'arbalétriers, d'un entrait, d'un poinçon et deux contrefiches
Grille de protection en fer gorgé.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

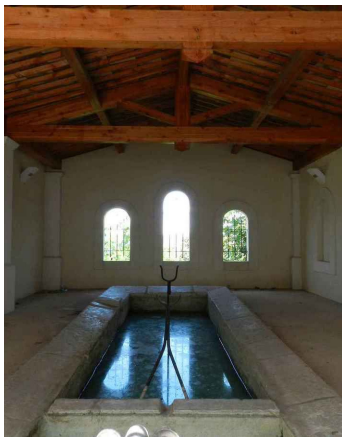

Cuges-les-Pins

TOUR DE L'HORLOGE

Rue de l'Horloge
Parcelle(s) : AI 79

HISTORIQUE

Bâtie en 1824, elle remplace celle du XVIIe siècle qui fut bâtie au-dessus de la maison commune après 122 ans de bons et loyaux services., Erigée au bord de la ruelle la plus haute de Cuges, elle domine toutes les toitures.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Avec deux cadrans orientés Sud-Est et Sud-Ouest, la tour fait partie du paysage de la commune de Cuges-Les-Pins.

DESCRIPTION

Tour carrée, chaînage d'angle harpé, deux cadrans d'horloge,- quatre arc plein cintre, corniche rampante, parapet ajouré.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CLP-IA2 - Planche n°58
IMMEUBLE REMARQUABLE - EDIFICE CIVIL

ANCIENNE MAIRIE ❶ ET SA FONTAINE ❷

Place de la Libération
Parcelle(s) : AI 80

HISTORIQUE

En 1668, furent achevés les travaux d'un lavoir et d'une nouvelle maison commune adossée à la roche, sur la place de la Libération. Après la Révolution, la maison commune devient mairie. Les locaux aujourd'hui transformés en appartements, ont été utilisés jusqu'en 1973, date à laquelle la mairie s'est installée à l'emplacement actuel.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

C'est à cet endroit, que le 1er août 1794 sont célébrées les noces de Joseph Buonaparte et Marie Clary qui seront roi et reine consorts de Naples, puis d'Espagne de 1808 à 1813.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, toiture à deux versants, tuiles rondes.
Sur la fontaine taillée dans le soubassement d'escaliers, façade nue et lisse, ordonnancée à deux travées, percées de baies rectangulaires, volets persiennés. Perron, précédé d'un escalier quart tournant, rampe en fer forgé

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : La montée d'escalier et la fontaine ne seront pas dénaturés

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU DES GLANDEVES

Rue Glandèves
Parcelle(s) : AI 140/141/146/147

HISTORIQUE

Depuis 1165, Cuges est sous la dépendance du vicomte de Marseille, et baron d'Aubagne. Hugues III des Baux., le 11 décembre 1220, vend le château à Guillaume Vivaud , riche famille marseillaise de négociants et d'armateurs. En 1435, Jeanne Vivaud le donnera à Barthélémy de Basqui puis en octobre 1448, le château est cédé à Antoine de Glandevès. Dès lors, Cuges fera partie du patrimoine de la famille Glandevès.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Le château seigneurial fut en son temps l'épicentre de Cuges. Aujourd'hui noyé dans la masse du noyau villageois, le château n'est presque plus perceptible à l'exception des tours.

DESCRIPTION

Ensemble de plusieurs bâtiment en U formant une cour intérieure. Toiture à deux pentes, deux rangs de génoise, tuiles rondes.
Tours arrondies, enduites et lisses, petites ouvertures carrées, rang de céramique vernissée.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHAPELLE DES PENITENTS

Rue de l'Horloge
Parcelle(s) : AI 78

HISTORIQUE

En 1601, l'évêque Frédéric de Ragueneau, autorise la confrérie des Pénitents Blancs à bâtir une chapelle sur les ruines de l'ancienne église Notre-Dame-de-Bellevue (1349-1546) là où se trouve aujourd'hui la chapelle Saint-Antoine. Elle fut ensuite abandonnée en 1835. Désormais inutilisée, elle est un bâtiment communal. Restauration en 2012.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Proche de la Tour de l'Horloge, aujourd'hui presque oubliée cette modeste chapelle est remarquable pour sa très grande ancienneté et compose un tableau pittoresque au milieu du noyau villageois.

DESCRIPTION

Edifice à nef unique, chevet à abside, toiture à deux versants, tuiles rondes.
Façade principale, nue et lisse, ouverte sur une porte cochère, corniche formant un fronton surbaissé, oculus surmonté d'un oiseau, ailes déployées, traité en bas-relief.
Façade Sud, côté abside, façade en pierres jointoyées percée d'une baie rectangulaire.
Façade Sud-Ouest, côté tour de l'horloge, rang de génoise, façade nue et lisse ouverte sur quatre baie en arc plein cintre, trois trous d'envol et une porte à chaînage d'angle harpé en pierre, précédée d'un seuil à pierre froide.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

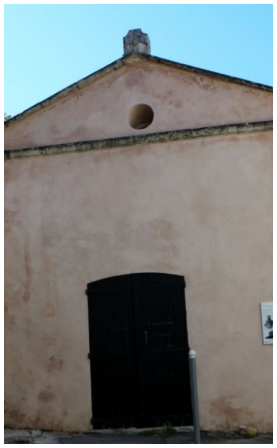
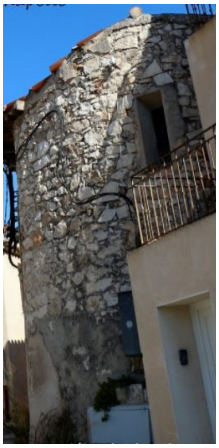

EGLISE SAINT-ANTOINE

Boulevard Gambetta
Parcelle(s) : AI 174

HISTORIQUE

La construction de l'église du village neuf a du être achevée au cours du 16ème siècle. Composée d'une seule nef, on lui a ajouté au fil du temps une seconde nef latérale, puis une troisième, la chapelle de l'Annonciade s'est retrouvée accolée à l'église. Finalement l'église a été démolie pour laisser place à l'église actuelle dont la première pierre a été posée en juin 1869.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Bâtie en remplacement de l'église édifiée au 16è s au moment du déplacement du village de Sainte-Croix, elle était à l'origine surplombée par un dôme. Elément bâti de grande hauteur, elle participe et définit l'identité du village.

DESCRIPTION

Construite sur un plan en croix latine. La nef est à trois vaisseaux et le chevet est à pans coupés, percée de baies arquées vitraillées, trois rangs de génoise.
La façade Ouest, néoclassique présente deux niveaux d'élévation: le premier niveau comporte un portail rectangulaire encadré de pilastres doriques, deux niches en arc plein cintre, pilastres, corniche et consoles, avec statues animent les murs. Le second niveau comporte une baie cintrée dont le bas est caché par une balustrade. Elle est encadrée de deux séries de pilastre ioniques, contreforts à enroulement. Le tout est coiffé d'une corniche, inscription "DEO IN HONOREM S.ANTONIIPADUANI" et d'un fronton triangulaire surmonté d'une croix.
Façade nord, un fin clocher surmonté d'une flèche, se situe sur le flanc du chevet, oculus, trois travées rythmées par trois ouvertures en arc surbaissé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CLP-IG3 - Planche n°58

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

CHAPELLE SAINT-ANTOINE DE PADOUE

Chemin Sainte-Madeleine

Parcelle(s) : AO 33

HISTORIQUE

Première église au 11è siècle, elle fut construite en même temps que le château féodal par les vicomtes de Maseille. En 1349, l'évêque de Marseille, érigea en paroisse la chapelle Sainte Croix. Guéri miraculeusement par l'intervention de Saint-Antoine que les Cugeois avaient prié avec ferveur, le cardinal apporta les reliques de saint-Antoine à cette nouvelle paroisse qui se vouait désormais à Saint-Antoine de Padoue.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Située à l'ancien emplacement de la chapelle particulière du château, elle surplombe le village et offre une vue imprenable sur la plaine. La chapelle a été édifiée par l'architecte Monnier en 1896 et a été récemment restaurée.

DESCRIPTION

Construite sur un plan en croix latine.

Façade Sud Ouest, lisse, présente un portail en arc parabolique encadré de pilastres, sous un fronton galbé à modillons, pinacles, croix celtique, flanquée de deux ailes perpendiculaires surmontées d'une tour à quatre pignons frontons striés de lignes de refends, arcs plein cintre ornés de vitraux, pilastres surmontés de pinacles. La tour est coiffée d'une tourelle octogonale clocher à quatre arc plein cintre, surmonté d'un petit dôme sur lequel trône la statue dorée de Saint-Antoine de Padoue,

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

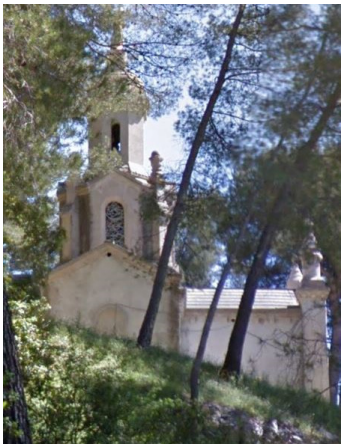

CLP-IG4 - Planche n°
IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

CHAPELLE SAINTE-MADELEINE

Chemin Sainte-Madeleine
Parcelle(s) : M 13

HISTORIQUE

La chapelle dite de Sainte-Madeleine porte le nom du vallon où elle est située, lequel aurait été emprunté par les pèlerins rejoignant la Sainte-Baume et le Saint-Pilon. Ne subsistent aujourd'hui que l'assise des murs ainsi qu'une base d'un oratoire (agenouilloir) sensément dédié à la protection de la source proche, historiquement unique ressource en eau du village.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Il est déjà fait mention de ce témoignage d'un patrimoine religieux communal au 18è siècle et figure au cadastre napoléonien en 1809, déjà en ruine.

DESCRIPTION

Ruines d'un édifice rectangulaire en pierres.
Au sud, bloc carré, pierres maçonnées et large pierre plate

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

JAS DE FREDERIC

Parcelle(s) : K0010

HISTORIQUE

Le Jas de Frédéric porte le nom d'un ancien propriétaire. Il a été reconstruit en 1997 par les compagnons bâtisseurs en respectant l'architecture d'origine. Cette belle bâtisse et ses aménagements peuvent accueillir désormais de nombreux randonneurs.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Les jas sont d'anciennes bergeries qui servaient d'abris aux bergers et à leurs troupeaux. Situés entre 500 et 600 m d'altitude sur le versant sud de la Sainte-Baume, ils permettaient d'éviter aux bêtes de longs trajets vers les pâturages. Les troupeaux d'ovins arrivaient du Var ou de la vallée de l'Huveaune avant de partir en transhumance vers les Alpes.

DESCRIPTION

Bâtiment rectangulaire, toiture une pente, tuiles rondes.
Façades en pierres locales.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ANCIENNE COOPERATIVE VINICOLE

Boulevard Gambetta
Parcelle(s) : AH 149

HISTORIQUE

En novembre 1924 naît la "Sté coopérative de Cuges les Pins". En 1925, la construction de la cave vinicole est terminée. Le président est Lucius Cal. La "coopé" emploie bon nombre de villageois. Avec celle de Trets, la cave de cuges est l'une des plus importantes de la région. La crise se fait sentir dans les années 75/80, la production décline. En octobre 95 la "coopé" a fusionné avec celles de Gémenos et Auriol.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Située au nord du noyau villageois, accessible par une large allée plantée, la coopérative, hormis sa valeur historique est un fort symbole pour la commune. Cette coopérative appartient au patrimoine coopératif, elle fut un lieu essentiel de l'activité villageoise et l'in des édifices identitaires de la communauté.

DESCRIPTION

Edifice tout en longueur, rectangulaire, toiture à deux versants. Façade principale, symétrique, à quatre travées, percée de baies rectangulaires, volets persiennés, larmiers de tuiles rondes, surmontées d'un fronton pignon rectangulaire, inscription 1925 dans un cartouche.
En RDC, large auvent abritant deux larges ouvertures.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

FOUR A CADE

"Le Poulet"
Parcelle(s) : K 9

HISTORIQUE

Pendant près d'un siècle, dans des fours de pierres sèches apparentés aux bories (les enguentières), les enguentiés ont extrait par combustion incomplète du bois de genévrier Oxycèdre un goudron (huile de cade) utilisé par les éleveurs, les vétérinaires et les savonniers. Concurrencé par l'industrie, ce type d'extraction prit fin dans les années 1930.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
L'aire géographique principale des enguentières en France correspond essentiellement au massif de la Sainte-Baume. Celui-ci est restauré en 2002.

DESCRIPTION

Construction massive en dalles de pierre montées en encorbellement, couloir conduisant à une fosse "jarre" où s'effectuait la distillation.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

AIRE DE FOULAGE DE COUDOUNE

Chemin de la Ribassee
Parcelle(s) : AO 2

HISTORIQUE

Autrefois, en Provence, l'égrenage après la moisson se faisait surtout grâce au dépiquage obtenu par piétinement animal (cauco) sur des "places" de terre battue recouvertes de paille ou sur des aires pavées de pierres plus coûteuses mais dégageant moins de poussière et demandant moins d'entretien. Restaurée en 2010.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Cette construction très bien conservée est un bon exemple des aires de dépiquage animal qui pouvaient être la propriété d'une seule famille ou partagées entre plusieurs propriétaires. Les aires étaient toujours installées en plein soleil car la chaleur et la sécheresse faisaient éclater les épis plus facilement.

DESCRIPTION

Aire de foulage caladée circulaire exposée au soleil et parcourue en permanence de légers courants d'air pour faciliter l'égrenage (séparation du grain et de l'épi)

"Place" pavée de dalles de pierre irrégulières et de pierres plus petites, compartimentée par des raidisseurs, des rayons de pierre qui assurent la cohérence et la stabilité de l'ensemble (ils calent et maintiennent les pierres serrées entre elles), bordée en partie par des pierres posées de chant.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
Les murets de clôture en pierres, bordant la parcelle ne seront pas dénaturés

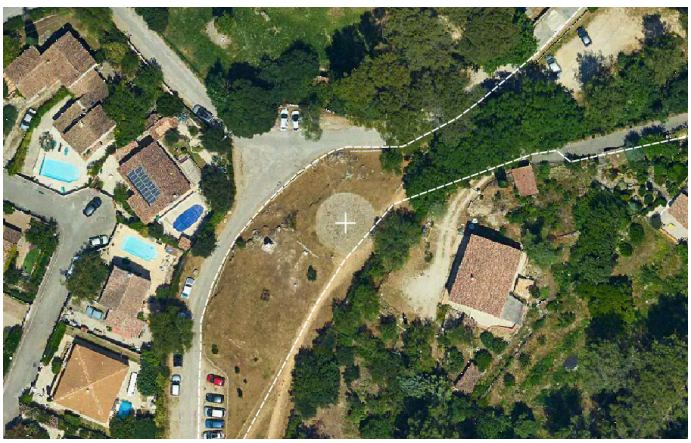

AIRE DE FOULAGE DEU PORTELET

Rue du Portelet
Parcelle(s) : AH 40

HISTORIQUE

Autrefois, en Provence, l'égrenage après la moisson se faisait surtout grâce au dépiquage obtenu par piétinement animal (cauco) sur des "places" de terre battue recouvertes de paille ou sur des aires pavées de pierres plus coûteuses mais dégageant moins de poussière et demandant moins d'entretien.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Cette construction très bien conservée est un bon exemple des aires de dépiquage animal qui pouvaient être la propriété d'une seule famille ou partagées entre plusieurs propriétaires. Les aires étaient toujours installées en plein soleil car la chaleur et la sécheresse faisaient éclater les épis plus facilement. Petite particularité pour cette aire de foulage qui est de forme rectangulaire.

DESCRIPTION

Aire de foulage caladée rectangulaire exposée au soleil et parcourue en permanence de légers courants d'air pour faciliter l'égrenage (séparation du grain et de l'épi).

"Place" pavée de dalles de pierre irrégulières et de pierres plus petites, compartimentée par des raidisseurs, des rayons de pierre qui assurent la cohérence et la stabilité de l'ensemble (ils calent et maintiennent les pierres serrées entre elles), bordée en partie par des pierres posées de chant.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

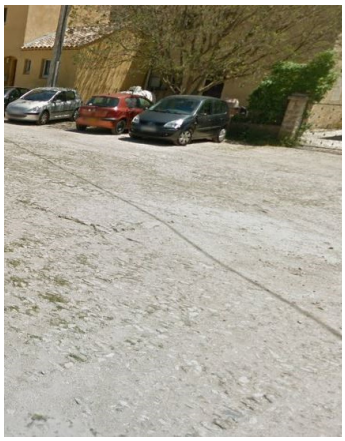

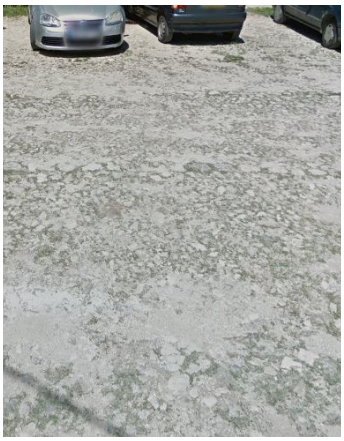

AIRE DE FOULAGE DE FEFE

Traverse des Aubins
Parcelle(s) : AH 92

HISTORIQUE

Autrefois, en Provence, l'égrenage après la moisson se faisait surtout grâce au dépiquage obtenu par piétinement animal (cauco) sur des "places" de terre battue recouvertes de paille ou sur des aires pavées de pierres plus coûteuses mais dégageant moins de poussière et demandant moins d'entretien.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Cette construction très bien conservée est un bon exemple des aires de dépiquage animal qui pouvaient être la propriété d'une seule famille ou partagées entre plusieurs propriétaires. Les aires étaient toujours installées en plein soleil car la chaleur et la sécheresse faisaient éclater les épis plus facilement.

DESCRIPTION

Aire de foulage caladée circulaire exposée au soleil et parcourue en permanence de légers courants d'air pour faciliter l'égrenage (séparation du grain et de l'épi)

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

CLP-PJ1 - Planche n°58
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - LAVOIR
LAVOIR TAILLE DANS LA ROCHE

Place de la Libération
Parcelle(s) : AI 80

HISTORIQUE
Après un premier bassin défectueux, en 1667 un nouveau bassin fut construit au centre du village sur la Place de la Libération au dessus de laquelle surplombe un rocher présentant un renforcement naturel. Un bassin fut creusé et une nouvelle maison commune vit le jour, adossée à la roche. En novembre 1668, les travaux furent achevés.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
L'ouvrage constitue à plusieurs titre un élément du patrimoine historique local auquel les Cugeois sont très attachés et un lieu qui avait une importante fonction sociale.

DESCRIPTION
Creusé dans le roc qui sert de décor voûté au long bassin couvert rectangulaire (lavage et rinçage), banc de lavoir en pierre froide. Grille de protection en fer gorgé sous arc brisé en lancettes, et d'un arc plein cintre, chaînage d'angle harpé en pierre

PRESCRIPTIONS
☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE MOUSSUE

Place de la Libération
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

En 1827, le vieux bassin en mauvais état est remplacé par une nouvelle fontaine qui présente très vite de nombreux défauts de fabrication d'affaissement et de fuite. De plus, sa situation très en pente est problématique l'hiver et les jours de mistral, l'eau de la fontaine inonde la place et gèle. C'est ainsi qu'autour de 1831, la fontaine que nous connaissons aujourd'hui fut reconstruite.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Cette fontaine vénérable, aujourd'hui dissimulée par d'abondantes concrétions calcaires, est un élément d'agrément de l'espace public qui marque le paysage de la commune, si cher aux habitants.

DESCRIPTION

Fontaine publique constituée d'un bassin octogonal en pierre dure, d'une colonne de style dorique supportant une vasque en corbeille occupée en son centre par une autre corbeille de plus petite taille (?) dissimulées toutes deux par d'importantes concrétions calcaires moussues, têtes de lion.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DE LA TOURRE

Angle RD8n/Boulevard Gambetta
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

C'est en 1886 que l'on construisit la fontaine dite de la Tourre, peut-être en raison de sa proximité avec la tour du Château ou bien en raison de sa forme. Elle se trouvait initialement au milieu du Boulevard Gambetta. Elle a été déplacée sur la place Lucius Cal en 2018.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Cette fontaine vénérable, après avoir servi de rond-point boulevard Gambetta, retrouve une seconde jeunesse sur cet espace d'où elle occupe une place de choix.

DESCRIPTION

Fontaine publique constituée d'un bassin hexagonal en pierre dure, d'un fût quadrangulaire surmonté d'une abaque occupée en son centre par un vase à panse rebondie et bord évasé. Un bec et deux reposoirs.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE VICTOR HUGO

42 rue Victor Hugo
Parcelle(s) : AK 69

HISTORIQUE

L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun. La rue Victor Hugo est l'une des plus anciennes rues de Cuges. Nombreux, parmi ceux qui y vivaient étaient des muletties, des voituriers ou des charretiers.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
La fontaine joue un rôle primordial dans les communes c'est d'abord le lieu d'une source mais aussi un élément d'aménagement paysager à la fois fonctionnel et esthétique.

DESCRIPTION

Fontaine publique murale constituée d'un bac de forme ovoïde en pierre dure, d'un tableau en arc plein cintre en opus incertum et d'une borne fontaine en métal à volutes dans la partie basse et de stries pour la partie haute.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-MARC

Angle du chemin des Favelouns/Chemin du Puits Saint-Marc
Parcelle(s) : AA 14

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Situé à proximité d'un puits auquel il a donné son nom, l'oratoire Saint-Marc a été restauré par Henri Percivalle en 1987.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût rectangulaire, enduit maçonné avec décrs de pierres posées à plat, percé d'une niche carrée, statuette colorée de Saint-Marc et son lion, toiture en bâtière, tuiles rondes.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

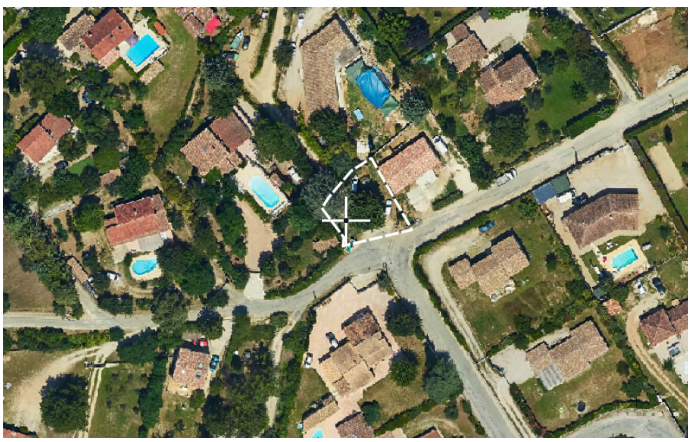

ORATOIRE SAINT-PONS OU SAINT-JOSEPH

Traverse de l'Oratoire
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Selon les sources, cet oratoire ne porte pas le même nom, soit il aurait été dédié à Saint-Pons car il se trouvait sur le chemin qui conduit à Saint-Pons soit selon l'abbé Roux il serait dédié à Saint-Joseph.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût rectangulaire, enduit maçonné, socle et agenouilloir en béton, carreau céramique émaillé "Oratoire Saint-Pons". Posée sur entablement en briquettes, niche en arc surbaissé protégée par une grille, chapeau pyramidal surmonté d'une croix en fer sur corniche en briquettes.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Angle chemins de Valcros/Chemin Puits Saint-Marc
Parcelle(s) : A0014

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Construit en 1987 par M. Henri Percivalle en remplacement de l'ancien , très abîmé, qui existait déjà en 1697.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût rectangulaire, enduit rainuré apparence pierre de taille, décor de pierre plate en aplat, carreau céramique émaillée, toiture en bâtière, tuiles rondes.

Niche en arc plein cintre, statuette du Saint protégée par une grille en fer forgé à volutes, croix ouvragée en ferronnerie.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE DE LA VIERGE MARIE

Rue du Docteur Gastinel
Parcelle(s) : AO 2

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Situé aux abords de l'aire de foulage dite de Coudoune, il a été édifié à l'issue d'une mission prêchée par deux Dominicains, les pères Rebelle et Plantinet, achevée en 1950.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût carré en pierres maçonnées, joint apparent, carreau en céramique émaillée, niche en "lanterne" ouverte sur trois côtés en briques, statuette de la Vierge à l'Enfant. Les voûtes en arc plein cintre s'appuient sur un entablement massif en pierre.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

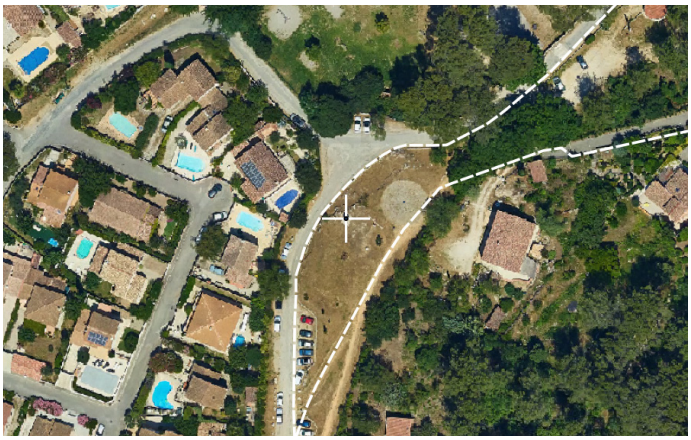

CLP-PV5 - Planche n°62

PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - ARCHITECTURE VOTIVE

ORATOIRE DE NOTRE-DAME DES GRACES

Angle du Chemin Notre-Dame/Chemin Sainte-Catherine
Parcelle(s) : AM 175

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Situé sur l'ancienne route qui reliait Marseille à Toulon, il a pu être édifié aussi bien pour protéger l'entrée de village que les cultures avoisinantes. L'oratoire actuel n'est pas celui d'origine qui a été démoli.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Oratoire pilon avec un fût carré crépi, carreau céramique émaillée, toiture arrondie, percé d'une niche en plein cintre posée sur un entablement en briquettes. Statuette protégée par une grille en fer forgé.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-DOMINIQUE

Chemin du Cimetière
Parcelle(s) : AM 68

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Déplacé de quelques mètres dans les années 70/80, cet oratoire, dans sa version originale, figurait déjà sur le cadastre Napoléonien.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût rectangulaire crépi, carreau céramique émaillée, toiture en bâtière, tuiles rondes, percé d'une niche en arc Tudor posée sur un entablement. Statuette protégée par une grille en fer forgé. Croix en métal.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE N-D DU SAINT-ROSAIRE

Chemin Sainte-Catherine
Parcelle(s) : Voirie

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Situé près du pont vieux, cet oratoire a été restauré en 1987 par M. Henri Percivalle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût rectangulaire enduit aspect pierres de taille, carreau céramique émaillée, toiture en bâtière, tuiles rondes, percé d'une niche en arc plein cintre, statuette protégée par une grille en fer forgé ouvragée, surmonté d'une croix en fer plat.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-ELOI

RD8n
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Cet oratoire a été édifié à l'initiative des capitaines de la fête de Saint-Eloi qui sur un projet dessiné par M. Roland Olivier, se sont chargés bénévolement de sa construction. Inauguré et béni le 2 mai 2010.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Sur socle, recouvert de terre cuite, fût rectangulaire en pierres plates de la Cadière d'Azur, plaque, niche en lanterne ouvertes sur quatre faces, enduites en arc plein cintre posées sur entablement. Le fond est décoré d'un vitrail de fonds de bouteilles en verre coloré, statuette en argile, toiture en bâtière, tuiles rondes, Croix et grille de protection en ferronnerie.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

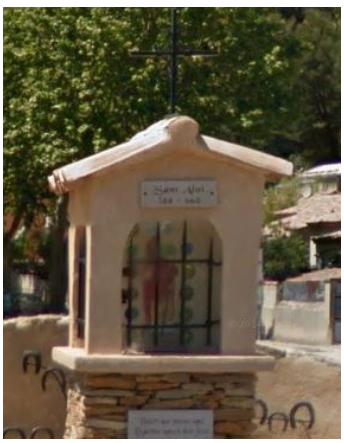

ORATOIRE SAINTE-MADELEINE

Chemin de Sainte-Madeleine
Parcelle(s) : AE 0027

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint. Cet oratoire a été édifié dans le vallon de Sainte-Madeleine, un vallon qui aurait été emprunté par les pèlerins pour rejoindre la Sainte-Baume et le Saint-Pilon. Il a été inauguré le 22 juillet 1979.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût rectangulaire en pierres jointoyées, plaque, niche rectangulaire en lanterne ouverte sur trois faces. Bas-relief enterre cuite, représentant Jésus en croix et Madeleine à ses pieds (réalisation Vaglini), toiture en bâtière, tuiles rondes, Croix et grille de protection en ferronnerie.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

CLP-PX1 - Planche n°58
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - PATRIMOINE DE L'ENERGIE EOLIENNE ET DE LA MEUNERIE
MOULIN A HUILE

Boulevard Chanoine Bonifay
Parcelle(s) : AE0035

HISTORIQUE
Un moulin à huile a fonctionné dans ce bâtiment jusqu'aux années 1960. De grosses gelées ont détruit sur la commune les oliviers, ce qui a provoqué l'arrêt de l'activité.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Arbre méditerranéen emblématique de la Provence, matière première de cette petite "moulinette" dans le jargon, où les récoltes ne sont pas mélangées et chacun repart avec l'huile de ses olives.

DESCRIPTION
Bâtiment rectangulaire, toiture à deux pentes, tuiles rondes.
Façade principale en pierres jointoyées, percée de trois ouvertures, volets bois.

PRESCRIPTIONS
- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

La Bouilladisse

LA PREMIERE MAIRIE

LES ROQUETTES - La Chapelle - Le Cabaret
Parcelle(s) : BH 45

HISTORIQUE

L'hôtel de ville est installé dans le bâti de droite, au 1er, avec le balcon de la salle du Conseil. Au dessous, est installée la première école laïque ouverte aux filles et aux garçons. Le bâtiment central abrite une boucherie, une boulangerie et le Cabaret. La Mairie restera en service jusqu'au 14 juillet 1889, date d'inauguration de la nouvelle Mairie et des nouvelles écoles.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Cet ensemble de bâtiments symbolise l'autonomie communale de La Bouilladisse obtenue le 6 juillet 1880.

DESCRIPTION

L'ensemble bâti est composé d'un alignement de volumes en R+2 et R+1. Installé en bordure de voie sur l'arrière et ouvrant sur une place dégagée en façade principale ; il présente un aspect homogène : toitures tuiles, ouvertures (proportions, menuiseries et volets) et enduit uniforme.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

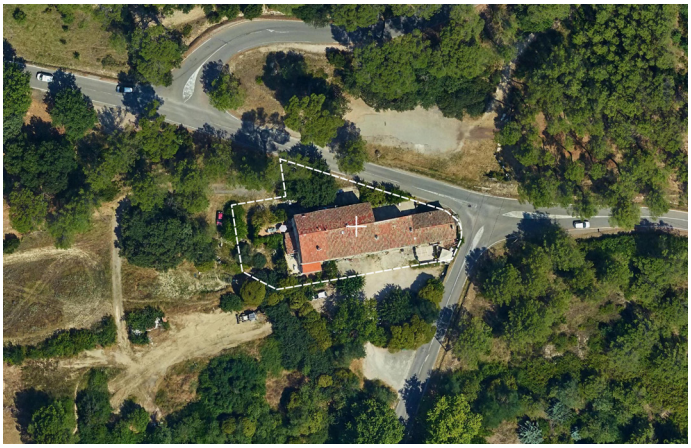

MAIRIE① LOGEMENTS② PARVIS③

Place de la Libération
Parcelle(s) : BL 595 - 137

HISTORIQUE

Les plans de la nouvelle Mairie, intégrant le Bureau de Poste, sont approuvés en janvier 1932, et la Mairie est inaugurée en avril 1934. Les 18 platanes présents sur le parvis datent de cette époque.
En 2008, le projet de logements et de commerces réalisé par l'architecte Rudy Ricciotti referme le grand parvis planté.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Rudy Ricciotti, est un architecte français d'origine italienne, lauréat du grand prix national de l'architecture en 2006, distinction la plus haute en matière d'architecture.

DESCRIPTION

La Mairie propose une composition symétrique de part et d'autre d'une tour avec toiture à 4 pentes qui accueille les marches d'accès, la porte d'entrée sous arcade, le balcon ouvrant sur le palier des escaliers intérieurs monumentaux, les armories de la ville et une horloge en partie haute.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : L'alignement des arbres est à préserver

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

MAISON BOURDEAU

LE PIGEONNIER
Parcelle(s) : AM 180 181 182 126

HISTORIQUE

La bastide date du XVIIIème siècle. À cette période, le pouvoir agricole est localisé dans le quartier du Pigeonnier où quelques bastides sont installées au sein de grands domaines.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
À l'exception de quelques interventions (menuiseries des fenêtres), la demeure a conservé son intérêt architectural (proportions homogènes, composition de façade équilibrée) et son intérêt paysager (bosquet, grand espace ouvert).

DESCRIPTION

L'ensemble bâti est installé sur un terrain en restanques ; il est constitué d'une bastide en R+2 et de dépendances accolées ou distancées. La bastide et la dépendance principale possèdent une toiture tuiles à 2 pentes. Les façades de la bastide proposent une cohérence de menuiseries, de volets et d'enduit.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LBD-IB2 - Planche n°14

IMMEUBLE REMARQUABLE - BASTIDE/CHÂTEAU

ANCIENNE MAISON ROUGE❶ ET SON CABANON❷

LES ROQUETTES - Chemin de Coutran

Parcelle(s) : BC 10 - 64

HISTORIQUE

L'ensemble bâti est installé au coeur d'un espace agricole. Il est constitué d'une bastide , revêtue d'enduit rouge et nommée La Maison rouge. Elle s'articule autour du cour avec ses dépendances. Une petite maison rouge, autre dépendance de la bastide, située de l'autre côté de la voie, ouvre vers les champs.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Cet ensemble représente le schéma habituel des groupements bâtis installés au sein des propriétés agricoles.

DESCRIPTION

❶❷L'ensemble bâti est constitué par la bastide en R+2 avec toiture en tuiles, à 4 pentes, par deux dépendances mitoyennes et par la petite maison-cabanon rouge, située de l'autre côté de la voie.

❷C'est une petite maison étroite et haute, possède une toiture de tuiles à deux pentes symétriques ; elle est revêtue d'un enduit rouge brique sur trois de ses façades.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

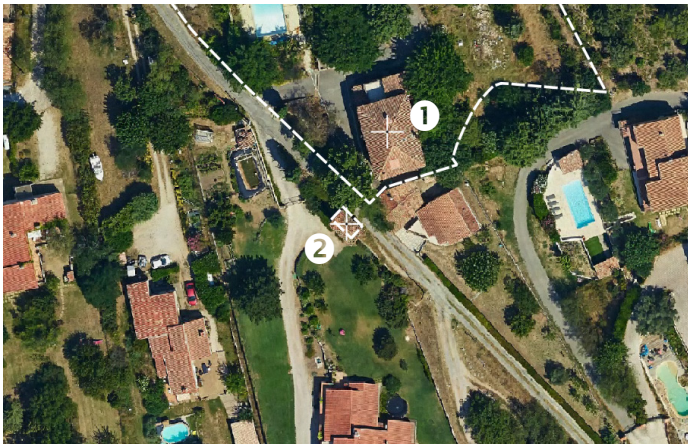

LA MALVESINE ❶/ ALLEE DE PLATANES ❷

LES ROQUETTES CD 45E
Parcelle(s) : BD 104

HISTORIQUE

Le domaine de la Malvesine date de la fin du XVIII ème siècle. Son appellation est issue du nom de son premier propriétaire, le comte de Malvesin.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
À l'exception de quelques interventions (menuiseries des fenêtres), la demeure a conservé son intérêt architectural (proportions homogènes, composition de façade équilibrée) et son intérêt paysager (allée de platanes et cèdre visible depuis la voie).

DESCRIPTION

❶L'ensemble bâti est constitué de 3 volumes simples de différents gabarits (R+1 et R+2), revêtus d'enduit et de volets de tonalités diverses, constituant une sorte de hameau composé autour d'une cour pavée, délimitée par des buissons.
❷Un bouquet de grands cèdres et une allée de platanes remarquable lient le portail à la cour.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : L'alignement des platanes est à préserver

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

MAISON GALLO ❶ ET JARDIN ❷

Avenue de la Libération
Parcelle(s) : BL 107

HISTORIQUE

La bastide est construite en 1904. Elle a été conçue comme une maison d'habitation avec son jardin d'agrément, en centre village.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
La maison, visible depuis l'avenue, marque le paysage et représente un écrin architectural en plein centre-ville.

DESCRIPTION

❶La maison Gallo est une bastide en R+1, avec une toiture tuiles à 4 pentes. La façade est symétrique et possède un balcon avec balustres au R+1, des chainages d'angle, des corniches et des encadrements décorés. L'enduit lissé est ton pierre et les volets beige clair. ❷Le jardin est composé de prairie, de bosquets taillés et d'arbres de hautes tiges dont d'un cerisier datant de l'année de construction.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU DE VERCLOS

LE VIEUX BOUILLADISSE - Le Verclos
Parcelle(s) : BL 2 - 506 - 346

HISTORIQUE

Le château date du second Empire (1860). Il est alors propriété du comte de Rougemont. Il a été réhabilité entre 1920 et 1930.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
La valeur architecturale de l'édifice est conservée

DESCRIPTION

Le château de Verclos est une bâtisse sur plan carré en R+2, avec toiture tuiles à 4 pentes. Une tour sur base carrée est accolée sur une de ses façades. Elle est surmontée d'une toiture à 4 pentes couronnant une loggia largement ouverte.
Le bâtiment possède une frise de céramiques bleues sous les rangs de génoises, un enduit lisse et ton pierre et des volets bleu turquoise foncé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

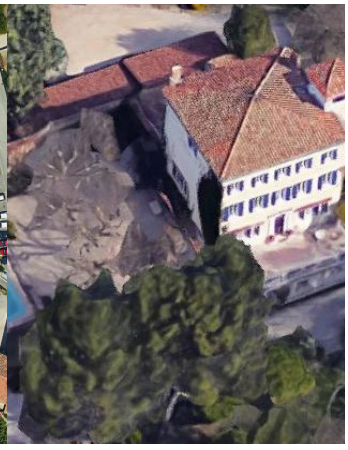

LBD-IB6 - Planche n°14

IMMEUBLE REMARQUABLE - BASTIDE/CHÂTEAU

DOMAINE DE TOURNON ❶ LE PARC ❷/ LES ALLEES ❸

LES ROQUETTES Chemin de Trets

Parcelle(s) : BH 105-106

HISTORIQUE

Au XVIIIème siècle, le château occupe une place importante dans le quartier des Roquettes. Tout autour du Domaine est installé l'essentiel du commerce local, la boulangerie, la boucherie, le Cabaret, l'Église, le cimetière. On trouve aussi à proximité les puits de mine, les fours à chaux. Une allée de muriers et une annexe du Château abritant une magannerie, permettent l'élevage de vers à soie.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

À l'exception de quelques interventions (menuiseries des fenêtres), la demeure a conservé son intérêt architectural (proportions homogènes, composition de façade équilibrée) et son intérêt paysager (parc et allée).

DESCRIPTION

❶Un corps de bâtiment principal en R+2, avec toiture tuiles, est accolé à une tour et à un bâtiment agricole en partie arrière. L'ensemble bâti propose une vision homogène : proportions des ouvertures, volets, enduit ...

❷❸Le parc possède des arbres de hautes tiges (platanes et allée de muriers), dont certains datent de l'origine de la propriété. Des bassins (agricole ou d'agrément) ponctuent les parcours dans le parc.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Maintien et entretien des éléments bâtis, du parc, des bassins, des chemins et des allées.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

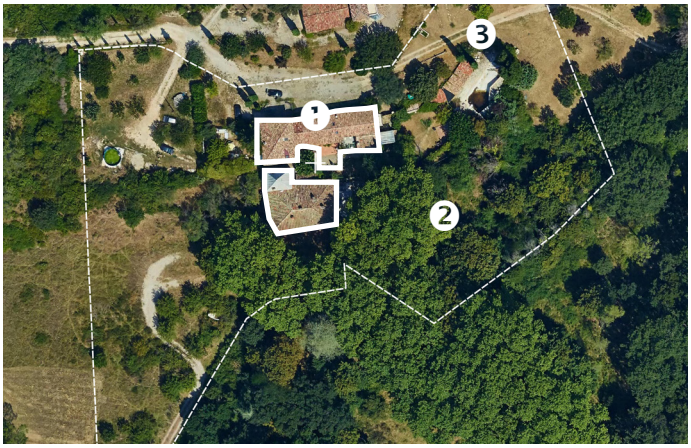

PETITE MAISON JAUNE

LE VIEUX BOUILLADISSE
Parcelle(s) : BL 486

HISTORIQUE

La petite maison jaune est construite en 1880. Elle fait partie du hameau de la Bouilladisse, le plus important de la commune d'Auriol qui regroupe alors les deux villages, jusqu'à la scission et l'instauration de la commune de la Bouilladisse, le 06 juillet 1880. Depuis ce quartier a pris le nom de Vieux Bouilladisse.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

En 1880, Auriol perd une partie de son territoire. La commune de La Bourine est créée le 6 juillet 1880 par scission de plusieurs hameaux d'Auriol. Elle sera rebaptisée "La Bouilladisse" pa décret présidentiel du 20 janvier 1910.

DESCRIPTION

La petite maison jaune est installée au coeur du hameau du Vieux Bouilladisse. Elle est étroite et possède un niveau sur RDC. Un escalier extérieur permet d'accéder à l'étage. Les ferronneries du balcon et de l'escalier, l'enduit jaune tournesol et les volets vert anglais lui confèrent un caractère remarquable.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ANCIENNE MAISON CLOSE

LE VIEUX BOUILLADISSE
Parcelle(s) : BL 306

HISTORIQUE

En 1929, la commune a autorisé l'ouverture d'une maison close au sein du hameau du Vieux Bouilladisse. En 1932, suite à un incident grave avec une prostituée, la maison close fut fermée. Ce groupe d'habitations est toujours nommée ainsi aujourd'hui.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Ce groupe d'habitations est toujours nommé ainsi aujourd'hui, partie intégrante du village.

DESCRIPTION

L'ancienne maison close est composée de bâtis de tailles moyennes en R+1, de hauteur variable, avec toitures tuiles à 2 pentes, formant une cour intérieure, au sien de laquelle on entre par un passage étroit. Les enduits sont lissés ; les volets et les portes de garage sont peints en bleu gris. Le coeur d'îlot accueille un platane ancien.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

MAISON DE VILLAGE ART DECO

Avenue Marcel Long
Parcelle(s) : BK 555

HISTORIQUE

Maison édifiée dans les années 1930 présentant une façade épurée et géométrisée.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Très colorée, la villa de style Art Déco a conservé son intérêt architectural. Elle marque le paysage de l'avenue et la profondeur de la ruelle.

DESCRIPTION

Maison de ville à étage à baie arquée combinant plusieurs fenêtres. Les génoises sont formées de trois rangs de tuiles canal et surplombent trois rangées de carreaux céramique formant une frise à damier. Un larmier de tuile canal est placé au-dessus de la baie qui est ornée d'un garde-corps composé de balustres simples en béton.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LBD-IE1 - Planche n°8
IMMEUBLE REMARQUABLE - EQUIPEMENT PUBLIC

L'ECOLE DES HAMEAUX

LE PIGEONNIER - Les Cadets des Isnards
Parcelle(s) : AN 155-159

HISTORIQUE

L'école maternelle et primaire des Hameaux a été réalisée par l'architecte Rudy Ricciotti en 2006.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Rudy Ricciotti, est un architecte français d'origine italienne, lauréat du grand prix national de l'architecture en 2006, distinction la plus haute en matière d'architecture.

DESCRIPTION

L'école des Hameaux est constituée d'un bâtiment unique en R+1, installé sur toute la largeur du terrain, auquel s'ajoute des éléments monochromes et compacts, identifiables à des cabanes. Sa façade unique, entièrement vitrée, est protégée par une ombrière - préau toute hauteur, soutenue par de fins poteaux. La présence de bois roux, (menuiseries et ombrière) offre une lecture homogène et légère du bâtiment, strate longiligne dans un paysage naturel de collines.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ECOLE / ANCIENNE MAIRIE

Avenue de la Gare/Chemin des Négrels
Parcelle(s) : BE 63

HISTORIQUE

L'ensemble Mairie – Ecoles est inauguré le 14 juillet 1889. Il fonctionnera comme tel jusqu'en 1934, date de la construction de l'actuelle Mairie. Il deviendra alors une école filles-garçons jusqu'en 1950, date à laquelle il deviendra mixte. Il est toujours utilisé aujourd'hui en établissement scolaire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Patrimoine institutionnel, la commune a au fil de son histoire fait édifier des bâtiments qui représentaient son pouvoir et son action. Ils ont aujourd'hui une fonction symbolique importante.

DESCRIPTION

L'ensemble bâti est de composition symétrique, avec un corps de bâtiment central faisant fronton, et deux tours latérales avec toitures à 4 pentes, chainages d'angle et corniches. L'ensemble possède une cohérence et une homogénéité d'ouvertures, de volets et de traitement de façade.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Dérogation possible liée aux accès de sécurité, à l'accessibilité et tout motif d'intérêt général.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LA GARE

Avenue de la Gare
Parcelle(s) : BE 3

HISTORIQUE

La gare de la Bourine - La Bouilladisse est inaugurée en janvier 1868. Elle est destinée au transport du charbon extrait du Bassin minier vers Marseille et à celui des voyageurs empruntant la ligne Aubagne-Valdonne.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage du passé minier de la commune et à de futurs projets du transport métropolitain

DESCRIPTION

L'ensemble bâti est composé de deux bâtiments :
- la gare, bâti traversant en R+1, avec toiture tuiles à 2 pentes, enduit lissé, encadrements et chainages d'angle, ouvrant à la fois sur le quai et sur une cour de service arrière desservie par une voie automobile,

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE❶ET SON PRESBYTERE❷

Place Notre Dame
Parcelle(s) : BK 434

HISTORIQUE

Après la fermeture des Mines en 1874, le nouveau centre du village se déplace le long de la Route Nationale N°96, avec le besoin d'installer une nouvelle église. Le 5 juin 1911, la première pierre est posée par l'Archevêque de Marseille. La nouvelle église de la paroisse St Laurent sera inaugurée le 29 septembre 1912.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Le patrimoine religieux prend ici une importance toute particulière.Au-delà de la fonction religieuse, l'église comme monument, est l'un des symboles de l'indépendance de la commune.

DESCRIPTION

L'église❶et le presbytère❷sont installés sur la partie haute du centre village. Ils sont organisées autour d'une cour carrée, et dominent un large parvis – promenade, ponctué de platanes. Un mur de soutènement de pierres, de grande hauteur, laisse passer un escalier étroit, d'une seule volée, permettant de rejoindre le parvis depuis la voie automobile basse.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LBD-IG2 - Planche n°14

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

CHAPELLE DES FRERES NEGREL

Chemin des Négrel
Parcelle(s) : BE 54-525

HISTORIQUE

Cette chapelle est le premier lieu de culte religieux de La Bourine, consacré en 1775. Elle sera désertée en 1783, date de construction de l'église du quartier de la Chapelle, puis acquise par la municipalité en 1994, et réhabilitée en 2014. Il est probable que l'ouverture cintrée au dessus de la porte abritait un vitrail.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Premier lieu de culte religieux de la Bourine.

DESCRIPTION

La chapelle est un bâtiment parallélépipédique en R+1, avec toiture tuiles à deux pentes. Il est percé sur un seul côté (pignon) par une porte d'entrée et une ouverture en alignement, à l'étage. L'édifice est revêtu d'un enduit ton pierre finement gratté.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LE CABANON

LE PIGEONNIER Les Cadets
Parcelle(s) : C 29-50

HISTORIQUE

Des constructions de taille réduite (cabanon) comportant un ou plusieurs bâtiments, sont installées au sein des propriétés agricoles. Elles sont utilisées pour le repos, le repas, pour se rafraichir ou se protéger de la pluie par les familles ou les travailleurs agricoles. Elles permettent aussi le stockage des petites machines et des outils

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Cette forme d'habitat est l'un des emblèmes du paysage Provençal

DESCRIPTION

Le cabanon, installé dans une restanque, est constitué d'un bâti étroit en R+1, tourné vers la vallée. Il est revêtu d'un enduit lissé ocre clair et de volets bois vert pâle. Une terrasse de pierres rattrapant le niveau 1 du bâti y est accolée.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CABANON DE GASTALDI

PINCHINIER
Parcelle(s) : D 112

HISTORIQUE

Des constructions de taille réduite (cabanon) comportant un ou plusieurs bâtiments, sont installées au sein des propriétés agricoles. Elles sont utilisées pour le repos, le repas, pour se rafraichir ou se protéger de la pluie par les familles ou les travailleurs agricoles. Elles permettent aussi le stockage des petites machines et des outils

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Cette forme d'habitat est l'un des emblèmes du paysage Provençal

DESCRIPTION

Le cabanon, installé au bord d'un chemin agricole privé, est constitué d'un bâti de forme rectangulaire, en RDC. Il est revêtu d'un enduit lissé orangé clair et de volets bois bleu vert. La façade principale ouvre sur un espace de prairie, protégé par une treille métallique où s'est installée une épaisse végétation.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LBD-IK3 - Planche n°15

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE DE L'AGRICULTURE

CABANON DE PAGHATI

PINCHINIER - Adret de Pinchinier
Parcelle(s) : D 241-242

HISTORIQUE

Des constructions de taille réduite (cabanon) comportant un ou plusieurs bâtiments, sont installées au sein des propriétés agricoles. Elles sont utilisées pour le repos, le repas, pour se rafraichir ou se protéger de la pluie par les familles ou les travailleurs agricoles. Elles permettent aussi le stockage des petites machines et des outils.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Cette forme d'habitat est l'un des emblèmes du paysage Provençal

DESCRIPTION

Ce cabanon est constitué de deux petits bâtis juxtaposés : - un élément principal avec toiture symétrique à 2 pentes, cheminée, porte à volet, treille et terrasse, destiné à un usage domestique. - un élément secondaire, plus bas, avec toiture à une pente en tôle et façade aveugle, destiné au stockage.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CABANON DE MANGE GARI

PLAN REDON Chemin des Playes
Parcelle(s) : AY 73

HISTORIQUE

Des constructions de taille réduite (cabanon) comportant un ou plusieurs bâtiments, sont installées au sein des propriétés agricoles. Elles sont utilisées pour le repos, le repas, pour se rafraichir ou se protéger de la pluie par les familles ou les travailleurs agricoles. Elles permettent aussi le stockage des petites machines et des outils

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Cette forme d'habitat est l'un des emblèmes du paysage Provençal

DESCRIPTION

Le cabanon, installé au bord d'une voie de circulation, est constitué d'un bâti de forme rectangulaire, en RDC. Il est revêtu d'un enduit lissé rosé clair et de volets bois bleu pâle. La façade principale ouvre sur une terrasse au sol de pierre, avec un muret de ceinture et une treille métallique où court une vigne.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

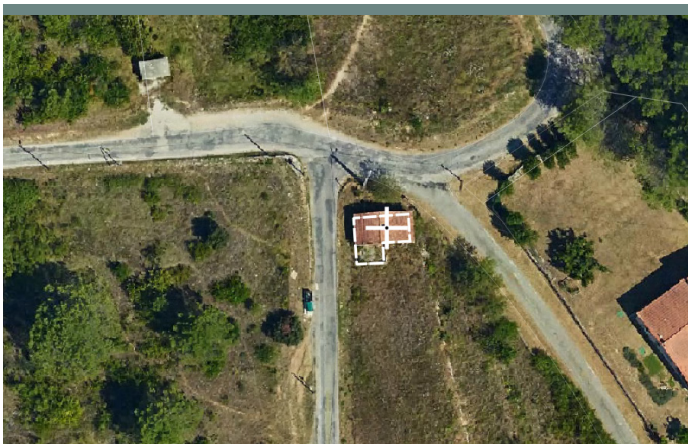

LA TOUR

LES BOYERS - Chemin de la Tour
Parcelle(s) : AP 89

HISTORIQUE

La Tour a été érigée en 1870. Elle est longtemps restée comme le repère du quartier des Boyers.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Elément repère du quartier. La présence de cet édifice structure le paysage urbain.

DESCRIPTION

L'ensemble est constitué d'un bâti à une pente en R+1 et d'une tour accolée comportant 3 niveaux. La tour est de forme carrée, avec toiture tuiles à 4 pentes. Elle comporte des modénatures soulignant les niveaux.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LBD-IL3 - Planche n°14
IMMEUBLE REMARQUABLE - IMMEUBLE D'HABITATION
MAISON DE PIERRE NID SAINT-GEORGES

La Malvesine
Parcelle(s) : BE 543

HISTORIQUE
Bastide provençale

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Maison de caractère typique de la Provence avec son pigeonnier.

DESCRIPTION
La maison de pierres est composée de plusieurs volumes, dont une tour dépassant les autres bâtis. Elle est installée au fond d'un jardin, et fait fonction de clôture en limite de parcelle contre une voie. Ses ouvertures sont uniquement situées sur la façade sur jardin.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière : aucune

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LA BASCULE

PINCHINIER - Ubac du Pinchinier
Parcelle(s) : D 278

HISTORIQUE

La Bascule était utilisée pour peser les marchandises transportées sur les charrettes, en particulier les chargements de charbon en provenance du quartier de Pinchinier et à destination de la gare de la Bouilladisse, entre 1901 et 1912. Les véhicules montaient sur une large plaque de tôle positionnée au pied de l'élément de pierres afin d'évaluer le poids de leur chargement.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Valeur historique de cet héritage fortement ancré dans le passé de la commune mais aussi comme témoignage des espaces de travail qui ont forgé l'identité de la ville.

DESCRIPTION

La Bascule, positionnée en bordure de la voie, est composée d'un bâti de pierres servant de réceptacle à l'appareil de pesée, aujourd'hui disparu.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
- Entretien, protection et sauvegarde.
- Mise en place d'un panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.
- Maintien de l'échappée visuelle vers la grotte du tonneau

FOUR A CHAUX

LE PIGEONNIER Avenue de la Sainte Baume
Parcelle(s) : AR 8

HISTORIQUE

Le four à chaux ou chaufour est un four destiné à transformer le calcaire en chaux sous l'action du feu. Ouvrage vertical fixe, en maçonnerie, ouvert par le haut, ou horizontal et rotatif. Les ouvriers qui l'actionnaient étaient appelés « chaufourniers ».

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Le four à chaux du Pigeonnier reste un des témoignages de l'époque de l'exploitation des mines de charbon, entre 1901 et 1912.

DESCRIPTION

Le four à chaux s'est effondré en 2016. Il était constitué d'une grande trémie en pierres, sans couverture [modèle D].

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :

- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité du four.
- Remise en état d'origine, protection et sauvegarde de l'ouvrage.
- Mise en place d'une panneau d'information en respect avec la nature de l'élément

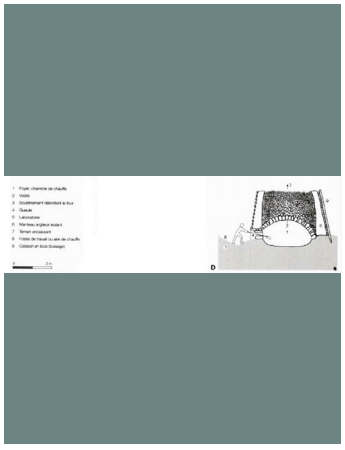

AIRE DE BATTAGE

LES BATTIERS
Parcelle(s) : AA 87

HISTORIQUE

C'est une surface plane aménagée au sol pour le battage non mécanisé des céréales. En Provence, l'aire de battage est plutôt une aire de foulage. Le paysan est installé au centre et fait tourner un animal qui foule le grain de ses pattes (boeuf, cheval ou mulet). La chaleur fait craquer les grains plus facilement et les aires sont installées au soleil. Les batteurs, positionnés en bordure de l'aire, ramènent le grain sous les sabots de l'animal.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage du passé agricole de la commune de La Bouillabisse.

DESCRIPTION

L'aire de battage est en calade, c'est à dire, pavée de pierres. Elle est circulaire comme la plupart des aires. Les pierres sont posées en rayon de manière à servir de raidisseurs aux pierres plus petites, serrées et calées les unes contre les autres.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité de l'aire de battage.

- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.

- Mise en place d'un panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

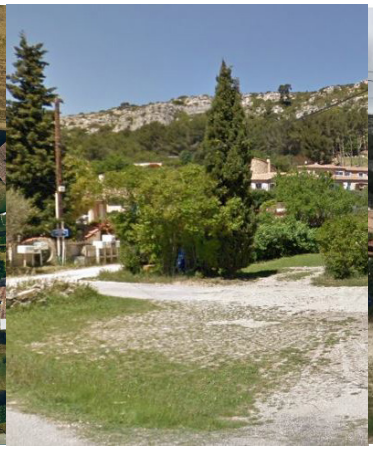

AIRE DE BATTAGE

LE PIGEONNIER - Chemin du Cercle
Parcelle(s) : AO 38-39

HISTORIQUE

C'est une surface plane aménagée au sol pour le battage non mécanisé des céréales. En Provence, l'aire de battage est plutôt une aire de foulage. Le paysan est installé au centre et fait tourner un animal qui foule le grain de ses pattes (boeuf, cheval ou mulet). La chaleur fait craquer les grains plus facilement et les aires sont installées au soleil. Les batteurs, positionnés en bordure de l'aire, ramènent le grain sous les sabots de l'animal.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage du passé agricole de la commune de La Bouilladisse.

DESCRIPTION

L'aire de battage est en calade, c'est à dire pavée de pierres. Elle est circulaire comme la plupart des aires. Les pierres les plus grosses sont posées en rayon de manière à servir de raidisseurs aux pierres plus petites, serrées et calées les unes contre les autres.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité de l'aire de battage.

- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.

- Mise en place d'un panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

AIRE DE BATTAGE

LES BOYERS
Parcelle(s) : AP 56

HISTORIQUE

C'est une surface plane aménagée au sol pour le battage non mécanisé des céréales. En Provence, l'aire de battage est plutôt une aire de foulage. Le paysan est installé au centre et fait tourner un animal qui foule le grain de ses pattes (boeuf, cheval ou mulet). La chaleur fait craquer les grains plus facilement et les aires sont installées au soleil. Les batteurs, positionnés en bordure de l'aire, ramènent le grain sous les sabots de l'animal.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Outil indispensable à la vie du quartier. C'est une empreinte de la vie agricole dans le paysage.

DESCRIPTION

L'aire de battage est constituée de pavés. Elle est circulaire comme la plupart des aires. Les pavés sont posés en cercles concentriques séparés par des lignes qui suivent les rayons du cercle, en pavés de brique rouge.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
- Maintenir l'aire dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre son maintien en visibilité de l'aire de battage.
- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage
- Mise en place d'une panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

MONUMENT AUX MORTS

LES GORGUETTES - Chemin du Cimetière
Parcelle(s) : BI 30 31

HISTORIQUE

Ce monument est dédié aux Morts de la Guerre de 1914-1918. Il sera érigé en 1920. Dans les années 1950, la municipalité posera la question de son déplacement vers le centre village. Mais les habitants et les familles des disparus souhaiteront laisser le Monument au sein du Cimetière.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
L'ouvrage demeure un témoin de l'histoire de la commune.

DESCRIPTION

Le monument représente un soldat en bronze, monté sur une colonne de pierre ornée de plaques des marbre blanc et de granit, portant des inscriptions et des photographies émaillées des disparus de la commune

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité du monument.

- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.

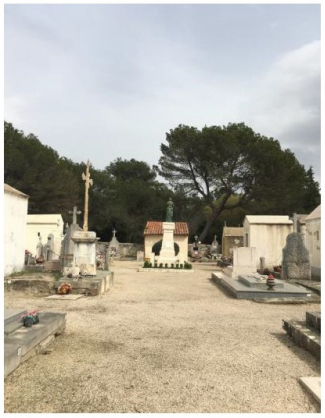

STELE SLIMAN

LES GORGUETTES
Parcelle(s) : AA0221

HISTORIQUE

Le 20 août 1944, la commune de la Bouilladisse est libérée. Ce même jour, Jean Sliman, 20 ans, est tué par un soldat allemand.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Témoignage de la 2ème guerre mondiale, en mémoire de Jean Sliman pour la libération de la commune de La Bouilladisse.

DESCRIPTION

Un socle est constitué d'une pierre brute rectangulaire. La stèle est en granit rose, gravé en lettres dorées. Quatre poteaux et une lourde chaine en métal noir protègent son périmètre.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction, de manière à permettre le maintien en visibiité de la stèle.

- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.

- Mise en place d'un panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

MONUMENT AUX MORTS 1939-1945 GUERRE D'ALGERIE

Boulevard Francis Capuano
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Ce monument aux Morts [1939-1945] et Hommage aux combattants et victimes de Guerre et Conflits Algérie, Maroc, Tunisie, est réalisé par les sculpteurs Pilati et Hamel.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Installé le 22 septembre 1984 et inauguré le 8 mai 1985, ce monument constitue un hommage aux victimes et combattants de la 2ème guerre mondiale et nord-Africains.

DESCRIPTION

Le monument est situé au centre d'un espace en demi cercle dont le sol est revêtu de pierres lisses ; les hautes parois sont constituées de moellons de pierre. La statue est en pierre blanche. Elle représente un maquisard portant un brassard et un fusil mitrailleur (brisé). La plaque portant les inscriptions est en marbre noir.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :

- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction, de manière à permettre le maintien en visibilité de la stèle.
- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.
- Mise en place d'un panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

RESERVOIR EAU POTABLE

Les Gisclans
Parcelle(s) : AC 178

HISTORIQUE

Le réservoir d'eau est construit en 1937. À cette époque, il n'y a pas d'eau courante à la Bouilladisse. L'eau est récupérée dans la nappe phréatique des Gorguettes. Depuis le réservoir, elle descend par déclivité jusqu'au centre village où les habitants s'approvisionnent par l'intermédiaire de fontaines en fonte.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Cet ouvrage est un témoin de l'arrivée de l'eau en abondance dans la commune de La Bouilladisse.

DESCRIPTION

Le bassin est entièrement construit en pierres. Il est de forme circulaire, avec un diamètre d'une quinzaine de mètres. Il mesure 5m de hauteur avec une petite partie enterrée. Aujourd'hui, il n'est plus utilisé.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité du réservoir.

- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage

- Mise en place d'un panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

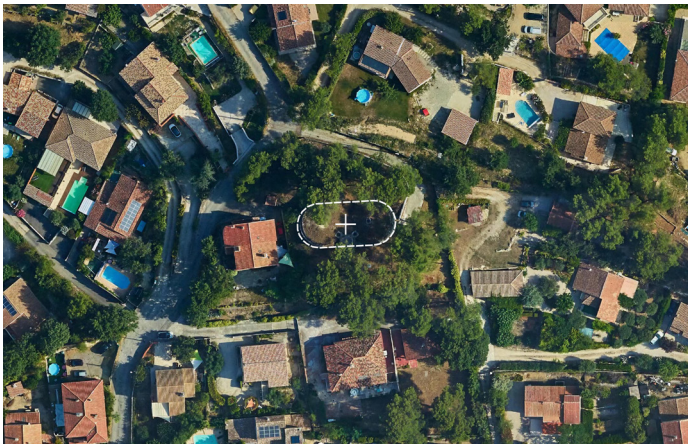

ORATOIRE

LE PIGEONNIER - Chemin Valla de Rigon
Parcelle(s) : AO 93-94

HISTORIQUE

L'oratoire est un petit monument voué au culte d'un saint ou d'une sainte représenté par une statuette, par une plaque à son image ou par une croix. Il a un caractère rural et permet aux paysans de venir se recueillir auprès d'un saint patron et de prier, sans pour autant se rendre à l'église du village. C'est aussi un lieu de remerciement, d'offrande et de demande de protection du saint auquel il est dévoué.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle. Ces édicules qui marquent les carrefours ou jalonnent les chemins, témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

L'oratoire est situé en bordure de voie ; il est construit en pierre, sur un plan carré avec une couverture à 4 pentes. Une croix de pierre est installée au sommet. Une niche enduite et peinte en bleu pâle abrite une statuette de la Vierge Marie. Elle est protégée par une paroi de plexiglas.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :

- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité de l'oratoire.

- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.

- Mise en place d'un panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

ORATOIRE

LES BOYERS
Parcelle(s) : LIMITE CHEMIN RURAL

HISTORIQUE

L'oratoire est un petit monument voué au culte d'un saint ou d'une sainte représenté par une statuette, par une plaque à son image ou par une croix. Il a un caractère rural et permet aux paysans de venir se recueillir auprès d'un saint patron et de prier, sans pour autant se rendre à l'église du village. C'est aussi un lieu de remerciement, d'offrande et de demande de protection du saint auquel il est dévoué.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle. Ces édicules qui marquent les carrefours ou jalonnent les chemins, témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

L'oratoire est situé en bordure de voie ; il est construit en pierres, sur un plan carré avec une couverture à 4 pentes. Une croix métallique est installée au sommet. Une niche enduite et peinte en bleu pâle abrite une statuette de la Vierge Marie et divers objets, marques de dévotion.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :

- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité de l'oratoire.
- Remise en état, entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.
- Mise en place d'une panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

ORATOIRE

LES ROQUETTES - CD 45E
Parcelle(s) : VOIRIE

HISTORIQUE

L'oratoire est un petit monument voué au culte d'un saint ou d'une sainte représenté par une statuette, par une plaque à son image ou par une croix. Il a un caractère rural et permet aux paysans de venir se recueillir auprès d'un saint patron et de prier, sans pour autant se rendre à l'église du village. C'est aussi un lieu de remerciement, d'offrande et de demande de protection du saint auquel il est dévoué.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle. Ces édicules qui marquent les carrefours ou jalonnent les chemins, témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

L'oratoire est situé en bordure de voie, installé à flanc de talus. Il est en pierres, avec un petit chapiteau et une couverture de pierre endommagée. La niche est sculptée en forme d'arc et abrite un objet marqué d'une croix. L'ensemble est à restaurer.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :

- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité de l'oratoire.

- Remise en état, entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.

- Mise en place d'un panneau d'information en respect aec la nature de l'élément.

ORATOIRE CHAPELLE DES FRERES NEGREL

Chemin des Négrel
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

L'oratoire est un petit monument voué au culte d'un saint ou d'une sainte représenté par une statuette, par une plaque à son image ou par une croix. Il a un caractère rural et permet aux paysans de venir se recueillir auprès d'un saint patron et de prier, sans pour autant se rendre à l'église du village. C'est aussi un lieu de remerciement, d'offrande et de demande de protection du saint auquel il est dévoué.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle. Ces édicules qui marquent les carrefours ou jalonnent les chemins, témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

L'oratoire est situé en bordure de voie, intégré dans une clôture grillagée.
Il est construit en béton, sur un plan rectangulaire avec une couverture à deux pentes surmontée d'une croix. Une niche abrite une statuette, protégée par du grillage.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☒ Prescription particulière :
- Maintenir la zone d'implantation dégagée de toute installation ou construction de manière à permettre le maintien en visibilité de l'oratoire.
- Entretien, protection et sauvegarde de l'ouvrage.
- Mise en place d'un panneau d'information en respect avec la nature de l'élément.

La Destrousse

HOTEL DE VILLE

Place de la Mairie
Parcelle(s) : AE 17

HISTORIQUE

Bâtiment réalisé par l'architecte Roger Negrel, grand prix de Rome, résident de La Destrousse, quartier les Hermites.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Le bâtiment de la mairie jouxte celui de l'école primaire de la commune ce qui constitue un ilôt de vie dans ce secteur.

DESCRIPTION

Bâtiment rectangulaire flanqué d'une aile parallèle en retrait. Toiture à deux pans et croupes, double rangs de génoise.
Sur un soubassement en parement de pierres, la façade principale lisse et nue, est ordonnancée à trois travées décalées. Porche en arc plein cintre précédé d'un perron, garde-corps en fer forgé, emmarchement. Baies rectangulaires et en arcs surbaissés, encadrements de baies à ressaut, balconnet sur console, larmier filant en tuile sur le bâtiment en retrait.
La façade Nord-Ouest (côté rond-point), est de composition libre, percée d'ouvertures rectangulaires encadrées dont de longs triplets, soubassement en parement de pierres

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHATEAU BRION ET SON PARC

Chemin du Vallat de Rafeu - Quartier du Laouvas
Parcelle(s) : AL 78

HISTORIQUE

Situé dans le quartier du Laouvas, il fût la demeure du seigneur de Peypin et le lieu de séjour du peintre Monticelli de 1872 à 1875 et de son école.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
La valeur architecturale et paysagère de l'édifice est conservée.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, quatre versants, tuiles rondes et dépendances.
Edifice rectangulaire, toiture quatre versants, tuiles rondes.
Façade principale, nue et lisse, ordonnancée huit travées, triplet de lucarnes.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Le bâtiment, les dépendances et le parc ne devront subir aucune dénaturation sauf pour une mise en valeur.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE PRIMITIVE SAINT-PIERRE ES LIENS

Carreirade de Pierresca
Parcelle(s) : AH 61

HISTORIQUE

On trouve trace de l'église au XIVè s, agrandie en 1834 puis reconstuite sous la direction de M. Paul Aubin et sur l'initiative de M. Itasse, recteur, qui avait recueillie de nombreuses souscriptions. Elle a été bénie le 1er décembre 1872 où elle constituait alors la paroisse de La Destrousse à part entière.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Restaurée en 2010, visible depuis la route, l'église marque le paysage de la commune.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire à nef unique, chevet circulaire, toiture deux versants, tuiles rondes.
Façade principale, lisse et sobre, flanquée d'un clocheton, percée d'une porte à deux battants en bois précédée d'un emmarchement en pierre froide, portail à colonnes et à voussures, corniche intermédiaire denticulée, baies géminées en arc plein cintre vitraillées, pignon triangulaire ornée de lésènes rampantes, chaînage d'angle harpé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Aménagements spécifiques pour limiter le stationnement au pied de l'édifice.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

FOUR A TUILES

Quartier La Tuilerie
Parcelle(s) : AD 78

HISTORIQUE

Les tuiles étaient fabriquées par une mouleuse mécanique. Les tuileries ont pris la suite de l'activité de verrerie. Activité de 1891 à 1974 qui connut un essor en 1924 avec l'installation d'un four Hoffmann composé de deux galeries parallèles. L'argile nécessaire à la fabrication des tuiles, des tomettes, des mallons de couvert était extraite sur deux carrières d'argile situées à Peypin, au quartier du Mas des Fourques et aux Pégoulières.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Ouvrage de deux étages subsistant de l'activité de tuilerie.

DESCRIPTION

Edifice de forme carrée, appareillage en moellons, cheminée en briques réfractaires.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LA VERRERIE

Quartier la Verrerie
Parcelle(s) : AI 66

HISTORIQUE

La verrerie a vu le jour au XVIIès pour s'éteindre au début du XXè après la proclamation de sa fermeture en 1876. Bâtiment témoin de l'activité industrielle de fabrication de toutes sortes d'ouvrages de verre (flacons, bouteilles) de verre à vitre. En partie démolie suite à la construction de l'autoroute A52.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Aujourd'hui, transformé en habitations, le bâtiment n'en reste pas moins un témoignage de l'activité verrière de la commune.

DESCRIPTION

Bâtiments aux façades en enduit à décors de carreaux de ciments incrustés.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Conserver les caractères architecturaux : couleur d'enduit, tuiles canal et décors des façades

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

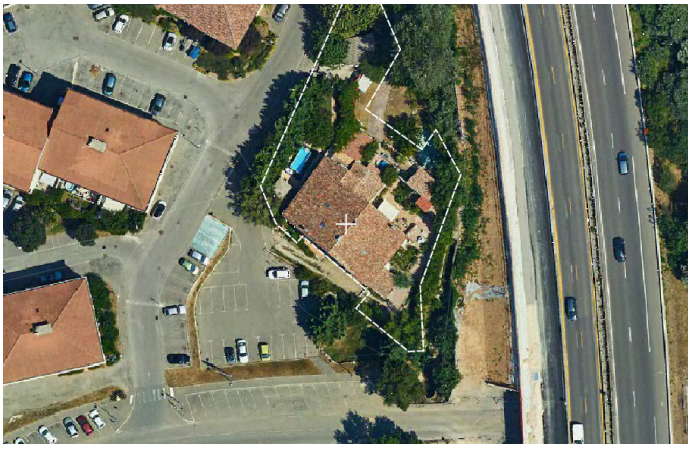

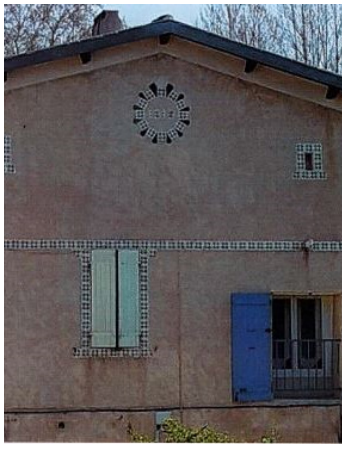

CAVE COOPERATIVE

RD 96
Parcelle(s) : AC 260

HISTORIQUE

La cave coopérative agricole et vinicole intercommunale de La Destrousse a été créée en 1952. Le bâtiment a été réalisé par l'architecte Roger Negrel, grand prix de Rome, demeurant à La Destrousse, quartier les Hermites.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Aujourd'hui, le bâtiment est devenu une galerie marchande composée d'enseignes diverses dont la cave coopérative. Le bâtiment n'en reste pas moins un témoignage de l'activité vinicole et agricole de la commune.

DESCRIPTION

Edifice de forme trapézoïdale, toiture plate et troiture à deux pans, tuiles rondes.
la Façade Sud avancée, ordonnancée à trois travées, soubassement en pierre de blocaille, ouverte sur une porte d'entrée précédée d'un seuil à emmarchement, d'un balcon central à garde-corps en fer forgé à l'étage surmonté d'une ouverture en arc plein cintre sous pignon triangulaire, deux rangs de génoises.
La façade Sud en retrait, est composée d'un préau sur pilier formant la base de la terrase à l'étage, garde-corps en fer forgé, deux baies en arc plein cintre, larmier central.
La façade Est, auvent à pilier formant une galerie, terrasse à l'étage.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

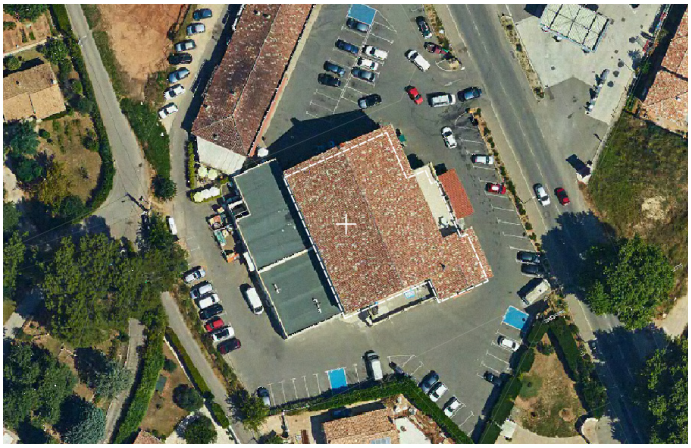

LDT-IV1 - Planche n°22
IMMEUBLE REMARQUABLE - VILLA

VILLA "BELLEVUE"

Avenue de la Doulia
Parcelle(s) : AH 0242

HISTORIQUE

Batisse imposante et colorée, datant de la fin du 19è siècle début 20è, elle est située versant Nord-Est, dans une position dominante proche du centre-ville.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Villa dans le style Art-Déco, caractérisé par des façades ordonnancées et un décor singulier constitué d'une large frise en céramique

DESCRIPTION

Edifice en L, toitures à deux pans, croupes, noue, tuiles rondes et mécaniques, large débord supporté par des chevrons en bois sculpté aux extrémités, motif simple, platelage sous chevrons.
Façade principale - ordonnancée à trois travées, bas-relief "Bellevue" sous pignon, volets en bois, profonds appuis de fenêtre travaillés, cadres de baies peints blanc, consoles de pergola en bois - flanquée d'un bâtiment perpendiculaire plus étroit, pignon triangulaire percé d'un oculus, deux larges ouvertures, volets roulants, soubassement marqué.

Enduits grenus ocre rouge et ocre jaune.

Bande de trois rangs de carreaux en ceramique vernissée vert égyptien ourlée d'une frise prune filante sur les façades principale et latérale.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

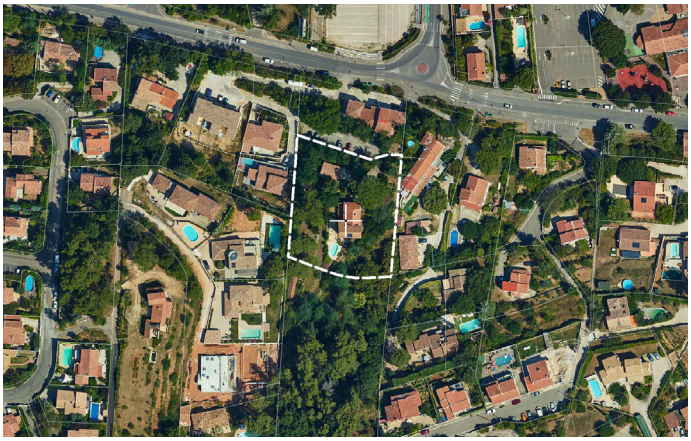

NORIA

Chemin du Grand Pré
Parcelle(s) : AV 388

HISTORIQUE

Système de récupération d'eau des nappes phréatiques situées le long de l'Huveaune ou du Merlançon. Elles étaient actionnées par une bête de somme puis plus tard par divers types de pompes.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Ouvrage caractéristique de collecte et redistribution des eaux pour l'irrigation des cultures, témoigne de l'évolution du paysage agricole au XIXè s.

DESCRIPTION

Puits en moellon appareillé à joints à l'extérieur et briques à l'intérieur contenant une chaîne à godets, mécanisme en fer.

Assez dégradé

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

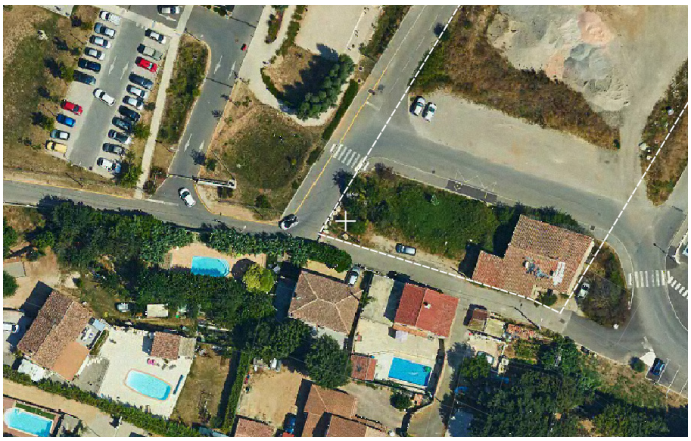

NORIA

Chemin du Grand Pré
Parcelle(s) : AV 182

HISTORIQUE

Système de récupération d'eau des nappes phréatiques situées le long de l'Huveaune ou du Merlançon. Elles étaient actionnées par une bête de somme puis plus tard par divers types de pompes.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Ouvrage caractéristique de collecte et redistribution des eaux pour l'irrigation des cultures, témoigne de l'évolution du paysage agricole au XIXè s.

DESCRIPTION

Puits en moellon appareillé à joints à l'extérieur contenant mécanisme en fer. Très dégradé

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

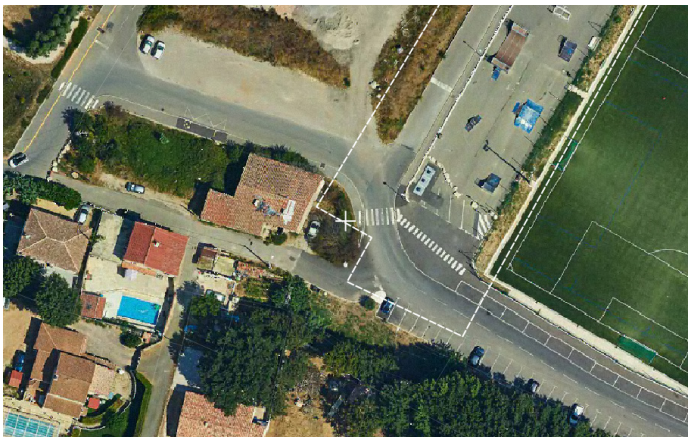

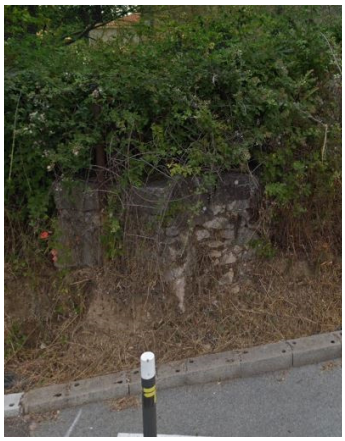

BASSIN EN PIERRE

RD 96
Parcelle(s) : AD 0053

HISTORIQUE

Ouvrage caractéristique pour la collecte des eaux dans les secteurs agricoles, servant par stockage des eaux à l'arrosage des cultures maraîchères.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Ouvrage caractéristique de collecte et redistribution des eaux pour l'irrigation des cultures, témoigne de l'évolution du paysage agricole au XIXè s.

DESCRIPTION

Bassin de forme arrondie en appareillage de pierres.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE DE MADEMOISELLE LOUISE

Chemin du Laouvas
Parcelle(s) : AK 102

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût en pierre jointoyée.

Niche rectangulaire posée sur entablement, statue de la Vierge à l'Enfant, toit pyramidal surmonté d'une croix en fer.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

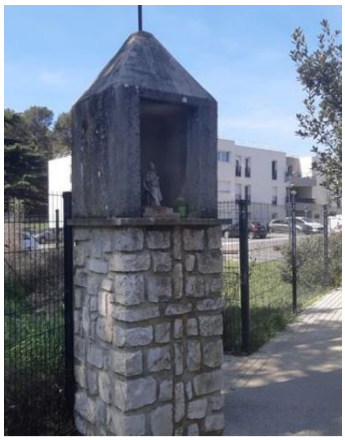

La Penne-sur-Huveaune

FRISE DE LA MAISON BONANSEA

Boulevard Claude Antonetti
Parcelle AA 5

HISTORIQUE

Décor peint réalisé au début du XXe siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Décor aux "farandoleurs" danse traditionnelle, considérée comme la plus ancienne des danses, la plus caractéristique et la plus représentative de la Provence.

DESCRIPTION

Frise décorative en pochoir réalisée sur un bandeau d'attique.

PRESCRIPTIONS

- ☐ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de la construction.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de la construction.
- ☐ Dans le cas d'un projet urbain, conservation sur place.
- ☐ Dans le cas d'un projet urbain qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité.
- ☒ Prescription particulière : En cas de travaux sur la construction, la frise devra être conservée et mise en valeur. En cas de démolition-reconstruction, elle devra être réintégrée sur la façade principale.

HOTEL DE VILLE

14 boulevard de la Gare
Parcelle AB 54

HISTORIQUE

La construction d'un groupe scolaire fut décidée par le Conseil municipal en 1882 sur les terrains Trucy. Le bâtiment conçu par l'architecte Cartres fut achevé en 1885. A l'étroit dans le bâtiment de la montée des bastides, la mairie fut alors installée dans la salle du "musée" de l'école de filles et de garçons en 1888. L'édifice fut ensuite complètement remanié et agrandi entre 1933 et 1936 sous la direction de l'architecte Lyon.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

La qualité architecturale du bâtiment est conservée. Il présente un style Art Décoratif simple et dépouillé mais aussi élégant et dynamique.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de plan rectangulaire constitué d'un corps principal flanqué de deux ailes en L (deux retours de façade peu marqués). n avant-corps peu saillant, souligné par un bandeau mouluré formant un cadre interrompu par les armes de la ville, et percé d'un triplet de baies, rythmée par un balcon d'honneur centré en corbeille et deux balconnets en quart de rond.

Matériaux : béton, enduit lisse.

Couverture : toiture-terrasse, corniche de couronnement en saillie, soffite à redents ; béton .

Épannelage : RdC surélevé+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LPH IA2 - Planche n°47

IMMEUBLE REMARQUABLE - EDIFICE CIVIL

TOUR DE L'HORLOGE

Traverse des Bastides et Montée Charles Paya
Parcelle AH 255

HISTORIQUE

Edifiée à l'emplacement de l'ancien clocher-mur de la première église de La Penne qui fut démoli en 1839. Elle a été exhaussée en 1846. Flanquant un nouvel édifice qui abritait la mairie, un logement et un abattoir, la tour a pris le relais du clocher pour sonner l'heure laïque de la commune. Les cadrans sont postérieurs. La cage en fer forgé actuelle, réalisée au XXe siècle, reprend la très grande simplicité du chevalet campanaire d'origine avec une structure aérée et une armature légère en panier simplifié.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

L'ouvrage témoigne de façon indirecte de la présence de la première église de La Penne sur la monté Paya : il reprend les fondations du clocher. Il conserve aussi la mémoire de la maison commune édifiée en lieu et place du lieu de culte qui abrita aussi de façon étonnante tout au long du XIXe siècle un local pour l'abattage des animaux.

DESCRIPTION

Plan de masse : tour de section carrée flanquant un bâtiment rectangulaire légèrement biais surmontée d'une embase cubique, pleine, maçonnée et portant un cadran d'horloge sur chaque face, coiffée d'une paroi métallique moderne en forme de dôme (la croisée d'ogives forme une coupole évidée, transparente) ; le chevalet est enfermé dans une cage en fer forgé ouvragée à laquelle est suspendue une cloche dotée d'un marteau relié par un fil de fer au mécanisme situé un peu plus bas.

Matériaux : appareil de moellon, enduit écrasé ; fer forgé.

Couverture : toit-terrasse.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière : La cage en fer forgé et les cadrans pourront être remplacés à condition de ne pas porter atteinte à l'intégrité de la construction

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE DE LA CANDOLLE

Chemin de la grande Candolle
Parcelle AC 88

HISTORIQUE

Le château actuel fut édifié au XVIIIe siècle par la famille de Candolle sur les bases d'une bastide construite en 1640 pour Claude de Candolle près du premier château de la famille, vraisemblablement construit par Hugon au XIVe siècle et tombé en ruine à la fin du XVe siècle. Il servit de centre de convalescence pendant la Première Guerre mondiale sous l'égide de la Croix Rouge.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

La demeure serait édifiée à l'emplacement présumé d'une villa gallo-romaine. Elle marque le paysage et conserve la mémoire d'une très ancienne famille d'aristocrates provençaux.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de plan irrégulier formant un plan en L (divers bâtiments attenants).Façade principale encadrée par deux tourelles carrées, percées de baies rectangulaires, ordonnancée, à sept travées, composée en symétrie à partir de la travée centrale, rythmée par des bandeaux, avec un petit balcon qui rehausse la baie centrale, couronnée d'un parapet ajouré, et précédée d'un perron à balustres.

Matériaux : appareil de moellon, pierre froide (soubassement), pierre de taille (cadres, couronnement de la façade), enduit à la chaux.

Couverture : toit à deux pans ; tuile ronde.

Épannelage : R+2.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

Edit Guillon
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE. - Le Château de la Candolle.

PIGEONNIER DU DOMAINE DE LA CANDOLLE

Chemin du Patiare
Parcelle AC 78

HISTORIQUE

Pigeonnier du XVIIIe siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

L'édifice marque le paysage et conserve la mémoire du domaine d'une très ancienne famille d'aristocrates provençaux.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de plan carré.

Matériaux : appareil en blocaille, pierre de taille, enduit à la chaux.

Couverture : toit en pavillon surbaissé ; tuile ronde.

Épannelage : R+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

JAS DU DOMAINE DE LA CANDOLLE

Chemin du Patiare
Parcelle AC 79

HISTORIQUE

Dépendances de la bastide de La Candolle datant du XIXe siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

L'édifice marque le paysage et conserve la mémoire du domaine d'une très ancienne famille d'aristocrates provençaux.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de forme rectangulaire / Pignon Est ouvert d'une porte surmontée d'un arc surbaissé, et percé d'une baie arquée.

Matériaux : appareil en blocaille, enduit à la chaux (cadres de baie moulurés présentant des chaînes harpées).

Couverture : toit à deux pans ; tuile ronde.

Épannelage : R+2.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE TATTONI

Allée des Cyprès
Parcelle AL 439

HISTORIQUE

Bastide datant du XIXe siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

La qualité architecturale du bâtiment est conservée.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice rectangulaire flanqué d'ailes mois élevées, construit à flanc de coteau (jardin en restanques sur l'arrière), avec un second bâtiment attenant sur l'arrière, perpendiculaire en retour d'équerre, un jardin sur le devant et, à l'Est, une terrasse.
Façade principale exposée au Sud, ordonnancée, à 5 travées, composée à partir de l'entrée centrée accessible par un escalier à double volée et un perron .

Matériaux : appareil de moellon, pierre de taille, enduit à la chaux (cadres) ; garde-corps de l'escalier en fer forgé.

Couverture : toit à deux pans ; tuile ronde ; génoises.

Épannelage : R+2.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière : la façade principale devra conserver sa composition et ses modénatures. Les percements et l'aspect des menuiseries (petits carreaux, petits bois) ne devront pas êre modifiés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

GARE

Chemin Noël Robion
Parcelle AB 222

HISTORIQUE

Construite entre 1857 et 1858, la gare est mise en service le 25 octobre 1858 par la Compagnie de chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM) et la ligne Marseille-Aubagne (17 kilomètres de voies) est inaugurée deux jours après. Gare de troisième classe : elle comporte un bâtiment principal à trois portes ou fenêtres par étage, sur deux étages sans ailes de chaque côté du bâtiment.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Reconnaissable au rez-de-chaussée à trois portes, côté quai, et à la porte d'entrée et aux deux fenêtres côté cour des voyageurs, cette station est un bon exemple de typologie architecturale de la ligne du P.L.M.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice rectangulaire.

Façade côté cour ordonnancée, à trois travées, ouverte de trois portes en arc plein cintre.

Matériaux : appareil de moellon, moellons épincés (soubassement), pierre de taille (angles, cordon).

Ornements : pilastres d'angle superposés, cadres moulurés vitruviens (un épaulement), bandeau mouluré recouvrant le cordon en pierre de taille et reliant les allèges, corniche de couronnement soutenue par des corbeaux associés deux par deux.

Couverture : toit à deux pans, croupes, débord de toiture sur corniche ; tuile mécanique.

Épannelage : R+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière : la marquise côté voies en fer forgé sera conservée

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE SAINT-LAURENT

14 boulevard de la Gare et Place Jean Jaurès
Parcelle AH 246

HISTORIQUE

L'église fut érigée suite à l'injonction de l'évêque de Marseille, Monseigneur de Belsunce, qui avait été frappé à l'occasion d'une visite pastorale en 1752 par la modestie et la vétusté de l'église de Notre-Dame du Rosaire, succursale d'Aubagne, bâtie en 1690 traverse des bastides. La nouvelle église conçue par l'architecte Rémusat fut sacralisée en 1759 et achevée qu'en 1894.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

À la fois monumentale et modeste, l'église est sans unité (le clocher et la façade sont antinomiques) mais présente une façade remarquable qui évoque l'église de La Madeleine d'Aix-en-Provence (Henri Révoil, 1860) et reprend la composition et le registre baroque de la façade de l'église Saint-Léger de Saint-Chamas (Pierre Pavillon, 1669).

DESCRIPTION

Plan de masse : nef unique à 4 travées présentant un chevet plat sur lequel s'adosse un campanile carré, orientée au sud et donnant sur le cimetière.

Façade néo-romane encadrée par des pilastres surmontés d'un pinacle, comprenant un portail surmonté d'un arc en plein cintre lui-même surmonté d'un fronton brisé interrompu ; au-dessus, un triplet composé de deux baies cintrées encadrant une baie aveugle (niche abritant la statue du saint placée sous un dais) ; un fronton triangulaire sommé d'une croix - façades latérales dépouillées, nues et lisses, percées de petites baies.

Matériaux : pierre de taille, pierre froide (soubassement).

Couverture : toit à deux pans, tuile ronde ; toit en tour à pente très raide de forme pyramidale, ardoise, zinc.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LPH IG2 - Planche n°47

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

PENSIONNAT DE JEUNES FILLES LUCILE MONNIER

70 boulevard Voltaire et montée Malik Oussekine
Parcelle AC 201

HISTORIQUE

Bâtiment édifié pour accueillir l'École libre de jeunes filles géré par les religieuses franciscaines initialement installées dans le quartier de La Bourgade. La construction fut achevée en 1897 sous le rectorat de l'abbé Estienne. Le pensionnat porta le nom de "Lucile Monnier" puis, dans les années 1950-1960, de "Notre-Dame de Lourdes". Il accueillit des internes jusqu'en 1943. Il fut fermé en 1969. L'édifice fut acquis par la Ville en 1980. Il abrite la Maison des Activités Socio-Culturelles, le M.A.S.C. depuis 1984.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Les menuiseries anciennes ont été supprimées et l'aspect des baies a été altéré mais l'édifice a conservé son intérêt architectural ; sa volumétrie et ses modénatures l'apparentent davantage à une grande maison bourgeoise qu'à une institution religieuse traditionnelle.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice rectangulaire.

Façade antérieure ordonnancée, à 7 travées, organisée autour de la travée centrale traitée en avant-corps, surmontée d'un fronton, encadrée par deux pilastres d'angle superposés, ouverte d'une porte à deux vantaux, percée d'une grande baie vitrée en arc plein cintre à l'étage, précédée d'un escalier à double volée et d'un petit perron.

Matériaux : appareil de moellon, pierre froide (soubassement), enduit.

Ornements : cadres de baie moulurés ornés d'une clef en pointe de diamant, refends, bandeau, corniche de couronnement, grille en ferronnerie de l'imposte. La croix qui servait d'amortissement au pignon a été retirée.

Couverture : toit à deux pentes, croupes ; tuile ronde

Épannelage : RdC surélevé+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

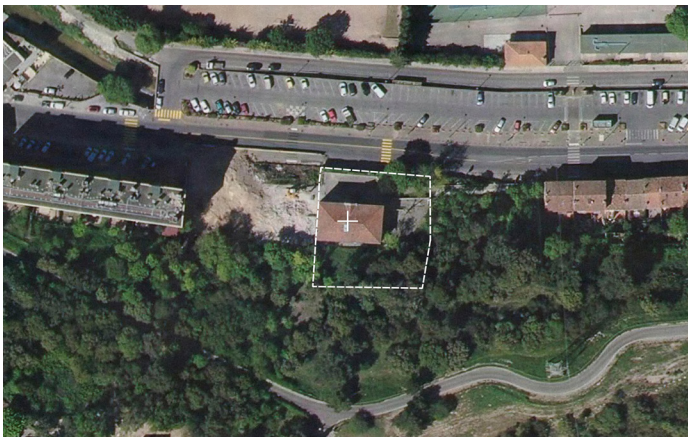

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE DE L'HOTELLERIE

MAISON BEAUSSIER❶/ ENSEMBLE D'HABITATIONS ❷/RELAIS DE POSTE ❸

D8N - 288, 290, 292 et 294 Boulevard Voltaire
Parcelle AK 88

HISTORIQUE

Les relais de poste français comprenaient des écuries pour l'acheminement du courrier avec des chevaux frais, une auberge et un gîte. Concurrencés sous le Second Empire par le chemin de fer, ces haltes virent leur fréquentation baisser et fermèrent officiellement en 1873. Cette remise pour les voitures hippomobiles faisait partie du complexe d'un important relais implanté aux portes de Marseille sur la route Impériale puis Nationale.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Un ancien relais de poste, un édifice du 19è bien conservé et un ensemble d'habitation faisant le lien entre les deux bâti,marquent le paysage du quartier et sont des témoins des époques passées.

DESCRIPTION

❶❷❸Ensemble de forme trapézoïdale.

❶Pan coupé faisant office de façade principale étroit, ouvert d'une porte cochère décentrée, percé d'une large baie à arc surbaissé en brique - remaniée et en partie maçonnée ; façade sur route ordonnancée, rythmée par 4 travées, striée de bandeaux. R+ 1

❷Ensemble d'habitations de type maison de village; R+1 et R+2

❸Façade Est étroite, porte cochère remaniée surmontée de fenêtres murées ; façade Nord sur route aveugle, les ouvertures ont été condamnées ; Façade Ouest nue et lisse, porte cochère.

Matériaux : appareil en blocaille (moellons irréguliers), brique

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS ❶❷❸

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS ❶❷❸

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine. ❶

☒ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment. ❷❸

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine. ❶

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors. ❶

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage. ❷❸

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice. ❷

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur. ❸

☒ Prescription particulière :

Bandeaux, arcs surbaissés ("arcures") en briquettes ornés de clefs plates dont certaines passantes sont à conserver.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

GRANGE BERANGER

19 boulevard Claude Antonetti
Parcelle AA 8

HISTORIQUE

L'arrivée de l'eau captée dans la Durance et redistribuée par une dérivation depuis le canal de Marseille en 1873 a permis d'irriguer et d'arroser des prés, de consacrer au fourrage et aux pâturages une grande partie des terres cultivables dédiées alors aux vignes. La commune fut dès lors renommée pour sa production de foin de grande qualité (trois coupes par an) et de lait de vache. Au plus fort de la production, la commune a ainsi compté 13 laiteries (110 vaches en 1953) pour la plupart tenues par des familles de Piémontais

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

La qualité architecturale du bâtiment est conservée. La dernière laiterie a fermé au début des années 1970 mais plusieurs édifices (fermes-laiteries, granges) témoignent encore de cette spécificité locale qui valut à la commune son surnom de "Petite Suisse".

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de plan rectangulaire.

Façade principale ouverte d'un grand portail en arc en anse de panier.

Matériaux : appareil en blocaille, appareil en pierre de taille (cadres de la porte cochère et de la baie, chaînes d'angle), enduit à la chaux.

Couverture : toit à deux versants ; tuile ronde.

Épannelage : RdC+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière :

Seront possibles la modification et la création de percements sur les autres façades ainsi qu'une extension du bâtiment.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

FERME-LAITERIE FABRE

Boulevard Jean-Jacques Rousseau
Parcelle AE 170

HISTORIQUE

L'arrivée de l'eau captée dans la Durance et redistribuée par une dérivation depuis le canal de Marseille en 1873 a permis d'irriguer et d'arroser des prés, de consacrer au fourrage et aux pâturages une grande partie des terres cultivables dédiées alors aux vignes. La commune fut dès lors renommée pour sa production de foin de grande qualité (trois coupes par an) et de lait de vache. Au plus fort de la production, la commune a ainsi compté 13 laiteries (110 vaches en 1953) pour la plupart tenues par des familles de Piémontais

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

La qualité architecturale du bâtiment est conservée. La dernière laiterie a fermé au début des années 1970 mais plusieurs édifices (fermes-laiteries, granges) témoignent encore de cette spécificité locale qui valut à la commune son surnom de "Petite Suisse".

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de forme trapézoïdale flanqué d'une aile rectangulaire en retour d'équerre.

Façade antérieure, sur rue composée par la façade du corps principal, biaise et percée de baies en arc surbaissé - la porte cochère a été murée et le rez-de-chaussée aménagée en rez-de-chaussée commercial - et la façade du bâtiment annexe présentant à 4 travées et percée de baies en arc plein cintre au premier étage et de baies rectangulaires simples au second - façade postérieure ouverte d'une porte cochère en arc surbaissé - aujourd'hui vitrée-, percée à chaque étage d'une grande baie subdivisée par un fin trumeau encadrée par deux meurtrières destinées à l'aération des lieux de production et de stockage.

Matériaux : appareil de moellon, briquette ; enduits à la chaux .
Couverture : toit à deux pans ; tuile mécanique.

Épannelage : R+2.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière :

Les percements ne devront pas être modifiés. Les éléments de décor et notamment la poulie en fer forgé (pignon de la façade) seront à conservés

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

VILLA "LA FAVORITE"

11 boulevard de la Gare
Parcelle AB 14

HISTORIQUE

Villa édifiée à la fin du XIXe siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

L'édifice a conservé sa qualité architecturale. Avec son jardin sur le devant, il compose un ensemble architectural et paysager remarquable.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de plan carré implanté en fond de parcelle, précédé d'un jardin composé, accessible par un portail d'entrée à deux battants.

Façade antérieure ordonnancée, à trois travées, organisée autour de la porte d'entrée centrée, précédée d'un perron et d'une petite terrasse bordée d'une balustrade.

Matériaux : appareil de moellon, pierre froide (soubassement) ; enduit ; pierre calcaire appareillée (piliers du portail).

Ornements : cadre de porte mouluré de style vitruvien (un épaulement), cadres de baie moulurés ornés d'une clef plate passante, carreaux de céramique vernissée.

Couverture : toit à deux pentes, tuile à emboîtement.

Épannelage : RdC surélevé+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière :

Les percements ne devront pas être modifiés. La composition générale du jardin (allée axiale et végétation autour de la villa), la clôture, le portail seront à conserver.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

VILLA "DES MARSEILLAIS"

5 boulevard de la Gare
Parcelle AB 11

HISTORIQUE

Edifié vers 1900 puis remanié dans les années 1930, ce pavillon est surnommé "maison des Marseillais" par les Pennois. Incités par la création des lignes de tramway en 1905 prolongeant la ligne Marseille/Saint-Marcel, des Marseillais s'établirent dans une campagne désormais accessible, proche des activités industrielles mais préservée de leurs nuisances, créant ainsi les premiers quartiers de villégiature populaire de fin de semaine de l'agglomération marseillaise.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

L'édifice témoigne du style éclectique de l'architecture pavillonnaire de la Belle Époque, qui s'est développé entre la fin du XIXe siècle et la Première Guerre mondiale. Il évoque aussi de façon indirecte l'arrivée du tramway à traction électrique qui contribua à changer la physionomie de la commune.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de plan carré.

Façade antérieure asymétrique organisée autour de la porte d'entrée centrée, avec un avant-corps vitré (baies à arcs angulaires tronqués) bâti postérieurement.

Matériaux : appareil de moellon, enduit.

Ornements : cabochon en céramique vernissée placé sur le pignon.

Couverture : toit à deux pentes ; tuile à emboîtement, tuile de rive.

Épannelage : R.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière :

l'harmonie chromatique entre les éléments de la façade et de la clôture sera à conserver.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LPH IV3 - Planche n°47

IMMEUBLE REMARQUABLE - VILLA

VILLA "LA MASCOTTE/BASTIDE LONDICHE"

Chemin Raymond Retord et Impasse Valentin
Parcelle AH 234

HISTORIQUE

Ample villa édifiée à la fin du XIXe siècle, complétée par un portique et une tourelle construits vers 1925-1930 qui forme un porche à l'Est et se poursuit en terrasse au Sud.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Edifice remanié (suppression des menuiseries des baies d'origine, enduit du premier étage, adjonction sur la façade Nord d'une tour d'escalier d'une facture assez lourde) mais conserve un grand intérêt architectural : il témoigne de l'adaptation d'une villa présentant le registre architectural de la bastide provençale avec des ajouts typiques du style Art Déco, et sa façade prostyle est assez rare.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de plan carré ceinturé partiellement par une terrasse et cantonné d'une tourelle rectangulaire.

Façade sur rue ordonnancée, à 5 travées au premier étage, 3 travées au second, avec une galerie couverte à l'avant dont le plafond est supporté par 5 colonnes - façade principale côté jardin exposée au Sud, asymétrique, précédée d'un perron massif à quatre hauteurs de marche.

Matériaux : appareil de moellon, enduit à la chaux, ciment simulant un appareil de moellon irrégulier (soubassement) ; béton (balcon, portique).

Couverture : toit à deux pans avec larges croupes presque de mêmes dimensions ; tuile mécanique.

Épannelage : RdC surélevé+2.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière :

Le perron, le balcon et le portique aux chapiteaux cubiques seront à conserver. Dans la mesure du possible, la clôture et le portail seront ajourés pour mettre en valeur l'édifice.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LPH IV4 - Planche n°47

IMMEUBLE REMARQUABLE - VILLA

VILLA AU FRONTON PIGNON CINTRE

24 boulevard Jean-Jacques Rousseau et Allée de la Pinède
Parcelle AE 116

HISTORIQUE

Résidence campagnarde édifiée dans la seconde moitié du XIXe siècle dans un style inspiré du néo-classicisme.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

La qualité architecturale du bâtiment est conservée. La façade antérieure où est concentré l'investissement ornemental a été remaniée (l'entrée centrée au rez-de-chaussée a notamment été murée, les menuiseries des baies d'origine ont été supprimées) mais elle présente encore un grand intérêt architectural. Elle marque le paysage de la rue.

DESCRIPTION

Plan de masse : édifice de plan rectangulaire.

Façade principale sur rue ordonnancée, nue et lisse, à cinq travées, organisé autour d'un petit balcon centré reposant sur des consoles à l'étage, présentant un grand fronton circulaire mouluré orné d'une clef à volute, placé au-dessus d'un parapet accosté de volutes rentrantes - façades latérales : parois nues et lisses sans ouverture - façade postérieure très simple.

Matériaux : appareil de moellon, enduit à la chaux ; béton (galerie).

Ornements : pilastres d'angle moulurés, linteaux de baie décorés de tableaux (séries de carreaux de céramique vernissée de couleur verte - motifs floraux), bandeaux moulurés reliant les allèges, corniches d'attique et de couronnement.

Couverture : toit à deux pans ; tuile ronde.

Épannelage : R+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

VILLA "RAINE"

14 allée Raine prolongé
Parcelle AM 3

HISTORIQUE

Une des plus anciennes bastides de la ville. Elle apparaît sur le cadastre Napoléonien.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

La base architecturale du bâtiment est conservée.

DESCRIPTION

Typologie : édifice de plan rectangulaire constitué d'un corps principal flanqué d'une aile.

Matériaux : pierres, enduit lisse.

Epannelage : RDC surélevé R+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement visant à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Modification d'aspect de façade possible sous condition de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet visant à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble qui englobe l'édifice, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour le mettre en valeur.

☒ Prescription particulière :

Les percements et l'aspect des menuiseries (petits carreaux, petits bois) ne seront pas modifiés.

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LPH 01 - Planche n°51

OUVRAGE D'ART REMARQUABLE - FOUR INDUSTRIEL

FOUR A CHAUX D'AUGUSTE VINCENT

Quartier Bouquier
Parcelle AO 8

HISTORIQUE

Entre le XVIIe et le début du XIXe, les fours à chaux ont permis de pratiquer la calcination des pierres calcaires pour les transformer en chaux, un matériau nécessaire à la construction (enduit, mortier) aussi utilisé pour l'amendement des sols comme ce fut le cas à La Penne. Ce type de four à combustible bois ayant été interdit par le code forestier de 1827, les fours pennois dateraient probablement de la fin du XVIIIe et du début du XIXe.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Il s'agit du seul four à chaux qui soit encore relativement bien conservé sur les six que comptait la commune. Il permet de conserver la mémoire de l'industrie de la chaux, une activité importante dans la région au XIXe siècle.

DESCRIPTION

Typologie : "chaufour" ou "chaudière", four à calcination périodique et longue flamme (qui se distingue des fours à calcination continue et flamme courte, plus élaborés, maçonnés, avec mur à double parement, parois internes tapissées avec de la brique réfractaire, et gueulards, tel le four à chaux coulant de Roquefort-La Bédoule), produisant une chaux spécifique destinée à la fertilisation des sols trop argileux.
(N.B. Pour calciner 1 m3 de chaux dans un four de 60 à 75 m3, il fallait une combustion de 100 à 150 heures et 2 m3 de bois ou 22 m3 de fagots).

Structure : foyer simple adossé au relief, chambre de chauffe subcirculaire percée d'un "gueulard" au sommet et à ouverture unique et basse, appelée "gueule" ou "ébraisoir".

Matériaux : appareil en blocaille (pierres calcaires) - la nappe de pierre, le gueulard, la voûte du foyer ont disparu.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de la construction.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de la construction.

☐ Dans le cas d'un projet urbain, conservation sur place.

☐ Dans le cas d'un projet urbain qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité.

☒ Prescription particulière :
L'ouvrage devra être conservé et autant que possible mis en valeur.

OUVRAGE D'ART REMARQUABLE - PATRIMOINE HYDRAULIQUE

PONT AQUEDUC DE LA CANDOLLE "LES ARCADES"

Chemin des Arcades et chemin Raymond Retord/camin Raimond Retor
Parcelle AE 59

HISTORIQUE

Achevé en 1866 et mis en eau en 1873, l'aqueduc de la Candolle permit d'acheminer l'eau de la Durance jusqu'à La Penne. Surnommé "le petit Roque-favour", ce fut la pièce maîtresse de l'une des rigoles d'arrosage de la section de La Millière, elle même branchée sur la dérivation de La Valentine-Montredon créée en 1848. Il contribua aux activités de maraîchage grâce une irrigation par petites vannes jusqu'en 1986.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager

L'ouvrage d'art fait partie des édifices remarquables du canal de Marseille. Témoin de l'arrivée de l'eau de la Durance dans la commune grâce à une dérivation du canal : une grande partie des terres put être irriguée et produire ainsi un foin de grande qualité. Il compose un paysage bucolique en lisière du Parc national des calanques et sert de point de départ emblématique à un sentier de randonnée (accès au GR 2013).

DESCRIPTION

Typologie : ouvrage aérien permettant le passage de l'eau à l'air libre.

Structure : pont en arc plein cintre comprenant 16 arches de 5 mètres d'ouverture.

Matériaux : maçonnerie en brique et pierre - moellons d'appareil (angles des piles), blocaille à gros joints (tympans et piles) et briquettes posées de champ (assises de l'intrados).

Hauteur : 12 m / Longueur : 117,91 m.

PRESCRIPTIONS

☐ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de la construction.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de la construction.

☐ Dans le cas d'un projet urbain, conservation sur place.

☐ Dans le cas d'un projet urbain qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité.

☒ Prescription particulière :

L'ouvrage devra être conservé et autant que possible mis en valeur.

CROIX DE MISSION

Chemin de la grande Candolle
Parcelle AH 315

HISTORIQUE

Beaucoup de croix de mission furent érigées par l'Église catholique après la période révolutionnaire et l'Empire, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, pour restaurer la pratique religieuse dans les paroisses. Leur édification parachevait l'action des prêtres particuliers lors d'une cérémonie en présence de tous les habitants. Elles étaient dressées pour matérialiser le voeu et en conserver la mémoire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Dans la lignée des croix de chemin et de carrefour du Moyen Âge, les croix de mission témoignent du renouveau missionnaire dans les campagnes au XIXe siècle. Cette croix est encore un objet de procession et de dévotion.

DESCRIPTION

Typologie : architecture votive.

Structure : socle, hampe et croisillon, statue du Christ à l'agonie ; la croix a été repositionnée près du Pennelus, à l'emplacement d'une croix en bois ; elle est ornée (volutes, entrelacs) mais dépourvue des symboles et motifs habituels (instruments de la Passion et de la Crucifixion, gloires) ; la plaque en pierre du socle porte l'inscription du nom des prédicateurs, deux frères Rédemptoristes, et la date de la mission, 1897 ; on peut y lire aussi "RESTAURÉE [...] LE 8 SEPTEMBRE 1935" : cela signifie que la mission a été renouvelée à cette date.

Matériaux : fer forgé, pierre de Cassis, plâtre.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de la construction.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de la construction.

☐ Dans le cas d'un projet urbain, conservation sur place.

☒ Dans le cas d'un projet urbain qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité.

☒ Prescription particulière : la plaque qui porte les inscriptions sera conservée.

Peypin

PPN-IB1 - Planche n°13
IMMEUBLE REMARQUABLE - BASTIDE/CHATEAU
CHATEAU DE LA ROQUE FORCADE

RD 8
Parcelle(s) : E 44

HISTORIQUE
Le domaine se trouve sur la Via Aurélia aussi connue sous le nom de Voie aurélienne, grande route romaine qui reliait l'Italie à la Gaule en longeant la Méditerranée. Depuis sa création par lé général italien Doria il y a 500 ans, ce lieu à su conserver son domaine agricole.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Très remaniée, le domaine, ses dépendances et ses terres restent toutefois les vestiges d'un passé agricole.

DESCRIPTION
Galerie à arcades, sur une esplanade à balustrade, édifice principal de forme rectangulaire, toiture à quatre versants, tuiles rondes, façade ordonnancée à trois travées, percée de baies rectangulaires, avancée à baie vitrée, formant un balcon à l'étage supérieur.
A l'Ouest, édifice tout en longueur, façade principale habillée d'avancées vitrées.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ **Prescription particulière :** l'entrée du domaine (piliers et murs galbés) ne seront pas dénaturés

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

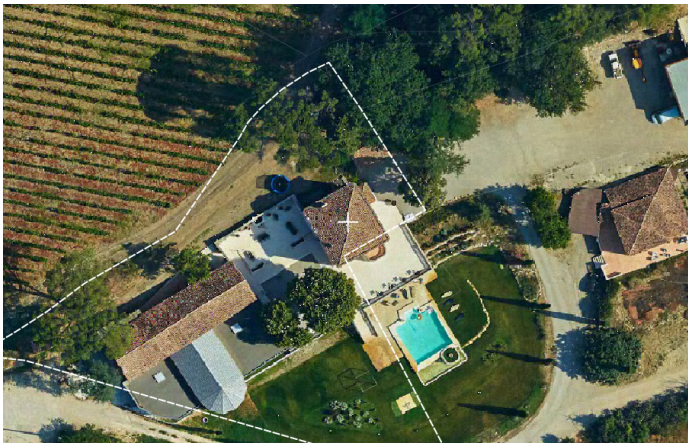

CERCLE MIRABEAU

2 rue du Collet
Parcelle(s) : AP 17

HISTORIQUE

Le « cercle » est régi par la loi de 1901 sur les associations donc un lieu privé, cette institution regroupe principalement des hommes. Le cercle constitue une véritable « société » au sens juridique et, comme toute association, se trouve être polymorphe.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Aujourd'hui, le bâtiment abrite le siège de l'association sportive peypinoise, organise des festivités ou manifestations sportives, culturelles et de loisirs. Véritable mémoire d'un lieu de détente ouvert à tout public. Un très grand nombre de villages du sud de la France ont été dotés d'un cercle qui est devenu un lieu essentiel de l'activité villageoise, l'un des édifices identitaires de la communauté au même titre que l'église, la mairie ou l'école.

DESCRIPTION

Ensemble de deux bâtiments identiques accolés, toiture à deux versants, façades crépies.
Sur un perron à emmarchement, façades percées de baies rectangulaires dont une devanture en bois, cadre en saillie, socle, montant et corniche moulurée.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

PPN-IC2 - Planche n°21
IMMEUBLE REMARQUABLE - LIEU DE SOCIABILITE

CENTRE SOCIO-CULTUREL

Avenue de la République
Parcelle(s) : AP0053

HISTORIQUE

Le centre-socio culturel Jean-Marie Bourrelly a été créé dans les années 90 dans les locaux d'une ancienne école primaire où le bâtiment des filles étaient séparés de celui des garçons.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Aujourd'hui transformé en centre socio-culturel, l'édifice est cependant un témoin de l'histoire de l'éducation.

DESCRIPTION

Edifice principal, de forme rectangulaire, flanqué de deux ailes symétriques reliées par un péau à arcades, de compositions symétriques en arcs surbaissés, claveaux, ouvert sur un parvis précédé de deux rampes d'escaliers, toiture à un versant.
Les ailes : façades principales enduites striées de lignes de refends, ordonnancées à deux travées, baies rectangulaires (remaniée dans le bâtiment N-O), crossettes passantes, appuis de fenêtres carrés, corniches intermédiaires, frontons triangulaires, petites ouvertures carrées dans le tympan du fronton.. Toitures à deux pans.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

PPN-IF1 - Planche n°12

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE FERROVIAIRE

Ctre DE CRIBLAGE et de TRANSBORDEMENT

Z.A Valdonne

Parcelle(s) : AA 4

HISTORIQUE

Entre les deux cimenteries, l'ancienne et la nouvelle cimenterie Vicat, se trouvait le quai de transbordement alimenté par un traînage mécanique en provenance du puits Armand.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Le transbordement consiste à faire transiter la houille du quai de réception vers le quai d'expédition dans passer par un lieu de stockage.

DESCRIPTION

Ne subsiste que la façade principale en pierre jointoyée, percée d'ouvertures rectangulaires et arquées.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

PPN-IF2 - Planche n°12

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE FERROVIAIRE

ANCIENNE GARE 4E CLASSE VALDONNE PEYPIN

Valdonne - D46A

Parcelle(s) : AA 31

HISTORIQUE

La déclaration d'utilité publique pour la création d'un chemin de fer entre Aubagne et les mines de Fuveau, date de 1863. La portion Aubagne-Valdonne ouvre en 1868 avec de nouvelles voies et un bâtiment pour les voyageurs. Aujourd'hui, c'est une propriété privée, transformée en habitation.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Le charbon entre-autre justifie la création de cette ligne qui dynamisait l'économie de la ville. Pendant près de 35 ans, des quantités importantes de lignites vont transiter mais également du ciment, des fournitures industrielles qui jalonnent les bords de l'Huveaune.

DESCRIPTION

Edifice de plan rectangulaire, toiture à deux versants, tuiles rondes.

Façade Nord-Est (côté départementale), nue et lisse, percée d'ouvertures rectangulaires, encadrement de baies, chaînage d'angle à refends.

Façade Sud-Ouest (côté Z.A), ordonnancée à trois travées.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

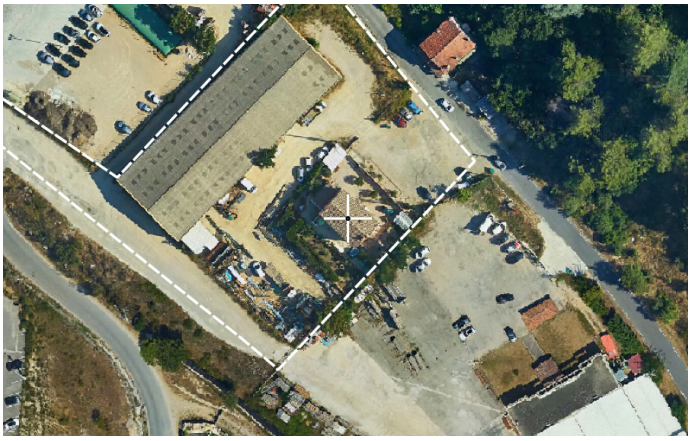

PPN-IG1 - Planche n°21

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

EGLISE SAINT-MARTIN

1 rue de l'Eglise
Parcelle(s) : AR0034

HISTORIQUE

Construite en 1829, présente sur ses murs les blasons des seigneurs ayant contribué à l'histoire du village.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Située en hauteur, proche du Castellas, l'église marque l'identité du paysage de la commune de Peypin.

DESCRIPTION

Edifice a nef unique flanqué a son extrémité arrière par un clocher présentant une horloge, une petite chapelle et un presbytère.
Façade Nord-Ouest, nue et lisse, ouverte sur un portail rectangulaire, seuil à emmarchement, corniche à moulure, surmonté d'une niche en arc plein cintre, oculus, pignon triangulaire, croix en métal
Le clocher quadrangulaire, strié de ligne de refends, ouvert sur quatre niche en arc plein cintre à voussure, corniche intermédiaire, trois cadrans d'horloge coiffés d'un dôme galbé surmonté d'une croix.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CIMENTERIE VICAT

Valdonne - Z.A
Parcelle(s) : AA0079

HISTORIQUE

La cimenterie Vicat appartenait à la Sté Pavin de Lafarge. Elle a été mise en service dans les années 1920. Cette usine était reliée à la carrière. Elle ferme en même temps que les puits, à la fin des années 1960.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

La cimenterie recèlent encore aujourd'hui des stocks de matières premières extraites de la carrière et dans les entrailles de l'usine vestiges d'ustensiles qui à l'époque produisaient 750 000 tonnes de ciments par an.

DESCRIPTION

Bâtiments industriels formant un ensemble hétéroclite de nouvelle entreprises installées qui côtoient des bâtiments désaffectés dont une cheminée.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

PPN-IM1 - Planche n°21
IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE MILITAIRE
LE CASTELLAS

Montée du Castellas
Parcelle(s) : AR0037

HISTORIQUE

Il fut édifié en 1150 par Pierre Brémond, seigneur d'Auriol. Sa destruction en 1593 advint sous le règne d'Henri IV lors du démantèlement des châteaux-forts de Provence, sous le commandement du Duc d'Epernon.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager

Castellas signifie "château-fort en ruines" en provençal. Situées dans les hauteurs de la ville, les ruines du castellas constituent un élément remarquable, vestiges du patrimoine militaire.

DESCRIPTION

Vestiges de remparts, de tours, d'une salle voûtée en appareil de pierres jointoyées.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

MONUMENT DES MAQUISARDS

Chemin de Pichauris à Gardanne, D46a
Parcelle(s) : AE 28

HISTORIQUE

C'est dans les mines de Valdonne, à l'insu du voisinage, que le maquisards du groupe "Leï loups roudalre" ont agi pour la liberté. La mine constituait un lieu privilégié pour accueillir 25 hommes qui devaient agir dans l'ombre, de vieux mineurs expérimentés connaissant le sous-sol ainsi que des étudiants réfractaires au STO composaient ce groupe

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Erigé en hommage aux résistants qui ont lutté contre l'ennemi. Inscription : La population du bassin minier des B-D-Rhône. Aux glorieux maquisards. Ici sont tombés pour que vive la France les maquisards du groupe « Leï loups rodaïre ».

DESCRIPTION

Sur socle à emmarchement, obélisque sculpté dans la pierre, marquage gravé.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DE LA REPUBLIQUE

Angle de la rue de la République
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Autrefois, c'est-à-dire bien avant que l'eau n'arrive au robinet de chaque foyer, les fontaines publiques étaient avec les puits et les cours d'eau les seuls lieux d'alimentation en eau potable. Elles constituaient alors un lieu majeur de la sociabilité villageoise, un lieu d'échanges, de discussions.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Aujourd'hui, si les fontaines ont perdu leur usage domestique, elles n'en restent pas moins des éléments appréciés du patrimoine communal.

DESCRIPTION

Fontaine publique murale constituée d'un bassin et d'un dosseret à claveaux en arcs surbaissés, pierres froides.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

PPN-PJ2 - Planche n°21
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - FONTAINE

FONTAINE DE LA PLACE

Place Julien Louis
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Autrefois, c'est-à-dire bien avant que l'eau n'arrive au robinet de chaque foyer, les fontaines publiques étaient avec les puits et les cours d'eau les seuls lieux d'alimentation en eau potable. Elles constituaient alors un lieu majeur de la sociabilité villageoise, un lieu d'échanges, de discussions.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Aujourd'hui, si les fontaines ont perdu leur usage domestique, elles n'en restent pas moins des éléments appréciés du patrimoine communal.

DESCRIPTION

Fontaine publique constituée d'un bassin octogonal sur seuil à degrés, pierres froides.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

Roquevaire

FRISE D. JACQUI "LA MURALE"

Avenue du Repos
Parcelle : AT 697

HISTORIQUE

Danielle Jacqui est une artiste emblématique de l'art singulier, un mouvement issu de l'art brut. Depuis 1985, elle transforme sa maison de Roquevaire en véritable musée habité. Pour célébrer l'an 2000, une vaste peinture murale, pensée et mûrie pendant plus de deux décennies, raconte des histoires le long de l'avenue du repos...

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Fresque incontournable pour les amateurs d'Art Brut qui marque de toute évidence le paysage de l'avenue. Une oeuvre d'art à ciel ouvert.

DESCRIPTION

Peinture sur support métallique représentant une sperficie de 200m²

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☒ Conservation de la composition, des matériaux, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de la construction.
- ☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de la construction.
- ☐ Dans le cas d'un projet urbain, conservation sur place.
- ☒ Dans le cas d'un projet urbain qui ne permet pas la conservation à l'emplacement actuel, démontage et reconstruction à proximité.
- ☐ Prescription particulière :

  xxx

  xxx

RQV-IA1 - Planche n°35

IMMEUBLE REMARQUABLE - EDIFICE CIVIL

LE CLOCHER DU SARRET

Place de l'Horloge
Parcelle(s) : AE 46

HISTORIQUE

Dominant le village, face à l'ancien château sur le rocher du Sarret. Reconstruite par A. Bottier d'Auriol en 1545 aux mêmes dimensions qu'à l'origine, dégradée en 1584 puis restaurée, l'église sera reconsacrée par l'évêque le 6 juillet 1593. Réparée en 1638 et délaissée au profit d'une nouvelle église. Seul vestige de Notre-Dame-de-Lausa rasée en 1794, la Tour reste le seul témoin visible et est devenue l'horloge municipale.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Cette tour équipée d'une horloge et surmontée d'un campanile est un cliché incontournable pour Roquevaire. Sa situation en surplomb la rend visible de loin et le son de ses cloches pour donner l'heure fait partie du quotidien.

DESCRIPTION

Tour campanaire laïque montrant l'heure par un cadran d'horloge.
La tour de section carrée est surmontée d'une embase cubique, pleine, maçonnée et portant un cadran d'horloge sur une face, coiffée d'un entrelas de fer forgé de forme cubique.
Le chevalet est enfermé dans une cage en fer forgé à laquelle est suspendue une cloche dotée d'un marteau relié par un fil de fer au mécanisme situé un peu plus bas.
L'édifice est réalisé en appareil de moellon, enduit écrasé et fer forgé .

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ANCIEN HOTEL DE VILLE

Place de l'Hôtel de Ville
Parcelle(s) : AB 86

HISTORIQUE

Baptisé le "Jaurès", l'hôtel particulier surmonté d'un fronton triangulaire portant les armoiries de Roquevaire, accueillit les locaux de l'ancienne mairie de 1776 à 1971.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
La valeur architecturale de l'édifice est conservée.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire dont la façade principale est ordonnancée à 3 travées, organisée autour d'une entrée surmontée d'un balcon centré reposant sur deux doubles consoles avec garde-corps en fer forgé ajouré.
La porte centrale à bossage, deux battants symétriques, encadrement appareillé en pierre. Elle est flanquée de deux portes de part et d'autre, leur encadrement est en pierres appareillées, plein arc à claveau.
Les emmarchements sont en pierre froide.
Les armoiries sont au centre du fronton-pignon triangulaire, des pilastres d'angle viennent en ornement.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

RUINES DU CHATEAU

Parcelle(s) : AB 20

HISTORIQUE

Pierre Bremond d'Auriol édifia le château de Roquevaire à partir de 1155. Son fils Bertrand sera à l'origine des premiers seigneurs de Roquevaire. Le château va connaître tout au long des siècles qui suivront une succession de propriétaires et seigneurs diférents. Le duc de Guise ordonnera sa démolition en 1596. Ne susbsistent que 2 lignes de rempart.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Le château fort (fortalicum) occupait une position très forte sur un éperon rocheux dominant l'Huveaune

DESCRIPTION

Vestiges du château en ruine.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

CHÂTEAU JEAN

Avenue du Montvin
Parcelle(s) : BP 520, BP 521

HISTORIQUE

Construit par Justin Taurel début 18è siècle, ancien consul et avocat à la cour d'Aix en Provence. Le nom "Jean" provient de son beau-fils François Toussaint, né à Peynier en 1745 qui sera consul à son tour. La bastide est présente au cadastre de 1830 du quartier Saint-Roch.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Demeure au plan élaboré, édifiée début 18è siècle, la propriété sera démantelée et vendue, enclavée, cachée par divers ensembles immobiliers. A noter toutefois l'élégante inscription au dessus de la porte, les initiales JT mêlées en ferronnerie ouvragée en imposte. L'intérêt architectural est conservé.

DESCRIPTION

Ensemble bâti organisé autour d'une cour, composé d'un édifice de plan rectangulaire toit à quatre pans, flanqué de bâtiments plus bas et d'un édifice de plan carré, toit à quatre versants et cantonnée de deux tourelles.
Façades nues et lisses

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les configurations bâtimentaire et architecturale seront respectées autour de la cour intérieure qui sera conservée

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

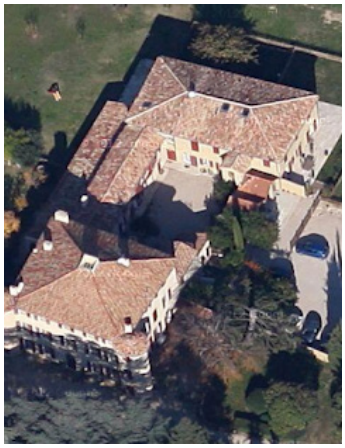

BASTIDE VALMEJANE

Chemin de Valmejane
Parcelle(s) : BS 14

HISTORIQUE

Domaine situé au piémont de la chaîne du Garlaban.
Exploitation agricole : oliviers, vignes, câpres, abricots.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Domaine isolé au goût provençal, entouré de végétation, témoin d'un passé agricole.

DESCRIPTION

Ensemble de bâtiments agricole composé d'un corps principal et de dépendances.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

BASTIDE ROUSSEAU

LA GARDY - Chemin de la Garde
Parcelle(s) : CS 252

HISTORIQUE

Bastide issue de la noblesse descendant de la famille Flotte. Grande exploitation agricole de la mi-19è siècle. Propriété en restanque avec pistachiers et oliviers.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Bastide isolée au goût provençal, entourée de végétation, témoin d'un passé agricole.

DESCRIPTION

Bastide composée d'un corps de logis et de dépendances.
Le corps de logis, rectangulaire, toiture à deux versants et croupes, tuiles rondes.
La façade principale est ordonnancée à trois travées.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ANCIEN CERCLE DU PROGRES

Rue nationale et traverse du Pont
Parcelle(s) : AC 63

HISTORIQUE

Le cercle Varus, club que fréquentaient les messieurs de Roquevaire notables et lettrés avec porte de chêne et plaque de cuivre.
Ce nom provenait d'une interprétation du nom latin de Roquevaire traduit par "roches de Varus" (légionnaire romain)
Le cercle du progrès semble le remplacer.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Le « cercle » est régi par la loi de 1901 sur les associations donc un lieu privé, cette institution regroupe principalement des hommes. Le cercle constitue une véritable « société » au sens juridique et, comme toute association, se trouve être polymorphe.

DESCRIPTION

Maison à galerie en partie vitrée, balustres et parapet ajouré.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

RQV-IC2 - Planche n°35

IMMEUBLE REMARQUABLE - LIEU DE SOCIABILITE

CINEMA ART DECORATIF

Rue Rolland

Parcelle(s) : AC 20

HISTORIQUE

Ancien entrepôt du moulin Rolland (stock de tan, de farine) début 1960. Salle de cinéma, puis salle de spectacle pour des comédies, des fêtes de fin d'année des associations - danse, musique... - et maintenant dans un cadre rénové, galerie d'art pour des expositions temporaires d'artistes contemporains.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Ce cinéma est un lieu de mémoire et de vie : c'est à la fois l'un des derniers cinémas des années 30 et un pôle culturel.

DESCRIPTION

Edifice carré dont le fronton géométrique est en trois parties pyramidales.

La porte d'entrée est décorée de ferronnerie travaillée et flanquée de deux colonnes droites verticales surmontées d'une corniche sur laquelle repose l'enseigne en lettrage dans le goût Art-Déco.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

RQV-IC3 - Planche n°35

IMMEUBLE REMARQUABLE - LIEU DE SOCIABILITE

SALLE MONSEIGNEUR FABRE

34 avenue des Alliés

Parcelle(s) : AC 200

HISTORIQUE

Ancienne chapelle des Pénitents du nom de l'évêque Fabre. Façade ornée d'une statue de Sainte-Catherine. Aujourd'hui la salle est le lieu polyvalent des rendez-vous roquevairois.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Cette ancienne chapelle est un espace de mémoire et de vie : c'est à la fois un témoignage de culte et un pôle culturel.

DESCRIPTION

Nef étroite dont la façade nue et lisse est striée de refends, encadrée par deux colonnes en chaînage d'angle à chapiteaux ioniques .

La façade principale est organisée autour d'une porte à deux battants et décors symétriques avec imposte. L'encadrement est en pierres appareillées surmonté d'une corniche qui accueille une statue à l'effigie de Sainte-Catherine, roue aux pieds. Le pignon est coiffé d'un fronton surbaissé

L'emmarchement est en pierre froide.

La façade latérale est ordonnancée, à trois travées, fenêtres en arcs plein cintre et une porte en arc cintré.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

RQV-IC4 - Planche n°
IMMEUBLE REMARQUABLE - LIEU DE SOCIABILITE

SALLE SAINT-VINCENT

Avenue Pierre Cochereau
Parcelle(s) : AC 191

HISTORIQUE

Situé près de l'église Saint-Vincent. Ancienne cour du patronage.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
L'édifice accueille désormais le siège d'associations locales.

DESCRIPTION

Long édifice rectangulaire, les façades sont nues et lisses.
Deux portes d'entrée en bois, un seul battant à impostes vitrées, munies chacune de grille de protection en fer forgé.
le bâtiment est percé de fenêtres à rythme régulier.
Toiture à deux pans.
A l'entrée, une statue de la vierge est posée sur un pilier de forme carrée.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

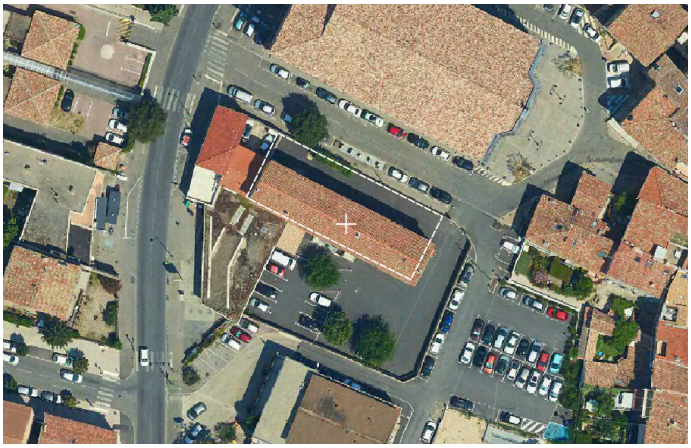

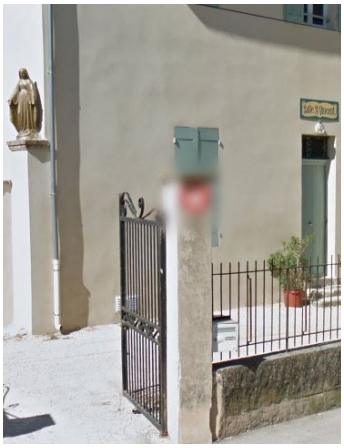

RQV-IC5 - Planche n°35

IMMEUBLE REMARQUABLE - IMMEUBLE D'HABITATION

MUSEE RENE VERRIER

433, route de Saint-Vincent
Parcelle(s) : AB 4

HISTORIQUE

Lieu chargé d'histoire car il a servi de prison étape sur la route menant les bagnards de Paris à Toulon jusqu'en1873. Inauguré le 26 novembre 2016, il abrite aujourd'hui le musée, où sont exposés de nombreux objets et outils de la vie quotidienne, collectés au fils des années. La tour de gué est toujours visible.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Avant le bagne, il y avait toujours le voyage de la chaîne, trajectoire éprouvante et humiliante qui conduisait chaque année plusieurs centaines d'hommes enchaînés vers Toulon. Aujourd'hui musée, il a abrité, peu de temps, ce type de condamnés.

DESCRIPTION

Corps principal étroit flanqué de deux ailes symétriques parallèles, moins élevées, en pierre.
Les bâtiments sont couvert d'une toiture à deux pentes, tuiles rondes, rangs de génoise.
La porte d'entrée en bois, à deux battants et imposte vitrée est centrée, soulignée d'un encadrement de briquette harpé. Elle est surmontée d'une fenêtre sous pignon en arc plein cintre et encadrement de briquette harpé, flanquée de chaînage d'angle en pierre harpé.
galerie vitrée formant terrasse d'agrément à l'étage
Les ailes du bâtiments sont identiques, portes de remise coulissantes en métal et fenestrons en arc plein cintre orné d'un encadrement de briquette harpé, chaînage d'angle en pierre harpé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

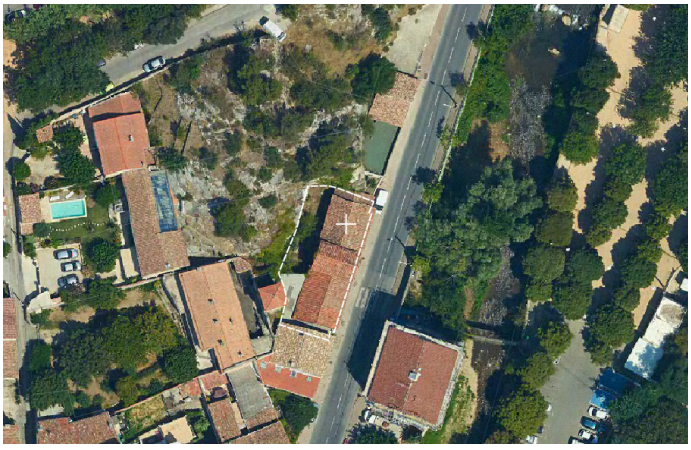

ANCIENNE GARE

Avenue Georges Clémenceau
Parcelle(s) : AD 160

HISTORIQUE

Construction en 1867 avec la ligne Aubagne – Valdonne. C'est une gare de troisième classe : elle comporte un bâtiment principal à trois portes ou fenêtres par étage, sur deux étages sans ailes de chaque côté du bâtiment.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Reconnaissable au rez-de-chaussée à trois portes, côté quai, et à la porte d'entrée et aux deux fenêtres côté cour des voyageurs, cette station est un bon exemple de typologie architecturale de la ligne du P.L.M.

DESCRIPTION

Edifice de forme rectangulaire, façade ordonnancée d'inspiration classique à trois travées, chaînage d'angle en pierre de taille.
Toiture à deux pans, bandeau maçonné sous génoise.
La porte d'entrée, en bois, d'un seul battant, encadrement en pierre de taille, de même que pour les fenêtres.
Le soubassement est formé d'opus incertum à gros joints.
La façade arrière comprend trois ouvertures d'entrée en RDC et trois fenêtres à l'étage.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

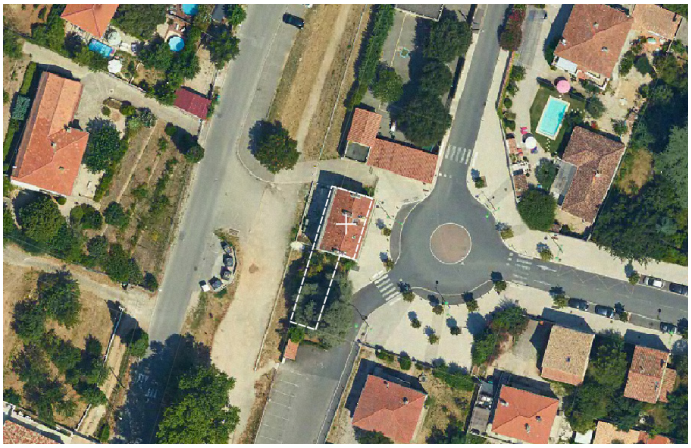

EGLISE SAINT-VINCENT

6 Place de l'Eglise
Parcelle(s) : AC 95

HISTORIQUE

L'église Saint Vincent, construite en 1707 selon le plan de l'église Saint-Ferréol de Marseille, a été consacrée en 1939 par Monseigneur de Belsunce. C'est une oeuvre de l'architecte aixois Laurent Vallon. Jacques Amphoux et François Vernis en seront les entrepreneurs. Le premier service eut lieu en 1719 et ouverte au culte en 1738. Le 12 mai 1889, Monseigneur Louis Robert inaugure l'église et le grand autel.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Il s'agit d'un vaste édifice aux lignes harmonieuses qui fut restauré au XIXème siècle. Le clocher de l'église Saint Vincent est doté de quatre cloches montées aux fenêtres. Elle abrite le grand orgue de Roquevaire et contient des oeuvres picturales remarquables.

DESCRIPTION

Edifice de style classique, rectangulaire, tuiles rondes.
Mesures : 46,8 mètres de long, 21,8 mètres de largeur, 22 mètres de haut et 33 mètres au clocher.
Façade principale, Sud-Est, percée de deux baies sous larmiers et d'un portail en arcs surbaissés, avant-corps central en ressaut avec un premier niveau en tuf comportant des pilastres doriques supportant une console surmontée d'une niche cintrée ornée à la base de volutes rentrantes en léger relief, statue de la Sainte-Vierge, corniches intermédiaires, oculus, baie en arc surbaissé au troisième niveau, croix en faîtage, chaînage d'angle, chevet droit, cantonné d'un clocher carré à l'Ouest.
Façades latérales, appareillage en pierre enduit, quatre baies en arcs surbaissés

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

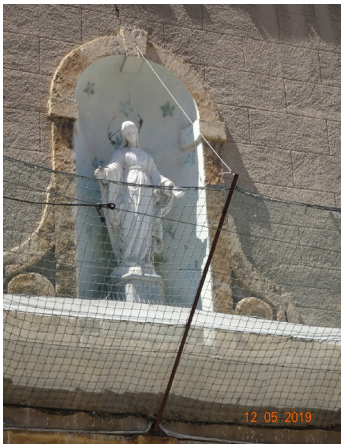

L'ŒUVRE JEAN-JOSEPH ALLEMAND

Traverse Saint-Charles
Parcelle(s) : AC 233/234

HISTORIQUE

L'œuvre de la Jeunesse ou appelée aussi l'Œuvre Allemand a été fondée à Marseille en 1799 par l'Abbé Jean-Joseph Allemand. Il la dirigea pendant 37 ans jusqu'à sa mort survenue en1836. Cet espace accueillait les jeunes pendant les loisirs pour les aider à grandir et à s'épanouir. Le bâtiment a abrité un syndicat agricole en 1897.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Cet édifice témoigne de la présence à Roquevaire de l'Oeuvre Allemand qui se consacre à l'éducation de la jeunesse.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire à chaînage d'angle, toit à quatre pans.
La façade principale est nue et lisse à 3 travées.
Toutes les fenêtres sont encadrées et présentent un appui simple.
La porte d'entrée à bandeaux moulurés, avec imposte et protection, est en bois avec des panneaux moulurés, à battants symétriques. Elle présente une corniche sur laquelle trône un fronton par enroulement à décor de volutes et d'une croix.
L'emmarchement est en pierre froide et le soubassement est marqué par une couleur différente de la façade.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE NOTRE-DAME DE L'ETOILE

PONT DE L'ETOILE - 13 avenue du Général de Gaulle
Parcelle(s) : BK 55

HISTORIQUE

Sous le règne de Napoléon III, le 8 décembre 1867 la société civile dite "L'Eglise de Pont de l'Etoile" fut créée afin de mener à bien la construction de l'Eglise. Le 2 mai 1869 se tint la première messe. En 1873, par décret du président de la République, le maréchal Mc Mahon, l'église est érigée en "succursale", elle prend rang de paroisse. Le clocher a été remis en état en 1990. Elle appartient au diocèse de Marseille.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Edifice religieux, d'architecture sobre, marque le paysage de la commune.

DESCRIPTION

Nef unique à 4 travées présentant un chevet à abside sur laquel le s'adosse un campanile carré.
La façade encadrée par des pilastres, comprenant un portail surmonté d'un arc en plein cintre lui-même surmonté d'une niche vitraillée en arc plein cintre ; au-dessus, une horloge de forme arrondie ;
Les façades latérales dépouillées, nues et lisses, percées de vitraux Toit à deux pans, tuile ronde .

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE SAINT-JEAN

LASCOURS - Montée de l'église
Parcelle(s) : BW 181

HISTORIQUE

Par acte du 4 novembre 1670, construction en remplacement d'une chapelle fondée par Jean Négrel, clerc tonsuré, sous le vocable de Notre Dame de Pitié. Le 26 septembre 1845 elle est placée sous le vocable de Saint-Jean l'Evangéliste, par Monseigneur de Mazenod, évêque de Marseille.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Edifice religieux, élément le plus élevé de la commune, qui marque le paysage.

DESCRIPTION

Edifice roman de 21 mètres de long sur 8 mètres de large
Nef unique présentant un chevet plat, à 3 travées sur la façade latérale nord-ouest .
Un clocher carré est flanqué sur la façade latérale sud-est avec cadran d'horloge en fronton circulaire, gros modillons dans la corniche et larmier en relief sur arcade.
La façade principale comprend un portail avec lanterne surmonté d'un larmier en arc en plein cintre en relief lui-même surmonté d'un médaillon vitraillé.
La façade orientée sud-est est mitoyenne avec une habitation.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

ASSOCIATION DIOCESAINE

13 D 96
Parcelle(s) : BK 53

HISTORIQUE

Située près de l'église de Notre-Dame de l'Etoile, l'association diocésaine est une association spécifique au catholicisme français. Constituée dans chaque diocèse, l'association est placée sous la présidence de l'évêque.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin du patrimoine religieux de la commune de Roquevaire

DESCRIPTION

Bâtiment rectangulaire, toiture à deux pans, tuiles rondes.
Précédée d'une cour intérieure, la façade principale à l'ouest est ordonnancée, à neuf travées, nue et lisse, deux balcons, la porte d'entrée est susrmontée d'une niche avec statuette.
La façade arrière, à l'Est est ordonnancée à huit travées, deux rangs de génoise.
Construction en R+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

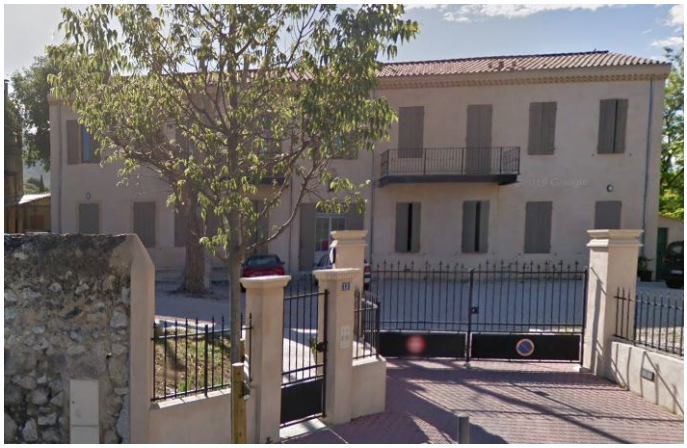

ANCIENNE AUBERGE DU "CHEVAL BLANC"

1 rue de l'Eglise
Parcelle(s) : AC 99

HISTORIQUE
Ancien hôtel du 18ès.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Façade sobre et équilibrée proche de l'Eglise et de la maison de la famille Flotte.

DESCRIPTION
Bâtiment rectangulaire, sur deux niveaux.
La façade est ordonnancée, rythmée à 6 travées, enduit lisse à refends, percée de fenêtres légèrement arquées (arcs segmentaires).
Le toit, à deux croupes, sur génoises à trois rangs protégeant trois oeils de boeufs.
La porte d'entrée, à deux battants symétriques, est surmontée d'un imposte vitré protégé par une grille en fer forgé. Elle est encadrée de piedroits, arc cintré et claveau en relief.
L'emmarchement est en pierre froide.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☒ Prescription particulière : Les volets seront à conserver

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

LA MAISON BATEAU OU DE L'AMIRAL

Rue du pont
Parcelle(s) : AB 170

HISTORIQUE

Sur la rive droite de l'Huveaune et surplombant le pont Napoléon.
La maison doit son nom à sa forme en étrave de bâteau, dûe au fait qu'elle avait été bâtie en alignement avec l'ancien cheminement de l'Huveaune avant son détournement par Négrel Féraud.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
De forme atypique, cet édifice marque le paysage de la commune.

DESCRIPTION

Edifice de forme trapézoïdale.
La toiture a un pan et une croupe à tuiles rondes et rang de 3 génoises.
La façade à l'est, surplombant l'Huveaune, à enduit lisse et nu est équipée de trois fenestrons et une terrasse fermée en saillie en RDC.
La façade de la rue du Pont est de composition libre depuis la porte d'entrée excentrée se répartissent des ouvertures de tailles différentes sur un enduit à refends.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

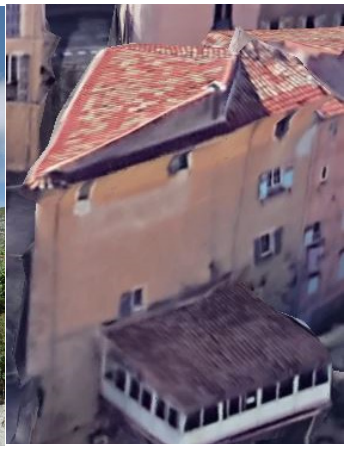

IMMEUBLE "LE REGAIN"

18 Route de Saint-Vincent
Parcelle(s) : CS 1

HISTORIQUE

Ancienne gendarmerie datée 1855, possèdait des cachots en sous-sol. En 1937, a servi de lieu de tournage pour une scène avec Fernandel du film Regain de Marcel Pagnol.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Pagnol et Roquevaire, une grande histoire : Les grands-parents de Marcel Pagnol possédaient une ferme dans la commune ("Le temps des secrets"). La façade peu ordinaire dans la commune marque aussi le paysage.

DESCRIPTION

Bâtiment rectangulaire à deux étages, récemment rénové.
Toitures à deux pentes et tuiles rondes.
La façade principale, ordonnancée et rythmée de 3 travées, est ornée de part et d'autre de chaînages d'encoignure harpées en pierre.
Toutes les ouvertures bénéficient d'un encadrement harpé en briques apparentes et de volets persiennés
La porte à imposte centrée est à ouverture en plein cintre, encadrement en brique.
Une imposante armature en métal distribue au 2ème étage un balcon centré et deux balconnets au 1er.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

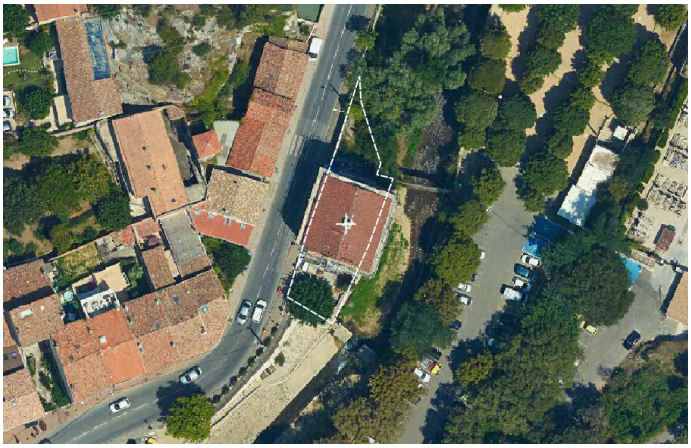

RQV-IL3 - Planche n°39
IMMEUBLE REMARQUABLE - IMMEUBLE D'HABITATION
"LA MAISON DE CELLE QUI PEINT" D. JACQUI

12 Chemin de Pont de l'Etoile
Parcelle(s) : BL 165

HISTORIQUE
Danielle Jacqui est une artiste emblématique de l'art singulier, un mouvement issu de l'art brut. Depuis 1985, elle transforme sa maison de Roquevaire en véritable musée habité. Danielle Jacqui a emménagé en 1985 dans sa maison de Roquevaire. Artiste "entière", elle transforme son lieu de vie en oeuvre d'art. Aujourd'hui, sa maison est un véritable musée habité.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Bâtiment incontournable pour les amateurs d'Art Brut qui marque de toute évidence le paysage de la commune. Une oeuvre d'art à ciel ouvert.

DESCRIPTION
Edifice de plan rectangulaire, à un étage, implanté en bordure de parcelle, suivi d'un jardin.
Le toit est à deux pans, tuiles rondes, deux rangs de génoise.
La façade antérieure est ordonnancée, à trois travées, organisée autour de la porte d'entrée centrée.
La façade est recouverte de divers matériaux en majorité céramique.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

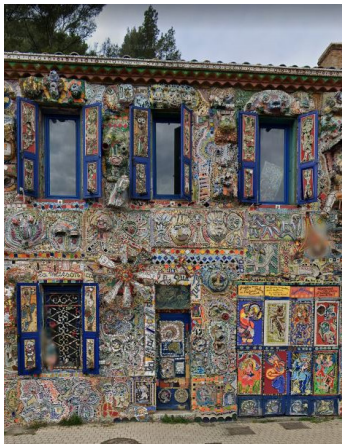

RQV-IL4 - Planche n°35

IMMEUBLE REMARQUABLE - IMMEUBLE D'HABITATION

LA MAISON BONAPARTE

Place de l'Hôtel de Ville
Parcelle(s) : AC 64

HISTORIQUE

Maison dite de Bonaparte.
Après son accident de diligence survenu à Pont-de-Joux, Napoléon Bonaparte séjourne quelques heures dans cet immeuble le 8 mai 1798.
Cette maison fut un ancien moulin sur le grand béal.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Maison située près d'une fontaine et à proximité de l'ancien Hôtel de ville. L'immeuble a fait l'objet de travaux récents de modernisation.

DESCRIPTION

Bâtiment rectangulaire à deux pentes et croupes, rang de trois génoises
la façade principale orientée à l'est, est ordonnacée rythmée de 3 travées sur 3 étages. Enduit nu et lisse.
La porte d'entrée est centrée à imposte vitré, est moulurée, à deux battants symétriques, encadrement en surépaisseur d'enduit à arc segmentaire Elle est surmonté d'un balconnet étroit sur console ouvragée, garde-corps en fer forgé ouvrant sur une baie vitrée.
Les autres ouvertures sont en arc segmentaire au 1er et 2ème étages. le 3ème étage est pourvu de fenêtres simples avec barre en garde-corps.
la façade ouest, surplombant l'Huveaune est de composition libre.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

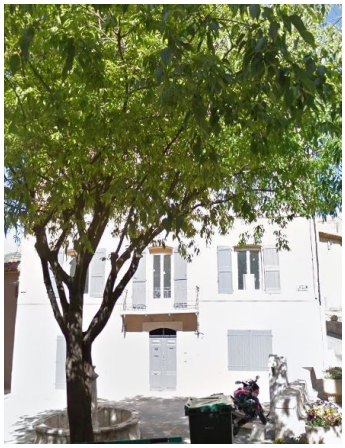

HÔTEL PARTICULIER DE CABRE

Traverse du Pont et rue du Pont
Parcelle(s) : AC 62

HISTORIQUE

Louis de Cabre a acheté la seigneurie de Roquevaire le 19 août 1581. Il est le fils de Sébastien, commerçant qui s'est enrichi en faisant commerce du corail. Bel immeuble qui surplombe l'Huveaune au niveau du Pont du Rolland.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'édifice a conservé son intérêt architectural. Avec sa galerie vitrée monumentale qui constitue un avant-corps ajouré sur la quasi totalité de la façade, le bâtiment marque le paysage du pont.

DESCRIPTION

Edifice carré irrégulier, toiture à deux versants et deux croupes, tuiles rondes.
La façade orientée sud-ouest, surplombant l'Huveaune est traitée à l'enduit striée de lignes de refends, scandée de corniches intermédiaires.
En RDC une porte en bois, deux battants symétriques à bossage, imposte vitrée protégée par une grille en fer forgé, à encadrement plein arc, avec chanfrein, ornée au centre d'un cartouche central etpilastres. Elle est encadrée par deux ouvertures à importes vitrées, en arc plein cintre briquette et chanfrein mouluré.
Au dessus, au 1er étage, galerie vitrée à impostes aux arches en arc plein cintre filante, balustrades.
Au 2ème étage, terrasse décalée, ouvrant sur 3 baies vitrées à impostes, encadrement mouluré et claveau saillant, garde-corps géométrique en pierre. Petit débarras couvert de tuiles rondes.
Consoles sous corniche format une terrasse à l'étage supérieur.
Au 3ème étage, balcon filant, garde-corps en fer forgé; 3 ouvertures plein cintre, claveau.
Le soubassement et l'emmarchement sont en pierre froide.
Les 3 autres façades sont ordonnancées, à quatre travées.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

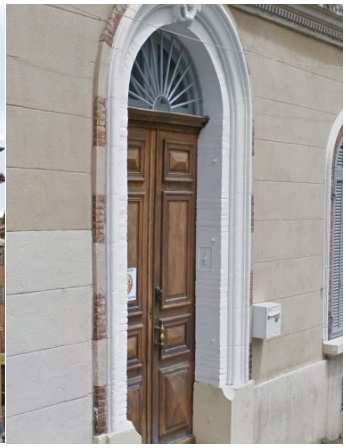

RQV-IP2 - Planche n°35

IMMEUBLE REMARQUABLE - HOTEL PARTICULIER/MAISON DE MAITRE

HÔTEL PARTICULIER DU MARQUIS DE-FLOTTE

3 rue Longue
Parcelle(s) : AE 103/ AE 107

HISTORIQUE

L'hôtel est situé au milieu de la rue Longue qui est restée jusqu'en 1848 l'ancienne Route Royale 96 qui reliait Paris à Toulon et pour laquelle Louis XIV avait fourni les financements. La famille De Flotte était une puissante famille de Provence. L'hôtel particulier se situe face à l'église Saint-Vincent dans l'axe d'une ruelle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

A noter que l'entrée inhabituelle de l'église côté Est se justifiait par le fait de faire face à l'hôtel particulier.

DESCRIPTION

Bâtiment rectangulaire, toiture à deux pentes sous bandeau denticulé.
La façade principale est ordonnancée, à cinq travées, percée de fenêtres hautres et étoites sur enduit strié de lignes de refends, chaînage d'angle. Elle est rythmée par des corniches intermédiaires sous consoles sobres.
La porte à bossage et moulurée, à deux battants symétriques est encadrée par des piedroits voussurés, surmontée d'un balconnet centré à garde-corps en fer forgé travaillé au 1er étage.
Chaque ouverture est soulignée par un encadrement à clé d'arc.
Soubassement et emmarchement en pierre froide

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

RQV-IP3- Planche n°35

IMMEUBLE REMARQUABLE - HOTEL PARTICULIER/MAISON DE MAITRE

MAISON ANTIGNANE

Rue du Docteur Arnaud

Parcelle(s) : AC 241

HISTORIQUE

Hôtel particulier fin 19è s.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

L'édifice a conservé son intérêt architectural. Avec sa galerie monumentale qui constitue un avant-corps ajouré sur la totalité de la façade, le bâtiment marque le paysage de la rue.

DESCRIPTION

Bâtiment carré, toiture à quatre pentes, tuiles rondes.
Au Sud, la façade principale est ordonnancée, à trois travées, percée de baies rectangulaires, corniche intermédiaire, galerie sur piliers, chaînage d'angle harpé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

MAISON LOMBARD

43 route du Pont de Garnière
Parcelle(s) : AD 19

HISTORIQUE

Hôtel particulier fin 19è siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Camouflée par la végétation et ses clôtures, l'édifice a conservé son intérêt architectural.

DESCRIPTION

Bâtiment rectangulaire toiture à deux pentes, tuiles rondes.
Au Sud, la façade principale striée de refends est ordonnancée, à sept travées, percée de baies rectangulaires, bandeaux d'encadrement, volets persiennés, bas relief différents selon les étages, corniches intermédiaires, chaînage d'angle harpé, avant-toit denticulé.
Au Nord, la façade striée de refends est ordonnancée, à quatre-travées, percée de baies rectangulaires, bandeaux d'encadrement, volets persiennés, bas relief différents selon les étages, corniches intermédiaires, chaînage d'angle harpé.
A l'Ouest, la façade striée de refends est ordonnancée, à une-travée, percée de baies rectangulaires, bandeaux d'encadrement, volets persiennés, corniches intermédiaires, chaînage d'angle harpé, fronton triangulaire avec oculus.
A l'Est, façade striée de refends est ordonnancée, à trois travée, percée de baies rectangulaires, bandeaux d'encadrement, volets persiennés, corniches intermédiaires, chaînage d'angle harpé, fronton triangulaire avec oculus.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

HÔTEL PARTICULIER

8 avenue Georges Clémenceau
Parcelle(s) : AC 162/163/164

HISTORIQUE

Hôtel particulier fin 19è siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

L'édifice a conservé sa qualité architecturale. Avec son jardin sur le devant, il compose un ensemble architectural et paysager remarquable.

DESCRIPTION

Edifice carré, un étage, toiture deux pans et croupes.
Façade principale, ordonnancée, cinq travées.
Les baies rectangulaires sont encadrées de moulures et chapeautées d'un médaillon.
Balconnets aux extrémités et balcon central à balustres en pierre sous consoles ouvragées.
Chaînage d'angle harpé en pierre et corniche sur consoles.
Seuil à degrés.
Jardin : 2 cèdres du Liban, clôture et portail.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

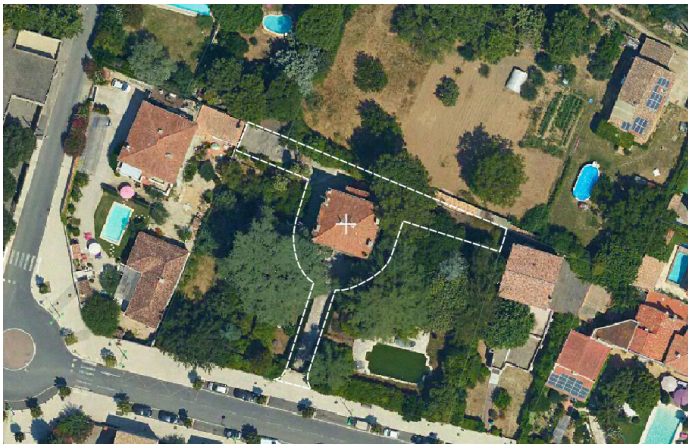

RQV-OY1 - Planche n°35

OUVRAGE D'ART REMARQUABLE - PATRIMOINE HYDRAULIQUE

TUNNEL DOUBLE VOÛTE TORRENT BASSERON

Rue du Docteur Arnaud
Parcelle(s) : AC 143

HISTORIQUE

Ouvrage hydraulique qui amène l'eau du Basseron. Visible après la destruction de la câprerie. C'est l'exutoire du Basseron dans l'Huveaune

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Au niveau du centre-ville de Roquevaire, débouche le vallon du basseron qui a fortement été modifié dans sa topographie sur ce tronçon ; le cours d'eau est totalement recalibré avec ce passage cuvelé, invisible depuis la surface.

DESCRIPTION

Sortie du tunnel à double voûte, pierres et briquettes.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

RQV-PC1 - Planche n°35

PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - ARCHITECTURE COMMEMORATIVE

MONUMENT AUX MORTS

Avenue des Alliés, square de Verdun
Parcelle(s) : Domaine public

HISTORIQUE

A la libération, un officier allemand a volontairement brisé la baïonnette du soldat qui transperçait l'aigle impérial allemand.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
L'ouvrage demeure à la fois un témoin historique et de l'histoire de la commune.

DESCRIPTION

Monument en pierre calcaire constitué d'un poilu sculpté sur un piedestal, socle à degrés, gerbes de fleurs et panier ;
Soldat terrassant l'aigle ennemi, formation délimitée par des chaînes et des obus, jardinières.
Epitaphe "Aux enfants de Roquevaire Morts pour la France", blason de la ville.
Liste des noms sur les côtés du monument.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

MONUMENT AUX MORTS

LASCOURS - Rue Bartoméu
Parcelle(s) : Domaine public, voirie

HISTORIQUE

C'est à partir des plans du sculpteur Honoré que sera érigé le monuments aux morts de Lascours pour lequel, par décision du 8 juin 1920, la commune de Roquevaire a versé une subvention de 1000 francs.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
L'ouvrage demeure à la fois un témoin historique et marque l'histoire de la commune.

DESCRIPTION

Monument constitué d'un groupe sculpté sur un piédestal, pierre calcaire, l'espace de forme carrée est délimité par une grille.
Une femme, couronnée de laurier, porteuse d'un drapeau main gauche, tenant une couronne de laurier main droite surplombe le poilu allongé sur le flanc.
Epitaphe "A la mémoire glorieuse des enfants de Lascours morts pour la France - 1914-1918"

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE PLACE BASSERON

Place Basseron
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Du 20è s, elle faisait le bonheur des chevaux et des ânes rassemblés pour fêter la St-Eloi. Elle sert aujourd'hui d'écrin pour des compositions florales.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines et les lavoirs concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine murale en pierre froide, bassin en arc plein cintre, dosseret rectangulaire, chapiteau fronton triangulaire, deux becs et armature métallique support de plantes grimpantes.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE NOTRE-DAME

Place de l'Hôtel de Ville
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Sur la placette de l'ancien hôtel de ville, se trouve la fontaine Notre-Dame (1763) signée du maître fontainier Jean Fabre.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines et les lavoirs concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine publique en pierre froide à bassin circulaire, parois galbées, fût tubulaire orné de deux têtes sculptées, chapiteau et deux reposoirs.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

RQV-PJ3 - Planche n°35

PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - FONTAINE BASSIN LAVOIR

LAVOIRS ❶ ❷ SAINTE-ANNE

Avenue Sainte-Anne
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Il est rare pour un petit village provençal de disposer de deux lavoirs fin XIXème siècle. Un est alimenté par la source Sainte-Anne, l'autre par l'Huveaune. Des inondations fréquentes font faire au maire de l'époque, M. Négrel-Féraud, des travaux gigantesques, en dérivant le lit de l'Huveaune pour éviter son débordement, les lavoirs naquirent alors dans le dernier quart du XIXème siècle, avec l'appui financier de l'état français.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines et les lavoirs concrétisent l'accès à l'eau pubLique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Sous voûte en pierres jointoyées, 2 lavoirs avec pierres de rives inclinées vers l'intérieur.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

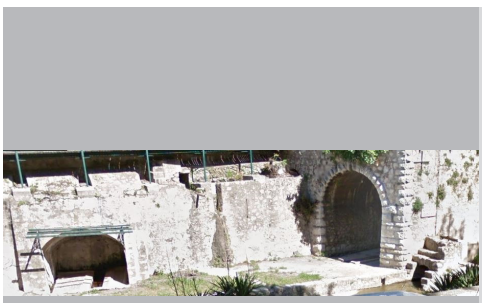

FONTAINE COURS NEGREL-FERAUD

Cours Négrel Féraud
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Sur le Cours Négrel-Féraud, du nom de l'ancien maire à l'initiative de travaux gigantesques, en dérivant le lit de l'Huveaune pour éviter son débordement, la fontaine sert aujourd'hui d'écrin à des compositions florales.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines et les lavoirs concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine publique en pierre dure, bassin circulaire aux parois galbées cerclées d'une armature métallique. Fût tubulaire entouré d'un coffre métal coiffé d'une abaque, surmonté d'arceaux en métal à volutes.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

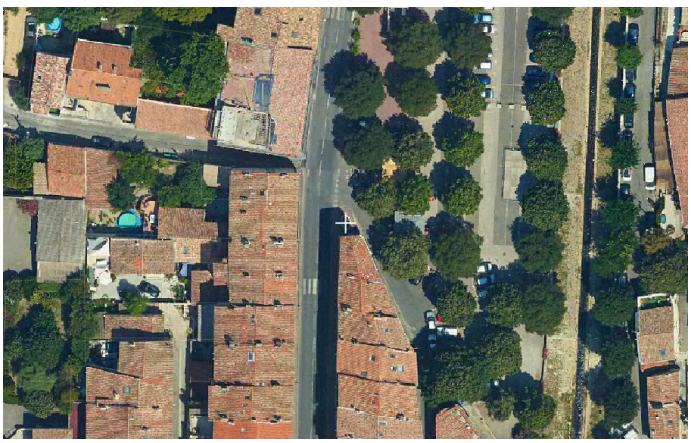

LAVOIR DU RIOU

Chemin du lavoir de Riou
Parcelle(s) : BS 267

HISTORIQUE

Lavoir situé sur un site de l'époque Gallo-Romaine. Le fond du lit du Riou possède encore des dalles d'époque.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines et les lavoirs concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, toiture à un versant, tuiles rondes. Carrelage en terre cuite, pierre de rives inclinées, étendoir (poutre et support métallique).

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE

LASCOURS - Place de l'Aire
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Construite en 1888, elle était alimentée en eau par la source du Marseillais jusqu'en 1950 date où l'eau de ville est arrivée en commune.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines et les lavoirs concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Fontaine publique murale non adossée en pierre froide. Posé sur socle, bassin de forme ovoïdale, tableau en arc plein cintre, un bec.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

LAVOIR

LASCOURS - croisement rue du Lavoir et passage de la Partido
Parcelle(s) : BW 152

HISTORIQUE

Une canalisation fut créée pour implanter le lavoir et la fontaine (1888). De 1888 à 1955, soit pendant 67 ans, la fontaine et le lavoir furent les seules sources d'approvisionnement en eau du village.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines et les lavoirs concrétisent l'accès à l'eau publique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Entièrement restauré en 2013, sous porche en tuiles rondes, deux bassins rectangulaires en pierre froide et une fontaine à dosseret travaillé.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

RQV-PV1 - Planche n°35
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - ARCHITECTURE VOTIVE

ORATOIRE DE SAINTE-ANNE

La Placette
Parcelle(s) : B 55

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Un des plus anciens oratoires de la ville voué à Sainte-Anne,

Protectrice de ces quartiers.

DESCRIPTION

Colonne en appareillage de pierres et ciment, de même composition du mur sur lequel il s'appuie.
Niche rectangulaire, protégée par du grillage à poule serti de bois.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE NOTRE-DAME

Parking Mairie - Avenue des Alliés
Parcelle(s) : AC 324

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint (Saint-Joseph, Sainte-Marie Madeleine,

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Erigé sans les années 2000 par la municipalité d'André Niel.

DESCRIPTION

Posée sur un entablement d'un pilier béton enduit sur socle, la niche en pierre de taille jointoyée, en arc cintré, renferme une statut de plâte de la Vierge à l'Enfant, protégée par une grille.
Un toit à deux pentes et tuiles faîtières surmontées d'une croix en fer

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

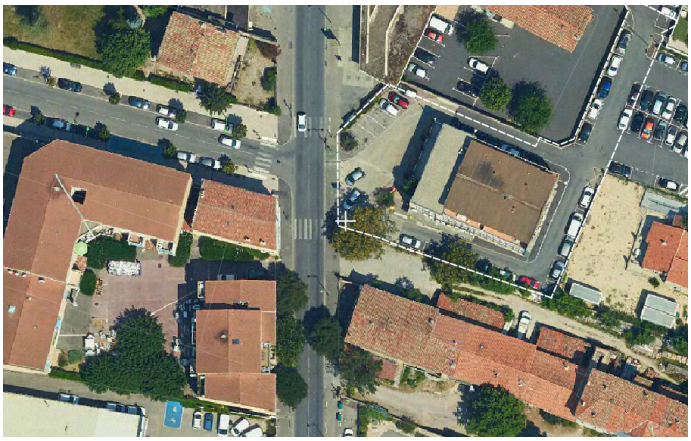

ORATOIRE SAINT-ANTOINE

LA TUILIERE - 350 Chemin du Lavoir de Riou
Parcelle(s) : BD 346

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Erigé en 1882 au quartier du Riou dans une propriété privée. Cet oratoire a été élevé en reconnaissance de la naissance d'un enfant. Les statuettes d'origine ont disparu et ont été remplacées par une Vierge à l'Enfant.

DESCRIPTION

Niche rectangulaire posée sur un muret de pierres.
Encadrement en béton, enduit lisse, grillage à poule cerclé de tiges métalliques.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

RQV-PV4 - Planche n°28
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - ARCHITECTURE VOTIVE

ORATOIRE SAINT-VINCENT

RN 96 - Route de Saint-Vincent
Parcelle(s) : CP 87

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Situé dans le quartier Saint-Vincent, il a été très récemment construit et sert d'abri. La statue de Saint-Vincent, très reconnaissable portant la palme des martyrs.

DESCRIPTION

Sur une assise de béton, niche de forme ogivale en brique réfractaire. Statue en plâtre.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-DOMINIQUE

Rue Saint-Dominique
Parcelle(s) : CS 472

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Pilier carré en béton enduit sur lequel repose une niche en arc segmentaire, en briques, dans laquelle se trouve une statue de plâtre(?) de la Vierge.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

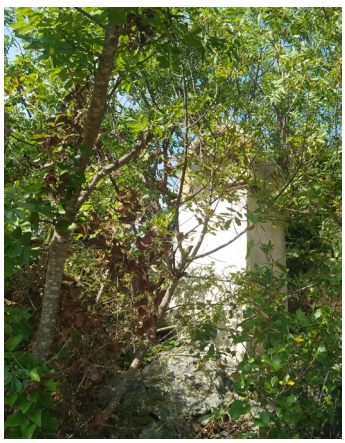

ORATOIRE SAINT-ETIENNE

Impasse Saint-Jean
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint .

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Situé au bord de la N96 au carrefour de la D 43 qui menait jadis à la chapelle Saint-Estève depuis longtemps désaffectée, en décline le nom d'Etienne dérivé du latin Stéphanus.

DESCRIPTION

Pilier carré en maçonnerie, percée d'une grille rectangulaire. Toit pyramidal, niche rectangulaire protégée par une grille en fer forgé . Aucune statue.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE DE SAUCETTE

Chemin de Saucette
Parcelle(s) : BC 103

HISTORIQUE

De nombreux oratoires émaillent le territoire. Construits en pierre de taille ou en maçonnerie, ils sont consacrés à la Vierge, à l'Enfant Jésus ou à un saint.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
Situé à proximité de la source de Saucette qu'il surplombe, il semble avoir été construit avant 1869 et restauré récemment en 2013. La statue, en bois peint, semblerait être une copie de celle de Notre-Dame au bouquet de fleurs qui se trouve dans la crypte du sanctuaire de Notre-Dame de la Garde à Marseille. La bénédiction de l'oratoire s'est déroulée le 21 décembre 2013.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, dont la façade principale est recouverte de briques. Fronton triangulaire accosté de deux colonnes plus basses
Posée sur un socle en béton, la niche en arc plein cintre est enduite et peinte en bleue.
La statue de la Vierge à l'Enfant, dite Notre-Dame de Saucette repose sur un socle doré, sous un ciel étoilé. Elle est protégée par une vitre.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

CHRIST AU CALVAIRE

Le Calvaire
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Beaucoup de croix de mission furent érigées par l'Église catholique après la période révolutionnaire et l'Empire, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, pour raviver la pratique religieuse dans les paroisses. Elles étaient dressées suite au passage du missionnaire pour matérialiser le voeu et en conserver la mémoire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☐architectural ☐culturel ☒paysager
Dans la lignée des croix de chemin et de carrefour du Moyen Âge, les croix de mission témoignent du renouveau missionnaire dans les campagnes au XIXe siècle. L'édification d'un monument bien en vue parachevait l'action des prêtres particuliers chargés de restaurer la pratique religieuse lors d'une cérémonie en présence de tous les habitants.

DESCRIPTION

Christ en croix, sobre, en béton, posé sur un socle carré en pierre jointoyée.
Une plaque en pierre porte l'inscription : "Mission 1896 - Joseph Antoine Fabre Curé" puis une autre en-dessous : "Restaurée Chanoine Etienne Malatray curé"

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

RQV-PV9 - Planche n°34
PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - ARCHITECTURE VOTIVE

CROIX DE MISSION

LASCOURS - Rue du Coq
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Beaucoup de croix de mission furent érigées par l'Église catholique après la période révolutionnaire et l'Empire, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, pour raviver la pratique religieuse dans les paroisses. Elles étaient dressées suite au passage du missionnaire pour matérialiser le voeu et en conserver la mémoire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Dans la lignée des croix de chemin et de carrefour du Moyen Âge, les croix de mission témoignent du renouveau missionnaire dans les campagnes au XIXe siècle. L'édification d'un monument bien en vue parachevait l'action des prêtres particuliers chargés de restaurer la pratique religieuse lors d'une cérémonie en présence de tous les habitants.

DESCRIPTION

Christ en croix en métal, orné de rinceaux, sobre, posé sur socle octoganal. Grille de protection en métal.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

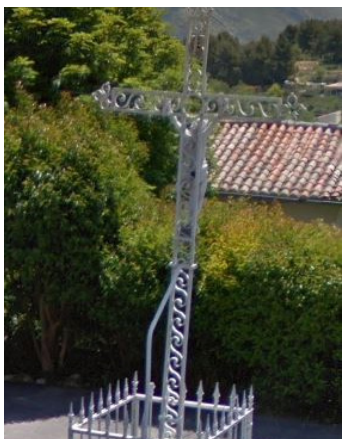

TABLE D'ORIENTATION

Au pied du clocher du Sarret - Rue du Calvaire
Parcelle(s) : Domaine public

HISTORIQUE

La table d'orientation est composée de cinq panneaux en bronze réalisés par Francis Lascour. La composition représente le paysage alentour, du Montvin à l'enceinte du château. Au desssous Eric Figuères a peint en 1999 les directions des grandes villes, des cigales sur carreaux vernissés.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐historique ☒ architectural☐ culturel ☒paysager
Située en contrebas du clocher de Sarret, la table d'orientation réalisée par Francis Lascour, célèbre artiste local, permet de découvrir à 360° tout le territoire communal. Les plaques des extrémités ont été remplacées par deux panneaux évoquant la paix.

DESCRIPTION

5 panneaux de bronze posés sur socle béton.

Carreaux de faïence à décor de directions de grandes villes

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

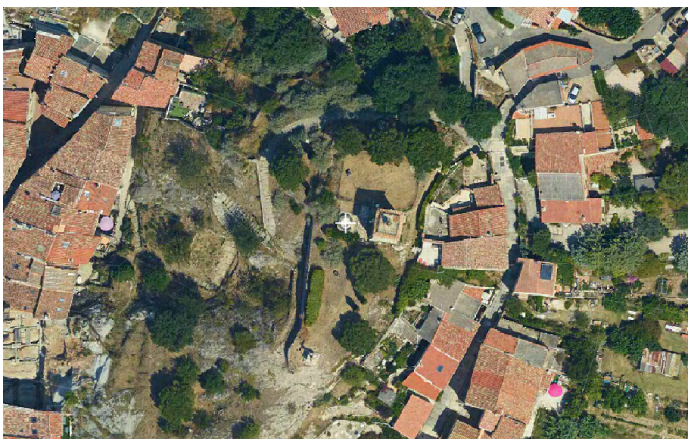

Saint-Savournin

DOMAINE DU CHATEAU

Chemin du château
Parcelle(s) : AM 57

HISTORIQUE

Cette bastide était la maison d'été de la famille De Bovis, propriétaires du château du Tholonet depuis au moins 3 générations.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoin de l'époque agricole, cet élément offre un exemple d'un ensemble architectural et paysager représentatif de l'architecture rurale et dont la configuration d'origine est toujours lisible.

DESCRIPTION

Edifice sobre formant un corps principal de plan carré et ses annexes.
Façade principale ordonnancée, à cinq travées, appareil en moellon et enduit.
Toiture à quatre pans, tuiles rondes, R+2

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

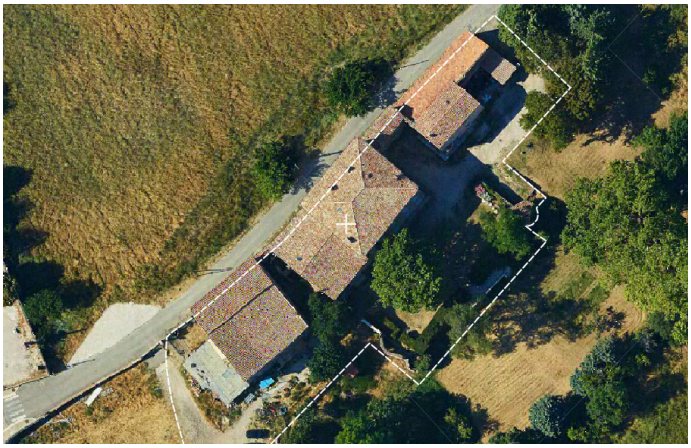

SSV-IB2 - Planche n°5

IMMEUBLE REMARQUABLE - BASTIDE/CHÂTEAU

RUINES DU CASTELLAS

Parcelle(s) : I 8

HISTORIQUE

La construction du castellas s'étend de 1045 à 1138 sur les hauteurs du village sur le flanc du massif de l'Etoile. Il fut ensuite détruit par La Ligue (1576-1593). Un 2è château aurait été construit au 17è s.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Le donjon XI et XIIè s.est l'un des seuls témoins visibles de l'ancien castellas.

DESCRIPTION

Vestiges d'un ancien castellas comprenant une base de donjon, facades à l'Ouest bombée, en demi-cercle, reeste de façcades à l'Est et au Nord, appareil en pierre de blocaille à joints vifs.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

RUINES SUR L'ORAISON

Parcelle(s) : D 13

HISTORIQUE

La ferme médiévale servait de logements pour les moines de l'abbaye de Saint-Victor qui avaient la paroisse de Saint-Savournin sous leur autorité

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Témoignage d'un passé agricole

DESCRIPTION

Ruines d'un édifice rectangulaire, tour à l'angle.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

SSV-IC1 - Planche n°5

IMMEUBLE REMARQUABLE - LIEU DE SOCIABILITE

CERCLE PHILARMONIQUE

Montée de la Servy

Parcelle(s) : AL 162

HISTORIQUE

L'édifice fut cédé par la famille d'Aigremont afin que les habitants de la commune de Saint-Savournin s'initient et exercent la musique. Le cercle philharmonique anime la Grand'Rue de la commune. La solidarité, la camaraderie et l'entraide ont animé ce bâtiment jusqu'à aujourd'hui.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

Véritable mémoire d'un lieu de détente ouvert à tout public. Un très grand nombre de villages du sud de la France ont été dotés d'un cercle qui est devenu un lieu essentiel de l'activité villageoise, l'un des édifices identitaires de la communauté au même titre que l'église, la mairie ou l'école.

DESCRIPTION

Edifice de forme rectangulaire, trois travées.
Façade à crépi rustique, au RDC devanture à éventaire XIXès, les contrevents de bois se replient dans les placards de part et d'autre de la baie précédée d'un perron à degrés et garde corps en fer gorgé.
Au 1er étage les ouvertures donnent sur un balcon à garde-coprs en fer forgé travaillé.
Toiture à deux versants, tuiles rondes, deux rangs de génoises, R+1

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

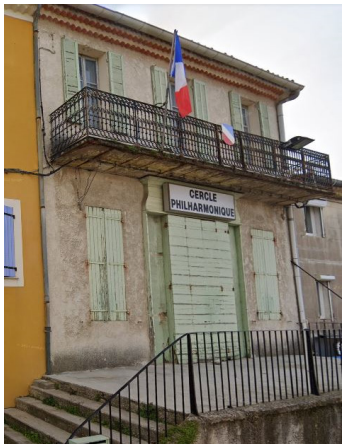

SSV-IE1 - Planche n°6

IMMEUBLE REMARQUABLE - EQUIPEMENT PUBLIC

ANCIENNE ECOLE

LIEU DIT LA VALENTINE - Rue de la Fontaine

Parcelle(s) : AE 73

HISTORIQUE

L'école du lieu-dit La Valentine fut créée afin que les enfants ne fassent pas le trajet à pied jusqu'au village, trop éloigné. Ecole mixte, elle accueillait les enfant dès l'âge de 6ans jusqu'au certificat d'étude. Aujourd'hui, les salles sont mises à disposition des associations.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Aujourd'hui dédié aux associations, l'édifice est cependant un témoin de l'histoire de l'éducation.

DESCRIPTION

Edifice de forme rectangulaire accosté d'une bâtiment plus bas. La façade Est, côté route, est ordonnancée à trois travées percées de six baies rectangulaires, appuis de fenêtre carré, crossettes passantes, enduit lisse, chaînage d'angle harpé, corniche de soubassement et encoignure d'angle à ligne de refends.
Le pignon triangulaire est orné du mot "ECOLE" gravé. Chevrons et planches de platelage apparents.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

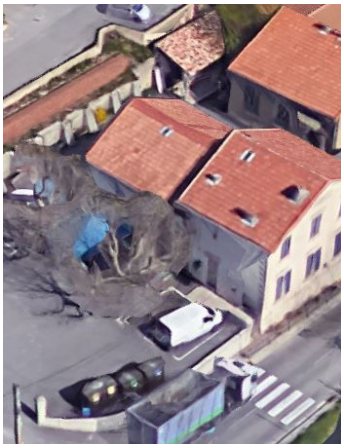

SSV-IE2 - Planche n°5
IMMEUBLE REMARQUABLE - EQUIPEMENT PUBLIC
ANCIENNE ECOLE

Grand'Rue
Parcelle(s) : AK 8

HISTORIQUE
L'architecture de l'ancienne école primaire de Saint-Savournin répond aux normes d'alors où les élèves filles et garçons étaient séparés et ce jusqu'en 1965 où la mixité devint le régime normal de l'enseignement primaire. Bâtiment antérieur à 1937.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Aujourd'hui transformé en habitation, l'édifice est cependant un témoin de l'histoire de l'éducation.

DESCRIPTION
Edifice principal, de forme rectangulaire, flanqué de deux ailes symétriques reliées par une cour intérieure, de deux rampes d'escaliers et deux portillons distincts en fer forgé.
Le corps principal : appareil en moellon, enduit, cinq baie rectangulaires.
Les ailes : façades principales ordonnancées à deux travées, crossettes passantes, appuis de fenêtres carrés, volets persiennés.
Toitures à deux pans, tuiles plates.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

EGLISE SAINT-SAVOURNIN

18 Montée de la Servy
Parcelle(s) : AL 9

HISTORIQUE

L'église actuelle est la 4è église paroissiale construite dans le village. En l'an 1000, à la suite de donations de terres, l'Abbaye Saint Victor fonda un prieuré. En 1961, l'architecte marseillais, Georges Lefebvre qui avait déjà travaillé pour l'évêché, proposa ses services. Il n'hésita pas à payer une partie des frais sur ses propres fonds.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Grand admirateur de Le Corbusier et notamment son travail sur le béton, Georges Lefebvre souhaitait que la nouvelle église ressemble à une bergerie provençale, le clocher évoquant une tuile provençale dressée. La première pierre fut posée par l'évêque de Marseille Monseigneur Lallier le 19 février 1961, la bénédiction eut lieu le 24 septembre de la même année.

DESCRIPTION

Edifice de forme ovoïdale en béton, toiture plate.
Précédée d'escaliers en opus incertum, la porte d'entrée rectangulaireest encadrée de blanc surmontée de la Vierge Marie présentée dans une niche en arc plein cintre soulignée de blanc.
Le clocher, en forme de tuile dressée est recouvert aléatoirement de barrettes de différentes couleurs

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

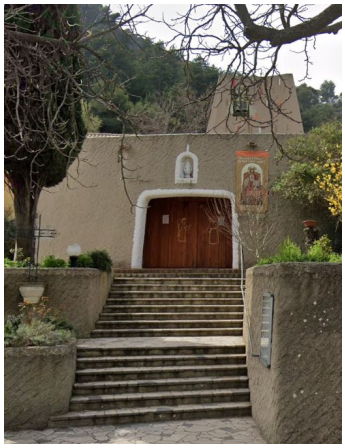

CHAPELLE SAINT-JEAN BOSCO

LIEU DIT LA VALENTINE - rue de la Fontaine
Parcelle(s) : AD 70

HISTORIQUE

Construite en 1934 avec l'aide de nombreux bénévoles : les briques, les tuiles et la porte furent récupérées. D'autres matériaux provenaient de la chapelle de Tubet, petite agglomération de mineurs aujourd'hui désaffectée. Les ruines apparaissent encore de nos jours, noyées dans les ronces. Le nom de Saint Jean Bosco fut choisi en reconnaissance des Pères Salésiens qui desservaient le Tubet.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
La chapelle fut modifiée en 1953 par la construction d'une garderie attenante. L'édifice revêt une importance dans le paysage du hameau de La Valentine.

DESCRIPTION

Petit édifice de forme rectangulaire, toiture à deux pans, tuiles plates, flanqué d'un clocher carré à campanile en fer forgé.
Façade Ouest à enduit à faux appareillage; pignon triangulaire organisée autour d'une porte cochère à encadrement en saillie gravé "1934", coiffée du Christ en croix.
Un petit oculus orne la façade Est.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

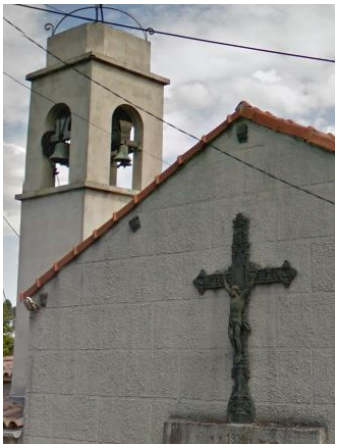

PRIEURE NOTRE DAME DE L'ETOILE

18 Montée de la Servy
Parcelle(s) : AL 9

HISTORIQUE

Le prieuré de Savournin sur le diocèse de Marseille est situé au coeur du village, proche de l'église. Outre l'animation des paroisses (y compris celles de Cadolive et Gréasque), le prieuré Notre-Dame de l'Etoile a la charge d'un patronage et l'aumônerie d'un lycée situé à Gemenos.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Implanté dans tous les continents, la petite Cité des Frères de Saint-Jean comprend trois frères prêtres, deux diacres et un profès perpétuel bien intégrée dans la commune de Saint-Savournin.

DESCRIPTION

Corps de bâtiment en longueur, toiture à deux versants, tuiles rondes accolé à un bâtiment en largeur.
Les façades ouest percées de baies en arc plein cintre et sud-ouest composées d'ouvertures de tailles différentes sont recouvertes d'enduit lisse. A l'étage, la façade principale nord-est est ordonnancée à cinq travées, ouvertures en arc plein cintre ourlées de bandeaux d'encadrement. En RDC, trois niches avec bandeaux encadrent un perron à degrés, une porte d'entrée sous porche à toiture bâtière.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

SSV-II1 - Planche n°6

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE DE L'INDUSTRIE

PUITS LEONIE

Chemin du Puits Germain
Parcelle(s) : AD 10

HISTORIQUE

Puits creusés en 1866 (203 mètres) et ferme en 1931. Le puits Léonie servait à aérer le puits de Castellane. Il servait aussi à remonter les produits du fonds de la mine. Lorsque le puits de Castellane a fermé, il a servi de puits "retour d'air" du puits de Gréasque.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Ancien puits de mine, témoignage d'un passé minier de la commune.

DESCRIPTION

Quelques traces de bâtiments industriels en lien avec les anciens puits de descente.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☐ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

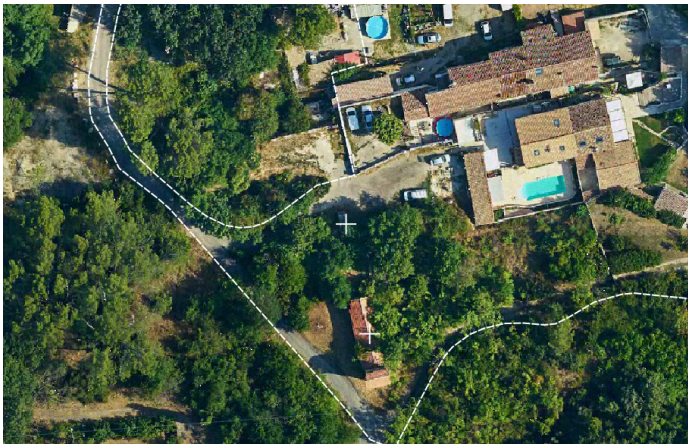

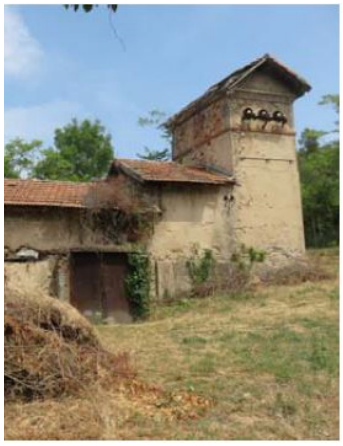

LOGEMENTS OUVRIERS

LE COLLET BLANC - Impasse des Mineurs
Parcelle(s) : AH 139

HISTORIQUE

Destinées aux ouvriers d'une même usine et à leur famille, elles sont mises à disposition par le patron de l'usine. Ces logements se trouvent à proximité afin de maintenir sur place une population ouvrière et d'installer les ouvriers au plus près de leur lieu de travail.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Cet ensemble bâti unifome est aujourd'hui intégré au tissu urbain. Ces maisons ouvrières sont le témoignage d'une identité collective malgré la disparition de l'exploitation charbonnière.

DESCRIPTION

Sur un parcellaire étroit, trois duos d'immeubles de logements mitoyens de plan rectangulaire à l'alignement sur rue.
Façade à deux travées, nue, avec un balcon.
Toit à deux pans, tuiles plates mécaniques, R+1.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

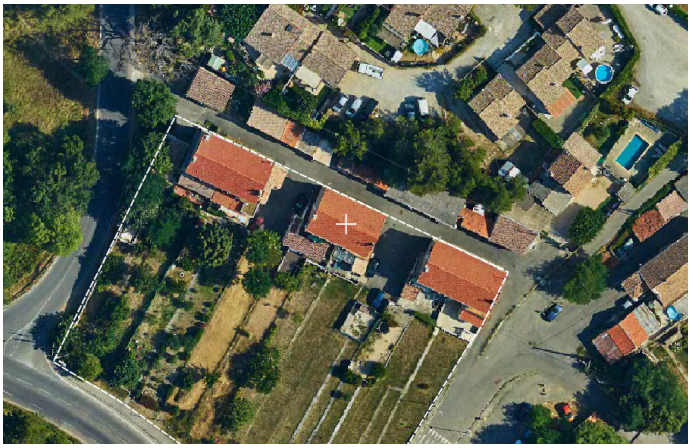

SSV-0I1 - Planche n°6

OUVRAGE D'ART REMARQUABLE - FOUR INDUSTRIEL

FOUR A CHAUX

Près de la RD46a

Parcelle(s) : H 29

HISTORIQUE

Entre le XVIIe siècle et le début du XIXe siècle, les fours à chaux ("chaufours" ou "chaudières") ont permis de pratiquer la calcination des pierres calcaires pour les transformer en chaux. Ce matériau, nécessaire à la préparation du mortier, était aussi utilisé pour l'amendement des sols trop argileux ou dans certaines industries.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

La commune de Saint-Savournin est animée d'une forte tradition minière. Les fours à chaux ou chaufours représentent des vestiges du bassin minier.

DESCRIPTION

Edifice de forme ovoïde en pierre comprenant un gueulard (alimentation en combustible), une porte de fonte (récupération du minerai transformé) et deux évents (aération).

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☒ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

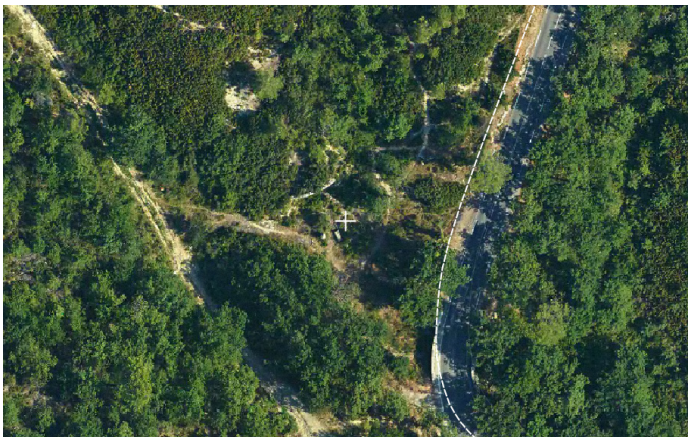

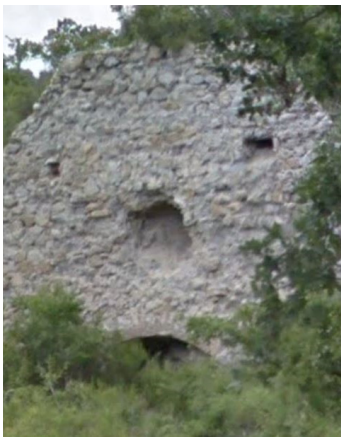

MONUMENT AUX MORTS

Grand'Rue
Parcelle(s) : AL 82

HISTORIQUE

Placé aux abords directs de l'Hôtel de Ville de Saint-Savournin, ce monument aux morts est dédié aux Morts de la Guerre de . En 2020, il sera transféré près des nouveaux locaux de la mairie.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Ces monuments demeurent à plusieurs titres des témoins historiques, qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art, de l'histoire de la commune tout simplement : les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale quand ils ne sont pas aujourd'hui la seule trace de certaines familles.

DESCRIPTION

LE MOMUMENT A ETE DEPLACE CHANGER ORTHO

Posé sur socle, fût de forme trapézoïdale, abaque carrée sur laquelle repose une colonne quadrangulaire, abaque carrée et chapiteau en forme d'obélisque.

Plaques de marbres gravées, jardinière.

Epitaphes gravés directement sur la colonne.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

MONUMENT AUX MORTS

LA VALENTINE - rue de la Fontaine
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Monuments aux Morts des combattants de la 1ère Guerre Mondiale 14-18.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Ces monuments demeurent à plusieurs titres des témoins historiques, qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art, de l'histoire de la commune tout simplement : les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale quand ils ne sont pas aujourd'hui la seule trace de certaines familles.

DESCRIPTION

Fût quadrangulaire posé sur socle, abaque carrée surmontée d'un toit en forme de cheminée terminée par un entablement sur lequel repose une vasque à anse en bronze.

Plaques de marbres gravées.

Grille en métal et petit portillon

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

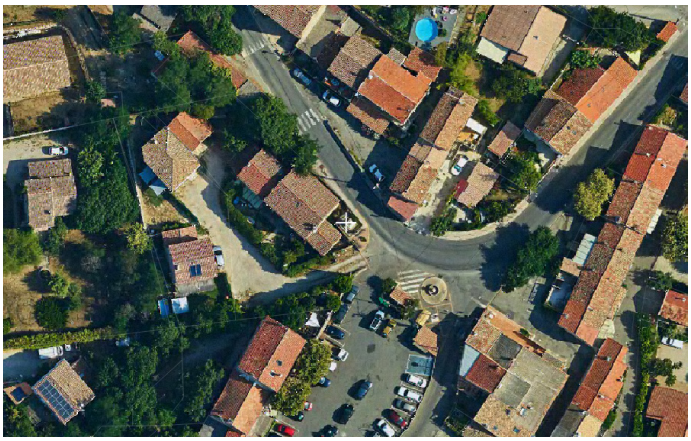

MONUMENT SECURITE SOCIALE MINIERE

D46A
Parcelle(s) : H 15

HISTORIQUE

Les origines de la sécurité sociale minière sont anciennes et diverses.En témoigne l'édit de 1604 d'Henri IV qui assurait aux mineurs les secours d'un chirurgien et des médicaments gratuits. Plus tard, l'abbé Joffrey, muté à Saint-Savournin, instaure un système de soins et de conseils sur l'hygiène, délivrés par des religieuses dans des locaux qu'il met à disposition. De même, une bourse est créée pour les ouvriers en difficulté.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

La 1ère Caisse de Sécurité Sociale Minière des Bouches-du-Rhône a été créée au puits Castellane en 1864. C'est l'implication de tous les acteurs de la mine qui conduit à la création de la « Caisse Saint-Pierre » (1864). En 1894 et 1914, la loi imposera dans chaque exploitation la création d'une société de secours minière et de « caisses autonomes de retraites des ouvriers mineurs» (CAROM) avec un financement tripartite (exploitants, ouvriers, État)

DESCRIPTION

Dans un écrin paysager, tuile droite en fibre de verre, à décor de paysage minier, d'une roue d'engrenage (symbolise l'avancement du progrès social), d'une pierre rectangulaire (lieu de sacrifice de la profession) et un olivier. Monument inauguré en 1994.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

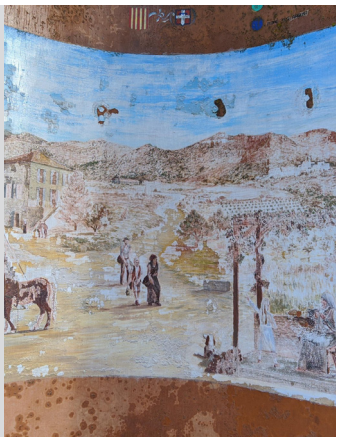

FONTAINE

Place de la Servy
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Petite fontaine située sur une placette au coeur du village.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Avant que l'eau n'arrive au robinet de chaque foyer, les fontaines publiques étaient les seuls moyens d'alimentation en eau potable. Elles répondent à un besoin élémentaire de l'homme.

DESCRIPTION

Bassin circulaire en pierre froide, fût quadrangulaire et abaque carrée.

Quatre canons et reposoirs

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

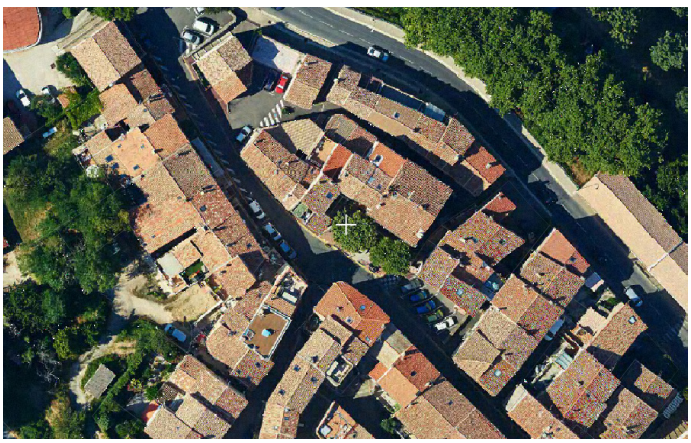

LAVOIR

LA VALENTINE - rue du lavoir
Parcelle(s) : AE 114

HISTORIQUE

Lavoir marqueur de l'histoire du hameau de La Valentine

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager

A l'évidence, un lavoir est un lieu où l'on lave. Certaines installations ne laissent aucun doute à ce sujet, du fait d'aménagements spécifiques au lavage, comme des margelles pourvues de pierres de rive inclinées vers l'intérieur du bassin pour faciliter le lavage. Cependant, tous les bassins n'étaient pas uniquement destinés au lavage. Beaucoup étaient polyvalents. Ils servaient de puisoirs, d'abreuvoirs, de lavoirs et de rinçoirs.

DESCRIPTION

De plan rectangulaire, doubles bassins.

Bassin de fontaine en pierre dure à fût quadrangulaire abaque pyramidale accolé à un bassin à pierres de rives inclinées.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE

LA VALENTINE - rue de la Fontaine
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE
Petite fontaine située sur une placette au coeur du village.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Avant que l'eau n'arrive au robinet de chaque foyer, les fontaines publiques étaient les seuls moyens d'alimentation en eau potable. Elles répondent à un besoin élémentaire de l'homme.

DESCRIPTION
Bassin circulaire en pierre dure, fût quadrangulaire, abaque carrée et chapiteau pyramidal. Reposoirs en fer forgé, quatre canons.

PRESCRIPTIONS
☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

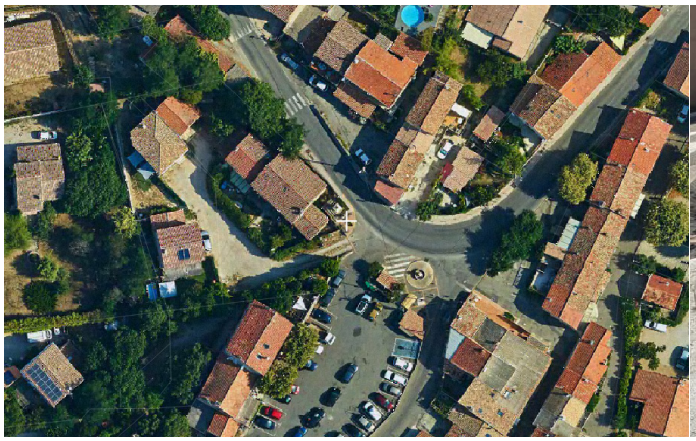

NICHE VOTIVE

11 avenue de Gensiny
Parcelle(s) : AN 219

HISTORIQUE

Les niches votives semblent remonter à la Renaissance italienne, au XVe siècle. À l'origine, elles étaient installées dans les églises et dans les murs des cimetières. La dévotion populaire les a amenées sur les murs des habitations assurant la protection divine des maîtres de maison. Leur rôle est de protéger les récoltes et le bétail des fermes où la statue est installée.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager

Cette petite niche, au fond peint en bleu indiquant la présence de la Sainte-Vierge, est visible depuis la rue et appartient au patrimoine religieux/architecture votive de la commune. Elle participe à l'identité de la maison du village.

DESCRIPTION

Statuette de dévotion de la Vierge à l'Enfant logée dans une niche votive en arc plein cintre, fond bleu, centrée au-dessus de la porte d'entrée de la façade sud-ouest

PRESCRIPTIONS

- ☐ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :

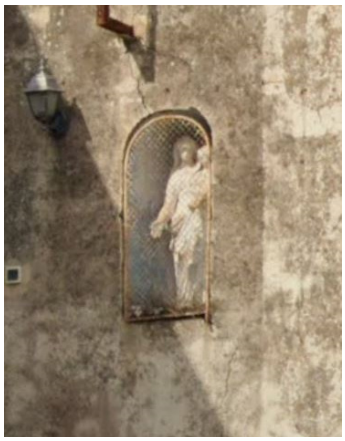

CROIX

LIEUDIT LE CASTELLAS
Parcelle(s) : AK 38

HISTORIQUE

Beaucoup de croix de mission furent érigées par l'Église catholique après la période révolutionnaire et l'Empire, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, pour raviver la pratique religieuse dans les paroisses. Elles étaient dressées suite au passage du missionnaire pour matérialiser le voeu et en conserver la mémoire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Dans la lignée des croix de chemin et de carrefour du Moyen Âge, les croix de mission témoignent du renouveau missionnaire au XIXe siècle. L'édification d'un monument bien en vue parachevait l'action des prêtres particuliers chargés de restaurer la pratique religieuse lors d'une cérémonie en présence de tous les habitants.

DESCRIPTION

Socle quadrangulaire en béton sous abaque pyramidale, Christ en croix en fer forgé orné de rinceaux.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

CROIX

LIEUDIT MONTIERE ET GROS VALLAT - Rue de Saint-Savournin
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Beaucoup de croix de mission furent érigées par l'Église catholique après la période révolutionnaire et l'Empire, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, pour raviver la pratique religieuse dans les paroisses. Elles étaient dressées suite au passage du missionnaire pour matérialiser le voeu et en conserver la mémoire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Dans la lignée des croix de chemin et de carrefour du Moyen Âge, les croix de mission témoignent du renouveau missionnaire au XIXe siècle. L'édification d'un monument bien en vue parachevait l'action des prêtres particuliers chargés de restaurer la pratique religieuse lors d'une cérémonie en présence de tous les habitants.

DESCRIPTION

Socle béton recouvert d'un opus incertum, Christ en croix ornée de rinceaux.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

CROIX

LIEUDIT PUITS GERMAIN - Chemin de l'Ortolan
Parcelle(s) : AK 28

HISTORIQUE

Beaucoup de croix de mission furent érigées par l'Église catholique après la période révolutionnaire et l'Empire, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, pour raviver la pratique religieuse dans les paroisses. Elles étaient dressées suite au passage du missionnaire pour matérialiser le voeu et en conserver la mémoire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Dans la lignée des croix de chemin et de carrefour du Moyen Âge, les croix de mission témoignent du renouveau missionnaire au XIXe siècle. L'édification d'un monument bien en vue parachevait l'action des prêtres particuliers chargés de restaurer la pratique religieuse lors d'une cérémonie en présence de tous les habitants.

DESCRIPTION

Socle à degrés et piedestal en béton, Christ en croix ornée de rinceaux.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

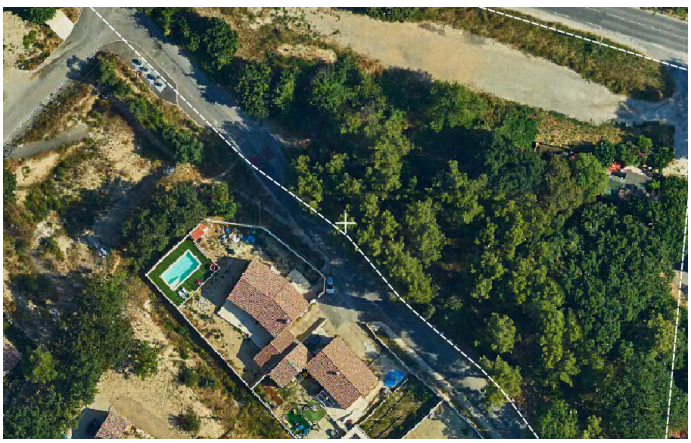

NICHE VOTIVE

8 Grand'Rue
Parcelle(s) : AL 183

HISTORIQUE

Les niches votives semblent remonter à la Renaissance italienne, au XVe siècle. À l'origine, elles étaient installées dans les églises et dans les murs des cimetières. La dévotion populaire les a amenées sur les murs des habitations assurant la protection divine des maîtres de maison. Leur rôle est de protéger les récoltes et le bétail des fermes où la statue est installée.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Cette petite niche, au fond peint en bleu indiquant la présence de la Sainte-Vierge, est visible depuis la rue et appartient au patrimoine religieux/architecture votive de la commune. Elle participe à l'identité de la maison du village.

DESCRIPTION

Statuette de dévotion logée dans une niche votive en arc plein cintre, fond bleu, centrée au-dessus de la porte de la façade principale sud-ouest

PRESCRIPTIONS

- ☐ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

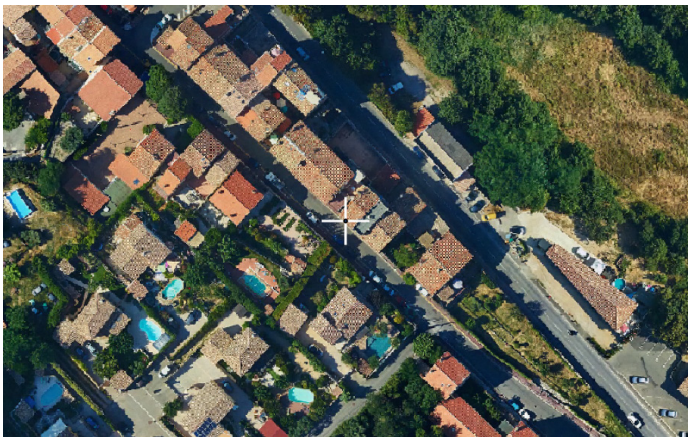

Saint-Zacharie

HOTEL DE VILLE

1 cours Louis Blanc
Parcelle(s) : C 461

HISTORIQUE

Reliés par une verrière qui constitue aujourd'hui l'entrée de l'hôtel de ville, les bâtiments de l'ancienne mairie et la maison de maître de l'ancien maire Lucien Mailloux (1919-1936) forment un ensemble harmonieux entre tradition et innovation.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Cet ensemble de style architecturaux marque le paysage urbain de la commune.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, façade striée de refends, tuiles rondes. Façade Sud, ordonnancée à quatre travées. Précédée d'un seuil à emmarchement, deux portes d'entrée à deux battants, bandeaux d'encadrement, impostes vitrés, grille de protection, lettrages en céramique protégés par une console. A l'étage deux baies en arc plein cintre à moulures ouvertes sur un balcon à garde-corps en fer forgé, cadran d'horloge, avant toit denticulé et parapet à balustres.
La façade Est, à droite, ordonnancée à cinq travées, baies en arc surbaissé, avant toit denticulé, parapet percé d'ouvertures rectangulaires. Au centre verrière monumentale en arc plein cintre, fronton triangulaire. A gauche, façade striée de refends, ordonnancée à cinq travées, baies rectangulaires, bas-relief au-dessus de la porte d'entrée, bandeaux d'encadrement à claveaux, balconnet sur console à l'étage, frises céramique, cabochons octogonaux et avant-toit denticulé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☒ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

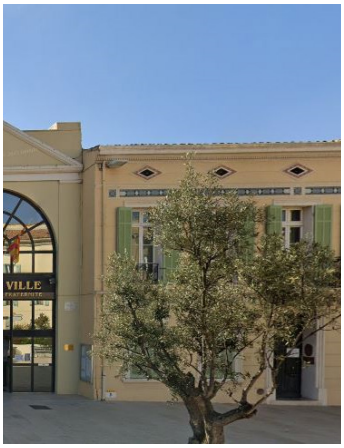

SZE-IC1 - Planche n°25

IMMEUBLE REMARQUABLE - LIEU DE SOCIABILITE

CERCLE REPUBLICAIN DU 21 SEPTEMBRE

3 cours Louis Blanc

Parcelle(s) : C 453

HISTORIQUE

Créé le 21 septembre 1882, il rend hommage à la proclamation de la Première république. Le cercle "rouge" accueillait le syndicat des céramistes où à l'époque plus d'une vingtaine d'usines céramique étaient implantées. M. Isnard, céramiste, a décidé de montrer le savoir-faire des professionnels en décorant la salle du cercle .

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐historique ☒ architectural ☐culturel ☐ paysager

Lieu de mémoire et de vie : c'est à la fois un témoignage d'un passé riche pour ses poteries et son industrie céramique et un lieu de sociabilité.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, toiture à deux pentes

Façade principale, nue et lisse striée de refend, ordonnancée à cinq travées tronquée (porte décentrée à imposte, grille de protection en fer forgé, précédée d'en emmarchement en pierre froide), rythmée par une corniche et deux frises en carreaux céramique intermédiaires et sous corniche d'attique, présentant un balcon centré à garde-corps en fer forgé à l'étage.

Baies rectangulaires encadrées de moulures en relief et appuis carré. Volets persiennés.

Devanture en bois, cadre en saillie apposé sur la façade, socle, montant et coffre enfermant un rideau à lames en tôle.

Percements losangés en attique.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

SZE-IC2 - Planche n°25
IMMEUBLE REMARQUABLE - LIEU DE SOCIABILITE

MAISON DU PEUPLE

Square Reda Caire
Parcelle(s) : C 70

HISTORIQUE

Construite dans le plus pur style Art Déco, dans les années 20-30 par la municipalité Mailloux, la Maison du Peuple accueille depuis cette époque des spectacles et concerts prestigieux.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐historique ☒ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Lieu de mémoire et de vie : c'est à la fois un témoignage architectural et un lieu de sociabilité.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire avec deux bâtis saillants formant un balcon et donnant accès aux coursives, lettrage dans le goût Art-Déco à l'étage. Fronton géométrique en trois parties pyramidales percé de triplets.
En RDC, bas-relief en céramique polychrome central du blason de la commune encadré par deux baies vitrées à imposte précédées d'un seuil en degré formant perron, deux vasques à piedouche sur carrelage bi-colore. Galerie rythmée par des piliers doubles.
Toit à deux pentes.
Façace principale nue et lisse.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

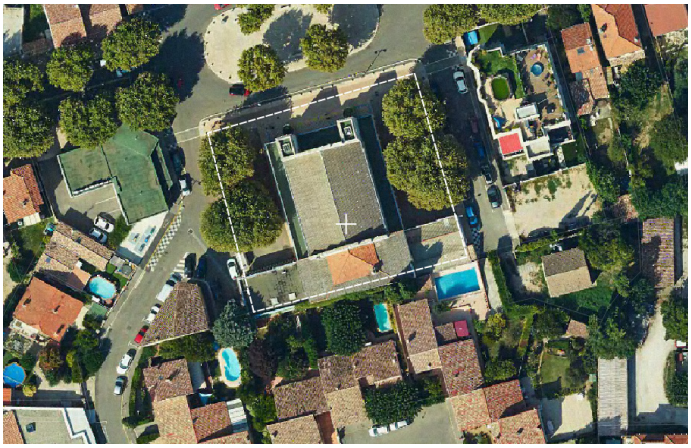

LA POSTE

Place de la Victoire
Parcelle(s) : C 103

HISTORIQUE

Le bureau de Poste et centre de tri de Saint-Zacharie a été édifié dans les années 1930 dans le style Art-Déco. Il est caractérisé par des façades filantes et un angle traité en porche.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Le bâtiment est un bon exemple de l'architecture des années 1930. Il est situé dans un périmètre où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre du PLUi.

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire, toiture à deux pentes, croupes.
La façade sud comprend trois ouvertures en RDC dont une porte d'entrée à un vantail en bois et imposte, et deux à l'étage séparées par une corniche intermédiaire, lettrage en relief.
La façade Est compte cinq ouvertures de formats différents, quatre en RDC et une à l'étage séparée par une corniche intermédiaire.
Balcon filant, deux ouvertures sous corniche formant un porche d'entrée en RDC soutenu par une colonne, seuil en degrés.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

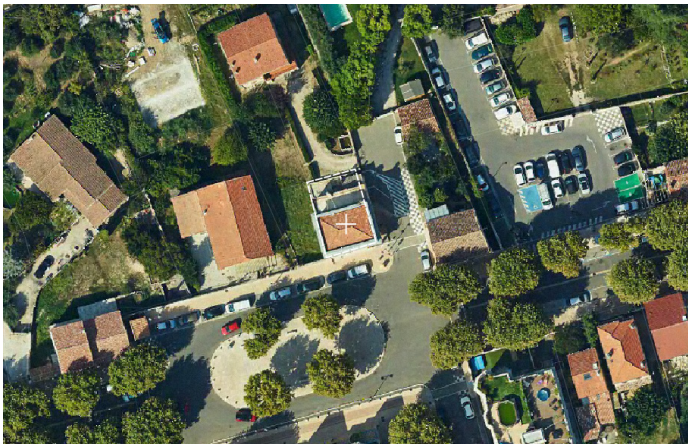

SZE-IG1 - Planche n°18

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE RELIGIEUX

CHAPELLE D'ORGNON

Orgnon

Parcelle(s) : B 540

HISTORIQUE

La chapelle de l'Annonciation est fondée au XIe siècle, construite sur les ruines d'un temple romain dédié à Mars. Délaissée en 1448, incendiée pendant les guerres de religions, elle a été rebâtie en 1609. De nouveau abandonnée, elle fût rebâtie en 1870. En 2004, célébration des 400 ans de Notre Dame d'Orgnon par Mgr Rey, évêque de Fréjus Toulon.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒historique ☐ architectural ☐culturel ☐ paysager

Située entre St Zacharie et le Plan d'Aups, au cœur du parc régional naturel de la Ste Baume, se voient encore des ruines informes du vieux bourg d'Orgnon

DESCRIPTION

Edifice de plan rectangulaire, toiture à deux pentes, tuiles rondes.

Façade principale nue et lisse, ouverte sur une porte en arc plein cintre surmonté d'un oculus, larmier de tuiles, fronton à clocheton, chaînage d'angle harpé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE

☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☐ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☒ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

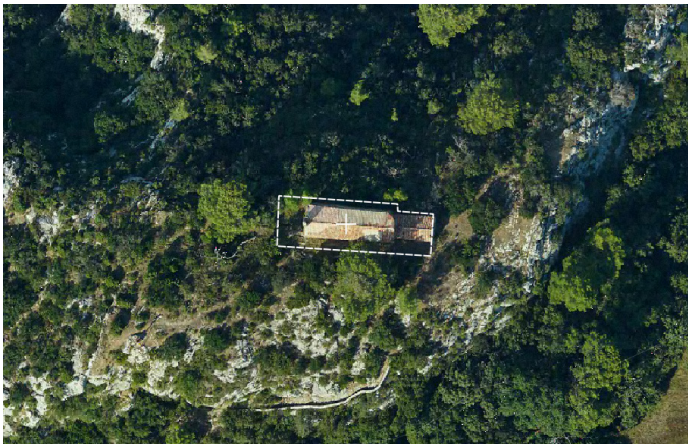

SZE-IK1 - Planche n°25

IMMEUBLE REMARQUABLE - PATRIMOINE DE L'AGRICULTURE

DOMAINE MONTVERT

Montvert - RD 560

Parcelle(s) : B 2375, B2307, B760, B 76, B 2390, B 2391, B 2377

HISTORIQUE

Situé à la limite entre les Bouches-du-Rhône et le Var, le château de Montvert date du 18è siècle et parfaitement restauré depuis 2013. Ce lieu acquiert sa notoriété grâce à son illustre propriétaire Gaston de Saporta, célèbre paléobotaniste, Chevalier de la Légion d'Honneur en 1872.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Gaston de Saporta (1823-1895) natif de Saint-Zacharie, homme de science reconnu a donné son nom à l'avenue qui longe le domaine. C'est aujourd'hui un lieu dédié à l'événementiel.

DESCRIPTION

Ensemble de bâtiments implantés le long d'une cour rectangulaire au Nord-Ouest ❶, un parc arboré au Sud-Est ❸ et plusieurs dépendances ❷, dont bergerie de part et d'autre.
Corps principal à façade nue et lisse, ordonnancée, dix-huit travées, encadrements des ouvertures, corniches intermédiairestoiture à deux pans. Côté opposé, au Sud-Est, vaste étendue composée d'arbres ❸ de différentes essences et magnifiques fontaine et bassin.
Plusieurs bâtiments forment les dépendances ❷ du domaine à l'Ouest et à l'Est de l'édifice principal.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE

☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE

☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

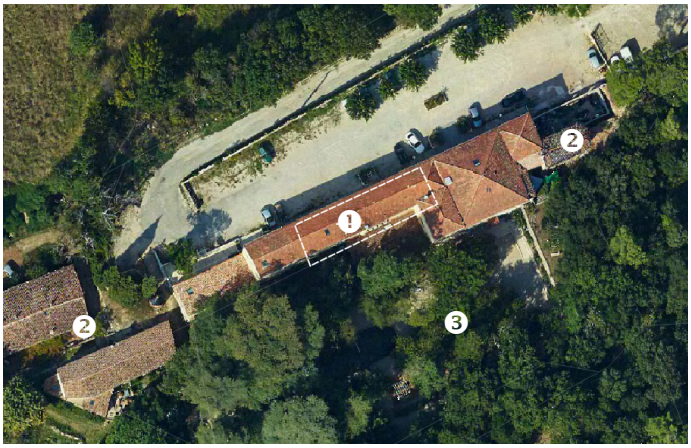

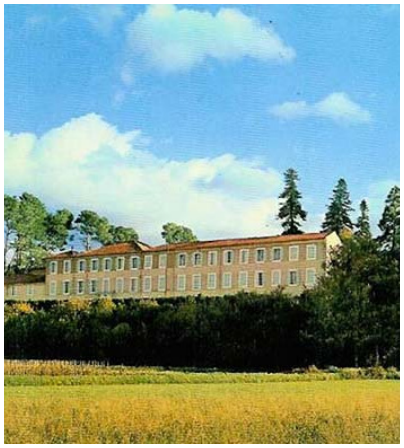

FERME

Chemin de Saint Victor Cantissier ouest
Parcelle(s) : A 645

HISTORIQUE
Propriété agricole du 19è siècle.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION
CRITÈRES : ☐historique ☒ architectural☐ culturel ☐ paysager
Patrimoine de l'agriculture et du terroir de la commune de Saint-Zacharie

DESCRIPTION
Ensemble de bâtiments implantés en L autour d'une cour intérieure en terre battue.
Corps de logis lisse et nue, façade ordonnancée à cinq travées, toiture deux pans, tuiles rondes accosté d'une longère, différentes tailles d'ouverture, toiture à deux pans, tuiles rondes.
Dépendances.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☒ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☒ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☒ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

IMMEUBLE "Les Fauvettes"

Boulevard Martyrs de la Résistance
Parcelle(s) : C 82

HISTORIQUE

Remarquable pour la conception de sa façade atypique, ce bâtiment des années 30 est caractérisé par des façades filantes et un angle traité en porche.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Le bâtiment est un bon exemple de l'architecture des années 1930. Il est situé dans un périmètre où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre du PLUi..

DESCRIPTION

Edifice de forme complexe en R+2, aux façades nues et lisses, trois travées aux étages, une travée en frontispice, balcons filants, corniches à ressaut, larmiers.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

SZE-IL2 - Planche n°25

IMMEUBLE REMARQUABLE - IMMEUBLE D'HABITATION

MAISON DE STYLE ART DECO

Boulevard Martyrs de la Résistance
Parcelle(s) : C 80

HISTORIQUE

Maison construite dans les années 1930.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Le bâtiment est un bon exemple de l'architecture des années 1930. Il est situé dans un périmètre où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre du PLUi..

DESCRIPTION

Edifice rectangulaire composé d'un corps principal à deux travées, flanqué de deux ailes symétriques en retour d'équerre. Façade ordonnancée, nue et lisse, percée de baies rectangulaires, balconnet au premier étage, corniche intermédiaire. Toiture à deux pentes et croupes.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☐ FAÇADE ARRIÈRE
☐ FAÇADES LATÉRALES ☐ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

SZE-IL3 - Planche n°25

IMMEUBLE REMARQUABLE - IMMEUBLE D'HABITATION

MAISON REDA CAIRE

Boulevard Martyrs de la Résistance
Parcelle(s) : C 1416

HISTORIQUE

Maison des années 1930 de style vernaculaire ayant appartenue à M. Reda Caire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager

Joseph Gandour, plus connu sous le nom de Reda Caire, prince de la chanson française, adulé des foules dans les années 40 à 60 viendra pour sa santé apprécier l'air au château Montvert. Il reviendra par la suite construire une maison, restera fidèle à la commune et participera régulièrement aux animations locales. Depuis 1986, une place proche de sa demeure porte désormais son nom.

DESCRIPTION

Edifice de forme trapézoïdale, toiture tuiles rondes, croupes.
Facade principale nue et lisse, pignon à colombage.
En RDC, mur de soubassement en pierres apparentes, ouvertures de tailles différentes.
A l'étage, deux ouvertures vitrées, protégées par des grilles de défense galbées, porte d'entrée décorée de ferronnerie ouvragée sous porche en arc plein cintre, petite niche en arc plein cintre adjacente, corniche intermédiaire.
Combles aménagés, colombages, toit mansardé, bardage bois sous toiture.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☒ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☒ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

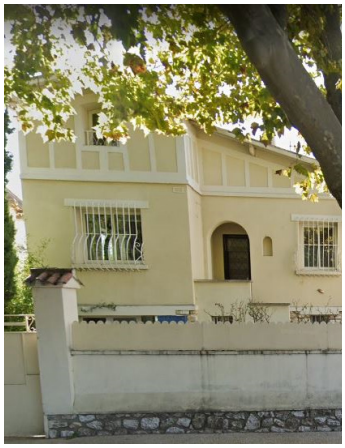

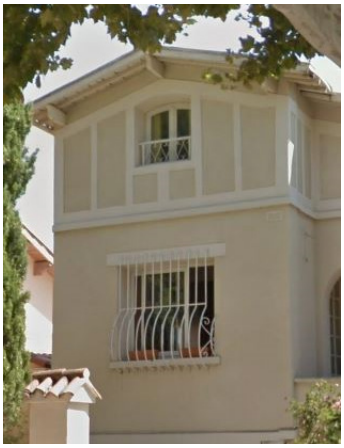

SZE-IV1 - Planche n°25
IMMEUBLE REMARQUABLE - VILLA

VILLA ART DECO

Angle boulevard de la Libération/ Place de la Victoire
Parcelle(s) : C 69

HISTORIQUE

Villa construite dans les années 1930.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☒ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Très typique, la villa de style Art Déco constitue un élément architectural remarquable dans un périmètre où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre du PLUi. Les ferroneries sont remarquables notamment pour la finesse et la variété des motifs géométriques (porte, garde-corps)

DESCRIPTION

Edifice de forme trapézoïdale, toiture plate, toit terrasse. Immeuble d'angle organisé autour d'un noyau excentré, traité en oriel à quatre pans percé de quatre baies vitrées symétriques à imposte, garde-corps en fer forgé stylisé, surmonté de corniches intermédiaires. Porte d'entrée à ferronnerie stylisée à décors géométriques, surmontée d'une marquise en verre et fer forgé, balconnet en arc de cercle, rampe d'escalier en ferronnerie stylisée.
Façade Ouest (côté maison du Peuple) , travée centrale traitée en oriel à trois pans, baies en triplet, corniches intermédiaires, balcon, balconnet en arc de cercle, garde-corps en fer forgé stylisé, surmontés d'un parapet alterné de garde-corps en fer forgé.

PRESCRIPTIONS

→ PARTIES CONCERNÉES PAR LES PRESCRIPTIONS

☒ FAÇADE PRINCIPALE ☒ FAÇADE ARRIÈRE
☒ FAÇADES LATÉRALES ☒ COUVERTURE
☐ AUTRE [AILES, ANNEXES...] ☒ ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

→ PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS

☒ Aucune modification d'aspect de façade n'est possible hormis dans le cadre d'un projet ou d'un ravalement qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Aucune modification d'aspect de toiture n'est possible hormis dans le cadre d'un projet qui viserait à retrouver l'aspect d'origine.

☐ Conservation des matériaux, modénatures et décors.

☐ Extensions possibles à condition qu'elles soient cohérentes avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Surélévation permise à condition qu'elle soit en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'édifice.

☐ Dans le cadre d'un projet d'ensemble, un espace de déférence suffisant doit être maintenu pour mettre en valeur l'édifice.

☐ Prescription particulière :

→ PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT

☐ Protection intégrale.

☐ Préservation des éléments de composition majeurs.

☐ Préservation de prospects suffisants autour de l'édifice.

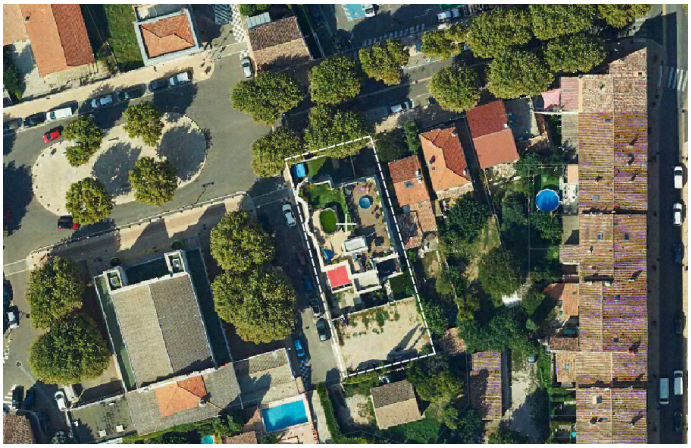

FOURS A CERAMIQUE

Boulevard des Fours
Parcelle(s) : C 1621

HISTORIQUE

Relancée dès le début du 17è, l'industrie céramique de Saint-Zacharie a joué un rôle de premier plan jusqu'au 19è s dans l'approvisionnement du Midi et, au-delà, des colonies. Le témoignage le plus spectaculaire est encore actuellement la batterie de ces quatre fours à flamme directe de dimensions impressionnantes entre 5.20 et 5.80 m de hauteur, environ 7m de largeur et 8.65 de longueur

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☒ paysager
Derniers témoignages du passé industriel qui a façonné l'identité de Saint-Zacharie et derniers témoins visibles (?) en France de ce type d'installation qui date probablement de la fin du 19è.

DESCRIPTION

Constructions massives de plan percé de "gueulards" entre 5.20 et 5.80 m de hauteur, environ 7 m de largeur et 8.65 de longueur.
Moellons chemisés de briques largement ferraillés.
Les voûtes et carreaux sont eux bâtis en minces moellons montés sur cintres.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

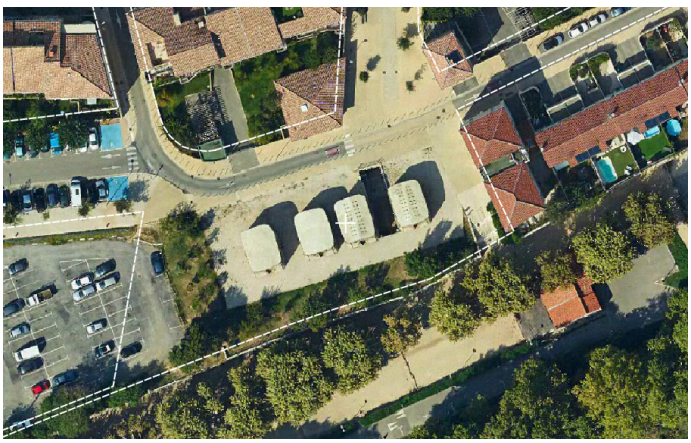

MONUMENT AUX MORTS

Cours Louis Blanc
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Placé aux abords directs de l'Hôtel de Ville de Saint-Zacharie, ce monument aux morts est dédié aux défunts des deux guerres mondiales.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☒ historique ☐ architectural ☐ culturel ☐ paysager
Ces monument demeurent à plusieurs titres des témoins historiques qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art, de l'histoire de la commune tout simplement : les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale quand ils ne sont pas aujourd'hui la seule trace de certaines familles.

DESCRIPTION

Piédestal de section carrée, décorée de fusils Lebel, de casques, de guirlandes aux quatre coins. Les armoiries de la ville figurent en couleur sur une des faces. Le Poilu qui charge dans l'envolée du courage vers la Victoire, selon l'intitulé du projet, n'a pas un aspect figé, mais semble plutôt saisi en pleine action. Liste des noms sur les côtés du monument.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE LE LION D'OR

Place du Lion d'Or
Parcelle(s) : C 1451

HISTORIQUE

Construite sur une parcelle de terrain, don de la famille Sipriot, à une époque où le boulevard Bernard Palissy n'existait pas encore. Il fut ouvert au tout début du siècle avec la création des écoles en 1907. Elle comportait en plus de son aspect actuel, en son sommet, une boule en ciment qui, s'étant dégradée au fil des ans, fut supprimée en 1930 sous la municipalité Mailloux et remplacée par vasque et jet d'eau.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☒ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine publique à quatre becs, composée d'un bassin circulaire, d'un piedestal supportant une vasque à forme de vase tube cannelé à la base, deux barres porte-récipient.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DE LA GRANDE USINE

Boulevard de la Grande Usine
Parcelle(s) : C 1621

HISTORIQUE

Dans le cadre du projet urbain des Tuileries qui a permis de transformer une ancienne friche industrielle (fabrication de tuiles vernissées) en un quartier d'habitat, cette opération d'extension à vu la création du boulevard de la Grande Usine et l'aménagement d'une placette où trône une nouvelle fontaine.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine à bassin rectangulaire posé sur un seuil à degré.

Pilier rectangulaire, canon orné d'une volute, coiffé d'une abaque supportant un amortissement couronné d'un obélisque.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

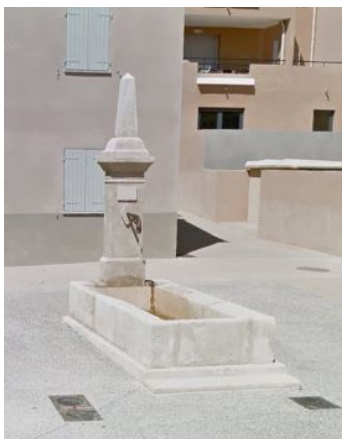

SZE-PJ11 - Planche n°25

PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - FONTAINE BASSIN LAVOIR

FONTAINE PALISSY

Boulevard Palissy
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Dans le cadre d'un projet de réaménagement, la fontaine initiale a été remplacée et mise en valeur au centre d'une petite placette, où l'entiereté du mobilier urbain est nouveau.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager

En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine borne en fonte, bac en pierre rectangulaire, robinet en forme de tête de gargouille.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE LOUIS BLANC

Cours Louis Blanc
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Dans le cadre du projet d'aménagemet du Cours Louis Blanc, le parvis face à la Mairie fait peau neuve. Ombières, jardinières, arbres ornent désomais cet nouvel espace public. La fontaine existante a été remplacée par un plan d'eau qui s'implante dans ce nouveau décor.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine sèche carrée à jet d'eau.

PRESCRIPTIONS

- ☐ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

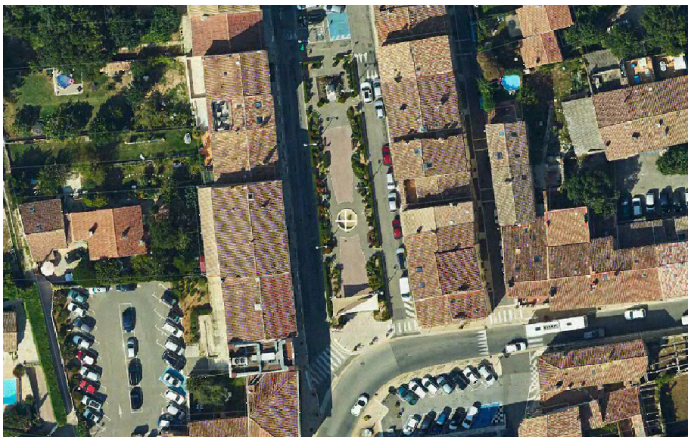

SZE-PJ13 - Planche n°25

PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - FONTAINE BASSIN LAVOIR

FONTAINE ROUTE DU PLAN D'AUPS

D480 Route du Plan d'Aups
Parcelle(s) : C1195

HISTORIQUE

En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16, la plupart construites sous la municipalité Hercule gaimard entre 1838 et 1848

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Une des plus anciennes fontaines de la commune.

DESCRIPTION

Fontaine murale présentant une vasque en corbeille sur pied, dosseret en arc plein cintre, un bec.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

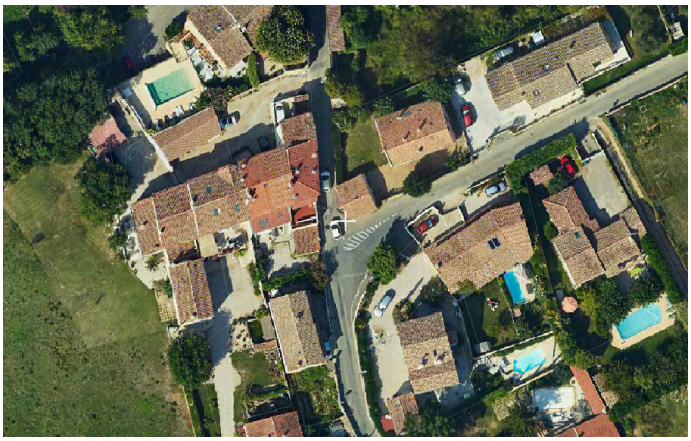

FONTAINE RUE DU LION

Rue du Lion
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête ds fontines". Au nombre de 16, la pluspart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
L'approvisionnement en eau de consommation est crucial. Les fontaines concrétisent l'accès à l'eau pubique de tout un chacun.

DESCRIPTION

Borne fontaine en fonte, robinet en laiton en forme de tête de gargouille.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE HOCHE

Rue Hoche
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Dans le cadre d'un projet de réaménagement, la fontaine initiale a été remplacée et mise en valeur au centre d'un terre plein pavé.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐historique ☐ architectural ☒culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Borne fontaine en fonte, bassin circulaire haut, robinet en laiton en forme de tête de gargouille.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DU 4 SEPTEMBRE

Place du 4 septembre
Parcelle(s) : Domaine public

HISTORIQUE

A son emplacement se trouvaient une «loge à cochons » et une grande fosse à purin. Elle fut construite en 1938.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine moussue a bassin circulaire, sommet à vasque et jets d'eau, quatre barres porte-récipients.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE PLACE DREO

Place Dréo
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Cette place portait à l'époque le nom de la place de "l'ormeau" en lieu et place du platane actuel.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine a fût, bassin circulaire, colonne octogonale surmontée d'une abaque supportant un amortissement pyramidal couronné par une sphère, quatre becs à décor de fleurs à quatre pétales, trois barres porte-récipients.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE DE LA MAINTENANCE

Place de la Maintenance
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Construite en 1925 en remplacement d'une fontaine, détruite en raison des nuisances qu'elle occasionnait à l'habitation à laquelle elle s'adossait. L'actuelle fut construite à distance du mur et tient son nom d'une manifestaton "la Fête de la Maintenance" du Félibre Provençal. Elle s'appelait précédemment la place du 4 septembre 1932.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine à vasque de forme ovoïde surélevée, colonne quadrangulaire présentant quatre motifs floraux dont deux servant de canons, surmontée d'une abaque supportant un amortissement en coupe couronné par une sphère, deux barres portes-récipients.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

FONTAINE LA MARIANNE

Place Ledru Rollin
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Située proche de l'ancienne mairie et du four banal, cette fontaine avait le privilège de fournir son eau à l'alambic ambulant notamment pour y distiller "l'eau de vie de marc".

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : historique architectural culturel paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine a bassin octogonal, fût cylindrique à décor de feston, surmonté d'un piedestal où trône un buste de Marianne, quatre canons en fonte, quatre portes-récipients.

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

FONTAINE DE L'EGLISE

Place de l'Eglise
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Celle-ci a ceci de particulier qu'elle n'a pas l'aspect qu'elle aurait dû avoir. Son bassin aurait dû avoir une forme carrée et être adossée à la maison de la place. Cette maison ayant été démolie, on construisit la fontaine à l'emplacement prévu mais de forme différente.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine bassin circulaire, pilier quadrangulaire à quatres canons à mascarons a têtes de lions en fonte, surmonté d'une abaque, quatre barres portes-récipients.
A l'origine, une colonne était érigée sur le pilier, absente aujourd'hui pour des raisons de sécurité.

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

FONTAINE MARCEAU

Cours Marceau
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Une partie de l'auberge de M. Ducros se trouvait à son emplacement sur la bord de la route de Saint-Maximin. Tout près se tenaient la gendarmerie (on peut encore voir les fenêtres barreaudées) et la Poste. Aujourd'hui elle est par son emplacement la favorite des cyclistes qui s'y désaltèrent à l'ombre des platanes.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine à bassin circulaire à forme de coupe cintrée par une armature métallique, fût a base carrée, surmonté d'une colonne, quatre portes-recipients. (manque ornement)

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

FONTAINE DE LA CERAMIQUE

Place de la Céramique
Parcelle(s) : C 1450

HISTORIQUE

Construite en 1994, la municipalité a voulu donner, en souvenir de l'époque des années fastes de l'industrie céramique zacharienne et en l'honneur de ceux qui ont contribué à la renommée du village, le nom de la place de la céramique.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine murale, bassin arqué à la margelle cintrée et ses deux retours, surmontée d'un tableau en arc segmentaire, à décor de carreaux céramique ocre et vert Sinople.

PRESCRIPTIONS

- ☐ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☒ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

SZE-PJ9 - Planche n°25

PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - FONTAINE BASSIN LAVOIR

FONTAINE GASTON DE SAPORTA

Avenue Gaston de Saporta
Parcelle(s) : B 2054

HISTORIQUE

Une des plus anciennes fontaines de la commune.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
En 1989, année du bicentenaire de la Révolution, volonté de renouer avec une ancienne tradition et célébrer "la fête des fontaines". Au nombre de 16 la plupart construites sous la municipalité Hercule Gaimard entre 1838 et 1848.

DESCRIPTION

Fontaine murale présentant une vasque ovoïde, dosseret en arc plein cintre, un bec.

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

ORATOIRE SAINT ROCH

Place du 4 Septembre
Parcelle(s) : DP

HISTORIQUE

Saint-Roch, citoyen de Montpellier, se mit au service des pestiférés. Pèlerin, il travaille principalement en Italie. Il est invoqué contre la peste. L'art le représente comme le pèlerin, portant une plaie à la cuisse ; il est parfois accompagné d'un chien qui lèche ses plaies.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Niche en plein cintre constituée de claveaux en pierre de taille doublée d'une moulure. Placée à près de 2 mètres du sol, elle présente un entablement en saillie sur console, abrite une statue de Saint Roch accompagné de son chien, protégé par une grille de protection (grillage)

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

SZE-PV10 - Planche n°32

PETITE CONSTRUCTION REMARQUABLE - ARCHITECTURE VOTIVE

ORATOIRE SAINT-LAZARE

D480 - Route du Plan d'Aups (Orgnon)
Parcelle(s) : B 572

HISTORIQUE

Saint Lazare disciple et ami de Jésus qui le ressuscita d'entre les morts. Il serait mort évêque de Chypre, mais la tradition française le lie à Marseille où il aurait accompagné Marie-Madeleine.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût carré, enduit, strié de lignes de refend, corniche sur console coiffée d'une niche en arc plein cintre décorée de moulures en relief, petite statue protégée par une grille en fer forgé ouvragée.
Fronton triangulaire avec inscription en relief "ORGNON" sur corniche massive.
Toit à deux pans.
Soubassement en degré qui sert d'agenouilloir en béton.
Le vocable "ST LAZARE" est gravé sur le fût.

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

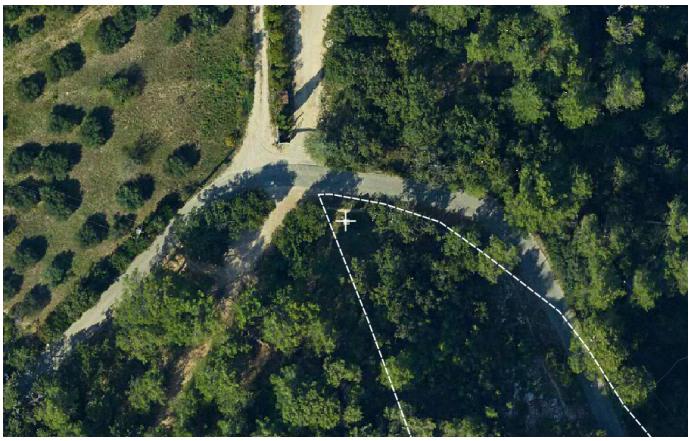

ORATOIRE SAINT-ANTOINE

Chemin de Saint-Antoine
Parcelle(s) : Domaine public

HISTORIQUE

Saint-Antoine (251-356) est né au village de Come en Egypte. A 20 ans, il distribua aux pauvres tous ses biens qui étaient considérables et vécut en ermite près de son village natal. Vers 305, il établit une première communauté. Il fut le premier à organiser la vie religieuse telle que nous la connaissons. On le représente souvent avec une croix en forme de T et avec un porc ou une torche qui représente sa conjonction.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste notamment. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût carré en maçonnerie, percé d'une niche en arc plein cintre, statue de Saint-Antoine acompagné d'un porc, protégée par une grille en fer.
Toit à deux pentes, croix en fer forgé au faîte de l'édifice.
L'ensemble est positionné sur un parapet maçonné, opus incertum.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

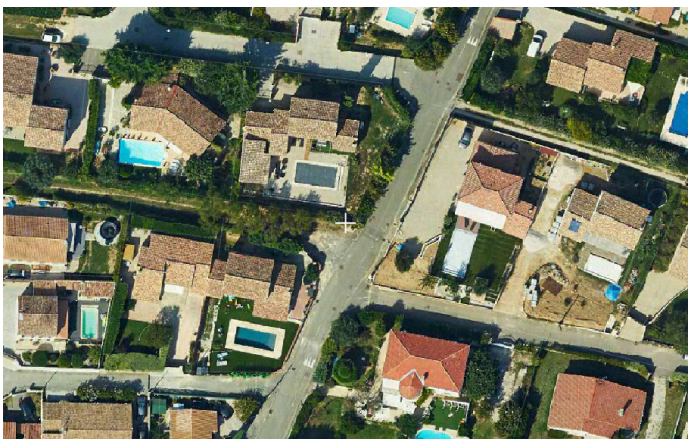

ORATOIRE SAINT-VICTOR

D 85 - Route de Trets
Parcelle(s) : A 1408

HISTORIQUE

Saint-Victor est un officer Romain, converti au Christianisme et martyrisé à Marseille sous l'empereur Maximien au 3e siècle. Sur son tombeau fut construite la célèbre abbaye de Saint-Victor, dont les Religieux qui avaient le titre de Seigneurs d'Orgnon, desservaient l'Eglise paroissiale du village d'Orgnon.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste notamment. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût carré , appareillage en pierre, percé d'une niche en arc plein cintre, statue protégée par une grille en fer.
Toit pyramidal, croix en fer forgé au faîte de l'édifice.
Inscription "ST VICTOR 1978"

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

ORATOIRE SAINT-BERNARD

Chemin de la Bernarde
Parcelle(s) : A 443

HISTORIQUE

Saint-Bernard (de Clairvaux) est né près de Dijon (1090-1153), il rejoignit en 1112, la communauté de Cîteaux. Il fut envoyé comme abbé fondateur de Clairvaux en 1115 et devint le véritabe fondateur des Cisterciens. Il fonda de nombreuses autres maisons de son ordre et devint conseiller des Papes et des rois. Il est représenté accompagné d'un chien blanc ou ayant une vision de la Vierge.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût carré maçonné, agrémenté d'une corniche sur laquelle repose une niche en arc plein cintre, statue de Saint-Bernard protégée par une grille de protection, coiffée d'un toit pyramidal surmontée d'une sphère. Croix en fer forgé ouvragée.
L'année "1849" est gravée en creux sur la corniche.

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

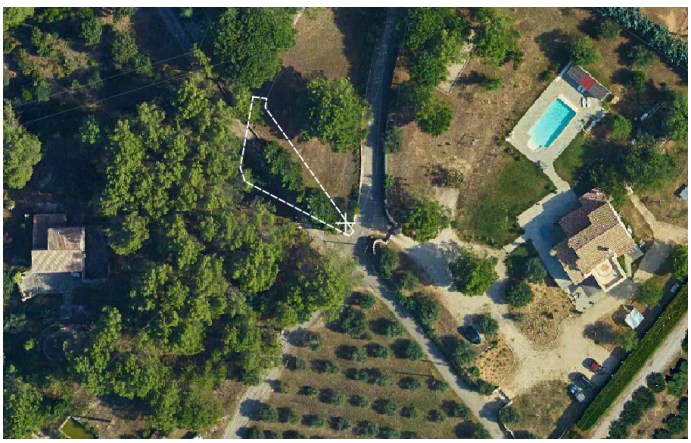

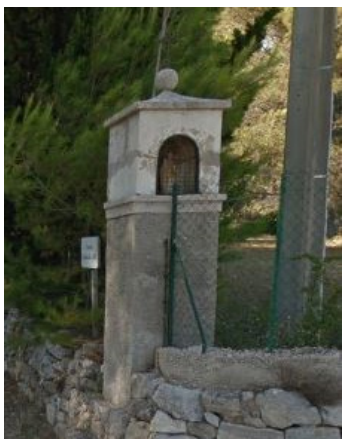

CROIX DE MISSION

Avenue Frédéric Mistral
Parcelle(s) : Domaine public

HISTORIQUE

Beaucoup de croix de mission furent érigées par l'Église catholique après la période révolutionnaire et l'Empire, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, pour raviver la pratique religieuse dans les paroisses. Elles étaient dressées suite au passage du missionnaire pour matérialiser le voeu et en conserver la mémoire.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Dans la lignée des croix de chemin et de carrefour du Moyen Âge, les croix de mission témoignent du renouveau missionnaire au XIXe siècle. L'édification d'un monument bien en vue parachevait l'action des prêtres particuliers chargés de restaurer la pratique religieuse lors d'une cérémonie en présence de tous les habitants.

DESCRIPTION

Socle à degrés et piedestal, croix ornée de rinceaux.

Inscriptions : "Souveniers des missions - 1822 1856 1899"

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☒ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINT-PIERRE

D480 - Route du Plan d'Aups (chemin des Nayes)
Parcelle(s) : B 2359

HISTORIQUE

Apôtre de Jésus Christ, il reçut le surnom de Pierre ou "rocher". Il fut martyre à Rome, crucifié tête en bas, sur la colline du Vatican. Ses reliques reposent sous le maître-autel de la Basilique Saint-Pierre de Rome. Il est représenté le plus souvent comme un grand vieillard avec en mains plusieurs clés et un livre.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Fût carré en maçonnerie, percée d'une niche arc plein cintre, protégée par une grille, corniche intermédiaire.
Toit pyramidal, croix en fer forgé.

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

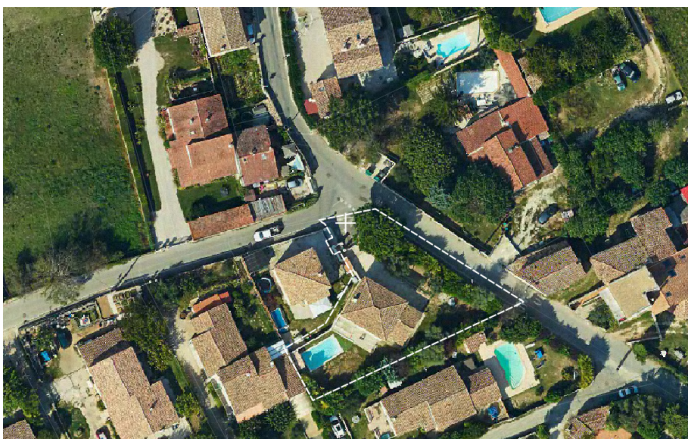

ORATOIRE SAINT-JACQUES LE MAJEUR

D480
Parcelle(s) : B 604

HISTORIQUE

Apôtre de Jésus Christ, Saint Jacques est le fils de Zébédé. Il suivit Jésus avec son frère Jean l'évangéliste. Il fut le premier apôtre à subir le martyre. Il est représenté comme un vieillard barbu, avec un chapeau orné d'une coquille ou encore habillé en pélerin avec un sac de voyage et un bâton.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Massif fût carré, maçonné, toiture plate.

Niche rectangulaire, grille de protection en fer forgé ouvragée.

PRESCRIPTIONS

☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.

☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.

☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.

☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.

☐ Prescription particulière :
XXX XXX

ORATOIRE SAINTE-MARTHE

D480 - Route du Plan d'Aups
Parcelle(s) : B 2186

HISTORIQUE

Soeur de Lazare et de Marie de Béthanie, elle recevait régulièrement Jésus dans sa maison. Elle est la patronne des ménagères. Certains récits prétendent qu'elle accompagna Marie-Madeleine en Provence.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : historique architectural culturel paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Accolé à une clôture, fût carré en pierre de blocaille, bénitier.
Il présente un entablement sur lequel se trouve une niche plein cintre, statue protégée par une grille en fer forgé et grillage.
Le toit est pyramidal en pierre de blocaille.

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX

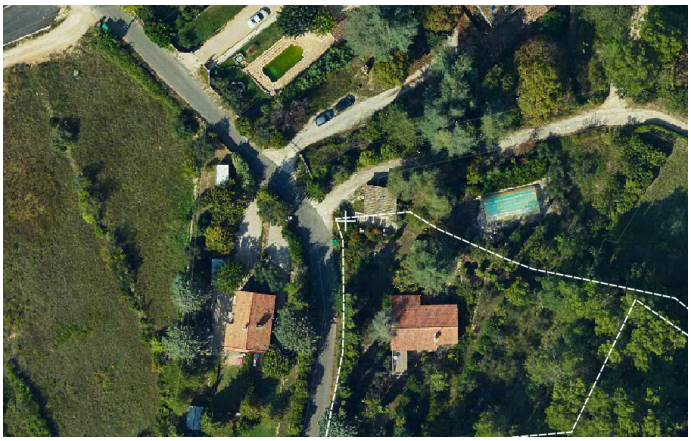

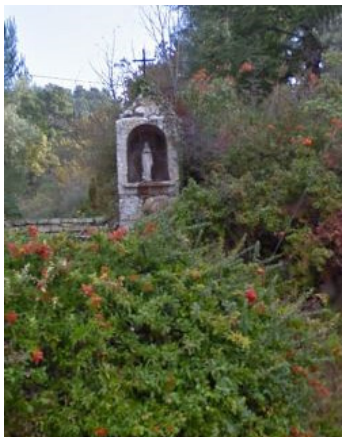

ORATOIRE SAINTE-MADELEINE

D480 - Route du Plan d'Aups (La Maraboutine)
Parcelle(s) : B 2054

HISTORIQUE

Marie-Madeleine, compagne dévouée de Jésus. Pécheresse repentie qui arrosa les pieds de Jésus de parfum qu'elle essuya de ses cheveux. Souvent représentée dans les Evangiles, tenant un vase d'argent et les cheveux défaits. Elle serait venue, selon la légende, finir ses jours à la Sainte-Baume.

JUSTIFICATION DE LA PRÉSERVATION

CRITÈRES : ☐ historique ☐ architectural ☒ culturel ☐ paysager
Après la grande peste de 1720, la dévotion populaire très ancienne aux croisées des chemins prit un nouveau souffle, notamment auprès des saints thaumaturges réputés conjurer la peste, Lazare, Roch, Charles et Antoine de Padoue. Ces édicules qui jalonnent les chemins
témoignent d'une religiosité du quotidien.

DESCRIPTION

Réalisés pierre de blocaille, le pilier carré et la niche en arc plein cintre se confondent.

Toit pyramidal en pierre de blocaille, surmonté d'une croix de fer forgé.

Statue protégée par une grille de protection.

PRESCRIPTIONS

- ☒ Aucune modification d'aspect général n'est possible.
- ☐ Conservation de la composition, des matériaux, des modénatures, des décors.
- ☐ Modifications possibles à condition qu'elles soient en cohérence avec la volumétrie et le style architectural de l'ouvrage.
- ☐ Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, suppression des dénaturations afin de retrouver les caractéristiques d'origine de l'ouvrage.
- ☐ Prescription particulière :
  XXX XXX